


LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



a P
20.
1986

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNÉE M. DCC. XLIX.

AVRIL.



A PARIS,
Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLIX.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

AVRIL M. DCC. XLIX.

ART DE LA GUERRE par Principes & par Régles. Ouvrage de M. le Maréchal DE PUISÉGUR, *mis au jour par M. le Marquis* DE PUISÉGUR *son fils, Brigadier d'Infanterie, Colonel du Régiment Vexin. Volume in-fol. pp.* 244. *Planches* 41. A Paris, Quay des Augustins, chez Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roy, pour l'Artil-

lerie & le Génie, à l'Image Notre-Dame.

DANS tous les temps les hommes ont fait la guerre, cependant on trouve encore aujourd'hui peu de ſecours pour l'apprendre. Voici un ouvrage qui eſt le fruit des méditations & des réflexions que M. le Maréchal de Puiſégur a faites, pendant plus de ſoixante années de ſervice. L'empreſſement que ce grand homme a eu de former des ſujets capables de ſervir utilement leur Patrie, l'a porté à rédiger en corps de ſcience les vrais principes de la guerre de campagne. M. le Maréchal de Puiſégur déſire que les jeunes gens qui ſe deſtinent à la profeſſion des armes, apprennent leur métier par principes; il s'attache partout à montrer aux Militaires que cet Art, que la Nobleſſe a pris pour ſon partage, eſt appuyé ſur des régles fixes & immuables; il eſt même perſuadé qu'il y a peu de profeſ-

ſions qui demandent plus de théorie. On va voir comme s'exprime l'illuſtre Auteur à ce ſujet.

» L'objet de cet ouvrage eſt de » faire voir que ſans guerre, ſans » troupes, ſans armée, & ſans être » obligé de ſortir de chez ſoi, par » l'étude ſeule, avec de la Géo- » métrie & de la Géographie, on » peut apprendre toute la théorie » de la guerre de campagne, de- » puis les plus petites parties juſ- » qu'aux plus grandes.

Combien de fois a t'on révoqué en doute un pareil ſentiment, & peut-être n'en ſeroit-on pas perſuadé ſi un Maréchal de France, qui a ſervi ſous les plus grands Généraux ne nous l'aſſuroit, & ne nous montroit en même temps que c'eſt ainſi qu'ont penſé les plus grands Militaires. Ce n'eſt point à la ſeule expérience qu'on doit attribuer ces ſuccès qui ont ſouvent enlevé notre admiration. Ces grandes conquêtes, ces campagnes glorieuſes ſont plus l'ef-

fet & la ſuite d'une grande étud
& d'une profonde méditation qu
d'un long exercice dans la pratique de la guerre. Eh ! commen
ces fameux Capitaines l'auroient-ils acquiſe lorſque nous les avons
vûs à la fleur de leur âge remporter des victoires complettes. C'eſt
le génie ſeul aidé de la ſcience qui fournit de nouveaux expédiens
ſuivant les occaſions ; la pratique tant vantée n'eſt elle-même qu'une
étude réfléchie ſur les actions paſſées ; on peut donc l'acquérir par
la méditation, & s'y préparer par cette voie d'une maniére infiniment plus ſûre & plus éclairée. M.
le Maréchal de Puiſégur bien loin d'être perſuadé qu'il faille attendre
que l'on faſſe la guerre pour apprendre comment on doit la faire,
croit au contraire que les Généraux qui ne ſe ſont formés que
par la pratique ſeule ont été ſujets à faire bien des fautes dont
ils ſe ſeroient garantis s'ils avoient étudié les régles & les principes

dès différentes parties de la guerre.

C'eſt pour déſabuſer les Militaires d'un préjugé ſi contraire à leur avancement, & à leur propre intérêt, que M. le Maréchal de Puiſégur s'eſt déterminé à faire part au public des connoiſſances qu'il a acquiſes dans un Art qu'il a exercé avec tant de diſtinction, & d'une maniére ſi glorieuſe pour lui, & ſi utile pour le ſervice du Roy & de ſa Patrie; il étoit prêt de mettre la derniére main à cet excellent ouvrage, il ne ceſſoit d'y travailler & de le retoucher, lorſque la mort l'a enlevé. M. le Marquis de Puiſégur, aujourd'hui Maréchal de camp, auſſi zèlé pour la gloire de M. le Maréchal ſon pere, qu'habile dans la ſcience Militaire, qu'il a étudiée ſous un ſi grand Maître, a bien voulu que le public profitât de ce précieux dépôt; c'eſt lui qui a mis en ordre toutes les remarques & les réflexions que M. ſon pere a faites ſur la guerre.

On ne doit pas attendre de

nous que nous entrions dans l
détail de toutes les parties qu
composent un si grand ouvrage
tout y est intéressant & curieux
pour les gens du métier : nous
choisirons ce qui sera le plus à la
portée du public, & les Militaires
auront recours à l'ouvrage même
qu'ils ne peuvent trop méditer.

Ce volume est divisé en deux parties, dans la premiére M. le Maréchal commence par faire diverses observations sur les Auteurs de l'antiquité tant Grecs que Romains, comme Homére, Hérodote, Xénophon, Thucidide, Arian, Polibe, Plutarque, enfin César & Végéce. Après ces remarques qui renferment plusieurs chapitres, l'Auteur parcourt quelques-uns des Auteurs modernes, comme la Milice Françoise, Montécuculli, & M. de Turenne, puis il fait une comparaison de la méthode qu'on suivoit chez les Grecs pour enseigner la guerre, avec celle qu'on pratiquoit chez les Romains ; M.

le Maréchal examine ce qui eſt actuellement en uſage, & de quelle maniére ſe forment les armées, quelles ſont leurs diviſions, & comme ſe font les ordres de bataille. Quoique la différence des armes ait apporté quelques changemens dans l'ordre qu'on doit donner aux troupes; cependant ces changemens n'en apportent point à la ſcience de la guerre, parce qu'elle renferme des principes immuables.

M. le Maréchal de Puiſégur entre juſques dans le détail du nombre d'hommes & du nombre de compagnies, dont les bataillons & les eſcadrons ont été compoſés dans les trois derniéres guerres, ſçavoir celle qui a précédé la paix de Nimégue, celle qui a fini par la paix de Riſwich, enfin celle qui a été terminée par la paix d'Utrecht & de Bade. Dans la premiére de ces guerres les bataillons étoient de huit cens cinquante hommes, & cinquante-deux Officiers; ils ſe mettoient en bataille

ſur ſix de hauteur. Dans la ſeconde guerre les bataillons étoient de ſept cens quinze, & quarante Officiers; ils ſe mettoient en bataille à cinq de hauteur. Dans la derniére de 1701, les bataillons étoient de ſix cens cinquante, & quarante Officiers; ils ſe mettoient en bataille ſur quatre de hauteur, & ſouvent ſur trois. Ces différens changemens montrent une variation conſidérable dans l'arrangement des troupes; il eſt cependant important de fixer quel doit être le front & la profondeur la plus avantageuſe; M. le Maréchal penſe qu'il faudroit remettre les bataillons ſur l'ancien pied.

Notre illuſtre Auteur fait diverſes remarques ſur les mouvemens qui ſont préſentement en uſage pour exercer les troupes; il en rejette pluſieurs comme mauvais; il en regarde d'autres comme inutiles; il en ſubſtitue de nouveaux à ces anciens qu'il ne peut approuver, parce qu'ils ne peuvent ſe faire en préſen-

ce de l'ennemi ; & par conſéquent il y a toujours du riſque à les exécuter.

Une queſtion fort celébre parmi les Militaires, eſt de ſçavoir ſi l'infanterie armée de fuſils avec des bayonnettes à douilles, eſt mieux armée que quand elle avoit des piques & des mouſquets. M. le Maréchal commence par déſapprouver la maniére dont on s'en ſervoit autrefois, il montre en même temps que l'on pourroit mettre en uſage les piques d'une maniére plus avantageuſe ; il propoſe donc un autre arrangement : cependant après avoir diſcuté le pour & le contre, il conclut qu'il y a peu d'occaſions où elles ſoient d'une extrême utilité en comparaiſon de quantité d'autres circonſtances où elles ſeroïent fort embarraſſantes, de ſorte qu'il en approuve fort la ſuppreſſion.

Il eſt important d'examiner quelle place les Officiers doivent occuper dans le bataillon ; M. le Maré-

chal ne ſçauroit approuver, ni la maniére dont ils ſont diſpoſés dans le temps du commandement, ni celle dont ils ſont armés. Un des articles qui renferment ici un grand nombre de chapitres dans cette premiére partie, c'eſt celui où l'on trouve les *motions militaires.* Ce terme renferme la même idée que celui *d'evolutions*, mais il eſt plus général, & l'Auteur a préféré celui de *motions.* Il a voulu donner un nom nouveau à des mouvemens qu'il établit ſur de nouveaux principes. M. le Maréchal de Puiſégur avoit exercé pluſieurs bataillons en qualité de Major, & il avoit ſouvent remarqué avec ſurpriſe que les mêmes troupes marchoient, tantôt bien & tantôt mal; il en a recherché les cauſes qu'il a découvertes, par le ſecours de la Géométrie & du Calcul. C'eſt à cette occaſion que ce grand homme avoue qu'il étoit long-temps à réſoudre ce qu'un Géométre médiocre auroit trouvé en très-peu

de temps. Cet aveu fait honneur à M. le Maréchal, & doit exciter les Militaires à étudier des ſciences qui leur ſont d'une ſi grande utilité.

M. le Maréchal de Puiſégur remarque les défauts des évolutions qui ſont en uſage aujourd'hui ; il enſeigne à faire de nouveaux mouvemens qu'il regarde comme préférables aux anciens, parce qu'ils ſont plus prompts & plus ſurs ; il apprend quelle doit être la meilleure maniére de faire marcher un bataillon par diviſions, ſoit pour occuper un poſte avantageux, ſoit pour aller à l'ennemi, ſoit pour l'éviter ; il applique les mêmes principes aux eſcadrons. Tout eſt plein ici de vûes nouvelles, & qui marquent un Officier bien expérimenté. L'illuſtre Auteur donne des moyens pour faire prendre à un bataillon, & à un eſcadron toutes les figures qui peuvent lui convenir, ſuivant les diverſes ſituations où il peut ſe trouver. M. le Maréchal montre l'ordre que les lignes

d'une armée doivent obſerver e marchant, & lorſqu'elles ſe prépa rent à attaquer l'ennemi. Il donn des moyens pour ſubvenir à la foi bleſſe des bataillons, lorſque l'enne mi veut les prendre en flanc; il enſei gne la méthode de former le ba taillon quarré & le bataillon rond il diſcute principalement les avan- tages du bataillon rond, ſoit qu'i ſoit attaqué par de la Cavalerie, ou par de l'Infanterie.

Après que M. le Maréchal a eu expliqué tout ce qui appartient aux mouvemens de la guerre, & rapporté les différentes manœu- vres qu'il faut faire ſuivant les di- verſes occaſions, il en vient aux ordres de bataille. Quoique l'ordre de bataille ſoit toujours relatif au lieu où l'on ſe prépare à donner l'action, car on trouve tantôt des plaines, tantôt des pays coupés, des foſſés, des ruiſſeaux, des bois, des villages, &c. cependant il y a des régles générales qu'il faut obſerver, & dont le grand Géné-

ral ne s'éloigne point en ſçachant s'accommoder aux différens terrains. Mais pour aller par ordre, l'illuſtre Auteur ſuppoſe d'abord qu'une armée doit combattre dans une plaine où rien ne la gêne ; il propoſe différens ordres de bataille, & il cherche à déterminer quel eſt le plus fort, eu égard à la diſpoſition & à l'arrangement de l'armée ennemie. Il faut conſidérer un ordre de bataille comme une fortification mouvante, en examiner toutes les parties, & voir ſi elles ſe flanquent mutuellement. M le Maréchal tranſporte enſuite cette même armée dans différens endroits dont le terrein eſt irrégulier, c'eſt alors qu'il donne un nouvel ordre de bataille dont l'illuſtre Auteur démontre la bonté relativement au terrain où l'armée ſe trouve campée, & à la ſituation que l'ennemi occupe. M le Maréchal a ſuivi la même méthode que l'on obſerve dans la fortification : on commence par enſeigner la for-

tification réguliére en ſuppoſant que l'on conſtruit dans un terrain uni & dans lequel il n'y a aucun obſtacle; puis on imagine des rochers, des montagnes, des marais, des bois, des riviéres, enfin tout ce qui peut rendre une fortification irréguliére; on choiſit enſuite le ſyſtême qui peut s'accommoder le mieux aux irrégularités du terrain, & mettre en uſage en même temps de certains avantages que preſente la nature, qui jointe à l'art fait toujours une fortification moins réguliére, mais ordinairement plus forte & plus redoutable.

M. le Maréchal de Puiſégur ne pouvoit traiter des ordres de bataille qu'il n'examinât ſi une ligne compoſée de pluſieurs bataillons, & eſcadrons qui ne laiſſe entr'eux aucun eſpace, doit battre une autre ligne compoſée d'un même nombre de combattans qui laiſſe un intervalle entre les bataillons & les eſcadrons. Le premier arrangement ſe nomme ligne plei-

ne, & la ſeconde ligne tant pleine que vuide. Notre illuſtre Auteur ſe déclare pour la ligne pleine ; outre l'expérience qui eſt favorable à M. le Maréchal, il appuie ſes ſentimens de preuves qui dans ce genre doivent être regardées comme démonſtratives.

Pour juger de cette queſtion, ſuppoſons cent chevaux former un eſcadron ſur trois rangs, qui apperçoivent cent chevaux des ennemis diviſés en deux troupes, dont l'une ſera à quarante toiſes de diſtance, & l'autre à cent cinquante. On peut ſemblablement ſuppoſer cent hommes de pied ſur cinq rangs, qui découvrent cent Fantaſſins des ennemis en deux détachemens, & à cent quarante toiſes l'un de l'autre qui viennent. Ne paroit-il pas clair que l'on doit ſe dépêcher de charger cette premiére troupe avant que celle de derriére l'ait jointe, & ſi la premiére eſt une fois battue comme il n'en faut pas douter, puiſque celle

qui attaque eſt ſupérieure en nombre & égale en courage, n'aura-t'on pas enſuite une grande ſupériorité ſur le détachement qui viendra au ſecours de la premiére diviſion ; on eſt ſur de le mettre en fuite, car il eſt pareillement inférieur en nombre, il eſt troublé & allarmé par ce qui vient de ſe paſſer, par conſéquent il eſt à demi vaincu, il aura de la peine à conſerver ſon ordre dans ſa marche à cauſe du dérangement que lui cauſera le premier corps qui a été battu, & qui étant mis en fuite, renverſera involontairement celui qui vient à ſon ſecours. Quand on ſuppoſeroit que tout ceci n'arriveroit pas, il eſt clair que les cent hommes qui ont attaqué enſemble ſeront toujours victorieux, puiſqu'à quelques combattans près ils ne ſeront pas diminués que d'une petite quantité ; il s'enſuit donc qu'ils conſerveront preſque tout leur avantage.

Il n'y a perſonne qui ſans être

homme de guerre ne puiſſe appliquer ce raiſonnement à deux armées entiéres, dont l'une a les lignes, tant pleines que vuides, & l'autre n'eſt compoſée que d'une ſeule ligne pleine. Pour en juger on n'a qu'à ſe repréſenter que quand la ligne pleine marche de front pour charger la ligne ennemie, tant pleine que vuide, les Commandans des bataillons de la ligne pleine, n'auront par des à droites & par des à gauches, qu'à tomber ſur les flancs des bataillons de la ligne vuide, en entrant par les intervalles; l'on remarquera même que ces bataillons ou eſcadrons qui ont paſſé dans les intervalles peuvent donner le temps à ceux qui ont combattu en front de ſe reformer pour attaquer la ſeconde ligne, qui ſans doute viendra au ſecours de la premiére, mais comme nous avons dit, il eſt difficile que le déſordre ne s'y mette pas auſſitôt qu'elle aura vu ſa premiére ligne renverſée & culbutée; de plus

la ligne pleine qui eſt victorieuſ
& qui s'eſt reformée, dès qu'o
ſuppoſe des troupes aguerries &
exercées, aura le même avantag
ſur la ſeconde ligne vuide des ennemis, d'autant plus qu'elle n'eſt pas
communément compoſée des troupes les plus déterminées.

Il eſt donc toujours avantageux de combattre à ligne pleine; ſi l'on cite quelques batailles où elles n'ayent pas un ſuccès heureux, M. le Maréchal fait aſſez connoître qu'il faut en attribuer la perte à d'autres cauſes. Une autre queſtion qui tient à celle-ci & qui n'eſt pas moins intereſſante, c'eſt d'examiner ſi dans les ordres de bataille on doit toujours mettre toute l'Infanterie dans le centre des lignes, & toute la Cavalerie enſemble ſur les aîles, ou ſi l'on mêlera dans les aîles de l'Infanterie avec de la Cavalerie. M. le Maréchal approuve fort que l'on mette dans les aîles de l'Infanterie pour ſoutenir la Cavalerie,

mais il ne veut pas qu'elle ſoit placée dans le même alignement que celui de la Cavalerie, il prétend que l'on doit poſer ces bataillons d'Infanterie en avant, pour former comme de gros baſtions que l'on peut comparer à ceux d'une fortification, dont la Cavalerie repréſentera la courtine. Notre illuſtre Auteur ne veut point que ces bataillons ſoient tirés de la premiére ligne, mais d'un corps de réſerve ou de la ſeconde ligne, qui alors étendra un peu plus ſes files afin de conſerver la même grandeur de ſon front; il faut auſſi que ces bataillons ſoient ronds afin de réſiſter en tout ſens & avec la même force à tout ce qui ſe préſentera devant eux, ſoit Infanterie, ſoit Cavalerie; il eſt inutile que nous faſſions ſentir les avantages de cette diſpoſition, la choſe eſt par elle-même aſſez évidente. Ce n'étoit pas qu'on ne fut dans l'uſage de mettre ſur les aîles de l'Infanterie avec de la Cavalerie, mais elle étoit mal di-

ſtribuée (ſelon M. le Maréchal quoiqu'en grande quantité, faiſoit cependant peu d'effet étoit d'un ſecours médiocre, par que, comme nous l'avons dit, e étoit dans le même aligneme que celui de la Cavalerie. Cette diſpoſition que M. le Maréchal donne à ſon ordre de bataille, ſuppoſe que l'ennemi eſt ſupérieur en Cavalerie, & qu'il attaque en pleine, mais l'on trouve ici d'autres arrangemens lorſqu'on eſt dans des pays entre-coupés dans leſquels la Cavalerie a de la peine à agir. Tout ceci conduit inſenſiblement M. le Maréchal à former différens ordres de bataille, & à en diſtinguer juſqu'à ſept qui répondent à peu près aux différens terrains où l'on peut ſe trouver, & aux différentes maniéres que l'ennemi peut employer pour venir charger.

Après les différens ordres de batailles, M. le Maréchal entreprend de traiter des principes & des régles qu'il faut ſuivre pour diriger

la marche d'une armée ; ce morceau eſt d'autant plus précieux que l'on ſçait combien M. le Maréchal de Puiſégur étoit ſçavant dans cette partie, & combien il s'y étoit diſtingué : il a preſque toujours été chargé par les Généraux de diriger les marches des armées où il s'eſt trouvé, c'eſt ici qu'il faut principalement conſulter l'ouvrage ; on ne peut rendre les diverſes méthodes de M. le Maréchal qu'en les examinant les unes après les autres ; on découvrira de cette maniére l'ordre que l'illuſtre Auteur établit dans ſes marches : les planches que l'on a fait graver avec ſoin jointes au diſcours, montrent dans un grand détail tout ce que nous ſommes obligés de ſupprimer pour ne rien diminuer du mérite avec lequel cet article nous a paru traité. Ce qu'on lit ici ne ſe réduit donc pas à des diſcours vagues & généraux dont quantité de Livres ſont remplis, c'eſt une pratique & une pratique raiſonnée,

elle eſt ramenée aux régles du calcul & à la diſpoſition du terrain. On commence par ſuppoſer que cette armée marche de front, & qu'elle part en même temps, elle doit donc arriver de même; aucune diviſion ne doit faire plus de chemin l'une que l'autre, & l'ordre ne conſiſte qu'en un mot; mais ſi l'armée ne peut marcher en front de bandiére ce qui arrive preſque toujours, il faut partager l'armée en diverſes colonnes, donner à chacun le chemin le plus court, il faut que toutes ces diviſions partent en même temps par les différens chemins que l'on aura reconnus être propres à arriver au lieu qu'on s'eſt propoſé: c'eſt par cet arrangement & par cet ordre qui changent dans toutes les marches que les troupes arrivent, ſans qu'elles le ſçachent, au poſte qu'elles doivent occuper & qui doit avoir été reconnu auparavant, par le Maréchal de Camp & des Logis de l'armée.

l'armée. On trouve quelquefois dans tous ces détails des grandeurs qu'on pourroit appeller incommensurables, & où n'y en a-t'il point ? Il faut alors que les Généraux ainsi que les Géométres, ayent recours à l'approximation. Nous donnerons l'extrait de la seconde partie.



LETTRE DE M. DESLAN-DES, ancien Commiſſaire de l[a] Marine, portant excuſes & ré-tractation du contenu en une bro-chure par lui publiée au moi[s] d'Août dernier, contre l'extrai[t] que le Journal des Sçavans d[u] même mois avoit donné de ſo[n] ESSAI SUR LA MARINE DE[S] ANCIENS, *& en particulier con-tre M. de Mairan, de l'Aca-démie Françoiſe & de celle de[s] Sciences, qu'il croyoit être l'Au-teur de cet Extrait.*

A M. LE CHANCELIER.

MONSEIGNEUR,

Les mépriſes ſont d'une étrange conſéquence, & je viens de l'éprou-ver d'une maniére qui m'afflige ſenſiblement. J'avois cru en liſant l'extrait que le Journal des Sça-vans du mois d'Août dernier, a

donné de mon *Essai sur la Marine des Anciens*, & particuliérement sur leurs Vaisseaux de guerre, j'avois cru, dis-je, que M. de Mairan en étoit l'Auteur, quoique j'aye appris depuis qu'il n'y avoit aucune part. Je vous l'avoue avec ingénuité, Monseigneur, je me suis extrêmement trompé; mais ce que je me reproche encore plus, est que dans l'erreur où j'étois, & dans un premier moment de chaleur & de vivacité, je composai à la hâte un Ecrit pour répondre au Journal des Sçavans. Cet Ecrit semé en plusieurs endroits d'expressions peu convenables, que je n'aurois jamais employées si j'avois été de sang froid, est tel que la colére pouvoit l'inspirer. Qu'elle est injuste cette colére, & qu'en l'écoutant on se fait illusion à soi-même! Je ne me contentai point de l'avoir composé, je le montrai à quelques amis, ou le leur prêtai pour le lire seulement, mais au lieu de le tenir secret, comme l'a-

mitié l'exigeoit, ils le rendirent public, & ils y ajoutérent même des notes. Que ne ferois je point aujourd'hui pour en effacer la mémoire, & pour réparer ma faute ! Je ne comprens pas comment avec les ſentimens d'eſtime que j'ai véritablement pour la perſonne de celui que j'y attaque, & une admiration ſi ſincére pour ſes ouvrages, j'ai pû m'oublier juſqu'à ce point. La petite diſcuſſion que nous avions eûe enſemble, M. de Mairan & moi, ſur le jaugeage des Vaiſſeaux, étoit abſolument terminée, comme elle devoit l'être entre honnêtes gens, par l'article que j'avois fait inſérer à ce ſujet dans le Journal de Trévoux du mois de Juillet dernier. Agréez, Monſeigneur, que je renouvelle devant vous la proteſtation que j'y ai faite, tant par rapport à M. de Mairan, qu'à l'égard de l'Académie des Sciences, qui avoit autentiquement approuvé & adopté ſa méthode. Ce ſont-là mes vrais

ſentimens pour cette Compagnie, pour ce Membre illuſtre, & ſur l'ouvrage dont il s'agiſſoit. Recevez auſſi, je vous prie, mes très-humbles excuſes pour le Journal des Sçavans, qui ayant l'honneur de votre protection, doit s'attirer par là, comme par le mérite de ceux qui le compoſent, beaucoup de reſpect de ma part. Vous êtes le Maître, Monſeigneur, d'ajouter à cette déclaration, tout ce que vous jugerez à propos pour la rendre auſſi complette que je le déſire, comme d'en faire l'uſage le plus convenable à la choſe & aux perſonnes.

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
Signé, DESLANDES.

A Paris, ce 19 Février 1749.

HISTOIRE ROMAINE depuis la Fondation de Rome jufqu'à la bataille d'Actium, c'eft-à-dire, jufqu'à la fin de la République, tome feiziéme, par M. CREVIER, *Profeffeur Emérite de Rhétorique au Collége de Beauvais, pour fervir de continuation à l'ouvrage de M.* ROLLIN. A Paris, chez la Veuve *Etienne & Fils*, Libraires, rue S. Jacques, à la Vertu; & *Jean Defaint*, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1748. *in*-12. pp. 492 y compris 1°. une table des fommaires de ce volume de 8 pages; 2°. une table alphabétique générale à deux colonnes & en petit caractére; des matiéres de toute cette Hiftoire, c'eft à-dire, des 16 volumes qui la forment de 265 pages; 3°. une table des Faftes Confulaires, depuis la fondation de Rome jufqu'à la

bataille d'Actium, de 34 pages.

ON peut, comme on le voit par cette annonce, distinguer dans ce volume deux parties dont la premiére contient la fin du corps de l'Histoire, & la seconde comprend les trois tables ci-dessus mentionnées.

La premiére de ces deux parties n'occupe pas la moitié du volume, & n'est composée que du Livre cinquante-deuxiéme qui est le dernier de l'ouvrage. Les années dont ce Livre renferme l'Histoire, sont principalement les années 721, 722, 723 & 724, c'est-à-dire, les quatre derniéres de la République Romaine, auxquels l'Auteur joint les faits essentiels des quatre années antérieures.

Sans répéter sur ce volume les observations générales, que nous avons faites au sujet du volume précédent, dans le Journal du mois de Mars dernier; il nous suffira d'an-

noncer que ces obſervations n
convenant pas moins à l'un qu'
l'autre, on ne doit pas moins attendre de l'Auteur dans ce dernier tome que l'on en a vu dans ceux qui ont paru ci-devant. Au ſurplus les raiſons qui nous ont reſtreints ſur le volume précédent, à n'y remarquer que l'ordre général des faits auxquels nous avons joint quelques traits particuliers plus remarquables, ou moins univerſellement connus & quelques réflexions de l'Auteur, étant les mêmes pour ce dernier volume; ce plan ſera encore à celui que nous adopterons pour achever de faire connoître un ouvrage ſi digne d'être lû, & que ſon continuateur a l'avantage peu commun d'avoir conduit à une ſi heureuſe fin.



LIVRE CINQUANTE-DEUXIEME. & dernier.

Guerre entre Octavien & Antoine. Bataille d'Actium. Conquête de l'Egypte. Mort d'Antoine & de Cléopâtre. Triomphes d'Octavien. Ans de Rome, 717-723.

La défaite d'Antoine & le triomphe d'Octavien, étant pour ainsi dire le grand & l'unique fait, auquel se rapportent tous les autres de ce temps; l'Auteur y a suivi d'autant plus aisément l'ordre chronologique, que cet ordre y conduit mieux à la parfaite intelligence de tout ce qu'il expose.

La maniére dont tous ces faits sont amenés & rendus, fait voir si sensiblement dans les vices & dans les fautes énormes d'Antoine, dont Octavien sçut profiter, la cause de la perte d'Antoine & celle de la victoire d'Octavien, que le seul récit devient, surtout dans ce volume, un fonds inépui-

ſable d'inſtruction, & un des plus éloquens diſcours contre les paſſions, dont cette Hiſtoire fait voir tant de funeſtes effets.

A ce tableau général ſe joignent les traits particuliers de divers exemples de vertu, dont on voit que l'Auteur a tracé avec choix les plus remarquables & dont il paroît s'être plu à orner ſon ouvrage, pour en former en même temps, comme un corps de leçons complet, en y inſpirant autant d'amour pour la vertu que d'horreur pour le vice.

Voici quelques-uns de ces traits particuliers, auxquels nous ajouterons les portraits d'Antoine, de Cléopâtre, & d'Octavien, qui ſeront ſuivis des réflexions générales par leſquelles l'Auteur termine cet ouvrage.

Un des plus vertueux caractéres qu'offrent ces temps, où les plus grands vices ont peut-être le plus éclaté, eſt ſans doute celui d'Octavie, ſœur d'Octavien & femme

d'Antoine. Cette Romaine que les rebus de ſon mari avoient obligé de revenir à Rome, loin de ſe croire autoriſée par l'indigne conduite d'un tel époux, à manquer à la foi qu'elle lui avoit donnée, reſpecta au contraire tellement ſa qualité d'épouſe d'Antoine, qu'elle perſiſta à en habiter la maiſon & à en prendre le parti, quelques efforts qu'Octavien fit pour la porter à les abandonner. Elle pria même Octavien d'oublier dans ſa guerre contre Antoine, ce qui la regardoit perſonnellement, & lors qu'Antoine, mettant envers elle le comble à ſes barbares procédés, lui eut envoyé ordre de ſortir de ſa maiſon, elle ne la quitta qu'en pleurant ſur le malheur qu'elle avoit de ſe voir une des cauſes de la guerre civile.

La clémence d'Octavien envers les vaincus après la bataille d'Actium, eſt moins remarquable par les graces que ce Prince y accorda, que par divers traits de géné-

rosité qui fournirent à Octavien de la part des vaincus & des vainqueurs, les occasions d'exercer ces graces. L'Auteur rapporte plusieurs de ces traits dans lesquels on vit les enfans bien démentir en sauvant la vie à leurs peres, les reproches d'ingratitude que Velleius leur fait pour les temps de la proscription précédente : & le trait de Metellus vieillard attaché au parti d'Antoine, méritoit surtout d'être connu. Ce vieillard ayant été fait prisonnier, fut amené à Samos devant Auguste & son conseil. Metellus aussi accablé de misére que d'année, parut dans ce conseil » dé-
» figuré par une longue barbe, par
» une chevelure négligée & par
» tout le triste appareil de son in-
» fortune « Cependant un des Juges du Conseil l'ayant reconnu dans ce triste état pour son pere ;
» courut l'embrasser en pleurant &
» jettant de grands cris. Puis se
» retournant vers le Tribunal : Cé-
» sar, dit-il, mon pere a été votre

» ennemi & moi votre Officier:
» il mérite d'être puni & moi d'ê-
» tre récompensé par vous. La
» grace que je vous demande, c'est
» de le sauver à cause de moi,
» ou de me faire mourir avec lui. «
Tous les assistans furent touchés de compassion & Octavien crut ne pouvoir refuser à un tel fils la grace d'un pere, qu'Octavien avoit cependant tout lieu de regarder comme un ennemi implacable.

Il faut voir dans l'Auteur même le trait singulier de générosité réciproque de Barbula & de Marcus, qui se sauvérent réciproquement la vie l'un à l'autre, le premier dans le temps de la proscription, & le second après la bataille d'Actium, ainsi que la fierté & la noblesse de sentimens qui éclatent dans le discours qu'Hérode fait Roy de Judée, par Antoine, tint à Octavien & que l'Auteur rapporte d'après Joseph.

Nous ne nous arrêtons pas sur

ces exemples pour en obſerver un autre, qui quoique ſuivi d'effets moins heureux, n'a pas moins mérité d'être tranſmis à la poſtérité, & paroit cependant moins connu. Adiatorix Prince Galate, qu'Antoine avoit fait Seigneur d'Héraclée dans le Pont, ayant fait égorger dans cette Ville une Colonie Romaine, avoit été condamné par Octavien à mourir avec l'aîné de ſes fils. » Le Prince Galate en avoit » trois : lorſqu'on le conduiſoit au » ſupplice, le ſecond par une généroſité admirable ſoutint qu'il étoit » l'aîné & que l'arrêt de mort le » regardoit. Celui qui étoit véritablement l'aîné & qui ſe nommoit » Dytentus, ne céda point en généroſité à ſon frere, & revendiqua ſon droit d'aîneſſe, dont le » privilége étoit une mort ſanglante. La conteſtation fut aſſez longue..... Enfin néanmoins les parens communs ayant repréſenté » à Dytentus, que comme il avoit » plus d'âge, il pouvoit plus aiſé-

» ment ſervir de ſupport & d'appui
» à ſa mere, & au plus jeune de
» ſes freres, il céda, & le ſecond
» eut la tête tranchée en ſa place. «
Octavien informé du fait fut fâché de cette exécution & récompenſa Dytentus.

On peut encore mettre, au nombre des actions dignes de mémoire, le zéle incroyable qu'une troupe de gladiateurs témoigna pour Antoine, après ſa défaite & lors qu'abandonné de tout ce qu'il avoit de grands auprès de lui, il ne lui reſtoit plus aucune reſſource. Plus la nobleſſe de ſentimens & les efforts prodigieux que ces Gladiateurs firent alors pour lui en Sirie, après avoir traverſé toute l'Aſie malgré tous les obſtacles qui leur furent oppoſés, étoient au-deſſus de l'état d'une pareille troupe; plus elle eſt ſans doute remarquable, elle peut même être glorieuſe pour Antoine, en ce qu'elle fait voir combien il ſçavoit ſe faire aimer.

Les trois portraits que nou allons rapporter, étant ceux de trois plus intéressans personnage dont traite ce Livre, peuvent servir autant à faire connoître le styl de l'Auteur que la maniére dont i sçait juger des caractéres & le peindre.

On se souvient assez qu'Antoine & Cléopâtre se donnérent eux-mêmes la mort après que leur fuite au combat d'Actium eut rendu Octavien victorieux.

» Cléopâtre périt à l'âge de 39
» ans, après en avoir régné vingt-
» deux, sur lesquels il s'en trou-
» ve quatorze, où partageant la
» fortune d'Antoine elle vit tous
» les Princes & les Rois de l'Orient
» soumis à sa puissance, trop heu-
» reux de lui faire servilement leur
» cour. Sa folle ambition la porta
» à ne se point contenter de tant
» de grandeur, & à vouloir domi-
» ner sur tout l'Empire Romain
» & régner dans le Capitole.
» fruit de cet audacieux pro

» si mal soutenu de sa part fut la » ruine d'Antoine, & la sienne » propre. La fierté l'accompagna » jusques dans ses derniers momens. » Femme la plus hautaine qui fut » jamais, elle ne put se résoudre » à relever par ses chaînes le triom» phe de son vainqueur, & elle » préféra la mort à cette ignomi» nie........ Si nous voulons ju» ger sainement de cette Princesse, » nous ne la trouverons grande que » par ses vices. Il est inutile de » parler du *débordement* de ses » mœurs, qui a éclaté à la face de » l'Univers. L'ambition en fut le » principe, & nul crime ne lui » couta pour satisfaire cette pas» sion chérie. Elle fit la guerre à » son frere aîné; elle empoisonna » le second, & Arsinoé sa sœur fut » tuée par ses ordres. L'abus qu'el» le fit pendant tant d'années de » la confiance d'Antoine, & du » foible prodigieux qu'il eut pour » elle, est une infidélité atroce, » qu'elle couronna dignement par

» les plus noires perfidies, trahif-
» ſant en faveur d'un ennemi ce-
» lui qu'elle feignoit d'aimer plus
» que ſa vie. Et afin qu'il ne lui
» manquât aucune eſpéce de honte,
» elle périt après avoir vu rebutées
» les avances qu'elle faiſoit vers
» ſon vainqueur, & rejettés avec
» mépris les efforts qu'elle tenta
» pour allumer en lui une paſſion,
» par laquelle juſques-là elle avoit
» toujours triomphé..... En cette
» Princeſſe finit le Royaume des
» Lagides, qui, à compter depuis
» la mort d'Alexandre, avoit du-
» ré 294 ans.

Antoine lorſqu'il mourut avoit
53 ou 56 ans. » Il fournit une
» carriére plus brillante, que ne
» comportoit le mérite d'un hom-
» me, en qui les vices ſurpaſſérent
» beaucoup les talens. Capable
» d'acquérir de la puiſſance, inca-
» pable de la conſerver, jamais
» perſonne n'eut plus beſoin de
» l'adverſité pour paroître eſtima-
» ble. Tous les vices qui naiſſent

» de la bonne fortune le dominé-
» rent à la fois, & lui rendirent
» inutiles, la bravoure & la ſcience
» de la guerre, dans leſquelles il
» excella entre tous les Généraux
» de ſon temps. Il fut bon, hu-
» main, libéral par le fonds de ſon
» caractére. Mais ces principes de
» vertu n'étant point ſoutenus par
» une raiſon droite, ferme & éclai-
» rée, tantôt s'éclipſérent au point
» de faire place à la cruauté la
» plus odieuſe, tantôt dégénéré-
» rent en imbécillité. Né pour être
» gouverné par les femmes, il eſt
» l'exemple le plus mémorable de
» l'aveuglement, de la ſervitude &
» des déſaſtres qu'entraînent après
» ſoi de grandes paſſions. En un
» mot il a mérité que le genre hu-
» main applaudît à ſa défaite, &
» l'on a eu raiſon de dire qu'il
» étoit de l'intérêt de l'Univers
» qu'Antoine fût vaincu par Octa-
» vien.

L'Auteur après avoir propoſé d'après Tacite, le double point

de vûe, ſous lequel on enviſageoit au jour des funérailles d'Auguſte, les voyes par leſquelles ce Prince s'étoit élevé à la ſouveraine puiſſance, porte enſuite ſur ces deux maniéres de penſer, un jugement auſſi court que ſenſé, qu'on ne peut entendre qu'en l'appliquant à l'expoſé de Tacite. Les uns (dit Tacite) donnant pour motif des guerres civiles qu'Auguſte avoit entrepriſes, ſa reconnoiſſance pour ſon pere adoptif & les beſoins de la République, où les loix n'avoient plus aucun pouvoir, attribuoient à la néceſſité des circonſtances, tout ce que ce Prince avoit accordé à Antoine & à Lépide, & toutes les autres taches que pouvoit fournir ſa conduite pendant ces guerres & diſoient pour ſa juſtification qu'il n'avoit pu autrement parvenir à venger Céſar, & à rétablir le bon ordre. » D'autres prétendoient au contraire que le déſir » de venger ſon pere & les déſor» dres de l'état n'avoient été chez

» lui qu'un prétexte. Qu'au fonds
» c'étoit l'ambition de dominer
» qui l'avoit engagé à soulever les
» vieux soldats par ses largesses, à
» assembler une armée sans aucun
» caractére d'autorité publique,
» à corrompre les Légions d'An-
» toine alors Consul, à feindre
» de la considération & des égards
» pour le parti de Pompée, afin
» de profiter de la bienveillance
» que l'on portoit à cette cause.
» Qu'ayant envahi les faisceaux &
» la puissance du Préteur par un
» Décret dont le Sénat n'avoit pas
» prévu les conséquences, après la
» mort funeste d'Hirtius & de Pan-
» sa, qui avoit jetté sur lui bien
» des soupçons, il s'étoit emparé
» des troupes de l'un & de l'autre.
» Qu'il avoit envahi le Consulat
» contre le gré des Sénateurs, &
» tout de suite tourné contre la Ré-
» publique, les armes qui lui
» avoient été mises en main pour
» faire la guerre à Antoine. Qu'il
» n'étoit pas nécessaire de s'éten-

» dre à blâmer les proſcriptions &
» les diſtributions des terres faites
» aux ſoldats, puiſque ceux même
» qui en étoient les Auteurs n'a-
» voient jamais oſé les louer. Qu'on
» pouvoit abſolument lui paſſer la
» mort de Caſſius & des deux Bru-
» tus, comme due à la vengeance
» de ſon pere : quoi qu'après tout
» il auroit été plus généreux de ſa-
» crifier ſes inimitiés particuliéres
» à l'utilité publique : mais qu'il
» avoit trompé Sex. Pompée par
» une fauſſe image de paix, & Lé-
» pidus par des dehors d'amitié.
» Que ſa conduite avoit été la mê-
» me à l'égard d'Antoine, qu'il
» avoit amorcé par les traités de
» Tarente & de Brindes, & par le
» mariage de ſa ſœur ; & qui enſui-
» te avoit payé par ſa mort la peine
» d'une alliance frauduleuſe.

» Ces deux jugemens (dit M.
» Crévier) quoique ſi oppoſés,
» contiennent cependant l'un &
» l'autre quelque choſe de vrai. Le
» dernier exprime au naturel les

» intentions d'Octavien : l'autre
» fait sentir le bien & l'avantage
» qu'il procura à l'Empire. Il est
» certain par les faits que le gou-
» vernement Monarchique étoit la
» seule ressource de la République
» Romaine.

Ce morceau est suivi de quelques réflexions générales, qui, quoi qu'elles ne soient pas neuves, font si sensiblement reconnoître le célébre M. Rollin dans son Disciple, que nous n'aurions pu les omettre sans manquer à ce que nous croyons devoir à l'un & à l'autre.

» J'ai représenté (ajoute M. Cré-
» vier en finissant) le plus fidéle-
» ment qu'il m'a été possible les
» circonstances & les causes de cet-
» te grande révolution « (qui a converti la République Romaine en Etat Monarchique). » Mais il
» convient à des Chrétiens de s'é-
» lever plus haut & d'envisager dans
» le mouvement des choses humai-
» nes, & dans le jeu des passions,
» la Providence Divine qui les gou-

» verne, & qui les dirige à l'exé-
» cution de ses desseins de miséri-
» corde sur le genre humain Le
» Christ attendu depuis quatre
» mille ans alloit bientôt naître:
» & tout s'arrange pour faciliter
» la propagation de la doctrine
» Céleste qu'il venoit apporter en
» terre.

» La vaste étendue de l'Empire
» Romain, en liant ensemble par
» un commerce aisé & perpétuel
» toutes les parties du monde con-
» nu, ouvroit tous les chemins aux
» Prédicateurs de l'Evangile. Mais
» les troubles affreux des guerres
» civiles y auroient mis un obsta-
» cle. Il falloit que le *Prince de la*
» *Paix* naquît au sein de la paix.
» Dieu suscite Octavien pour faire
» cesser toutes les dissentions, &
» établir une tranquillité durable
» dans l'Empire. L'établissement
» même de la Monarchie entroit
» dans les Desseins de Dieu sur son
» Eglise. Les compagnies sont atta-
» chées à leurs vieilles maximes: &
» l'on

» l'on voit que le Sénat de Rome
» étoit encore tout Payen long-
» temps après que le Christianisme
» étoit monté sur le Trône. La Re-
» ligion de Jesus-Christ auroit
» souffert une guerre implacable
» & étendue de la part du Sénat,
» si la puissance fût restée entre ses
» mains. La conversion du seul
» Constantin rendit pour toujours
» la paix à l'Eglise, agitée & per-
» sécutée pendant trois siécles.

» C'est avec cette réflexion que
» je laisse mes Lecteurs en finissant
» cet ouvrage, auquel j'ai mis la
» derniére main ; pour obéir aux
» ordres d'un Maître que je respe-
» cterai infiniment toute ma vie,
» parce qu'en lui la piété égaloit
» les talens. Heureux ! si marchant
» sur ses traces, je regarde tout ce
» que je puis recueillir de doctrine
» de l'antiquité Payenne, comme
» les richesses de l'Egypte qui doi-
» vent être consacrées à Dieu & à
» Jesus-Christ. Heureux encore !
» si cet Esprit dirigeant ma plume,

„ a pu inſpirer de pareils ſentimens
„ à ceux qui me font l'honneur de
„ me lire.

On comprend aiſément, par le nombre de pages qu'occupe la ſeconde partie de ce Volume, en quoi conſiſte chacune des trois tables qui remplit cette partie.

La table des ſommaires eſt comme celle des Livres précédens très-détaillée, & contient ſur chaque article un renvoi à la page qui en commence l'explication.

La table des matiéres eſt comme celle de l'Hiſtoire Ancienne, donnée précédemment par M. Rollin, très-ample & nous a paru faite avec ſoin.

Enfin celle des faſtes Conſulaires comprend, ainſi que l'obſerve l'Auteur, dans l'avis qui eſt à la tête ; „ non ſeulement les Conſuls,
„ mais les Rois qui les ont précédés;
„ & depuis l'établiſſement du Con-
„ ſulat, les autres Magiſtrats qui
„ en ont de temps en temps inter-
„ rompu le cours, & qui conſ

» quemment ont donné le nom à » l'année, c'eſt-à-dire, les Décem- » virs & les Tribuns militaires avec » la puiſſance Conſulaire. « Ce qui a engagé l'Auteur à donner cette derniére table, eſt que » les Au- » teurs Latins, ſurtout ceux qui » ont écrit du temps de la Répu- » blique, quand ils veulent citer » une année de leur Hiſtoire, la » déſignent preſque toujours par » le nom des Conſuls. « Cette der- niére table contient à la marge collatérale, à côté de chaque nom, la date de l'année de la fondation de Rome & le nombre dont elle précéde l'Ere Chrétienne.

Pour ce qui concerne en général le fonds de tout cet ouvrage, de M. Crévier, le choix ainſi que la diſpoſition des faits, la maniére de les amener & de les préſenter, les réflexions judicieuſes de l'Auteur & la ſobriété avec laquelle il en fait uſage: enfin celles qu'il fait faire naturellement à un Lecteur attentif, en lui apprenant à con-

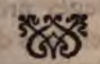
noître les hommes, à déteſter le vice & à n'eſtimer que la vertu, nous ont ſemblé le rendre digne d'être à la ſuite de celui dont il eſt la continuation. L'hiſtoire des Empereurs Romains que M. Crévier ſe propoſe de donner juſqu'à Conſtantin, dont les deux premiers volumes vont paroître inceſſamment, & dont la ſuite depuis Conſtantin, entrepriſe par le célébre M. le Beau, doit être publié à peu près dans le même temps, ne ſera ſans doute, ni moins utile, ni moins intéreſſant, & nous eſpérons répondre par notre empreſſement, à la faire connoître le plus promptement qu'il nous ſera poſſible, à l'impatience avec laquelle elle eſt attendue.

Quant aux Lecteurs, qui effrayés à la vûe des ouvrages de longue haleine, trouveroient déja un peu longue cette ſuite des volumes qui ont paru juſqu'à préſent, & ſeroient par ce motif moins empreſſés pour la lecture de ceux que nous atten-

dons encore, nous les prierons d'observer que l'Hiſtoire n'eſt utile qu'autant qu'en nous faiſant connoître l'homme, elle nous apprend à profiter des exemples de ceux qui nous ont précédé, pour nous garantir de leurs défauts & imiter leurs vertus. Or une pareille utilité ne peut réſulter que des Hiſtoires qui entrent dans les détails, & lorſque ces détails ſont bien choiſis, plus l'Hiſtorien circonſtancie les faits & plus il devient utile au Lecteur. A l'égard de ceux qui cherchent plus à meubler leur mémoire des événemens & des époques les plus remarquables, qu'à cultiver leur eſprit par une étude approfondie de l'homme ; il eſt ſans difficulté que de pareilles Hiſtoires ne ſont pas faites pour eux. Auſſi trouveront-ils aiſément une infinité d'abregés propres à les ſatisfaire, & c'eſt ſans doute ce goût beaucoup trop commun pour les abregés, qui a tant multiplié cette eſpéce d'ouvrage, & qui fait tant

négliger la lecture des Hiſtoires plus étendues, quoique la plus utile & même en quelque ſorte la ſeule capable d'inſtruire.

C'eſt par erreur que l'hiſtoire des Empereurs Romains, dont nous venons de parler, a été annoncée dans les nouvelles Littéraires du mois de Février dernier, ſous le ſimple titre d'Hiſtoire Romaine, & de continuation de l'ouvrage de M. Rollin, dont cette Hiſtoire eſt ſeulement une ſuite tout-à-fait indépendante : on s'eſt encore trompé en annonçant alors que cette Hiſtoire ſe trouveroit à Paris, chez la Veuve Etienne; Deſaint eſt le ſeul qui en ait le Privilége, & c'eſt chez lui ſeulement que ce nouvel ouvrage ſe diſtribuera.



TRAITÉ DES DROITS Seigneuriaux & des matiéres Féodales, par Noble François de BOUTARIC, *Professeur en Droit François dans l'Université de Toulouse, avec une instruction sur les droits d'Echange & un recueil des Réglemens qui concernent cette matiére.* A Paris, chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roy, Quay de Gêvres, au Paradis, 1746. vol. *in*-12. de 616 pages, non compris l'avertissement, & plus de 50 pages de tables. Le prix de ce volume est marqué de 6 liv.

MONSIEUR de Boutaric Auteur de ce traité, est déja connu par une conférence des instituts de Justinien avec le Droit François. Ce premier ouvrage de M. de Boutaric a eu, selon le témoignage de l'Editeur du Traité que nous annonçons, » tant de » succès, qu'on a lieu d'espérer que

„ ſon Traité des Droits Seigneu-
„ riaux ſera reçu auſſi favorable-
„ ment.

„ Quoique la matiére des fiefs
„ & droits Seigneuriaux ait été
„ (ajoute l'Editeur) traitée par di-
„ vers Auteurs, tant dans leurs
„ commentaires ſur nos coutumes,
„ que dans des traités généraux du
„ droit François, qu'il y ait même
„ déja pluſieurs traités particuliers
„ ſur les fiefs, celui que l'on pré-
„ ſente ici au Public n'en ſera pas
„ moins utile.

„ Les plus habiles Commenta-
„ teurs, tels que Dumoulin & Dar-
„ gentré, qui ont parlé des fiefs,
„ ſe ſont contenté d'expliquer les
„ diſpoſitions de leurs coutumes
„ qui y ont rapport, ſans embraſ-
„ ſer toute la matiére, ni la trai-
„ ter avec ordre.

„ Ceux qui en ont parlé dans
„ des traités généraux de Droit,
„ tels que Cujas, Coquille, &c.
„ avoient trop de différens objets à
„ embraſſer pour bien approfon-

„ dir celui-ci ; ils n'ont pu en don-
„ ner que les notions les plus com-
„ munes.

„ MM. Chantereau, le Fêvre,
„ Salvaing de Boiſſieu, la Roche
„ Flavin, Ferriére, Hévin, Po-
„ quet de Livoniéres, Bruſſelles &
„ Guyot, dans leurs traités parti-
„ culiers, ont plus approfondi la
„ matiére, mais elle n'eſt point en-
„ core épuiſée ; M. Bruſſelle ne
„ nous rapporte que les anciens
„ uſages des fiefs ; M. Salvaing ne
„ les traite que ſuivant l'uſage de
„ Dauphiné ; M. Hévin ſuivant ce-
„ lui de Bretagne ; M. Poquet n'en
„ traite principalement que ſuivant
„ la coutume d'Anjou. M. la Ro-
„ che Flavin a donné un Livre
„ des droits Seigneuriaux & matié-
„ res Féodales ſuivant l'uſage du
„ Parlement de Toulouſe, pour
„ lequel M. Boutaric a auſſi prin-
„ cipalement travaillé. Mais l'ou-
„ vrage du premier n'eſt qu'un
„ recueil d'Arrêts intervenus ſur
„ diverſes queſtions Féodales, au

„ lieu que celui-ci eſt un trait
„ méthodique qui renferme e
„ abregé tous les principes de l
„ matiére; d'ailleurs il eſt ſurven
„ pluſieurs changemens depuis M
„ de la Roche Flavin; & ce nou-
„ veau traité eſt conforme à la der-
„ niére Juriſprudence.....

„ Comme les droits dus en ca
„ d'échange ont une connexit
„ naturelle avec les droits Sei-
„ gneuriaux, & qu'il n'y avoi
„ point encore de Recueil des Ré-
„ glemens intervenus à ce ſujet
„ l'Imprimeur a joint à la ſuite d
„ traité de M. Boutaric une inſtru-
„ ction ſur les droits d'échange
„ avec une table Chronologiqu
„ des Réglemens concernant le
„ échanges. Il a même rapport
„ en entier les principaux régle-
„ mens, de ſorte que cette tabl
„ forme un recueil complet ſu
„ cette matiére.

Telle eſt l'idée que l'Editeur d
ce volume nous en préſente; il eſ
aiſé de voir que cette idée auroi

pu être développée avec plus d'exactitude, & que l'Editeur auroit pu ſans faire aucun tort à M. de Boutaric rendre plus de juſtice à ceux qui ont traité avant lui la même matiére dans un autre goût. Il auroit pu même en ſe bornant aux petits ouvrages *in*-12. écrits ſur la matiére dont il s'agit, faire mention d'un volume de M. de Billecoq Lieutenant particulier de Roye, qui a paru en 1729 & que nous avons alors annoncé dans les nouvelles Littéraires du mois d'Août. Cet ouvrage eſt intitulé *les Principes du droit François ſur les fiefs*. Il eſt accompagné de modéles des actes concernant cette matiére & eſt principalement deſtiné pour ceux qui ſont dans l'étendue de la coutume de Péronne : ainſi l'objet en eſt différent de celui de M. de Boutaric. Mais comme il s'agit plutôt de faire à préſent connoître en quoi conſiſte l'ouvrage de M. de Boutaric, & ce qu'on y a joint dans ce volume,

que d'apprécier les divers traités faits précédemment ſur le même ſujet dans un genre tout différent & qui ſont en très-grand nombre, nous ne nous arrêterons pas davantage à ces productions antérieures & nous nous bornerons ſur celles dont eſt queſtion aux obſervations qui nous ont paru les plus propres à en faire bien juger.

On peut diſtinguer dans ce volume deux ouvrages différens, le premier conſiſtant dans le traité des droits Seigneuriaux, eſt une eſpéce d'inſtitution à la connoiſſance de ces droits qui occupe 268 pages d'un caractére en gros romain; le ſecond qui eſt composé d'une inſtruction ſur les droits d'Echange de 28 pages & d'une table Chronologique des réglemens concernant cette matiére de 320 pag. remplit le ſurplus du volume.

Il n'y a que le traité des droits Seigneuriaux qui porte le nom de M. de Boutaric. L'Auteur de l'inſtruction ſur les droits d'Echange

& du recueil de réglemens qui la ſuit n'eſt point nommé. Il paroit même que ces diverſes eſpéces d'ouvrages ne ſe trouvent réunis dans un même volume que pour rendre ce volume d'une groſſeur convenable.

Quant à ce qui concerne particuliérement le traité des droits Seigneuriaux ; il eſt diviſé en trois parties, dont la premiére concerne les droits du Seigneur Juſticier, la ſeconde ceux du Seigneur Féodal, & la troiſiéme ceux du Seigneur Cenſier. Chacune de ces parties eſt partagée en divers chapitres.

La premiére en contient neuf concernant l'exercice de la Juſtice, les droits de confiſcation, de batardiſe, de deshérence & de chaſſe, les tréſors, les épaves, les riviéres non navigables & les droits dans les Egliſes. Le premier chapitre qui eſt le plus étendu, roule principalement ſur la queſtion de ſçavoir ſi les Seigneurs peuvent de-

ſtituer les Juges pourvûs à titre onéreux. Sur cette queſtion l'Auteur ſemble à la vérité décider pour l'affirmative qui eſt à préſent appuyée ſur le dernier état de la Juriſprudence. Mais il ne cite pour preuves de cet uſage que trois Arrêts du Parlement de Paris, rapportés dans le Journal des Audiences & rendus dans l'autre ſiécle : ainſi il omet les Arrêts du Parlement de Paris les plus récens qui paroiſſent n'y plus laiſſer de doute, mais qu'il n'a pas apparemment connus, & il ne cite ſur ce point aucuns Arrêts du Parlement de Toulouſe.

La ſeconde partie explique en dix chapitres les matiéres de la foi & hommage, du dénombrement, de la ſaiſie Féodale, de la commiſe des fiefs, du Quint & Requint, relief ou rachat, du retrait Féodal, de la preſtation d'homme vivant & mourant & de l'indemnité, des dixmes inféodées, du droit de francfief & de la Nobleſſe,

Au ſujet de la foi & hommage & des devoirs féodaux, l'Auteur cite deux Arrêts que la ſingularité de leur eſpéce peut rendre remarquables. Il s'agiſſoit lors du premier d'un Vaſſal, » qui, pour toute preſtation de foi & hommage & de devoir Seigneurial, » étoit obligé de contrefaire l'yvrogne, de chanter une chanſon gaillarde à la femme du Seigneur Féodal, & de danſer enſuite à la maniére des Payſans : » par cet Arrêt il fut permis au Vaſſal de rendre le devoir par » une perſonne roturiére.

La queſtion qui donne lieu au ſecond Arrêt & que traite M. Dolive, liv. 2. chap. 8. étoit de ſçavoir ſi un Seigneur Féodal pouvoit ſe diſpenſer d'accepter un devoir Féodal qui lui étoit auſſi onéreux qu'utile au Vaſſal : & voici dans quelles circonſtances cette queſtion ſe préſentoit. » Le Baron de Ceſſac, en cette qualité Vaſſal de » l'Evêque de Cahors, eſt obligé

» lorſque celui-ci fait ſa premiére
» entrée dans la Ville Capitale de
» ſon Diocèſe, de l'aller attendre
» à un certain endroit marqué par
» les titres, de le ſaluer en cet en-
» droit nue tête & ſans manteau,
» le pied & la jambe droite nues,
» avec une pantoufle, de prendre
» la mule du Prélat par la bride,
» & de le conduire ainſi à l'Egliſe
» Cathédrale, & de-là au Palais
» Epiſcopal, & de le ſervir à table
» pendant le diner, après quoi la
» mule & le buffet lui demeurent
» acquis. En l'an 1627, l'Evêque
» de Cahors fit ſon entrée ſans
» appeller le Baron de Ceſſac;
» celui ci le fit aſſigner en paye-
» ment de la légitime valeur de
» la mule & du buffet, & par Sen-
» tence des Requêtes du Palais
» confirmée par Arrêt, l'Evêque
» fut condamné, & le buffet éva-
» lué à la ſomme de trois mille &
» quelques livres.

Les quatorze chapitres que con-
tient la troiſiéme partie ont pour

objet le pouvoir qu'a le Seigneur direct de faire reconnoître les droits qui lui sont dus, les cens & rentes, le Champart, les droits d'acaptes & arriére-captes qui ne sont guéres connus que dans le Languedoc & dans la Guyenne, qui y sont pour les censives ce qu'est le relief par rapport aux fiefs, mais avec plusieurs différences observées par l'Auteur, la commise des cencisives, le déguerpissement, le retrait censuel, les lots, le droit de taille, les corvées, la bannalité, le droit de péage, le contrat emphytéotique, & le bail à loyer perpétuel.

On conçoit aisément, à la vue de tous ces objets traités dans un aussi petit volume, que chacun d'eux ne peut être discuté que fort succinctement. Cependant cette discussion nous a paru assez exacte & puisée dans les meilleures sources. Les principes les plus importans & les plus usités, nous ont paru exposés avec choix & avec ordre. L'Auteur y approfondit même plu-

fieurs queftions fur lefquelles il
te quelques Arrêts récens du F
lement de Touloufe, & il s'arr
furtout à ce qui le mérite dav
tage. Ainfi par exemple les cl
pitres, fur lefquels il s'eft le p
étendu dans la troifiéme part
font ceux des cens & rentes,
retrait cenfuel & des lots, &
Pour achever de donner une id
de ce traité, nous nous borner
au chapitre de la retenue cenfue
Une des queftions qui y eft le p
difcutée, eft celle qui confifte
fçavoir, fi lorfqu'un contrat
vente contient divers héritages
tués en différentes cenfives,
Seigneur d'une de ces cenfi
peut n'exercer la retenue que po
les héritages dépendans de fa ce
five, & forcer ainfi l'acquéreur
divifer fon contrat; ou fi l'acqu
reur peut l'obliger à n'éxercer fa r
retenue que pour le tout: c'eft f
quoi les Auteurs & les Arrêts fo
affez partagés. C'eft ce qui don
lieu à l'Auteur d'entrer dans pl

ſieurs diſtinctions qui répandent une grande lumiére ſur cette queſtion & dans leſquelles nous ne pouvons le ſuivre. Nous nous contenterons de rapporter une ſimple obſervation ſur un cas ſingulier qu'on ne trouveroit peut-être pas aiſément ailleurs, & qu'on voit à la page 193 de ce traité.

» Le payement des lots fait au » Seigneur, eſt un obſtacle au re» trait, mais il n'en eſt pas de mê» me de la demande du payement » des lots; il fut jugé au Parlement » de Toulouſe en l'année 1720, » au rapport de M. de Reſſiguier, » après partage porté de la ſecon» de à la troiſiéme chambre des » Enquétes, que le Seigneur pou» voit former la demande en re» trait, après avoir formé la de» mande en payement des lots, & » quoiqu'il eut lui même dans le » cours du procès communiqué le » contrat de vente.

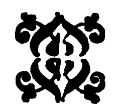
Cet exemple joint aux deux Arrêts que nous avons ci-deſſus ob-

ſervés, d'après les propres termes de M. de Boutaric, ſuffira pour faire juger de ſon ſtyle, & le détail dans lequel nous ſommes entrés ſur ſon ouvrage en fait aſſez connoître les matiéres & la méthode. Ainſi il ne reſte qu'à donner quelqu'idée de ce qui forme le reſte du volume.

L'inſtruction ſur les droits d'Echange qui ſuit ce traité eſt datée du mois d'Avril 1741, & paroit exécutée avec autant d'exactitude que de préciſion.

Quant à la table Chronologique des réglemens concernant cette matiére, il nous ſuffira d'obſerver, qu'elle commence par un Edit du mois de Novembre 1642, qu'elle finit par un Arrêt du Conſeil du 21 Septembre 1745, que les principaux réglemens y ſont rapportés en entier, & que l'Imprimeur de cet ouvrage étant un des mieux fournis en piéces fugitives de cette eſpéce, étoit un de ceux qui pouvoit le plus contribuer à rendre une pareille ta-

ble complette. Peut-être pourroit-on dire qu'il a même porté ſur ce point l'exactitude trop loin, en comprenant dans cette table quelques Arrêts concernant divers échanges faits par le Roy, dont la connoiſſance ne paroît pas eſſentielle pour la légiſlation de cette matiére : mais ces piéces ne ſont preſque que datées & ſont en petit nombre. D'ailleurs elles peuvent ſervir à faire encore mieux connoître tout ce qui concerne cette matiére : ainſi ce reproche, loin de faire tort à la collection, ne peut qu'en donner une idée plus parfaite.



ALEXANDRI XAVERII Panel, è Societate Jesu Presbyteri, Regiis Infantibus à Studiis, Regi Catholico à numismatum Thesauro, de Coloniæ Tarraconæ Nummo Tiberium Augustum, Juliam Augustam Cæsaris Augusti filiam, Tiberii uxorem, & Drusum Cæsarem utriusque filium exhibente. Tiguri apud Gasparem Fuesslinum, Typographum 1748. C'EST-A-DIRE, *Dissertation sur une Médaille de la Colonie de Terragone, qui représente l'Empereur Tibére, Julie fille d'Auguste, femme de Tibére, & Drusus César leur fils, par le Pere* ALEXANDRE XAVIER PANEL, *Prêtre de la Compagnie de Jesus, Précepteur des Sérénissimes Infans d'Espagne, & Garde du Cabinet des Médailles de Sa Majesté Catholique; la Dissertation traduite en Espagnol par le Docteur Dom* BONAVENTURE GAR-

CIA, *Prêtre, Avocat aux Conseils*, &c. Zurich. Fuesslin, 1748. vol. *in*-8°. pp. 183. avec sept planches de Médailles gravées.

SOus les premiers Empereurs Romains, jusqu'au régne de Caïus surnommé Caligula, les Colonies & les Municipes d'Espagne firent frapper des monnoyes, dont il nous reste encore un très-grand nombre; le R. P. Panel donne dans cette Dissertation l'explication d'une de ces anciennes monnoyes; c'est une médaille de moyen bronze de la Colonie de Terragone, Ville qui fut très-célébre sous la domination Romaine, & qui est encore la Métropole d'une Province Ecclésiastique d'Espagne. La Médaille représente la tête de Tibére couronnée de laurier avec cette Légende, TI. CAES. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. *Tiberius Cæsar Augustus Pontifex Maximus Tribuniciâ Potestate*. Au revers, on voit la tête de Julie &

celle du jeune Drusus tournées en regard, avec la Légende, JVLIA AVGVSTA. DRVSUS. CAES. TRIB.POT. *Julia Augusta, Drusus Cæsar Tribuniciâ Potestate*, & dans le champ de la médaille, on voit ces trois Lettres C. V. T. *Colonia Victrix Tarraco.*

Les Antiquaires, qui ont donné l'explication de cette médaille, ont crû y voir la tête de Livie femme d'Auguste que ce Prince adopta dans la famille des Jules, & qui porta le nom de Julie; suivant le témoignage des Historiens, Tibére dès le commencement de son régne avoit fait périr de faim & de misére Julie sa femme, qu'Auguste avoit été obligé d'envoyer en éxil à cause de l'excessif déréglement de ses mœurs. Drusus fils de Tibére fut décoré de la puissance Tribunitiénne l'an 775. de la fondation de Rome, vingt-deuxiéme de l'Ere Chrétienne, le huitiéme depuis la mort de Julie; la tête de cette Princesse n'a donc pû être

représentée

représentée sur les monnoyes avec celles de Tibére & de Drusus son fils; & les Habitans de Terragone auroient pris une voye bien singuliére de faire leur cour à l'Empereur, de rappeller sur leurs monnoyes la mémoire d'une Princesse qui lui étoit odieuse, & qu'il avoit fait mourir plusieurs années auparavant. Le P. Panel se propose ces difficultés, & après avoir prouvé que le Drusus de la médaille, est Drusus fils de Tibére, il entreprend de faire voir que Julie fille d'Auguste a vécu non seulement sous l'Empire de Tibére son mari, mais encore qu'elle lui a survécu, *ipsam quoque Juliam ipsi Tiberio Augusto marito non æqualem ætate modò, sed & superstitem*, il déclare que cette opinion est nouvelle, & qu'elle s'écarte du sentiment généralement reçu, *Quàm hæc à receptâ apud omnes abhorreant opinione*, que cependant elle est appuyée sur le témoignage des médailles antiques, dont l'autorité

doit prévaloir dans l'esprit de tout homme, qui suivra la lumiére du bon sens & de la raison. Le Sçavant Antiquaire prétend encore que M. Agrippa, que les Historiens assûrent être mort l'an de Rome 742, & au plus tard en 748. suivant le P. Hardouin, vivoit encore sous Tibére après l'an 767, de Rome, quatorziéme de Jesus-Christ; que Julie fille d'Auguste a eu de l'Empereur Tibére Drusus César & peut-être d'autres enfans, quoique l'Histoire nous apprenne que ce Prince étoit fils de Tibére & d'Agrippine Vipsania.

Pour prouver ces différentes assertions, le P. Panel rapporte plusieurs médailles, mais les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de les rappeller ici en détail. Nous nous contenterons d'indiquer celles qui sont rélatives à l'explication de la médaille de Terragone, qui est l'objet principal de la Dissertation. On voit, dit le P. *Panel*, sur des médailles de Tibére

frappées en Judée, la premiére, la deuxiéme, la onziéme, & la seiziéme année de son régne, le nom de Julie, ΙΟΥΛΙΑ. La vingt-troisiéme & la vingt-quatriéme année de la puissance Tribunitienne de Tibére, qui répondent à la huitiéme & neuviéme année de son régne, le Sénat & le peuple Romain décernérent à la même Julie les honneurs du char, du *Carpentum*. S. P. Q. R. IVLIAE AVGVST. La même année neuviéme du régne, le Sénat fit représenter sur les monnoyes la tête de Julie sous les emblêmes de la Justice & de la Déesse *Salus*.

Sur la médaille de Terragone, Julie est représentée avec la tête de Drusus César honoré de la puissance Tribunitiénne, JVLIA AUGUSTA, DRUSUS. CAES. TRIB POT. mais suivant deux autres médailles, Drusus fut élevé à cette dignité la trente-cinquiéme année de la puissance Tribunitienne de Tibére, qui répond à la dixe-

neuviéme de ſon régne. Le P. Panel reproche à M. Vaillant d'avoir altéré la Légende, en liſant XXV, au lieu de XXXV. & d'avoir préféré l'erreur à une vérité reconnuë, *mendacibus (Hiſtoricis) valedicere ne cogeretur, cum illis, verbo ſit venia, pudet enim dicere, cum illis, inquam, mentiri non puduit.* Le P. Baldini, Editeur * de l'Ouvrage de M. Vaillant a fait la même faute. Julie, continuë le P. Panel, vivoit donc l'an 35, de la puiſſance Tribunitienne de Tibére, année ſinguliére, attenduë depuis tant de ſiécles, & qui a été ſalutaire au genre humain par la mort de Notre Divin Rédempteur.

La Julie repréſentée ſur ces médailles, eſt ſans doute Julie femme de Tibére, car elle y eſt nommée ſimplement JVLIA. AVGVSTA. ſans l'addition des mots MATer ou FILia, qui ſe trouvent ordinairement ſur les médailles des

* *Numiſmata Præſtantiora. Tom. II. p. 39. & 44.*

Empereurs, lorſqu'elles repréſentent la tête des Princeſſes leurs meres ou leurs filles.

Julie fille d'Auguſte a vécu non ſeulement pendant tout le régne de Tibére, mais elle a ſurvécu à ce Prince, quoi qu'en diſent les Hiſtoriens de ces temps-là, *marito quoque ſuperſtitem.... reclamantibus quantumlibet Hiſtoricis, & nequicquam d jerantibus.* Une ſeule médaille, ſuivant le P. Panel, ſuffit pour le démontrer; on voit au Cabinet du Roy une médaille de Caïus Caligula, ſur laquelle Agrippine mere de ce Prince, femme de Germanicus, eſt nommée Julie la jeune, ΙΟΥΛΙΑΝ ΝΕΑΝ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ. Or Agrippine n'a pu être nommée *Julie la jeune* que par comparaiſon avec Julie ſa mere, fille d'Auguſte, laquelle devoit être encore vivante; c'eſt ainſi qu'un fils de Veſpaſien eſt nommé ſur les médailles *Veſpaſien le jeune* ΟΥΕϹΠΑϹΙΑΝΟϹ ΝΕΩΤΕΡΟϹ; Fauſtine fille d'Antonin Pie, & de Fauſtine

eſt nommée ΦΑΥϹΤΕΙΝΑ ΝΕΑ ϹΕΒΑϹΤΗ; on trouve de même ſur les médailles, *Maximianus junior*, *Licinius junior*, *Conſtantinus junior*, *Conſtans junior*, &c. pour diſtinguer ces Princes des Empereurs de même nom qui régnoient alors.

Les Antiquaires aſſurent que la Julie repréſentée ſur les médailles de Tibére, eſt Livie ſa mere femme d'Auguſte, que ce Prince adopta dans la famille des Jules, d'où elle fut nommée JULIA. Surnom qui lui eſt donné ſur les médailles de Tibere ſon fils. Le P. Panel répond que les Hiſtoriens contre toute raiſon ont aſſuré que Livie avoit été adoptée par Auguſte; *Ita quidem ab Hiſtoriæ Auguſtæ Sriptoribus Anticyram navigantibus aſſertum eſt*, que Livie n'a pu être nommée Julie, & que cette Princeſſe porte le nom de Livie ſur les médailles Latines & Grecques d'Auguſte, & ſur les médailles qui ont été frappées après la mort de cet Empereur. On lit même

DIVA LIVIA, ΘΕΑ ΛΙΒΙΑ sur les médailles fabriquées, depuis qu'elle eut été consacrée au nombre des Dieux.

Le nom de Livie étoit tellement approprié à l'Impératrice femme d'Auguste, & celui de Julie à sa fille, que les têtes de ces deux Princesses sont représentées sur une médaille du Cabinet de M. Pellerin avec ces Légendes, ΛΙΒΙΑΝ ΗΡΑΝ, *Livia Juno*, ΙΟΥΛΙΑΝ ΑΦΡΟΔΙΤΗΝ. *Julia Venus*, suivant l'usage où étoient les Grecs & même les Romains, de donner aux Princes & aux Princesses les attributs, & souvent les noms des Divinités.

Le P. Panel examine ensuite sept inscriptions, qui donnent à Livie le nom de Julie; il les juge toutes fausses & supposées, *omnes ne unâ quidem exceptâ spuriæ, & ab im eritis confictæ.* Le sçavant Jésuite rapporte d'autres inscriptions qu'il regarde comme indubitablement antiques, & qui, comme les

médailles, diſtinguent la femme & la fille d'Auguſte par les noms qui leur étoient propres, LIVIA, JULIA.

On voit par cet Extrait que l'Ouvrage du P. Panel eſt écrit avec ordre & préciſion ; les médailles rares, ou qui n'ont pas encore été publiées, & dont on trouve la deſcription, ſeront utiles à tous les Antiquaires ; elles démontrent l'étenduë des connoiſſances du P. Panel & l'immenſe collection qu'il a faite des monumens antiques.

Nous avons repréſenté le plan du ſyſtême de ce ſçavant Jéſuite, ſyſtême peu différent de celui qu'a tracé le P. Hardouin ; quelque Antiquaire habile pourroit entreprendre d'examiner en détail ce nouveau Canon Chronologique qui combat tout à la fois & le témoignage des Hiſtoriens, & l'opinion preſque unanime des Antiquaires & des plus ſçavans Chronologiſtes.

Les Amateurs de l'hiſtoire &

de l'antiquité pourront consulter d'une part l'ouvrage même du P. Panel, & le P. Hardouin (Histor. August. Epist. V.), & de l'autre la onziéme Dissertation de M. Spanheim, *de usû & Præstantiâ numismatum.*

Qu'il nous soit permis de faire ici quelques courtes réflexions. Les Écrivains de l'Histoire des Empereurs fixent le temps de la mort de Julie fille d'Auguste, aux premiers mois du régne de Tibére, & ils marquent le lieu & les circonstances de cette mort; les mémes Historiens attestent que Livie femme d'Auguste fut adoptée par ce Prince dans la famille *Julia*, & au nom d'*Auguste*, *in familiam Juliam nomenque Augustæ assumptam*, Tacit. ann. liv. 8. d'où elle reçut le nom de Julia & d'Augusta, Ἰουλίαν τε, τὴν καὶ Αὔγουσταν ἤδη καλουμένην. Dio. Cass. L. LVI. p. 600. Après l'Apothéose d'Auguste, Livie sa femme, & sa fille par adoption, fut déclarée Prêtresse du nouveau Dieu; c'est

pourquoi Velleius Paterculus, qui écrivoit ſous le régne de Tibére, dit expreſſément, L. II. 75, que Livie étoit Prêtreſſe & fille d'Auguſte, *Sacerdotem & Filiam*; d'ailleurs il eſt conſtant par l'Hiſtoire que Livie vécut pluſieurs années ſous l'Empire de Tibére ſon fils. En réuniſſant toutes ces circonſtances, peut-on attribuer à Julie qui mourut auſſitôt après la mort d'Auguſte les médailles frappées après cette époque & qui donnent le nom ou la tête de *Julia*; ne doivent-elles pas déſigner la mere de l'Empereur régnant, laquelle étoit décorée du titre d'*Auguſte*, & portoit le nom de *Julia*? Auſſi Ovide Faſt. I. V. 537. lui donne-t'il ces deux noms.

Sic Augusta novum Julia numen erit. C'eſt à cauſe de l'Impératrice Julie, qu'Agrippine femme de Germanicus fils adoptif de Tibére, eſt nommée ſur quelques médailles ΙΟΥΛΙΑ ΝΕΑ. *Julie la jeune*. Nous n'examinerons point ſi les repro-

ches que le P. Panel fait à M. Vaillant ſont fondés : il eſt vrai qu'il ſe trouve des médailles d'argent, qui joignent la trente cinquiéme année de la puiſſance Tribunitienne de Tibére avec la puiſſance Tribunitiénne de Druſus ſon fils, le P. Hardouin qui avoit vû ces médailles, a remarqué qu'elles ſont d'un travail groſſier & de fabrique Eſpagnole, *Regius uterque argenteus & fabricæ Hiſpanicæ, ac rudis. Utrumque diligenter contemplati ſumus.* Hiſt. Auguſt. p. 710. Mais connoit-on des médailles Impériales en argent qui ayent été frappées en Eſpagne? Quoiqu'il en ſoit, l'autenticité de ces médailles qui paroiſſent contraires à l'hiſtoire, mériteroit bien d'être conſtatée par un examen ſérieux.

Nous ne pouvons que répéter ici ce que nous avons dit dans notre Journal du mois de Mars dernier, qu'il eſt extrêmement dangereux de donner atteinte à la tradition Hiſtorique ; lorſque les Monumens paroiſſent contraires

aux Ecrivains, l'Antiquaire doit faire tous ses efforts pour les concilier; s'il n'y peut parvenir, il ne prononce point, il attend de nouvelles lumiéres, & la découverte de quelques nouveaux monumens.

TRAITE' HISTORIQUE des Eaux & Bains de Plombieres, de Bourbonne, de Luxeuil, & de Bains, par le R. P. DOM CALMET, *Abbé de Senones.* A Nancy, chez le Seure, Imprimeur ordinaire du Roy, 1748. *in*-8°. de 333 pp. sans la table des matieres qui en fait 20, ouvrage enrichi de 16 figures en taille douce. Il se trouve à Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul.

IL n'y a que des conjectures fort peu satisfaisantes sur l'etymologie du nom de Plombieres, & sur celles de Plumiers, ou Plumaires, qui etoient originairement ceux du Village connu aujourd'hui sous

le nom de Plombieres. On ne ſçait pas mieux en quel temps les eaux auxquelles il doit ſa reputation, ont commencé à être miſes en uſage par les Medecins. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette epoque eſt fort ancienne, & remonte au temps où les Romains etoient maîtres des Gaules, comme on a lieu de le preſumer de ce qu'ils connoiſſoient les bains de Luxeuil qui ne ſont qu'à deux lieues de Plombieres, & mieux encore à l'inſpection d'un maſſif qui régne dans toute l'étendue du village, & qui eſt une couche fort haute de cailloutages, de thuilleaux, & autres matieres dures, jettées à bain de ciment, que l'on a trouvée dans tous les endroits où l'on a travaillé, & que la longueur des temps n'a point endommagée. On ſoupçonne que cette couche, qui a environ ſix cens pieds de longueur, a été conſtruite pour empêcher les eaux de pluyes, ou les eaux froides, d'alterer les eaux minerales, en les

detournant vers la riviere par des conduites dont elle eſt percée en différens endroits.

Notre objet étant l'inſtructif plutôt que l'amuſant, nous ne dirons rien de toutes les recherches philologiques contenues dans les premiers chapitres, ni des details de topographie & d'architecture dans leſquels entre l'Auteur, nous contentant d'extraire ce qui peut s'y trouver d'utile.

Il remarque chap. 9 d'après M. Berthemin, qu'on ſe baigne juſqu'au col dans les eaux d'Aix-la-Chapelle, qui ſont plus chaudes que celles de Plombieres, & que dans ce lieu on n'y entre que juſqu'au nombril, ou aux mamelles, & même qu'on ne permet d'abord de mettre que les mains dans l'eau. Eſt-ce la timidité des Medecins ou des malades qui produit cette difference? L'affirmative eſt aſſez vraiſemblable, puiſque lorſque les Allemands venoient à Plombieres, il y a ſix vingt ans, ils ſe trouvoient

fort bien de s'y baigner tout le jour.

Au reste si la chaleur des eaux du bain de la Reine, ou des Dames, est si redoutable aux Medecins, ils doivent voir avec beaucoup de deplaisir une innovation qui s'est faite dans le bain des pauvres, ou des gouteux. La chaleur de ce bain n'excede pas naturellement celle d'une personne en santé, mais on l'a rendu aussi chaud que celui de la Reine, en y detournant des eaux extrêmement chaudes. Par ce procedé on s'est privé de l'avantage d'avoir des bains de differens degrés de chaleur; qui auroient eté le grand bain, lequel est le plus chaud de tous, le bain des Dames, dont la chaleur est moins considerable, & le bain des pauvres qui n'excederoit pas la naturelle.

Il y a trois observations physiques singulieres au sujet du grand bain; c'est 1°. qu'un œuf de poule y cuit en quelques minutes, autant que si on l'y laissoit pendant cinq

ou six heures; 2°. que malgré la chaleur naturelle de cette eau, elle est aussi long-temps à bouillir que l'eau commune quand on la met sur le feu. Mais comment est-il possible que le corps humain supporte pendant des heures entieres une chaleur capable de durcir des œufs? Et comment se fait-il que la chaleur naturelle de ces eaux ne soit point un acheminement à l'ébullition? Au reste il est bon de remarquer que cette chaleur n'est pas la même toutes les années, & dans les differens temps de chaque année; mais c'est ce qu'on n'est point à portée de connoître parfaitement par l'impression que l'eau fait sur les organes du tact, lesquels sont exposés à faire des rapports differens suivant leur disposition actuelle. Une observation non moins singuliere que les precedentes, & c'est la troisieme que nous avons annoncée, c'est que la chaleur des eaux est un barometre aussi sur que celui de mercure

pour predire les changemens de temps, quelquefois vingt-quatre heures avant qu'ils arrivent; l'eau etant plus chaude avant la pluye, & perdant un peu de cette chaleur quand il pleut.

Après beaucoup de remarques de differente nature ſur les bains de Plombieres, & ſur les eaux de la fontaine du Chêne ou du Crucifix, à qui on donne la preference pour les prendre en boiſſon, ce qu'on a coutume de faire pour ſe preparer au bain, à l'etuve, ou à la douche; le P. Calmet parle des etuves, qui ſont des cabanes de maçonnerie, dans le fond deſquelles coulent des eaux très-chaudes, dont les vapeurs frappent le corps de ceux qu'on y renferme, communement dans la vue d'exciter des ſueurs, & que l'on peut egalement faire ſervir à relacher & à ramollir les fibres. C'eſt pourquoi il ſouhaiteroit qu'on mît en etat de ſervir celle qu'on nomme la derniere, laquelle eſt la moins

chaude des trois, & par conſequent la plus convenable aux perſonnes dont les fibres ſont roides, & qui cependant n'ont pas une maladie qui demande de grandes ſueurs. L'Auteur n'eſt pourtant pas perſuadé que l'eau qui diſtille du corps des perſonnes qui ſont dans l'etuve ſorte de leur corps; il l'attribue à la condenſation qui ſe fait ſur la peau des vapeurs dont l'etuve eſt remplie. Mais il ne doute pas que les ſueurs qui arrivent aux malades quand ils ſont mis au ſortir de l'etuve dans un lit bien chaud, ne vienne de la rarefaction que les vapeurs ont cauſée dans la maſſe du ſang, & du relachement ſurvenu aux organes de la tranſpiration.

Nous avons beaucoup parlé juſqu'ici de la chaleur des eaux de Plombieres, mais quelle en eſt la cauſe? Pour parvenir à la decouvrir, D. Calmet parle de la nature de l'eau en general, & avance comme un principe admis par les plus

habiles Physiciens, que toutes les eaux qui coulent sur la terre viennent des eaux de pluyes. De ce systême, dont la trop grande generalité est detruite par des observations sans replique, qui prouvent qu'au moins une partie des sources est produite par des vapeurs condensées par le sommet des montagnes, l'Auteur tire cette consequence, qui sera egalement vraye dans les deux, que toutes les sources sont naturellement froides & insipides; d'où il suit que la chaleur & le goût viennent de quelque cause etrangere à celle qui produit l'ecoulement de l'eau. Quant au goût, il n'est pas difficile d'en trouver la cause dans les matieres de differentes natures dont l'eau peut se charger; mais il n'est pas egalement aisé d'expliquer sa chaleur.

D. Calmet n'est point de l'avis de Berthemin qui l'attribue à des inflammations souterraines. Il n'en paroit aucun vestige par les trem-

blemens de terre, qui sont les suites ordinaires des feux souterrains ; d'ailleurs la chaleur des eaux de Plombieres est toujours à peu près la même, ce qui n'est gueres vraisemblable dans l'hypothese des feux souterrains, qui ne doivent pas avoir toujours le même degré d'activité ; &, s'il y a eu des secousses qui ont culbuté une partie du village de Plombieres & même des maisons & de l'eglise de Remiremont, qui n'est qu'à quelques lieues de Plombieres, comme il est arrivé en 1682, il est vraisemblable qu'elles ont eté causées par le detachement de quelques parties de la voute des montagnes, voute dont l'existence est prouvée par le bruit sourd qu'on entend sous soi quand on va à pied ou à cheval sur ces montagnes, & qui peut servir à confirmer ce que nous avons dit plus haut de la formation des sources par la condensation des vapeurs.

L'Auteur n'est pas plus de l'avis de M. Richardot qui pretend que

les eaux de Plombieres ont eté créés chaudes. Car comment concilier ce ſyſtême avec le boulverſement arrivé à la terre dans le temps du deluge ? D'ailleurs ſi les eaux de Plombieres ſont chaudes de leur nature, comme d'autres ſont froides, pourquoi ne bouillent-elles pas plus aiſément que l'eau froide ?

M. Charles, Profeſſeur en Médecine à Beſançon, n'a pas mieux adreſſé, ſuivant notre Auteur ; puiſque M. Puton, Medecin de Remiremont, aſſure qu'il n'y a point de pyrites dans les montagnes de Plombieres, & qu'il n'y a point de fer dans le ſediment de l'eau chaude du Chêne ; principes deſquels M. Charles deduit la chaleur de l'eau. Cependant M. le Maire, dont nous parlerons ci-après, ne conteſte pas l'exiſtence du principe martial ; loin de cela il la prouve.

L'attribution qu'on fait de la chaleur des eaux de Plombieres au

ſouffre qu'elles contiennent eſt un quatriéme ſentiment qui paroit dementi par l'obſervation; puiſque ces eaux n'ont ni l'odeur, ni le goût ſulphureux, & qu'elles ne noirciſſent point l'argent.

Le ſentiment qui paroît le plus probable à l'Auteur, eſt que l'eau ſe charge en coulant de differentes ſubſtances qui produiſent une fermentation chaude; & il s'appuye ſur une obſervation d'un Medecin François nommé de Rochas, qui, voulant decouvrir la cauſe de la chaleur d'une fontaine des Alpes Suiſſes, fit ouvrir la terre en remontant juſqu'à la ſource, laquelle ſe trouva une eau claire, un peu ſalée, un peu acide, abſolument froide, laquelle s'echauffoit au moyen d'une fermentation qu'elle excitoit dans une mine ſulphureuſe & fixe au travers de laquelle elle paſſoit.

Il y a très-peu de choſes dans l'ouvrage ſur les eaux de Bourbonne, dont M. Charles, que nous

venons de citer, attribue la chaleur au souffre, au fer, & aux pyrites qui sont dissous par l'eau. On y rapporte aussi l'analyse de ces eaux qui est dans les memoires de l'Academie Royale des Sciences.

Les eaux de Bains, Village à trois lieues de Plombieres, n'y occupent aussi que peu d'espace. Ce sont des eaux chaudes, mais qui le sont moins que celles de Plombieres. Deux Medecins celebres de Nancy pretendent qu'elles l'emportent sur celles-ci dans les maladies de poitrine, les goutes vagues, & les rhumatismes gouteux, & qu'elles ne le cedent en rien à celles de Plombieres dans tous les cas où ces dernieres sont emploiées. Elles ont une vertu laxative que celles-ci n'ont pas.

Les eaux de Luxeuil, Ville au Nord de la Franche-Comté au pied des montagnes de Vosges, ont eté celebres dans les temps les plus reculés. Elles facilitent la sortie des urines & de la transpiration,

ſans laiſſer aucune impreſſion de chaleur ni dans les entrailles ni autre part. On les emploie utilement contre les rhumatiſmes, la foibleſſe des articulations, les fiſtules, les vieux ulceres, &c. & dans des maladies internes, comme obſtructions de viſceres, maladies des reins, coliques d'eſtomac & d'entrailles, &c.

Il y a auſſi à Luxeuil des eaux ferrugineuſes qui prennent en moins de quatre minutes la couleur de bleu celeſte, lorſqu'on y mêle de la noix de galle, ou de la feuille de chêne broyée ; & une ſource d'eau ſavoneuſe qui contient du fer, & qui eſt propre pour adoucir la ſalure du ſang & de la lymphe. Ces eaux ne ſont gueres fréquentées depuis quelque temps.

Nous renvoyons à notre Journal de mars 1747, ceux qui ſeront curieux des analyſes des eaux de Plombieres, qui ſont rapportées en détail par Dom Calmet.

Il s'en faut de beaucoup que ſes

recherches

recherches sur les eaux savoneuses soient aussi étendues que celles qu'il a faites sur les eaux chaudes. Il remarque qu'elles sortent de deux sources principales, où l'on voit une terre argilleuse, approchant de la couleur & de la qualité du savon. Ces eaux servent utilement à couper les eaux chaudes, quand la nature des maladies, ou le temperament des malades, fait redouter l'effet des eaux thermales. Elles sont bonnes en general dans tous les cas où il s'agit de dessaler la masse du sang, & de lui rendre des parties balsamiques qui brident l'effet des sels. Nous n'entrerons pas dans le detail des cas où ces eaux, & les eaux chaudes conviennent. Les Auteurs qui ont ecrit sur les vertus de ces dernieres pretendent qu'on peut les emploier dans presque toutes les maladies, & qu'elles les guerissent, ou du moins les soulagent sensiblement. On n'en excepte que

celles où la grande rarefaction du ſang eſt à craindre.

Les remarques de M. le Maire, Medecin à Remiremont, ſur les eaux de Plombieres, ne ſont pas la partie la moins importante de l'ouvrage. Nous ne donnerons pourtant pas à leur extrait toute l'etendue qu'elles paroiſſent meriter, parce que nous ne voulons pas exceder de beaucoup les bornes dans leſquelles nous avons coutume de nous renfermer.

M. le Maire commence par attaquer l'erreur très-commune, que la principale vertu des eaux minerales depend des mineraux qu'elles tiennent en diſſolution. Il combat ce prejugé par deux obſervations qui paroiſſent ſans replique, la premiere que les mêmes mineraux qui donnent la vertu aux eaux qui les charient ne produiſent point les mêmes effets que ces eaux. La ſeconde qu'il y a des eaux très-ſalutaires dans des maladies fort

rebelles dans lesquelles on ne trouve aucun vestige de mineral. De ces observations M. le Maire conclud que la principale vertu des eaux minerales vient de l'eau même ; ce qui l'engage à entrer dans des recherches sur la nature de l'eau, & sur la maniere dont elle agit sur le corps.

Il fait voir ensuite que nous n'avons point d'eau elementaire pure, & que toutes les differences qui se remarquent dans les differentes eaux ne viennent que des matieres qu'elles tiennent en dissolution. Il n'en excepte pas même l'eau de pluie, dont il prouve qu'elle est chargée de parties etrangeres qui s'y attachent dans l'air.

Ce detail est suivi d'une analyse des eaux chaudes de Plombieres, qui confirme la proposition que l'Auteur avoit avancée en commençant que la principale vertu des eaux minerales depend de l'element aqueux ; car il resulte de ses operations que les eaux de

Plombieres contiennent une très-petite quantité de mineraux; mais en recompenſe elles ſont très-legeres, & très-lympides.

Il paroit fort eloigné de croire que les eaux ſavoneuſes ſoient auſſi differentes des eaux chaudes qu'on le croit communement. En effet le reſidu des unes & des autres après l'evaporation eſt abſolument le même, & en faiſant fouiller la terre à l'endroit où ſourd une eau ſavoneuſe, elle ſe trouve chaude à une diſtance aſſez petite de la ſurface. Le detail que M. le Maire donne de cette fouille merite l'attention des Phyſiciens. Il y a plus; il obſerve ſur le rapport de perſonnes qui furent témoins du tremblement de terre de 1682, dont nous avons parlé ci-devant, qu'une ſource d'eau ſavoneuſe eſt devenue une eau chaude.

Nous ne pouvons le ſuivre dans le reſultat des experiences qui ont eté faites ſur les eaux de Plombieres mêlées avec divers ingre-

diens ; ni ſur le caractere des eaux chaudes de Plombieres, ni ſur l'inegalité de leur chaleur, laquelle decroit ou augmente proportionnellement dans toutes les ſources. Nous n'en extrairons qu'une remarque ; c'eſt que ces eaux contiennent un volatil qui s'echappe pendant le tranſport, même dans le proche voiſinage ; ce qui diminue, ou aneantit preſque entierement leur vertu, comme des obſervations le prouvent.

L'Auteur fait enſuite des recherches ſur la cauſe de la chaleur des eaux minerales, & il eſtime qu'elle n'eſt pas la même dans tous les endroits où il s'en trouve. Mais laiſſons ces recherches, & les conſequences qu'il en tire, pour parler des maladies auxquelles les eaux de Plombieres conviennent, & de celles où elles ſont contraires. Nous ne faiſons que copier.

» Elles ſont d'une grande efficacité dans le manque d'appetit, le » degoût, l'enflure d'eſtomac, les

„ digeſtions tardives, laborieuſes,
„ viciées, la cacochymie, les coli-
„ ques humorales, venteuſes, ſpaſ-
„ modiques, ... la diarrhée, la
„ dyſenterie benigne & ſans fievre;
„ les flux hepatiques, la lienterie,
„ la paſſion cœliaque, la cachexie,
„ la jauniſſe, les pales couleurs, le
„ rhumatiſme, la ſciatique; la ſup-
„ preſſion, la diminution, la deco-
„ loration & l'irregularité des mois;
„ les fleurs blanches, la paralyſie,
„ la paraplegie; les obſtructions
„ du foie, de la rate, du pancreas,
„ du meſentere, de l'uterus, &c.
„ dans les retractions des tendons,
„ les ankyloſes & l'atrophie des
„ membres; même dans celles de
„ ces maladies qui ont eté cauſées
„ par un froid exceſſif; dans les
„ luxations, les foulures, les fra-
„ ctures, lorſque le callus eſt bien
„ formé; dans les tumeurs blan-
„ ches des articles; les ulceres, ſoit
„ internes, ſoit externes, qui ſont
„ des ſuites d'une ſuppuration;
„ dans la dureté de l'ouie, les bour-

» donnemens & les douleurs d'o-
» reilles; & dans tous les cas où il
» est besoin d'ouvrir, desobstruer,
» deterger, resserrer & fortifier les
» fibres foibles & trop lâches, &
» lorsqu'il faut relâcher celles qui
» sont en spasme, & qui souffrent
» erethisme.

Quant au mauvais effet des eaux dans plusieurs maladies, M. le Maire les attribue plutôt à la mauvaise maniere de les prendre qu'au defaut de convenance. Mais c'est un detail qu'il faut lire dans l'ouvrage même, qui nous paroit d'autant plus digne de l'attention du public, qu'il y a très-long-temps que M. le Maire suit l'effet des eaux de Plombieres.

On trouve à la suite des remarques de M. le Maire un memoire de M. Querlonde, Ingenieur en chef à Marsal, contenant les moyens d'user des eaux de Plombieres avec plus de commodité, de decence, & d'avantage. Il

nous paroit meriter l'attention du Miniſtere.

MEMOIRES CRITIQUES pour ſervir d'éclairciſſemens ſur divers points de l'Hiſtoire Ancienne de la Suiſſe, & ſur les monumens d'antiquité qui la concernent; avec une nouvelle Carte de la Suiſſe ancienne; par M. LOYS DE BOCHAT, *Lieutenant Ballival de Lauſanne, Tome premier in-4°.* A Lauſanne, chez Marc-Michel Bouſquet & Compagnie 1747.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons rendu compte le mois paſſé des deux premiers mémoires de cet ouvrage concernant l'origine des anciens Helvétiens, nous expoſerons dans cet extrait les recherches de M. de Bochat, ſur le gouvernement de l'Helvétie & du pays de Vallais, & nous repréſenterons d'après cet Auteur la ſituation des Helvétiens

en tant que Sujets & Alliés de l'Empire Romain, ce qui est l'objet des quatre derniers mémoires contenus dans le premier volume.

Nous n'avons d'autres connoissances de l'ancien gouvernement & de la constitution de l'état des Helvétiens, que celles que nous en ont données les commentaires de Jules César. Cet Auteur nous apprend que la Cité des Helvétiens étoit partagée en quatre *Pagi*; de ces *Pagi* il n'en nomme que deux, sçavoir le Tigurinus & l'Urbigenus. Voilà à quoi se réduit ce que l'antiquité a dit de positif sur le gouvernement de l'Helvétie. Les Sçavans ont recherché quels pouvoient être les noms des deux autres Pagi, ils ont même tâché de fixer les bornes des contrées, qu'occupoient les habitans de chacun de ces districts, mais ils n'ont proposé jusqu'ici que des conjectures peu satisfaisantes. M. de Bochat entreprend de traiter le même sujet, il ne se borne pas comme les Sça-

vans qui l'ont précédé, à hazarder des conjectures ſur les noms & les bornes reſpectives des cantons; il ſe propoſe d'examiner trois queſtions, de la diſcuſſion deſquelles il doit réſulter une idée moins vague de la conſtitution de l'ancienne Helvétie, que celle qu'on en a eûe juſqu'à préſent. La premiére queſtion eſt de ſçavoir ce que c'étoient que les *Pagi* des Helvétiens. La deuxiéme regarde le nombre des *Pagi*; l'Auteur examine s'ils ont toujours été fixés à quatre. L'objet de la troiſiéme eſt de déterminer l'époque, à laquelle l'Helvétie a ceſſé d'être partagée en *Pagi*.

C'eſt de Céſar ſeul qu'il faut apprendre ce que c'étoient que les *Pagi* de l'Helvétie: la maniére dont cet Auteur s'eſt expliqué quoique très-conciſe, fait ſuffiſamment entendre quelle id e il attachoit à ce terme. Lorſqu'il a dit que *la Cité des Helvétiens eſt partagée en quatre Pagi*, on voit clairement que par le mot de *Cité*, il a voulu dé-

ſigner l'état en général ou le corps de la nation Helvétique, & que par *Pagus* il n'a entendu qu'une partie de cette même Nation. Les Sçavans conviennent tous de cette acception; ils ont même remarqué que les termes de *Civitas* & de *Pagus* n'ont été employés pour ſignifier une *Ville* & un *Village*, que longtemps après le ſiécle de Céſar & par des Ecrivains qui parloient la langue Latine moins purement que cet Auteur. Malgré cette remarque, il n'eſt arrivé que trop ſouvent qu'on a confondu ces différentes acceptions, & qu'on a pris des Cantons pour des Bourgs, & réciproquement des Bourgs pour des Cantons. Pour éviter ces ſortes de mépriſes M. de Bochat s'eſt donné la peine de rechercher toutes les ſignifications différentes qu'on a attachées aux mots *Cantons* & *Pagus*, il établit enſuite l'idée qu'on en doit avoir par rapport à ſon ſujet.

Il ſemble, dit-il, que les Pagi,

faisant partie d'une Cité, ils devoient être dans une sorte de dépendance à l'égard de cette Cité; ils devoient la reconnoître pour leur supérieure, recevoir ses ordres, & lui obéir suivant la nature de la dépendance dans laquelle ils se trouvoient. Il est difficile, ajoute-t'il, de fixer le dégré de dépendance des Cantons Helvétiens. Cependant en recueillant les traits qu'on trouve épars dans les Commentaires de César, on peut s'en former une idée assez juste. Ce qu'on voit bien clairement, c'est que dans toutes les Gaules il n'y avoit point de Cantons moins sujets de la Cité dont ils faisoient partie, que ceux des Helvétiens. On voit que lorsque ces Cantons alloient à la guerre par un décret de la Cité, & qu'ils fournissoient leur contingent, ils faisoient chacun un corps à part; mais ce qui marque encore mieux la liberté de chaque Canton Helvétien, c'est qu'il étoit le maître d'entreprendre une guerre sans

que la Cité entiére y entrât. On en a une preuve dans l'entreprise des *Tigurini*, qui se joignirent aux Cimbres & les suivirent dans les Gaules. Il ne paroit pas que d'autres Cantons de l'Helvétie fussent de cette expédition ; ni que la cité entiére l'eût ordonnée. L'Abbréviateur de Tite-Live voulant faire connoître, qui étoient ces *Tigurini* qui battirent le Consul Lucius Cassius, dit que c'étoit *un Canton des Helvétiens, qui s'étoit séparé de la Cité.* M. de Bochat observe que le Canton, qui faisoit de pareilles entreprises, n'étoit point regardé comme ayant violé les engagemens, qui le lioient à la Cité dont il étoit membre ; on ne voit pas que les chefs de ces entreprises fussent punis pour les avoir dirigées. Divico qui commandoit les *Tigurini* dans la guerre contre Lucius Cassius, conserva jusqu'à la fin de ses jours l'estime & la confiance de sa Nation. On le voit encore au bout de cinquan-

te ans à la tête des Ambaſſadeurs que la Cité envoya à Céſar pour négocier la paix après l'échec que les *Tigurini* reçurent ſur les bords de la Saone.

Cette liberté dont on vient de voir les preuves, donne occaſion à M. de Bochat d'attribuer à chaque Canton un droit fort étendu ſur tout ce qui regardoit le militaire. Il préſume qu'il choiſiſſoit ſes Officiers Généraux & ſubalternes, qu'il avoit ſes propres Enſeignes, qu'il donnoit à ſes troupes les ordres qu'il jugeoit à propos, & qu'il ne reconnoiſſoit pour chefs, que ceux à qui la Cité entiére avoit conféré cette dignité par le concours des ſuffrages de tous les cantons. Ces grandes prérogatives par rapport au militaire lui font conjecturer, que celles qui regardoient le Civil n'étoient pas moins conſidérables. Il adopte les idées de Pierre la Ramée, qui penſoit que chaque Canton avoit ſon propre Sénat qui décidoit de tout

ce qui le regardoit, qui régloit de ſa propre autorité, la Police, les Finances, la juſtice Civile & Criminelle, & qui de plus étoit maître de faire la guerre & la paix particuliére du Canton. Quant à la confédération qui réuniſſoit les quatre Cantons Helvétiens & n'en faiſoit qu'une Cité, l'Auteur trouve que rien ne la repréſente mieux, que l'union qui régne aujourd'hui entre les diverſes Républiques de la Suiſſe, & qui en forme le louable Corps Helvétique.

Il paſſe de là à l'examen de la ſeconde queſtion, dont l'objet eſt de ſçavoir ſi le nombre des Cantons Helvétiens a toujours été le même depuis leur commencement juſqu'à l'époque de la réduction de l'Helvétie en Province Romaine.

On ſent bien que pour répondre à cette queſtion avec la préciſion requiſe, il faudroit ſçavoir quelle a été l'origine des Cantons de l'Helvétie & avoir une hiſtoire

de la Nation depuis cette époque. Comme l'on manque de l'un & de l'autre de ces ſecours, on ne doit attendre de l'Auteur que de ſimples conjectures. Il obſerve d'abord que dans les temps les plus reculés dont l'hiſtoire faſſe mention, on trouve tous les peuples de l'Europe partagés en Cantons. Il en produit pluſieurs témoignages ſurtout par rapport aux Gaules; d'où il conclut qu'il eſt naturel de croire que les Helvétiens étant des Colonies Gauloiſes, ſe partagérent en Cantons dans l'Helvétie, de la même maniére qu'ils l'étoient dans leur premiére Patrie. Ainſi l'établiſſement des Cantons étoit auſſi ancien que la Nation même.

Quant au nombre & aux noms des Cantons, on n'a pas plus de ſecours pour le fixer, qu'on n'en a eu pour en découvrir l'origine. Comme on n'en trouve que quatre du temps de Céſar, l'Auteur préſume qu'anciennement le nom-

bre en étoit le même. On ne connoit que les noms de deux Cantons par les commentaires de Céſar. Cet Auteur ne nomme que le *Tigurinus* & l'*Urbigenus*. Les Sçavans qui ont traité des antiquités de la Suiſſe, ont voulu, comme nous l'avons déja dit, non ſeulement découvrir les noms des deux autres, mais encore en fixer la ſituation & en déterminer les limites. M. de Bochat rapporte toutes leurs opinions, il les réfute & il finit par propoſer ſes propres conjectures.

Il croit, que les deux Cantons que Céſar n'a point nommé, s'appelloient l'un *Tugenus* ou *Tuginus*, & l'autre *Aventicus*. Il ſe fonde ſur un paſſage de Strabon pour donner le nom de *Tuginus* au troiſiéme Canton. Ce Géographe dit que les *Tugini* s'aſſociérent aux Cimbres de même que les *Tigurini*. Ce Peuple n'étoit donc pas dépendant des Tigurini, conclud de là M. de Bochat. „ Il faiſoit un Peuple à part

» ſans quoi le Géographe ne l'au-
» roit pas diſtingué des *Tigurini*.
» S'il faiſoit un Peuple ſéparé, il
» formoit donc un *Pagus* ſéparé
» du *Tigurinus* & il eſt naturel, que
» ce *Pagus* fut appellé *Tugenus* du
» nom du Peuple : ou que le Peu-
» ple portât le nom de la Ville ou
» du principal Bourg de ce Can-
» ton. Le nom de la Ville de *Zug*
» répond parfaitement à l'une & à
» l'autre de ces conjectures, & quoi-
» qu'on ignore le temps de ſa fon-
» dation, elle eſt inconteſtable-
» ment ancienne.

De plus, comme Strabon dit dans un endroit, que deux des trois peuples de l'Helvétie furent détruits aux temps des Cimbres, & qu'il dit dans un autre endroit, que les *Tigurini* & les *Tugeni* Helvétiens furent défaits par Marius dans la plaine de Vérone ; il eſt clair qu'en combinant ces deux paſſages, il en réſulte un témoignage précis, que les *Tugeni* étoient un des trois Peuples de l'Helvétie

dont le Géographe parloit dans le premier passage. Tous les Sçavans conviennent que *Peuple* & *Canton*, sont une même chose dans cet endroit de Strabon. Donc il y avoit, dit M. de Bochat, dans le milieu du septiéme siécle de Rome, un Pagus de l'Helvétie appellé *Tuginus* ou *Tugenus*.

Mais, dira-t'on, ce Pagus ne subsistoit plus du temps de César puisqu'il fut détruit, comme le témoigne Strabon, par les armes des Romains à Vérone, M. de Bochat répond que quand les termes de Strabon devroient être pris à la lettre, ils ne voudroient cependant pas dire autre chose, si ce n'est que les *Tigurini* & les *Tugeni*, qui s'étoient joints aux Cimbres & aux Teutons périrent tous; mais tout le peuple de ces Cantons n'avoit pas pris les armes. Ce ne fut qu'une partie de la jeunesse qui prit parti avec les Cimbres. Le sort des *Tugeni* à la bataille de Vérone ne fut sans doute pas différent de celui

des *Tigurini*; or comme on retrouve ceux-ci au nombre des Pagi qui exiſtoient du temps de Céſar, rien n'empêche qu'on ne croye que les *Tugeni* ne fuſſent un des deux Cantons que Céſar n'a point nommés.

Quant au quatriéme *Pagus* M. de Bochat eſt porté à croire qu'il s'appelloit *Aventicus*. Il fonde ſon opinion ſur un paſſage de Tacite qui donne à *Avenche*, le nom de *Capitale*. Il eſt plus probable, dit-il, qu'une Ville ſi diſtinguée avoit donné ſon nom à un Canton, qu'il ne l'eſt, qu'elle fût ſujette de quelqu'autre. Il eût été honteux pour toute la Cité Helvétique, qu'une Ville ſi célébre fût ſoumiſe à quelqu'autre Ville ou *Pagus*, & n'eût point auſſi à cet égard le premier rang.

Pour donner plus de vraiſemblance au ſentiment qu'il embraſſe, M. de Bochat parcourt toutes les circonſtances connues où s'eſt trouvée la ville d'Avenche dans

les différens siécles; il rapporte les titres, les prérogatives & les marques de distinction que les Historiens lui attribuent. Tacite la nomme *caput gentis*, c'est-à-dire, capitale. Elle étoit Colonie Romaine. Elle jouissoit du titre d'Allié du peuple Romain, sous l'Empire de Vespasien & sous celui de Trajan. Quoiqu'elle eût été bouleversée par les Allemands au troisiéme siécle, elle conserva néanmoins le nom de Cité. Ammian Marcellin termine par elle la liste qu'il donne des principales villes des Gaules au quatriéme siécle. La notice de l'Empire l'appelle *Civitas Helvetiorum*. Un Concile tenu à Agaune dans le sixiéme siécle, fait mention du *Pagus Aventicus*. M. de Bochat explique ensuite ce qu'on doit entendre par le titre de *Capitale*, *Caput gentis*. Il montre que ce titre ne marque pas une supériorité sur toute l'Helvétie, mais qu'il doit être restreint à un Canton particulier, *Gens* dans le style de

Tacite ne ſignifiant le plus ſouvent autre choſe que *Pagus*.

L'Auteur recherche en troiſiéme lieu juſqu'à quelle époque l'Helvétie fut partagée en quatre *Pagi*. Avant que d'entrer dans aucune diſcuſſion ſur cet article, il fait obſerver, que la connoiſſance de la durée des *Pagi*, dépend beaucoup de l'idée qu'on ſe ſera faite de l'eſpéce de dépendance, dans laquelle la Nation fut miſe par Céſar. Comme il doit fixer cette idée dans le *cinquiéme mémoire*, il y renvoye le Lecteur. Il tâche en attendant de répandre quelque lumiére ſur cette queſtion par le moyen d'une ſuppoſition, qu'on ne peut pas raiſonnablement ne point admettre.

Il ſuppoſe que les Helvétiens ne furent point à l'égard de Rome ſur un pied différent de celui où étoient les Gaulois, ſoumis aux Empereurs ſous le titre d'Alliés du Peuple Romain. Or à l'exception de la Souveraineté qu'ils perdirent & du Tribut auquel Céſar les

aſſujettit, les Gaulois conſervérent leurs Gouvernemens particuliers ſous l'autorité des Magiſtrats, qui leur étoient envoyés de Rome pour les commander. L'Auteur infére de là que les *Grands Pagi* des Helvétiens conſervérent auſſi leurs noms, & que s'il arriva quelque changement dans la ſuite, ce ne fut point par l'extinction des grands *Pagi*, mais par leur démembrement, ou plutôt par leur ſubdiviſion en petits *Pagi*; Il fait obſerver, que les petits *Pagi* auſſi bien que les grands, conſervérent leurs noms & leur conſtitution, longtemps après que l'Helvétie eut été enlevée à l'Empire Romain. L'Hiſtoire fournit un grand nombre de monumens, qui prouvent que la diviſion des Provinces en *Pagi*, ſubſiſtoit encore ſous les Rois de Bourgogne. M. de Bochat en trouve des veſtiges dans l'Helvétie juſqu'au commencement du quinziéme ſiécle.

Après avoir donné cette idée générale du Gouvernement des Hel-

vétiens, l'Auteur entreprend de montrer que du temps de Céſar, & d'Auguſte, le Vallais étoit partagé en quatre *Pagi* ou *Cités*, de même que l'Helvétie; il cherche à découvrir les noms de ces Cantons, leur poſition & leur conſtitution reſpective, par des indices tirés d'anciens monumens. Cette recherche fait d'autant plus d'honneur à M. D. B. qu'il eſt le premier Sçavant qui l'ait entrepriſe, & qui nous ait donné quelques lumiéres ſur l'ancienne conſtitution du Vallais.

Il a été guidé dans ſes recherches par une inſcription, trouvée depuis peu dans le Pays. Cette inſcription eſt placée au côté Oriental de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Maurice, en Vallais. Quoiqu'elle fût ainſi expoſée aux yeux du public, elle n'avoit cependant été remarquée de perſonne; M. Abauzit, ſçavant Antiquaire, a été le premier qui l'ait copiée. L'Auteur la repréſente dans ſon Livre telle qu'elle lui a été communiquée par celui

celui qui en a fait la découverte. Elle porte, que les *Quatre Cités de la Vallée Pænine* ont dressé un monument à l'honneur de Drusus César, fils d'Auguste, petit fils de *Divus Augustus*, & arriére petit-fils de *Divus Julius*, &c. Voici l'usage que M. D. Bochat a fait de ce monument.

Il remarque 1°. que le titre de Cité étoit celui que prenoit dans la Vallais, ainsi que dans les Gaules, chaque Communauté indépendante d'une autre. Or de telles Communautés, dit-il, étoient de véritables *Pagi*.

2°. Cette Inscription faisant connoître qu'il y avoit dans le Vallais quatre Cités de cet ordre, prouve conséquemment, que ce pays-là étoit partagé en quatre grands Cantons, de même que l'Helvétie, & elle montre en même temps qu'il n'y en avoit pas un plus grand nombre. S'il y avoit eu d'autres Cités dans la Vallée, chacune des Quatre qui érigérent le monument,

y auroit mis ſon nom, pour ne pas s'expoſer au déplaiſir de voir attribuer à d'autres l'hommage qu'elles rendoient à Druſus. Mais n'y ayant d'autres Cités dans la Vallée Pœnine, que celles qui décernérent le monument au jeune Céſar, le nombre de quatre Cités qui y eſt exprimé, tenoit lieu du nom particulier de chacune.

Le nombre des Cités du Vallais étant une fois connu, il ne reſtoit plus qu'à en ſçavoir les noms & la ſituation. Ici l'Auteur appelle les Hiſtoriens à ſon ſecours. Céſar lui fournit les noms de trois de ces Cités. Il nomme 1°. les *Nantuates*; 2°. les *Veragri*; 3°. les *Seduni*. Comme il n'en parle qu'à l'occaſion de l'expédition de Sergius Galba, il ne nomme que celles de ces Cités, dans les terres deſquelles la Légion commandée par Galba ſe trouva placée ou obligée de paſſer. Cette Légion venoit des Gaules; ainſi elle entra d'abord dans le pays des *Nantuates*; delà

elle passa dans celui des *Veragri*, & ensuite dans celui des *Seduni*. La Légion ne suivit pas le Rhône plus haut ; c'est pour cette raison que César ne nomme pas le Peuple placé au-dessus des *Seduni*. Mais Pline a fait connoître ce quatriéme Peuple. Il l'appelle en deux endroits *Viberi*, & dans un autre *Juberi*, ainsi que l'Auteur l'a fait remarquer dans son second Mémoire.

Il faut voir dans l'ouvrage même les discussions où M. de Bochat est entré par rapport à la situation de ces Peuples, & des bornes de leur Pays. Il termine ses recherches par montrer que les quatre Cités du Vallais, à l'exemple des *Pagi* de l'Helvétie, ne formoient qu'un Etat qu'on pouvoit appeller *Civitas Vallis Pœnina*. Il tire ses preuves d'une épitaphe de *L. Aurelius Respectus*, rapportée par Stumpff, Simler, Gulliman & Plantin. Cette épitaphe donne à *L. Respectus* la qualité de Citoyen du Vallais, *Civis*

Vallensis, d'où l'Auteur infére qu'il n'y avoit dans le Vallais proprement qu'une Bourgeoisie, & conséquemment qu'un seul Etat. S'il y en avoit eu plusieurs, il seroit dit de quel Etat Aurélius Respectus étoit Bourgeois, ou il seroit dit qu'il l'étoit de toutes les Cités. On ne diroit pas aujourd'hui, qu'il est Bourgeois de la Suisse ou des Païs-Bas. On en indiqueroit le Canton, la Province & la Ville. Le nombre des différens Etats Souverains de la Suisse & des Provinces-Unies, ne permettroit pas de deviner ce que voudroit dire un pareil titre. Mais tandis que les quatre Pagi de l'Helvétie ne formoient qu'un seul Etat, ses Citoyens prenoient le titre de *Civis Helvetius*, comme on le voit dans les Inscriptions. C'est par la même raison que les anciens Habitans du Vallais prenoient celui de *Civis Vallensis*.

Dans le cinquiéme Mémoire M. de Bochat recherche, quel fut le sort des Helvétiens sous la domi-

nation Romaine. Il montre, que cette Nation vaincue par Jules César, fut d'abord réduite à la condition des *Dedititii*, c'est à-dire, des ennemis de Rome forcés par les armes à se rendre à la discrétion du Vainqueur, & qui demeuroient dans un véritable esclavage, si le Sénat Romain ne leur accordoit pas la grace de les mettre dans le rang des Sujets de libre condition. César ne laissa pas long-temps les Helvétiens dans ce triste état. Après les avoir renvoyé chez eux, & leur avoir ordonné de rétablir leurs Villes & leurs Bourgs, il leur accorda, ou il obtint du Sénat, une Alliance honorable & avantageuse à la Nation. L'Auteur remarque à cette occasion, que lorsque le Sénat ratifioit les capitulations faites avec ses Généraux, son usage étoit d'y insérer la clause suivante; sçavoir, qu'il recevoit le peuple vaincu au nombre des Alliés du peuple Romain. Comme Cicéron nous apprend dans son plaidoyer pour

Balbus, qu'il fut ſtipulé dans cette Alliance, qu'aucun Helvétien ne pourroit devenir Citoyen Romain. L'Auteur prétend que cette clauſe bien loin d'être flétriſſante pour la Nation, étoit au contraire honorable; qu'elle ne venoit pas des Romains, mais qu'elle fut ſollicitée par les Helvétiens mêmes.

Ceux-ci ſçavoient, dit-il, que par des loix auſſi anciennes que Rome, les Citoyens de cette Capitale du monde ne pouvoient en même temps être Bourgeois d'aucune autre Ville, qu'ainſi ç'eut été autant d'Helvétiens perdus pour leur Patrie, que ceux qui auroient été faits Citoyens Romains ; que renonçant à la Bourgeoiſie de leur Canton, ils auroient porté tous leurs talens & leur zéle ſur les intérêts de leur nouvelle & unique Patrie, à qui ils auroient ſacrifié par devoir & par ambition, les intérêts de l'ancienne, toutes les fois qu'ils ſe ſeroient trouvés en concurrence.

César de son côté étoit intéressé à se prêter à leurs désirs. Les Helvétiens étoient sa premiére conquête. Il étoit donc de sa politique de dissiper par une clémence d'éclat, les craintes répandues parmi les Gaulois. Ces peuples avoient sujet de craindre, que sous prétexte de les secourir, César ne travaillât à les mettre les uns après les autres dans les fers.

M. de Bochat fait voir ensuite, que les Helvétiens ne jouirent que pendant cinq à six ans de la liberté, que Rome leur avoit accordée par l'alliance. La part qu'ils prirent à la Ligue de Vercingetorix les fit déchoir de tous leurs priviléges. Ils furent dès-lors réduits en Province Romaine, comme le reste des Gaules, dont les Peuples s'étoient laissé entraîner dans cette révolte, & ils ne recouvrérent plus leur liberté. Auguste mit l'Helvétie dans le département de la Gaule Lyonnoise ; elle fut gourvernée comme les autres Provinces, tant par ce

Prince que par ſes autres Succeſſeurs. Sous l'empire de Vitellius elle fut ravagée par Cæcina, pour s'être attachée trop conſtamment aux intérêts de Galba. M. de Bochat continue de recueillir & de produire tous les monumens hiſtoriques qui nous reſtent de l'Helvétie juſqu'au régne de Conſtantin. Ce Mémoire eſt fort long & rempli de détails très-curieux. L'Auteur ne s'y borne pas tellement à rechercher les Antiquités de la Suiſſe, qu'il ne diſcute en paſſant pluſieurs points concernant les divers partages des Provinces Romaines dans les Gaules, & les uſages des Romains à l'égard de leurs Alliés & de leurs Colonies. Ce qu'il dit entr'autres choſes de la condition des Alliés du peuple Romain eſt remarquable. La qualité d'Allié, dit-il, aſſuroit de grands avantages à la Nation, à qui elle étoit accordée. Elle la mettoit à couvert des invaſions des peuples voiſins, elle emportoit avec elle le

droit de conſerver la propriété du Pays, de former un corps de Peuple, de n'être ſoumis qu'à ſes propres Loix, d'élire ſes Magiſtrats d'entre ſes Citoyens, de décider de ce qui pouvoit intéreſſer la Généralité de la Nation; en un mot, un Allié avoit en apparence tous les droits d'un Peuple libre. Mais les Obligations, dans leſquelles ce Peuple étoit entré à l'égard des Romains, rendoient l'uſage de cette liberté abſolument dépendant de la volonté du Sénat. Rome terminoit les différends de ſes Alliés ſuivant ſon bon plaiſir. S'il falloit les défendre contre leurs Ennemis, elle envoyoit des troupes dans le pays, qui étoient auſſi à craindre que les Ennemis mêmes. Les Villes étoient ruinées par les rapines des ſoldats, par les quartiers d'hyver, par le paſſage des troupes, par les Subſides extraordinaires, que l'on exigeoit, & par les Sénateurs Romains qui voyageoient dans les Provinces avec le titre d'Envoyé

ou de Député. Nous passerions les bornes qui nous sont prescrites, si nous voulions faire observer tout ce que cet Ouvrage contient de recherches curieuses & intéressantes. M. de Bochat y montre partout une profonde érudition, & une grande justesse de critique. Toujours ami du vrai, il ne dit rien en faveur de sa Patrie que sous la garantie de monumens incontestables, & s'il est obligé d'en peindre les malheurs, on voit que ce n'est toujours qu'avec regret. Sa Critique est accompagnée de beaucoup de douceur & de politesse. Si on avoit quelque reproche à lui faire, ce seroit d'être un peu trop long dans son style, & de porter à un certain excès le soin de concilier ou de réfuter des Ecrivains, dont l'autorité n'est point assez grave pour mériter tant d'attention.

Nous donnerons l'extrait du second volume dès qu'il sera parvenu jusqu'à nous.

DISSERTATION SUR la maladie épidémique des bestiaux, où, après avoir donné une courte histoire de son origine, de ses progrès, & de sa nature, on determine suivant les principes de la Medecine & de la Physique les remedes les plus convenables pour le traitement de cette maladie; par M. BLONDET, *Docteur en Medecine de l'Université de Montpellier, Conseiller Medecin ordinaire du Roy, Intendant des Eaux minerales de Segray, & de la Societé des Belles-Lettres d'Orleans.* A Paris, chez Pierre Le Loup, Libraire, Quay des Augustins, 1748, brochure *in*-12. de 72. pp.

L'ENNEMI qu'attaque M. Blondet a signalé sa fureur par tant de ravages, qu'on doit être obligé à ceux même qui ne font que forger des armes contre lui, sans qu'on puisse sçavoir quel en sera

l'effet. Si elles reuſſiſſent, la Societé a obligation aux inventeurs des ſecours qu'elle en tire, ſi leur ſuccès ne repond point à leurs eſperances, elle doit leur ſçavoir gré de la bonne volonté.

Comme on a d'autant plus de facilité à combattre ſon ennemi qu'on le connoit plus parfaitement, l'auteur, après avoir donné en abregé l'hiſtoire de ſes ravages, fait celles des diverſes opinions qu'ils ont donné lieu d'enfanter ſur ſon origine, opinions fondées ou ſur la force des ſymptomes qui accompagnent la maladie, ou ſur des idées favorites aux auteurs. Pour lui, afin de menager la delicateſſe de preſque tous, il definit la maladie des beſtiaux *une fievre ardente peſtilentielle eruptive*, &, après être convenu que ſa cauſe premiere eſt couverte de tenebres impenetrables, il ſe borne à l'examen des voies par leſquelles la nature a procuré la guerison, quand elle n'a pas ſuccombé ſous les efforts de la

maladie ; &, pour le faire avec ordre, il commence par prouver cette proposition que dans presque toutes les maladies, & notamment les epidemiques, *la matiere morbifique affecte toujours quelqu'endroit particulier pour sa sortie* ; d'où il suit que le même remede ne doit pas reussir dans les mêmes maladies, & que si la nature se dispose à une sueur critique, mal-à-propos & malheureusement voudroit-on determiner la matiere morbifique à s'evacuer par la voie des reins, ou des gros intestins.

Cette premiere proposition est suivie de celle-ci que *dans la maladie des bestiaux la matiere morbifique se porte du côté de la peau.* Ce principe est prouvé par les charbons, tumeurs, boutons, galle critique, &c. qui ont poussé sur ou sous la peau des bêtes à cornes, ou que la dissection y a fait decouvrir après leur mort.

De cette proposition derive la troisieme que *les remedes capables*

d'augmenter l'excretion des humeurs cutanées ſont les remedes qui ſont indiqués dans le cas preſent. Or (prop. IV.) *il y a deux moyens d'augmenter l'excretion cutanée, ou en augmentant la force du cœur, ou en diminuant la reſiſtance qui lui eſt oppoſée.* Dans la maladie en queſtion (prop. V.) *la methode d'augmenter l'excretion de la peau en augmentant la force du cœur ne paroit pas la meilleure, & celle de diminuer la reſiſtance paroit beaucoup preferable.* Puiſqu'il y a beaucoup de fievre, comme le remarque l'auteur, il ne paroit pas que la force du cœur ait beſoin d'être augmentée. Le faire, c'eſt augmenter la rarefaction du ſang juſqu'au point d'affoiblir tellement le reſſort des vaiſſeaux qu'ils ne pourront plus reagir ſur les fluides; or en conſequence viennent les ſtagnations d'humeurs, &c. on n'a rien de ſemblable à craindre de la ſeconde méthode.

Les reſiſtances de la part de la

peau viennent de deux cauſes, du tiſſu de la peau même, beaucoup plus compact dans les bêtes à cornes que dans les autres animaux, & de la peſanteur de l'atmoſphere ſur le corps de l'animal, peſanteur que l'auteur prouve être de 85342 livres lorſque l'animal a trente-cinq quarrés de ſurface, & que le mercure eſt ſoutenu dans le barometre à la hauteur commune de 27 pouces & demi, & qui monte à 86894 liv. quand il ſe ſoutient à 28 pouces. Voici les expediens que l'auteur a imaginés pour ſurmonter ces deux eſpeces de reſiſtances, ou du moins pour les diminuer.

Il donne la diſpoſition d'une cabane, où l'on fera prendre à l'animal un bain de vapeurs artificiel, qui ne peut manquer de lui relâcher le tiſſu de la peau, & par conſequent de determiner l'humeur morbifique à s'y porter. Pour que cet effet ſoit plus permanent, on fera prendre à l'animal, bien enveloppé de couvertures, quel-

que cordial diſſous dans le vin, ne fût-ce méme que pour reparer ſes forces.

Pour diminuer le poids de l'atmoſphere ſur le corps de l'animal, il n'eſt queſtion que d'y appliquer des ventouſes aux endroits où la ſtructure leur permet de s'attacher parfaitement. Or l'auteur prouve qu'en couvrant de ventouſes ſix pieds quarrés des trente-cinq qui font la ſurface de l'animal, on peut les decharger du poids de 1330 livres d'air; ce qui determinera les liqueurs à ſe porter en plus grande quantité au moins vers ces ſix pieds de ſurface; or cela ne ſe peut faire qu'à la decharge des autres parties, & doit être cauſe que la matiere contenue dans les vaiſſeaux cutanés couverts de ventouſes aura plus de facilité à ſortir.

En conſequence des principes qu'il a etablis, il n'eſt point difficile à l'auteur de decider des remedes qui peuvent être emploiés

avec ſuccès dans la maladie des beſtiaux.

Il fait beaucoup de cas des frictions, faites non avec de la paille trempée dans l'huile qui bouche les pores de la peau, mais avec étrilles de fer, qui nettoyent les pores, & excitent à la peau une legere inflammation qui augmente l'excretion de cette partie.

Les fumigations aromatiques, faites même avec les plantes vertes, lui paroiſſent moins ſûres que le bain de vapeurs, par rapport à l'acreté des ſels qui reſſerre la peau.

Les ſaignées faites dans le commencement, avec aſſez de menagement pour ne point epuiſer la nature, lui paroiſſent utiles, parce qu'elles evacuent une partie du levain maladif. Nous remarquerons à ce propos que ſi elles ne produiſent point d'autre avantage, il eſt bien peu conſiderable. Car ce n'eſt point dans la partie rouge que ſe trouvent les cauſes morbi-

fiques, mais dans la blanche; & d'ailleurs quelle quantité de matiere morbifique peut s'evacuer par une ſaignée qui ne diminue le volume des liqueurs que d'une ſoixantieme, ou peut-être d'une centieme partie leur maſſe?

M. Blondet rejette entierement les purgatifs comme detournant les humeurs du chemin que la nature leur indique. Il paroît pourtant que ceux qui ne peuvent que vuider les premieres voyes, auroient dû trouver grace à ſes yeux. Quant aux ſudorifiques & aux cordiaux, il veut qu'on ne les emploie qu'avec beaucoup de menagement, parce qu'ils ne font qu'augmenter le reſſort du cœur, qui ne peut point pecher par trop de foibleſſe. Auſſi ne trouve-t-il pas qu'on puiſſe les emploier avec ſureté ſi ce n'eſt lorſque les animaux ſont dans la cabane, parce qu'alors la peau obeït plus aiſement; mais il penſe bien plus favorablement des veſicatoires, cau-

stiques, setons, & scarifications, qui, secondant les efforts que fait la nature du côté de la peau, ne peuvent que faciliter l'ecoulement ou le depôt de la matiere morbifique.

Il seroit à souhaiter que d'heureuses observations confirmassent la theorie de l'auteur, mais *quand les effets ne repondroient point à ses esperances, on ne lui sçaura pas moins de gré de son travail, parce que s'il n'a pas rencontré tout-à-fait la verité, peut-être que son ouvrage facilitera aux autres le chemin de la trouver.*



LA FIGURE DE LA TERRE déterminée par les observations faites au Pérou, par MM. BOUGUER *& de la* CONDAMINE, *de l'Académie Royale des Sciences, envoyés par ordre du Roy, pour observer aux environs de l'équateur; par M.* BOUGUER, *volume in-4°. avec figures.* A Paris, chez Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roy, pour l'Artillerie & le Génie, Quay des Augustins, à l'Image Notre-Dame, 1749.

CET ouvrage a été composé par ordre de l'Académie des Sciences: il aura le même format que les mémoires de cette Compagnie. M. Bouguer qui en est l'Auteur, l'a divisé en sept sections. Ce volume ne seroit pas devenu si considérable si l'Auteur s'étoit contenté de rapporter le détail des opérations Géométriques & des observations qu'il a faites; mais

M. Bouguer a cru devoir y faire entrer ſes réflexions particuliéres, afin de donner plus de clarté à la matiére qu'il avoit entrepriſe de traiter. Pluſieurs de ces obſervations ont été faites en commun ſuivant l'intention du Roy, qui vouloit qu'elles acquiſſent toute l'autenticité néceſſaire, mais les remarques qui s'y trouvent jointes intéreſſeront un plus grand nombre de Lecteurs. Voici l'abregé de ce que contient chaque ſection.

Il s'agit dans la premiére ſection des opérations qu'il étoit à propos d'entreprendre. On pouvoit commencer par la meſure de quelques dégrés de l'équateur, ou par celle des premiers dégrés de latitude. La choſe ne reſta pas longtemps au choix des Académiciens, car dès le mois de Mars 1737, M. Godin, reçut ordre de ne s'attacher qu'à l'unique détermination des dégrés du Méridien; & quoiqu'il n'eut pas communiqué cet ordre à ſes confreres, il

ne fut pas moins obligé de s'y conformer, & de renoncer aux vûes dont il paroiſſoit uniquement occupé quinze jours ou trois ſemaines auparavant, lorſqu'il écrivoit à M. le Comte de Maurepas. Quoiqu'on ne vint à aucune délibération, M. Bouguer ſuppoſe dans ſon ouvrage qu'on eſt ſur le point de choiſir; il examine la bonté de chaque opération, la préciſion dont elle eſt ſuſceptible, & l'influence qu'elle peut avoir ſur la détermination de la figure de la terre, ou ſur le rapport des deux axes. L'Auteur avoit déja communiqué dans le Pérou un court écrit ſur cette matiére qui eſt ſuſceptible de diſcuſſions curieuſes, mais il s'attache ici à l'approfondir davantage, de ſorte qu'on peut dire qu'elle lui eſt devenu propre. M. Bouguer n'a employé dans ſon ouvrage que la ſynthéſe & l'analyſe pure des Géométres, & il a évité autant qu'il a pu les calculs de la Géométrie tranſcendante, afin d'éclaircir *l'eſprit* davantage.

La ſeconde ſection traite des triangles de la Méridienne conſidérés abſolument, ou dans tous les plans diverſement inclinés, dans leſquels ils ſe trouvoient. On rend compte de la meſure de la premiére baſe choiſie entre les deux chaînes de montagnes de la Cordeliére dans la plaine d'*Yarouqui*. Ce travail a été fait en commun; mais l'Auteur à ce ſujet a fait diverſes recherches de Géométrie qu'on trouve ici, pour réduire à la ligne droite cette baſe dont toutes les parties ont différentes inclinations, & ſont à différentes hauteurs. Comme chaque Académicien étoit muni de ſes inſtrumens, il y a eu ſouvent trois déterminations des mêmes angles. M. Bouguer ne détaille ici que ſon travail, ou ſa liſte particuliére de la grandeur des angles de tous les triangles, quoique la communication qui s'eſt faite à cet égard ait été parfaitement réciproque; mais il n'a pas voulu priver le pu-

blic du plaiſir d'entendre les deux autres Académiciens s'expliquer eux-mêmes. Il a ſeulement ſoin de nous avertir que les différences que l'on trouvera entre les déterminations, montreront que ce ſont divers obſervateurs qui ont travaillé à part dans cette occaſion, mais qui ont travaillé avec la plus grande attention, & en pouſſant le ſcrupule auſſi loin qu'il étoit poſſible.

Une diſcuſſion particuliere à l'Auteur & qu'on trouvera dans cette ſeconde ſection, roule ſur le choix qu'on peut faire entre différens ſyſtêmes de triangles, pour déterminer par de grandes opérations la longueur d'une Méridienne, ou de tout autre intervalle; l'Auteur a diſtingué les circonſtances dans leſquelles il faut multiplier les triangles, & celles dans leſquelles il faut en diminuer le nombre; il eſt entré dans tous les cas poſſibles, & quoiqu'on ſoit continuellement gêné par les différens terrains ſur leſquels on opére, il eſt cependant

dant très-avantageux de connoître quelles ſont les vrayes régles, afin de ne s'en écarter que le moins qu'il eſt poſſible.

On fait dans la troiſiéme ſection les réductions néceſſaires aux triangles dont on vient de parler. Il s'agit de les réduire à un certain niveau & de rapporter leurs côtés à une certaine direction ; on a examiné juſqu'aux moindres cauſes d'altération dans la forme des triangles. On démêle les effets de la réfraction quant à la grandeur des angles réputés horiſontaux, & quant à la hauteur apparente des objets. On a égard aux changemens de direction des lignes verticales. Cette ſection eſt terminée par le détail des opérations que fit l'Auteur, pour déterminer la hauteur abſolue des montagnes qui avoient ſervi à appuyer les triangles : M. Bouguer fit exprès pour cela un voyage vers la mer du Sud, dans les déſerts de la Province des Emeraudes.

La quatriéme ſection nous offre toutes les précautions qu'il faut prendre, pour déterminer l'amplitude d'un arc du Méridien par voye Aſtronomique. On donne ici une eſpéce de traité ſur la maniére de faire réuſſir les obſervations par leſquelles on cherche la diſtance du Zénith à un aſtre qui en eſt peu éloigné. On ne trouve preſqu'aucune difficulté dans cette obſervation, lorſque l'aſtre n'eſt qu'à une certaine hauteur & lorſqu'il ne s'agit pas de pouſſer la préciſion juſqu'au dernier terme. La difficulté eſt encore diminuée lorſqu'on ne ſe propoſe d'appercevoir que les ſeules variations dans la ſituation apparente d'une étoile qui change de diſtance au Zénith : la ſtabilité tient alors lieu de preſque toutes les autres perfections dans la conſtruction de l'inſtrument. Mais rien n'eſt plus délicat, & on peut regarder l'opération, comme une des plus difficiles de l'Aſtronomie pratique que de déterminer,

non pas ſimplement les différences des diſtances au Zénith, mais les diſtances abſolues mêmes ; principalement lorſqu'on veut porter l'exactitude aſſez loin, pour ſe croire obligé de ſe ſervir d'un ſecteur d'un très-grand rayon. L'Auteur ne donne pas les recherches qu'il publie ſur ce ſujet comme difficiles, ce ſont des expériences ſur la flexion des régles de métal qui entrent dans la conſtruction des inſtrumens ; ce ſont des remarques d'optique, ce ſont toutes les circonſtances des obſervations rigoureuſement peſées. Mais il croit qu'on ne trouve ces recherches nulle part ; & outre qu'il y en a quelqu'unes de curieuſes, elles ne peuvent manquer d'être de la plus grande importance, puiſqu'elles perfectionnent une partie très étendue de l'Aſtronomie, & qu'elles aſſuroient le ſuccès d'un voyage qui intéreſſoit toute l'Europe ſçavante.

La cinquiéme ſection contient

les obſervations mêmes, & on les place après les réflexions contenues dans la ſection précédente, parce qu'elles les ont effectivement ſuivies. Comme la ſéparation de M. Godin pouvoit faire craindre qu'on ne jettât de l'incertitude ſur bien des faits, M. Bouguer eut le ſoin, dès les premiéres obſervations qu'il fit avec M. de la Condamine pour déterminer l'amplitude de l'arc de la Méridienne, de dreſſer des procès verbaux de toutes les précautions qu'il avoit priſes dans la conſtruction, & dans la diſpoſition du ſecteur dont ils devoient ſe ſervir. M. de la Condamine a atteſté la vérité de ces procès verbaux, de même que M. Verguin Ingénieur de marine, qui y a auſſi mis ſon certificat, & le tout a été légaliſé avec les formalités uſitées dans le Pays. Un mémoire raiſonné ſur le même ſujet, & qui ſert de ſupplément aux procès verbaux deſtinés ſimplement à conſtater les faits, a auſſi été légaliſé à Quito.

Il eſt certain qu'on peut après cela compter ſur les obſervations qu'on nous préſente, ſurtout ſi elles ont été aſſez répétées pour qu'on n'ait point à y craindre ces erreurs variables & accidentelles, dans leſquelles on tombe quelquefois, quoiqu'on ne péche point contre les régles que preſcrit la théorie. M. Bouguer nous donne les obſervations particuliéres qu'il fit à l'extrémité auſtrale de la Méridienne pendant la plus grande partie de 1741, en lutant contre les obſtacles que mettoient le Ciel & la Terre conjurés pour ainſi dire enſemble, le Ciel par ſes nuages, & la Terre par ſes tremblemens. Il communique après cela les obſervations ſimultanées par leſquelles l'ouvrage fut terminé. Ces obſervations quoique faites à plus de 60 lieues de diſtance les unes des autres, étoient relatives & devenoient comme communes dans cette rencontre; & ſelon la remarque de M. Bouguer le public n'a pu qu'y ga-

gner de toutes les maniéres, par l'attention ſcrupuleuſe qu'on ſçait que M. de la Condamine apporte dans toutes ſes opérations.

Il n'eſt plus queſtion pour déterminer la figure de la terre, après qu'on a découvert la grandeur du dégré du Méridien aux environs de l'équateur, que de comparer ce dégré avec les autres qui ont été meſurés ailleurs. C'eſt l'objet de la ſixiéme ſection, dans laquelle l'Auteur a donné la ſolution générale de tous les problêmes qu'on peut propoſer ſur cette matiére. Il avoit travaillé à ces problêmes pendant qu'il étoit au Pérou, & il lui a ſuffi en revenant de faire ſucceſſivement de nouvelles applications de ſes ſolutions générales, à meſure qu'il a été informé des diverſes opérations qu'on avoit faites en Europe pendant ſon abſence. On voit dans le détail que fait notre Auteur, les différentes formes qu'il a ſucceſſivement attribuées à notre globe, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit à la fin arrêté

à une derniére qui réſulte des quatre grandes opérations faites par ordre du Roy.

L'Auteur a ſupprimé toutes ſes réflexions ſur la théorie de la terre, il a cru devoir exclure d'une livre de l'eſpéce du ſien tout ce qui étoit hyphothétique, & n'y pouvoir adopter que les ſeules conſéquences néceſſaires, ou celles qu'il faut abſolument admettre pour ne pas aller contre l'autorité des obſervations & des expériences. Tout ce qu'il a cru devoir faire de plus, c'eſt après avoir donné ce qui a rapport à la figure extérieure de notre globe, de communiquer dans une ſeptiéme & derniére ſection les faits qui peuvent nous éclairer autant que cela eſt poſſible, ſur la conformation intérieure de cette grande maſſe. On trouvera dans cette derniére ſection les expériences ſur la longueur du pendule, & ſur des effets qui ont rapport à la gravitation univerſelle.

APPENDIX AD THESAURUM Græcæ Linguæ, ab Hen. Stephano conſtructum, & ad Lexica Conſtantini & Scapulæ ſtudio & labore Danielis Scott J. V. D. Londini, typis Jac. Bettenham, veneunt apud Joan. Noon, Bibliopolam, in vico dicto *Cheapſide*, 1745. C'EST-A-DIRE : *Supplément au Tréſor de la Langue Grecque, par Henri Etienne, & aux Lexiques de Conſtantin & de Scapula, par M. Daniel Scott, Docteur en Droit.* A Londres, de l'Imprimerie de Jacques Bettenham. Ils ſe vendent chez Jean Noon, Libraire, dans la rue appellée *Cheapſide*, 1745, 2. volumes *in-fol.* dont le premier finiſſant à la lettre E contient 1263 pp. & le ſecond commençant à la lettre Z & finiſſant à l'Ω, contient 1311.

LES Sçavans qui ont fait uſage du Tréſor d'Henri Etienne ont bien pu s'appercevoir que ce Di-

ctionnaire, quelque ample qu'il ſoit, ne contient pas tous les mots de la Langue Grecque ; mais auroient-ils imaginé qu'en recueillant tout ce qui a échappé à ce Sçavant homme, on en pût faire deux volumes in-folio ? C'eſt cependant ce que nous voyons aujourd'hui avec d'autant plus d'étonnement, que nous n'ignorons pas les ſoins qu'Henri Etienne avoit apporté à la compoſition de ſon Tréſor, & que nous ſçavons d'ailleurs, qu'il n'a manqué ni d'habilité, ni des ſecours néceſſaires pour perfectionner ſon Ouvrage.

Il avoit recueilli avec une peine incroyable non-ſeulement tous les mots des anciens Lexiques tels que ceux d'Heſychius, de Suidas, de Julius Pollux, d'Harpocration, de Phavorin, de Phrynique, &c. & ceux qui ſont expliqués dans l'*Etymologicon magnum*, & dans les Scholies d'Homére, de Pindare, de Thucydide, d'Ariſtophane & des Poétes tragiques, mais il avoit

encore fondu dans son Dictionnaire les Remarques, que les Sçavans ont faites sur les Auteurs Grecs depuis la renaissance des Lettres, sans compter le nombre infini de ses propres Observations, qui étoient le fruit d'une lecture immense, & qu'il avoit toujours faites dans la vue d'enrichir son Trésor.

On a bien pu reprocher avec quelque raison à Henri Etienne, un peu trop de précipitation & de négligence à l'égard de certaines éditions qu'il a données au public. L'ambition qu'il avoit d'imprimer tous les Auteurs Grecs, ne lui avoit pas permis de les revoir tous avec le même soin; mais on n'a pas de reproche à lui faire pour ce qui regarde le Trésor de la Langue Grecque. C'est dans cet Ouvrage en particulier qu'il a voulu signaler son zéle, pour faciliter les progrès de la Littérature, & c'est sur ce monument qu'il paroît avoir fondé sa réputation & l'immortalité de son nom. On peut bien dir

qu'il ne s'eſt pas trompé dans ſon attente ; le Tréſor de la Langue Grecque fera vivre le nom d'Henri Etienne, tant que les Lettres ſeront en honneur parmi les hommes.

En publiant ce Supplément M. Scott rend à la mémoire de ce Sçavant les hommages qu'il a ſi juſtement mérités. Il n'admire pas moins la prodigieuſe étendue de ſes connoiſſances que l'immenſité des travaux, que lui a dû cauſer un ſi vaſte & ſi important ouvrage ;
» mais ſi cet ouvrage, dit-il, eſt
» digne d'Hercule, c'eſt en même
» temps une production humaine.
» Henri Etienne a recherché &
» mis au jour les Tréſors de la Lan-
» gue Grecque, mais il ne les a
» pas épuiſés. Il a recueilli une
» moiſſon très-abondante, mais il
» a laiſſé après lui de quoi glaner.

Faut-il s'étonner, ajoute-t-il, ſi après avoir raſſemblé tant de milliers d'expreſſions, il en a laiſſé à ſes ſucceſſeurs quelques centaines à ſuppléer ?

L'omiſſion de pluſieurs mots Grecs n'eſt pas le ſeul défaut qu'on puiſſe reprocher au Tréſor d'Etienne. Ce ſçavant en a rapporté un grand nombre, dont il n'a fixé la vraie ſignification par aucun exemple, ou s'il en apporte un exemple, il ne marque point le nom de l'Auteur d'où il l'a tiré. Il lui arrive auſſi quelquefois de citer l'Auteur ſans en rapporter les propres expreſſions.

Le but de ce Supplément eſt de remédier à tous ces défauts.

1°. M. Scott a recueilli dans les Auteurs Grecs & dans les Critiques Modernes, les mots qui avoient été omis par Henri Etienne; enſuite les ayant rangés par ordre alphabétique, il les a placés dans ſon Dictionnaire. Pluſieurs Sçavans avoient déja travaillé avant M. Scott a recueillir les expreſſions Grecques qu'on ne trouvoit point dans les Lexiques; le tréſor des Auteurs Eccléſiaſtiques par Suicer en offroit une ample collection.

Jeinsius en avoit aussi noté un très-grand nombre dans son Ouvrage intitulé *Lectiones Lucianeæ*. Mais le repertoire le plus abondant au jugement de notre Auteur, c'est la nouvelle édition d'*Hedericus* par le célébre M. Patrick, sous-maître de l'Ecole des Chartreux. Tous ces Ouvrages ont été fondus dans l'Appendix que nous annonçons au Public.

2°. Comme il étoit arrivé à Henri Etienne de donner l'interprétation latine de plusieurs mots sans l'appuyer d'aucun exemple, M. Scott a remis ces mêmes mots dans son Supplément, mais accompagnés de témoignages tirés des meilleurs Auteurs; & lorsqu'Etienne s'est contenté de citer le nom de l'Auteur sans en rapporter les propres paroles, M. Scott a justifié & déterminé l'acception du mot Grec, par le passage même de l'Auteur cité par Henri Etienne. Il a marqué d'un Astérisque les mots, dont il a fixé l'interprétation

par des exemples, & il a indiqué les endroits où on les trouve dans le Trésor d'Etienne. Cette partie du Supplément de M. Scott est d'autant plus importante, qu'il n'est point d'interprétation sûre & infaillible que celle qui est fondée sur le texte des originaux. Celles qui n'ont pour fondement que les versions latines, induisent le plus souvent en erreur; nous en appellons là-dessus au témoignage de tous ceux qui ont voulu faire usage des Lexiques pour expliquer les endroits difficiles de quelqu'Auteur; ils ont dû le plus souvent reconnoître que les Lexicographes ne faisoient que rapporter les fausses interprétations, que de mauvais traducteurs avoient données au texte original.

3°. On trouvera dans ce Supplément une classe de mots que M. Scott a expliqué par des témoignages d'Auteurs d'un plus grand poids, & qui se sont exprimés avec plus de clarté. Car où

Henri Etienne n'avoit cité que des endroits des Conciles & des Peres de l'Eglise, & les interprétations des Scholiastes & des Lexicographes Grecs, M. Scott a inséré des passages des Auteurs des beaux siécles de la Gréce.

Voilà en peu de mots l'idée que l'Auteur nous donne lui-même de son Ouvrage : nous sommes obligés d'avouer, qu'il n'a rien promis qu'il n'ait fidélement exécuté. Mais malgré les soins qu'il a apporté pour rendre son travail utile à la République des Lettres, il nous paroît cependant qu'il a manqué dans un point bien essentiel, qui est de n'avoir point fourni assez de lumiéres & de secours pour l'interprétation des mots difficiles. M. Scott rapporte simplement le mot sans y joindre aucune interprétation latine. Il se borne à produire les explications qu'en ont donné les Scholiastes; & lorsque les Scholiastes ou les Lexicographes, tels que Phavorin ou

Julius Pollux, ne lui fourniſſent aucune explication, il ſe contente d'accompagner le mot de quelques paſſages d'anciens Auteurs, qui étant détachés du texte, ſont auſſi obſcurs que le mot qu'il veut expliquer, ou dont l'intelligence dépend de celle du mot même pour l'explication duquel il a cité ces paſſages.

Nous croyons donc qu'il auroit rendu ſon Ouvrage bien plus utile, & plus commode pour ceux qui étudient la Langue Grecque, s'il avoit voulu prendre la peine d'interpréter en Latin les mots difficiles, en marquer, & en juſtifier les acceptions différentes par autant de paſſages tirés des bons Auteurs.

Nous ajoutons encore que, quelque conſidérable que ſoit ce Supplément, il n'auroit pas été difficile à l'Auteur de l'augmenter du double, s'il avoit eu communication des richeſſes littéraires de cette eſpéce, qui ſont entre les mains de M. l'Abbé Sallier, Gar-

de de la Bibliothéque du Roy. Ce Sçavant posséde plusieurs Lexiques de Thusanus, & de Philopator, qui ont appartenu à Messieurs Bigots. Les marges de ces Léxiques sont chargées non seulement des mots qui avoient été omis, mais encore des citations des meilleurs Auteurs qui indiquent les endroits où sont employés tous les mots contenus dans le Léxique. Il y a un Léxique pour les seuls Poétes Tragiques. MM. Bigots avoient marqué par des chiffres sur la marge, à côté de chaque mot, tous les endroits d'Æschyle, de Sophocle, & d'Euripide où ce mot se trouve; un autre Léxique n'est que pour les Orateurs; un autre ne contient que les citations des Historiens; il y en a un pour Plutarque seul, un autre pour Platon. Enfin on voit dans ces différens Léxiques un dépouillement général des meilleurs Auteurs Grecs, & un moyen facile de former un Recueil, ou plutôt un

Trésor de la Langue Grecque ; deux fois plus ample que celui d'Henri Etienne. C'étoit sans doute le projet de MM. Bigots. Nous ne sçavons pas ce qui les a empêchés d'exécuter une si belle entreprise. MM. les Abbés Sallier & Sevin avoient voulu faire usage du travail de MM. Bigots, en donnant au Public une édition d'Hesychius. Leur dessein étoit d'accompagner d'exemples tous les mots rapportés par ce Léxicographe. Le travail étoit commencé lorsque le Ministre les choisit pour être Gardes de la Bibliothéque du Roy, & leur ordonna de dresser un Catalogue des livres de cette immense Bibliothéque. Cette occupation ne leur permit pas de continuer l'exécution de leur projet. Il seroit à souhaiter qu'il se trouvât quelque Sçavant aussi courageux & aussi zélé que M. Scott, qui voulût mettre en œuvre les matériaux que M. l'Abbé Sallier pourroit lui fournir. On verroit

bientôt paroître un Recueil d'expressions Grecques, ou nouvelles, ou accompagnées de nouveaux exemples, deux fois plus considérable, que celui que M. Scott vient de donner au public. On n'auroit d'autre peine que celle de vérifier les citations & de les transcrire. Les éditions dont MM. Bigots se sont servis, sont indiquées à la tête de chaque Léxique.

Mais telle est l'étude de la Langue & de la Littérature Grecque, que malgré tous ces grands Recueils, on ne doit pas se flatter de pouvoir jamais l'épuiser. On ne doit pas même espérer de grands secours des Léxiques qui n'auront pas été dressés sur des éditions correctes & de fidéles versions. C'est à quoi les Sçavans Anglois ont travaillé avec succès dans ces derniers temps. Nous sommes obligés de leur rendre cette justice.

DISSERTATION SUR LA nature & les qualités des Eaux minerales & medicinales de Segray près Pithiviers , par M. BLONDET , *Docteur en Medecine de Montpellier , conseiller Medecin ordinaire du Roy , intendant des eaux minerales de Segray , & Associé correspondant de la Societé des Belles-Lettres d'Orleans ;* à Orleans , chez L. F. Couret de Ville-Neuve , Imprimeur ordinaire du Roy , & de l'Evêché , 1747 , brochure *in*-12 de 39 pp.

IL y a long-temps que les eaux de Segray sont connues. Leonard Poillevé , qui exerçoit la Medecine à Pithiviers en 1620 , en a fait le sujet d'une Dissertation , & Pierre Poissonnet , Aggregé au College des Medecins d'Orleans , en composa en 1644 une autre , où il les met au-dessus des eaux de Bourbon , de Pougues , de Forges , &c. La prevention en faveur

des objets que l'habitude nous a rendus familiers a été de tous les temps, & cette prevention est encore plus grande quand des interêts particuliers peuvent s'y joindre; il nous paroît que M. Blondet en porte un jugement bien plus sain, en disant que ces eaux peuvent reussir dans des cas où d'autres seroient prejudiciables. Mais pour qu'on soit en etat de sentir la justesse de son raisonnement, il faut ecouter ce qu'il dit sur leur analyse.

Les eaux de Segray sont des eaux froides, & les experiences suivantes font conclurre à l'auteur qu'elles sont ferrugineuses.

1°. Elles deposent sur le bassin de la fontaine, & dans les terres qu'elles traversent, un limon jaunatre qui imite assez le gout de la rouille de fer. 2°. Il nage sur la surface une espece de pellicule graisseuse de couleur de gorge de pigeon, qui est, suivant l'auteur, le soufre ou le phlogistique du fer.

volatilisé. 3°. On observe quelquefois dans l'eau une espece de poudre d'or, qu'il juge resulter du melange de la terre absorbante avec les particules martiales. 4°. Le gout de ces eaux a quelque chose de fade, & on y distingue celui de fer rouillé quand on les laisse reposer quelque temps. 5°. Elles prennent une couleur rouge-violet en y mêlant de la noix de galle en poudre, ou toute autre espece d'astringent. 6°. Ayant mis de l'eau-de-vie sur cette eau, elle prit une couleur legerement noire, mais qui ne paroissoit qu'au haut de la liqueur. 7°. L'esprit de vin n'y apporta aucun changement, sans doute parce qu'il ne se mêla point avec l'eau ; mais il se fit une legere fermentation, qui, sans être visible, communiqua de la chaleur au vaisseau. 8°. L'huile de tartre par deffaillance n'y produisit aucun changement, mais en y ajoutant de la noix de galle, elle prit une teint[e] roussatre, tirant sur la lie de vi[n]

9°. Cette eau diſtillée au bain de ſable eſt extrêmement fade, & ne change pas par le mêlange de la noix de galle. 10°. Cette eau evaporée pendant quelque temps ne change plus par le mêlange de la noix de galle; ce qui fait conclure à l'auteur que ſa vertu conſiſte dans un volatil qui s'evapore promptement. 11°. Ce qui reſte au fond du vaiſſeau après la diſtillation eſt une terre jaune, qui ſe gonfle par le mêlange de tous les acides. Mais nous ne concevons pas comment l'auteur dit que cette terre eſt *inſipide*, & qu'elle a un *goût* ferrugineux. 12°. Il paroît par toutes les experiences que l'auteur a faites que l'eau de Segray ne contient aucun ſel, ou du moins que, s'il y en a, c'eſt en ſi petite quantité qu'il ne peut ſe corporifier.

De ces experiences M. Blondet conclut que ces eaux ſont compoſées d'une terre martiale, d'un acide vitriolique, d'un ſoufre volatil, & peutêtre d'un peu de ſel de Glaub.

ber ; que ces eaux ne ſouffrent point le tranſport, & perdent beaucoup quand elles ne ſont point bues à la fontaine, & froides ; qu'elles conviennent dans toutes les maladies où le fer eſt employé par les Medecins, ſoit en diviſant les liqueurs epaiſſes, ou en relachant les ſolides trop tendus, ou en donnant plus de tenſion à ceux qui ſont relachés. Nous ne voyons pas en conſéquence comment l'épaiſſeur du ſang produite par la trop grande diſſipation de ſes parties ſereuſes, ou l'excès du reſſort des vaiſſeaux, doit en interdire l'uſage, comme l'auteur le dit à la page ſuivante.

Nous ne le ſuivrons pas dans le détail de toutes les maladies qu'on peut combattre par le moyen de ces eaux ; nous remarquerons ſeulement que Poillevé les donne comme très-efficaces contre les dartres inveterées, les demangeaiſons, les feux volages, & autres maladies de la peau, qu'elles gueriſſent,

rissent, non en qualité de rafraichissans, comme on le croit communement, mais à titre d'aperitifs, en desobstruant les glandes cutanées. Quant aux hydropisies, & autres maladies de la même espece, s'il est vrai que ces eaux leur conviennent, il ne faut pas s'imaginer que ce soit indistinctement, & il faut un praticien éclairé pour décider la question de leur usage.

Si ces eaux ont des partisans, elles ont aussi des adversaires; ils prétendent aneantir leur merite, en leur reprochant leur foiblesse.

Il ne paroît pas que M. Blondet entreprenne de les justifier de ce reproche, il se contente de dire que c'est justement par cette raison qu'elles peuvent convenir dans des cas où des eaux plus energiques seroient nuisibles. *Je suppose par exemple*, c'est l'auteur qui parle, *qu'un homme dont les solides sont extrêmement dessechés & tendus, soit attaqué d'obstructions; dans ce cas un Medecin qui donneroit les*

aperitifs à forte doſe, bien loin de reuſſir, augmenteroit la maladie, parce que par les irritations violentes qu'il feroit aux ſolides trop tendus les vaiſſeaux ſe criſperoient... mais ſi au lieu de donner les aperitifs à forte doſe on ne les donnoit qu'à petite doſe, & qu'on les mariât avec les delayans, pour lors on verroit avec plaiſir les remedes ſuivis d'heureux ſuccès. Delà l'auteur conclut que les eaux de Segray peuvent reuſſir dans des cas où celles de Forges ſeroient contraires; & qu'on ne peut donner la preference à ces dernieres, puiſque les unes & les autres ſont contraires & avantageuſes ſuivant l'application que l'on en fait.

Quant aux precautions & aux temps convenables pour l'uſage des eaux, M. Blondet dit qu'il y a des cas où la ſaignée ſeule ſuffit, d'autres où il n'eſt beſoin que de purgation, d'autres où l'un & l'autre ſont prejudiciables, mais il ne s'explique pas plus clairement ſur ces articles.

Voilà quant aux preparations, voici quant au temps. Ce ſont les mois de May, Juin, Juillet, Août, & Septembre, parce qu'étant les mois les plus ſecs de l'année, les eaux ne ſont point noyées dans une grande quantité d'eau de pluye, qui diminuent leur valeur naturelle.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

VOICI les titres de quelques Livres intéreſſans pour la Republique des Lettres, qu'on trouve en cette Ville chez les Freres Pagliarini, Imprimeurs-Libraires, à la Place du Paſquin.

Joannis Dominici Manſi SS. Conciliorum & Decretorum collectio nova, ſeu collectionis Conciliorum à P. P. Labbeo, & G. Coſſartio Soc. J. primum vulgata, dein emendatioris & amplioris opera Nic. Coleti

recusæ Supplementum, in quo additamenta, variantes lectiones, emendationes ad Concilia Veneta-Labbeana; nova itidem Concilia ac decreta permulta exhibentis. Omnia ex Græcis & Latinis editis & MSS. Codd. undique quæsitis collegit, digessit, additisque præfationibus, notis, dissertationibusque illustravit prædict. Mansi. Tom. primus, à sæc. 1. ad 1073. Lucæ, 1743. *fol. mag.*

Bibliotheca Ordinis Minorum S. Francisci Capuccinorum retexta & extensa à Fr. Bernardo à Bononia Capuccino S. Th. Lectore, quæ prius fuerat à P. Dionys. Gennensi ejusd. Ord. contexta. Venetiis, 1747. *in-folio.*

Thesaurus antiquitatum sacrarum, complectens selectissima clarissimorum virorum opuscula, in quibus veterum Hæbreorum, leges, instituta, ritus sacri & civiles illustrantur. Venetiis, 1747, *in-fol.* 8. vol. Ces huit volumes seront encore suivis de plusieurs autres. On a fait con-

noître dans ce Journal en son temps, le projet & le plan de ce grand ouvrage, & on y a rendu compte de la maniére dont l'Auteur a commencé de l'exécuter, dans les extraits qu'on a donnés des trois premiers volumes. On fera pareillement connoître les suivans à mesure qu'ils tomberont entre nos mains.

March. Scipone Maffei della formazione de fulmini Trattato raccolto da varie sue lettere ; in alcune delle quali si tratta anche degli insetti regener. e de pesci di Mare sui monti, e piu a longo dell' Elettricita. In Verona, 1747. *in*-4°.

Rifflessioni sopra gli argomenti addotti dal M. Scip. Maffei à favore della sua nuova opinione intorno la formazione de fulmini. In Vicenza 1748. *in*-4°.

Hieronymi Vielmi de Divi Thomæ Aquinatis doctrina & scriptis ad Jo. Delphinum lib. II. nunc primum adnotationibus illustrati. Accedunt ejusdem Autoris orationes duæ;

his omnibus autoris vita præmit-titur. Brixiæ, 1748. *in*-4°.

Lud. Antonii Muratorii Litur-gia Romana vetus, tria Sacramenta-ria complectens, Leonianum scilicet Gelasianum, & antiquum Gregoria-num, cum aliarum Gentium litur-giis collata. Accedunt Missale Go-thicum; Missale Francorum; du- Gallicana, & duo omnium vetu-stissimi Romanæ Ecclesiæ Rituale libri. Venetiis, 1748. *in-fol.*

Georgio Fossati storia dell' Archi-tettura; nella quale oltre le vite de-gli Architetti si esaminano le vi-cende, i progressi, la decadenza, risorgimento, è la perfezione del arte, adornata di rami representan-ti le fabbriche piu cospicue degl antichi, e de moderni. In Venezia 1748. *in*-8°. cum fig.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK.

On a publié en cette Ville troisiéme & quatriéme parties d

cinquiéme tome de l'ouvrage, connu sous le titre de *Misellanea Lipsiensia nova ad incrementum scientiarum, ab iis qui sunt colligendis eruditorum novis Actis occupati, per partes publicata.* Lipsiæ, in officina Lanckisianorum, 1747. *in*-8°. 2. vol. Nous avons averti nos Lecteurs que cet ouvrage étoit un recueil de Dissertations sur quelques endroits difficiles de l'Ecriture Sainte, sur quelques points intéressans de l'Histoire Ecclésiastique, & sur quelques restitutions, ou leçons diverses dans les anciens Auteurs; & pour en faire encore mieux connoître le caractére, autant qu'on le peut dans une note littéraire, nous avons rapporté les titres de quelques-unes des Dissertations qui y sont employées. Nous allons suivre la même méthode pour ces deux derniers volumes. III. part. 1. Diss. *P. Zorni historia concertationis in Ecclesia Constantinopolitana de quæstione : an Christus Mediator sibi ipse satisfecerit.* 2. Differt. *Conti-*

nuatio secunda supplementi in H. Relandi lib. 3. *de Urbibus & vicis Palestinæ.* 3. Dissert. de errore confundentium *Averroem cum Avicenna.* 4. Dissert. observatio ad Plinii lib. X. Ep. 97. de *Carmine Christo quasi deo dicto*, &c. IV. Part. 1. Dissert. *J. C. Harenbergii meletema sacrum de vestitu Joannis Baptistæ* ad Matth. III. v. 4. 2. Dissert. *P. Z. de Cippis sanctis apud veteres Hebræos memoriam divinorum beneficiorum consecrantibus, posthuma dissertatio.* 2. Dissert. *C. H. Zeibichii de suffimento Messiæ Observatio.* 3. Dissert. *J. C. H. Dieyer de fide manuali Germanorum, & traditione per Chirotecam, dissertatio.* 4. Dissert. *Jo. Jac. Reiske specimen emendationum in Græcos autores : Herodot. Thucydid. Theophrast. Sophocl. Euripid. Aristophan, Aristid*, &c.

Il a paru aussi plusieurs Dissertations séparées dont voici les titres : I. *De cura famæ.* On a tâché de rassembler dans cette piéce tout ce

que la ſaine morale fournit ſur le ſoin qu'un homme de bien doit à ſa réputation.

II. *De Phædro proluſio.* On trouve dans cet ouvrage la vie de Phédre, l'Hiſtoire de ſes Fables & de leurs différentes éditions, les jugemens des Critiques, & des remarques ſur les autres Fabuliſtes, & ſur des queſtions de littératures qui ont du rapport au fond même du ſujet. Cette Diſſertation, qui eſt fort étendue, mérite d'être recherchée.

III. *Aquila Juventas.* Celle-ci eſt un commentaire critique ſur XII. Vers de l'Od. 4. du IV. liv. d'Horace, qui commence: *qualem miniſtrum fulmini ſalitem.*

IV. *Magiſteria veterum in poculis.* L'Auteur de cette piéce y a raſſemblé tout ce qu'il a pu trouver dans les Auteurs, & ſurtout dans les Poétes, qui ſoit capable de faire connoître les fonctions & l'autorité du Roy ou Magiſtrat des Feſtins.

V. *D. Trajanus; ſeu de legibus Trajani commentarius.* Auctore Jo.

Aug. Bachio. Lipſiæ, apud Jo. Wendlerum, 1747. *in-8°.*

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

M. WILKS, Peintre, éléve de M. Dorigny, a donné au public un Programme par lequel il annonce qu'il travaille actuellement à l'Hiſtoire naturelle des Inſectes qu'on nomme, ſuivant leurs divers états, Chenilles, Chryſalides & Papillons. On trouvera dans cette Hiſtoire d'abord, „ des directions „ générales pour amaſſer, pour éle- „ ver, & pour faire éclore en Papil- „ lon *diurnes* ou *nocturnes* une gran- „ de quantité de Chenilles, qu'il „ diſtribue en diverſes claſſes, qui „ contiennent en tout 121 ou 122 „ articles, pour autant d'eſpéces par- „ ticuliéres; ſecondement les deſ- „ criptions de ces diverſes eſpéces, „ qui ſont le corps de l'ouvrage. „ Chaque eſpéce occupe deux pa- „ ges. A la gauche eſt la deſcription

» même de l'eſpéce, bien étique-
» tée & numérotée, mais aſſez ſuc-
» cinte; & à la droite *è regione* eſt
» la figure très-délicatement poin-
» tillée à l'eau forte, & colorée ou
» plutôt peinte de la propre main de
» l'Auteur, c'eſt-à-dire, la Chenille
» même, dans les états de ver, de
» Chenille, de Chryſalide & de
» Papillon, qu'elle ſubit ſucceſſive-
» ment, avec l'arbre, ou l'arbriſ-
» ſeau, ou la plante qui lui ſert de
» théâtre pour ſe promener & pour
» ſe nourrir. C'eſt ici où l'Auteur
» paroit avoir déployé toute l'in-
» duſtrie de ſon art, & s'être pro-
» curé par cet attrait un bon nom-
» bre de ſouſcripteurs qui le dé-
» dommagent de ſes peines & de
» ſes frais. M. le Duc de Devon-
» shire à bien voulu s'aſſocier à ſes
» travaux, en élevant lui-même
» quantité de ces Inſectes, & en lui
» communiquant ſes obſervations,
» par écrit & de vive voix, &
» pluſieurs autres tant Médecins
» que Botaniſtes. Tous ces ſecours

„ l'ont beaucoup encouragé dans „ ſon entrepriſe. Mais depuis la „ publication de ſon projet, l'Au- „ teur, pour illuſtrer encore plus „ ſon ouvrage, & lui donner plus „ de crédit, a été conſeillé d'y „ ajouter une traduction Françoiſe. „ Le Traducteur qui s'en eſt chargé, „ s'aide beaucoup de pluſieurs Au- „ teurs qui ont écrit ſur cette mê- „ me matiére, en particulier de M. „ Albin, de M. de Mairan, de M. „ Pluche, & ſurtout de M. de „ Reaumur.

„ L'ouvrage entier avec les dire- „ ctions, les deſcriptions & les fi- „ gures enluminées, pourra reve- „ nir à huit guinées en feuilles (192 „ liv. environ, monnoye de Fran- „ ce.) Mais pour ceux qui vou- „ dront ſe borner à certaines eſpé- „ ces par prédilection, ils payeront „ cinq shelings par brochure qua- „ ternaire, qui ne contiendra que „ quatre eſpéce, ſuivant la diſtri- „ bution de l'Auteur; permis à eux „ de trier dans tout l'ouvrage, &

» de se procurer quaternairement
» ce qui s'y trouvera de leur goût.
» Ainsi les curieux pourront se sa-
» tisfaire, sans être obligés d'ache-
» ter ce qu'ils ont déja, ou ce qui
» ne piquera pas leur curiosité. Les
» noms des Souscripteurs seront à
» la tête de l'ouvrage. Le premier
» volume est achevé, & on travaille
» à la traduction sans relâche.

FRANCE.

DE PARIS.

Diabotanus, ou l'orviétan de Salins, Poëme héroï-comique, traduit du Languedocien; à Paris, de l'Imprimerie de Laguette, rue S. Jacques, à l'Olivier, 1749. *in*-12.

L'art de disséquer méthodiquement les muscles du corps humain, mis à la portée des commençans, par M. Duverney, Maître en Chirurgie, & Démonstrateur Royal en Anatomie & en Chirurgie au Jardin du Roy, &c. A Paris, chez le même Libraire, 1749. *in*-12.

Observations & remarques sur les effets du virus cancereux, & sur les tentatives qu'on peut faire pour découvrir un spécifique contre ce vice; par M. Louis, Chirurgien de l'Hôpital de la Salpétriére, ci-devant Chirurgien Major des troupes du Roy, & Aide-Major des camps & armées de Sa Majesté. A Paris, chez le même, 1749. *in*-12.

Le bonheur de la mort Chrétienne, Retraite de huit jours, nouvelle édition revûe, corrigée, & augmentée, du fond de MM. Josse & de Lépine; à Paris, chez David fils, Libraire, Quay des Augustins, au S. Esprit, 1747. *in*-12.

Méditations sur la Vie & la Doctrine de Notre-Seigneur, avec les instructions nécessaires pour les bien faire, chez le même Libraire, 1747. *in*-12.

Elévations à Jesus-Christ Notre-Seigneur sur sa Passion & sa mort, contenant des réflexions de piété sur ces Mystéres, pour servir de sujet de méditation durant le Ca-

rême, & les vendredis de l'année : par un Prêtre de l'Oratoire de Jesus, nouvelle édition, revûe, corrigée, & augmentée. A Paris, chez Claude Lamesle, rue S. Jacques, près la fontaine S. Séverin, à la Couronne d'Or, 1748, *in*-18.

Sermon sur le vice de l'impureté, par M. l'Abbé de Cazales, Docteur de Toulouse, pour les priéres de Quarante-heures du Carnaval, en attendant un recueil d'autres piéces du même Auteur. A Paris, chez Jean-Baptiste Langlois, Libraire, rue S. Jacques, près la fontaine S. Séverin, à la Couronne d'Or, 1749. *in*-12.

L'amusement des beaux esprits, à Paris, chez Jacques Clousier, Libraire, rue S. Jacques, à l'Ecu de France, 1748. *in*-8°.

Le Temple de l'Hymen, songe de M. De.... à Madame De.... chez le même Libraire, 1749. *in*-8°.

Traité de la petite vérole, par M. Théophile Lobb, Docteur en Mé-

decine, & Membre de la Société Royale de Londres, traduit de Langlois ſur la ſeconde édition, par M. B... P... Docteur en Médecine. A Paris, chez Guillaume Cavelier pere, rue S. Jacques, au Lys d'Or, 1749. *in*-12. 2 vol.

Géométrie élémentaire d'Euclide, avec des ſupplémens de Géométrie, & l'uſage de chaque propoſition pour toutes les parties des Mathématiques, accompagnée d'une méthode générale de conſtruire les tables des Sinus, tangentes, & ſécantes.

Cet ouvrage, où l'on trouve les principes généraux de toutes les ſciences, & des méchaniques, eſt traité avec ordre, & démontré d'une façon claire & diſtincte, de maniére à pouvoir ſoi-même s'en donner une prompte & facile intelligence, par M. Gallimard; nouvelle édition revûe, corrigée, & augmentée. A Paris, chez Quillau pere, rue Galande, à l'Annonciation; Chaubert, Quay des Augu-

ſtins, à l'Eſpérance ; Jombert, Quay des Auguſtins, à l'Image Notre-Dame ; Quillau fils, rue S. Jacques, aux armes de l'Univerſité, & Joſeph Barbou, même rue, aux Cigognes, 1749. *in*-12. prix 30 ſ. broché avec les figures en taille douce.

De pace oratio gratulatoria, habita Univerſitatis nomine in interioribus Sorbonæ ſcholis, die Jovis 27 menſis Februarii anno Dom 1749, à Carolo LE BEAU, Rethorices in Graſſinæo Profeſſore, & in Regia Inſcriptionum & Litterarum Academiâ ſocio, Univerſitatis juſſu edita, Pariſiis apud Thibouſt, Regis nec non Academiæ Pariſienſis Typographum in platea Cameracenſi, 1749. *in*-4°. Ce diſcours a mérité les applaudiſſemens de tous les connoiſſeurs.

L'Evangile des Chrétiens, ou l'art du Salut, tiré de l'Ecriture Sainte ; à Paris, chez Alexis Meſnier, Librâire, Imprimeur, rue S. Séverin, au Soleil d'Or, & rue de

la Harpe, au bon Pasteur, 1732. *in*-12. Cet ouvrage est dédié au Cardinal de Polignac par le Commandeur de Bar-sur-Aube & de Toul, Procureur Général de l'Ordre Hospitalier du S. Esprit en France.

Mérope, Tragédie, par M. Clément; à Paris, chez Prault fils, Libraire, Quay de Conty à la Charité, 1749. *in*-12. prix 30 s.

Les vies de Solon & de Publicola extraites de Plutarque, & retouchées sur les anciens Ecrivains de la Gréce & de Rome, avec une comparaison nouvelle & des remarques critiques sur plusieurs points d'Histoire. A Paris, chez Barois, Quay des Augustins, 1749. *in*-12.

Les pensées de la solitude Chrétienne sur l'éternité, le mépris du monde, & la pénitence, par le R. P. Toussaint de S. Luc, Religieux Carme du Couvent du très-Saint Sacrement des Billettes, douziéme édition, revue, corrigée, & augmentée des priéres pendant la

Sainte Meſſe. A Paris, chez Meſnier, rue S. Séverin, au Soleil d'Or, ou en ſa boutique au Palais Grand' Salle, même enſeigne, 1745. *in*-12.

Plan & élévation du feu d'artifice qui ſera tiré à Londres, à l'occaſion de la paix générale, ſignée à Aix la Chapelle le 7 Octobre 1748, & publiée à Londres le $\frac{2}{13}$ Février 1749, gravée d'après les deſſeins de M. Servandoni en une Carte *in-fol.* A Paris, chez le ſieur Groſſot, rue de Braque, vis-à-vis le caffé, au premier ſur la porte cochére, deſſiné par Mongin, & gravé par Durand. Les figures ſont de Mademoiſelle Fonbonne. Le prix eſt de vingt-cinq ſols.

Diſſertation hiſtorique ſur l'eſpéce du mal de gorge gangreneux, qui a régné parmi les enfans l'année derniére (& qui a régné encore cette année.) A Paris, chez Guillaume Deſprez, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, & du Clergé

de France; & P. G. Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus; 1749. *in*-12. Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage, dont le public a obligation au zéle qu'a M. Chomel, Médecin ordinaire du Roy, pour ses intérêts, & pour l'avancement de sa profession.

Catalogue d'une collection de Coquilles, considérable dans le nombre, & des plus précieuses dans le choix, qui sera divisée en plusieurs lots, & dont la vente au plus offrant & dernier enchérisseur doit commencer le lundi 21 Avril 1749 de rélevée, & continuera les jours suivans à la méme heure, chez Gersain, Marchand sur le Pont Notre-Dame, à la Pagode; Prault pere, Quay de Gêvres, au Paradis, & Barrois, Quay des Augustins, à la Ville de Nevers, 1749. *in*-12.

On vendra conjointement avec lesdites coquilles plusieurs estam-

pes détachées de différens Maîtres François & Etrangers, entr'autres quelques Galéries du Luxembourg d'après Rubens, des premiéres épreuves, plusieurs volumes du Cabinet du Roy, avec plusieurs planches gravées.



TABLE
DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal d'Avril 1749.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal des Sçavans, in-12. du mois de Mars 1749.

PAge 424. *ligne* 15. Bretannico, *lisez* Britannico.

Ibid. lig. 27. jeux séculiers, *lisez* jeux séculaires.

440. *lig.* 5. Cæsarée, *lisez* Césarée.

524. *lig.* 3. d'*Annius*, *lisez* d'*Annius*.

Ibid. lig. 21. & François, *lisez* & les François.

530. *lig.* 25. Carniole, *ajoutez* & & du Frioul.

536. *lig.* 24. bâtis, *lisez* bâti.

538. *lig.* 17. *Neviduum*, *lisez* *Nevidunum*.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLIX.

MAY.



A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SCAVANS.

MAY M. DCC. XLIX.

ENTRETIENS SUR LA Cause de l'Inclinaison des orbites des Planetes, où l'on répond à la question proposée par l'Académie Royale des Sciences, pour le sujet du prix des années 1732, & 1734, *par M.* BOUGUER, *de la même Académie, seconde édition, volume in* 4°. *de* 140 *pag.* A Paris, Quay des Augustins, chez Ch. Ant. Jombert, Li-

braire du Roy pour l'Artillerie & le Génie, à l'Image Notre-Dame, 1749.

CEtte piéce a déja paru; elle fut présentée à l'Académie des Sciences pour concourir au prix qui avoit été proposé pour les années 1732, & 1734. M. Bouguer n'étoit pas encore de l'Académie; on sçait que ce sçavant Géométre avoit remporté plusieurs fois le prix, c'étoit un moyen glorieux d'engager cette illustre Compagnie à le recevoir pour un de ses membres; M. Bouguer fut élû pendant le temps qu'il avoit envoyé sa piéce, elle ne pouvoit donc plus concourir.

L'Académie avoit demandé qu'on expliquât pourquoi les planétes ne se meuvent pas précisément dans le même sens lorsqu'elles font leur révolution autour du Soleil, & d'où provient cette inclinaison des orbites qu'elles parcourent.

La dissertation dont il s'agit est

divisée en trois entretiens, chaque entretien est suivi de plusieurs remarques que l'illustre Auteur a ajoutées à cette seconde édition. Nous en parlerons avec d'autant plus de plaisir, que nous n'avons point rendu compte de la premiére. Ces entretiens sont écrits en dialogues, ce sont trois Interlocuteurs, Théodore, Ariste, & Eugéne. Théodore est partisan zélé des attractions, Ariste & Eugéne sont Cartésiens, le premier l'est rigoureusement, mais le second plus libre dans ses sentimens s'éloigne souvent de ceux de Descartes; il prétend seulement avec ce Philosophe que rien ne s'exécute dans l'Univers materiel que par la configuration des corps, & que par le mouvement.

Théodore en qualité de Newtonien fait une digression sur la nature des attractions; il veut instruire ses amis de la Philosophie Angloise, dans laquelle on regarde la loi de l'attraction comme une

loi primitive de la nature. On commence par faire connoître que les attractions sont fort différentes de ce qu'on appelle les *qualités occultes*, qui étant regardées comme une espéce de substance indépendante de la chose qu'elle affecte, ne peuvent expliquer aucun phénoméne. Il en est tout autrement des attractions, c'est par elles, dit le Sectateur de Newton, qu'on explique d'une maniére claire & intelligible tous les mouvemens des corps célestes : qui ignore que dans le systeme Newtonien, on déduit l'explication du flux & reflux de la mer de la gravitation universelle ; c'est d'elle encore que l'on tire les loix de la réflexion & de la refraction de la lumiére. Enfin ce principe satisfait à une infinité d'autres phénoménes. Il est vrai que lorsqu'il s'agit d'expliquer les opérations chymiques & quelques autres effets, les Newtoniens ont admis que cette loi d'attraction n'étoit point celle qui se déduit de la

chute des graves, & par laquelle on démontre ſi aiſément le mouvement régulier des planétes; mais comme les grains de matiére qui entrent dans la compoſition des corps n'ont pas tous la même figure; de même a-t'on quelque droit d'aſſurer que les petites molécules doivent-être douées du même degré de force.

Les Newtoniens ont eu recours à l'attraction parce qu'ils n'ont point trouvé le principe de l'impulſion ni aſſez fécond, ni ſuffiſant pour expliquer une infinité de phénoménes qui dépoſent en faveur de l'attraction. Ceux qui ſont les plus amateurs du ſyſtême de Deſcartes ſont obligés de convenir qu'il y a un grand nombre d'effets qu'on ne peut expliquer dans leurs principes. On ajoute plus, c'eſt que les principes Cartéſiens s'y refuſent ou y ſont contraires, tandis qu'ils ſont analogues à la loi d'attraction; il ſuffiroit d'apporter pour preuve de ce que l'on avance, la dureté, la

ressort, & la pesanteur des corps. Toutes les hypothéses que l'on a faites au sujet de la pesanteur, n'ont pu satisfaire aucun Physicien; les tourbillons modifiés de toutes les maniéres possibles ne peuvent quadrer avec les régles immuables de Képler. Si l'on vient à examiner tout ce qui résulte de la résistance des milieux, on verra que l'inertie de ces milieux, leur différente fluidité, la tenacité & la figure des molécules s'opposent aux vitesses que les Cartésiens veulent attribuer aux corps qui y sont plongés: si enfin le tourbillon est irrégulier, comme il n'en faut point douter à cause des divers éloignemens où sont les étoiles, il s'ensuit que le cours de la matiére éthérée doit être irrégulier, & par conséquent cette même matiére éthérée doit être pressée inégalement, & devroit déplacer le lieu du Soleil, ce qui est contraire aux observations.

Si l'on tourne les yeux sur les Cométes & que l'on considére leur

mouvement, on y reconnoîtra l'action d'une pesanteur vers un point central ; leur direction depend de leur distance au soleil, tout annonce que ces corps se meuvent selon la loi des corps graves, & que ces corps qui sont d'une masse prodigieuse, parcourent les espaces célestes en tout sens, puisque tous les Physiciens & les Astronomes conviennent qu'elles sont rétrogrades.

A la suite de ce premier entretien, on trouve plusieurs remarques qui ne sont pas moins importantes que la dissertation même ; elles y ont un rapport immédiat, & elles doivent être regardées comme des explications fort étendues sur divers endroits de ce premier entretien ; l'Auteur a jugé à propos de ne les point mettre dans le corps même du discours, pour ne point interrompre la narration des interlocuteurs. Nous ne rapporterons que les titres seuls de ces remarques, ce seroit passer les bornes

d'un extrait que d'entrer dans le détail de chacunes.

La premiére regarde *l'institution des loix du mouvement.*

La seconde traite *des loix de l'attraction.* On y fait voir ce qu'il faut ajouter au rapport inverse du quarré des distances pour satisfaire à certains phénoménes célestes.

On examine dans la troisiéme remarque quels sont les principes de Physique qu'on pourroit substituer aux attractions.

Dans une quatriéme remarque, on veut faire connoître combien les seuls principes que l'on a coutume d'attribuer à Descartes, sont insuffisans.

L'Auteur s'étend fort au long dans la cinquiéme remarque sur la *resistance des milieux.* Tout ce que l'on peut dire sur cette matiére contre les Cartésiens y est traité avec beaucoup de sagacité.

La sixiéme remarque roule sur *l'insuffisance du méchanisme ordinaire pour causer la pesanteur.*

Enfin dans la ſeptiéme & derniére remarque, on fait ſentir *l'inſuffiſance du méchaniſme ordinaire dans l'Aſtronomie phyſique.*

Après l'expoſition des différens principes de Phyſique ſur leſquels il convenoit de propoſer ſes doutes, & de faire quelques réflexions, on paſſe à l'examen du fond de la queſtion. L'auteur prouve d'abord contre le ſentiment particulier de pluſieurs Cartéſiens, que les inclinaiſons des planétes ſur leurs orbites ne ſont pas cauſées par la matiére du tourbillon, ou par le fluide qui ſe trouve reſerré entre les planétes, lorſqu'elles paſſent vis-à-vis les unes des autres, & qui les pouſſe chacune de leur côté par l'effort que le tourbillon fait pour s'étendre. Cette cauſe ſeroit capable tout au plus de faire varier un peu les inclinaiſons, les faire tantôt augmenter & tantôt diminuer, mais ne peut les avoir produites, ni les avoir portées au point où elles ſont.

» L'obliquité des orbites ne peut
» pas venir non plus de la figure
» irréguliére des planétes, qui fra-
» pée obliquement se détourne se-
» lon une certaine ligue. *Supposé*
» que la planéte, au lieu d'être exa-
» ctement sphérique, *soit* un sphé-
» roïde oblong ou applati, & que
» sa situation dépende absolument
» du choc du fluide, elle ne pour-
» ra en affecter une, que lorsque
» la direction de l'impulsion passera
» par son centre de gravité ou de
» masse. Ainsi elle présentera natu-
» rellement au choc, ou un de ses
» poles, ou son équateur, & il ne
» faudra nullement, comme quel-
» ques-uns l'ont fait, la comparer
» à un bateau qui est sujet à quel-
» que deviation dans sa route. Le
» navire n'embrasse une direction
» oblique que parce qu'il est ex-
» posé en même temps à l'action
» de deux fluides, dont les impul-
» sions doivent se mettre en équi-
» libre : au lieu que s'il n'étoit li-
u'à la seule action d'un cou-

» rant, il céderoit bientôt à la
» force extérieure qui agiroit con-
» tre lui, il iroit de compagnie
» avec toutes les parties du fluide
» qui l'environneroient, il en
» prendroit toute la viteſſe, & il
» conſerveroit la derniére ſitua-
» tion dans laquelle il ſe feroit
» trouvé.

L'Auteur inféré la même choſe à l'égard des mouvemens céleſtes. Il fait pluſieurs réflexions ſur les divers changemens que peuvent recevoir leurs directions. Il inſiſte principalement ſur la maniére de connoître ſi ces changemens ſont cauſés par un fluide trop reſerré qui pouſſe en dehors, ou par les attractions qui tendent à tout ra-procher. Enfin M. Bouguer re-garde comme démontré que ſi les planétes ſont entraînées par un fluide, elles en ſuivent à très peu près la direction, & que s'il étoit poſſible qu'elles s'en écartaſſent d'un côté ou d'autre, elles y ſe-roient bientôt ramenées par le

choc latéral auquel elles seroient exposées.

Le second entretien commence par montrer qu'on peut embrasser deux différentes opinions sur l'obliquité du cours des planétes: ou toutes les parties du même tourbillon circuloient dans le commencement dans le même sens, & peu à peu elles sont venues à changer leur direction; ou bien toutes les parties de matiére, suivoient une infinité de routes, & après plusieurs chocs, elles ont pris des directions moins obliques les unes par rapport aux autres. Mais si toute la matiére du tourbillon s'étoit mue d'abord dans le même sens, par quelle cause auroit-elle changé de chemin: on devroit voir les planétes circuler dans le plan de l'écliptique, & tourner dans le même sens sur leur propre centre. Du moins les changemens qui arriveroient ne seroient qu'accidentels; mais on sçait que la terre fait ses révolutions journa-

liéres ſelon une direction qui différe de 23 dégrés 28 $\frac{1}{3}$ min. de l'écliptique. Or ſi toutes les parties de matiére ont été mues dans le commencement, précisément dans le même ſens, par quelle cauſe la terre auroit-elle tourné ſur ſon centre dans un ſens ſi éloigné de celui que ſuit toute la matiére éthérée? On doit donc être porté à croire que les parties d'éther, ont été portées de différens côtés par la premiére impreſſion qu'elles ont reçues: ſi nous voyons donc preſque toutes les planétes ſuivre dans leur circulation annuelle autour du Soleil, & dans leur révolution particuliére ſur leur propre centre, des directions fort différentes, c'eſt par un reſte de cette confuſion, ou de ce déſordre dans lequel étoit d'abord toute la matiére.

Notre ſçavant Auteur s'attache à faire voir que l'inclinaiſon des planétes vient de ce que les couches d'éther qui les entraînent,

& dont le tourbillon ſolaire eſt formé, ne ſe meuvent pas dans le même ſens; on fait voir que les changemens les plus conſidérables qu'on apperçoit, ſoit dans les inclinaiſons, ſoit dans la ſituation des nœuds, ſont cauſées par l'action des couches les unes ſur les autres qui tendent mutuellement par leur frottement, à mettre une plus grande conformité dans leurs mouvemens.

M. Bouguer en expliquant les diverſes inclinaiſons des planétes, traite en particulier du changement de la ſituation de l'écliptique. On examine principalement ſi les changemens ſont conformes au ſyſtême de la gravitation univerſelle, ou à celui du tourbillon formé d'un fluide qui tranſporte les corps céleſtes; mais on voit que ces deux ſyſtêmes conduiſent à des variations toutes contraires; l'Auteur prétend que les obſervations dépoſent en faveur de la gravitation univerſelle. Le troiſiéme entretien eſt deſtiné à

l'explication de différentes choſes particuliéres, & principalement de la préceſſion des équinoxes qu'on attribue à l'action des couches les unes ſur les autres. On montre à cette occaſion que la terre en tournant autour du Soleil comme font les autres planétes, tend par elle-même à conſerver un exact parallelisme dans la ſituation de ſon équateur.

L'Auteur inſiſte beaucoup ſur la dépendance ſecrete qu'il y a entre la préceſſion des équinoxes, & le retardement des nœuds de la Lune; on tâche d'expliquer les changemens que reçoit l'inclinaiſon de cette planéte. Après qu'on a parlé des latitudes de la Lune, l'Auteur entreprend de marquer les effets que doivent produire les changemens de la latitude ſur la viteſſe de ce ſatellite de la terre. On voit combien cette diſſertation embraſſe de choſes, & que M. Bouguer eſt entré dans les queſtions les plus difficiles de la Phyſique; on reconnoit dans tou-

tes un profond Géométre & un grand Physicien.

HISTOIRE GE'NE'RALE des Voyages depuis le commencement du XVe. siécle, Tome VI. Description de la Corée & de la Tartarie Orientale & du Tibet. A Paris, chez Didot, Libraire, Quay des Augustins, à la Bible d'Or, 1749. *in*-4°.

SECOND EXTRAIT DU VIe. VOLUME.

LA Corée que les Auteurs de ce recueil ont décrit dans le troisiéme livre du sixiéme volume, est un Royaume tributaire de la Chine situé à l'est de ce vaste Empire. On ne doit pas s'attendre de trouver ici une description bien complette de cette contrée. Nos Auteurs ont manqué des mémoires nécessaires pour la faire connoître. La relation la plus détaillée que nous en ayons, est celle de quelques Navigateurs Hollandois,

qui faiſant voile de l'Iſle Formoſe ou de Taywan pour aller au Japon, furent jettés par la tempête ſur les côtes d'une Iſle voiſine de la Corée; ces Voyageurs ayant eu le malheur de perdre leur Vaiſſeau furent faits priſonniers & conduits dans l'intérieur des terres, où ils paſſérent pluſieurs années Mais les maux qu'ils eurent à ſouffrir, & le peu de liberté qu'on leur accorda, ne leur permirent pas de prendre des informations bien exactes pour tout ce qui regarde les mœurs & les uſages des Habitans, la Géographie & l'Hiſtoire naturelle du Pays. Auſſi leur relation eſt elle plus remplie du recit de leurs propres aventures, que de la deſcription du Gouvernement, de la Religion, & de tout ce qui concerne la Corée.

Le Pere Regis Miſſionnaire Jéſuite, nous a laiſſé quelques obſervations Géographiques avec un abregé de l'hiſtoire de la Corée, que le P. du Halde a rapportées

dans le premier tome de ſon ouvrage ſur la Chine. Les mémoires de ce Miſſionnaire Géographe ſont d'autant moins inſtructifs, qu'il n'avoit pas pénétré dans l'intérieur de la Corée. Il avoit ſeulement ſuivi d'une mer à l'autre les limites de ce Royaume du côté du Nord. La plus grande utilité qu'on a tiré de ſon voyage, c'eſt de s'être détrompé de l'erreur où l'on étoit auparavant, que la Corée étoit une Iſle. Le P. Regis a découvert qu'elle tient au continent du côté du Nord & qu'elle confine à la partie de la Tartarie Orientale, qui eſt habitée par les Mancheous. Quant aux détails qu'il a donné ſur l'intérieur de la Corée, il avoue lui-même, qu'il les avoit appris d'un Seigneur Tartare envoyé par l'Empereur *Kang-hi* au Roy de la Corée. Mais ce Député n'avoit pas eu la liberté de faire des remarques bien conſidérables. Obſervé continuellement par des ſurveillans, qui rapportoient ſans ceſſe à la Cour

chaque mot qui ſortoit de ſa bouche, il s'étoit contenté de meſurer par une ligne, le chemin qui conduit de la frontiére occidentale juſqu'à la ville Capitale. C'eſt ſur les foibles mémoires de ce Député qu'on a dreſſé la Carte de la Corée, qui eſt ſuſpendue dans le Palais de l'Empereur de la Chine, & qui a ſervi de modéle à celle qu'on a publiée en Europe, & que les Auteurs Anglois ont inſérée dans leur recueil. Les Vaiſſeaux Européens n'ont pas tenté juſqu'ici de faire des deſcentes ſur les côtes de ce Royaume, peut-être le tenteroient-ils inutilement. Les habitans extrêmement défians, & peu ſenſibles aux avantages & à l'appas du commerce, ne paroiſſent pas diſpoſés à recevoir des Etrangers dans leur Pays.

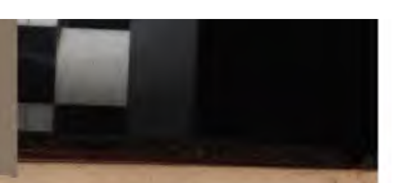
Au reſte quelqu'imparfaits & ſtériles que ſoient les mémoires ſur leſquels nos Auteurs ont dreſſé la deſcription de la Corée, ils ſuffiſent cependant pour en donner

une legére idée. On peut même prendre d'autant plus de confiance ſur ce qu'ils en diſent, que les deux relations dont ils ont fait uſage, ſont aſſez conformes ſur les mœurs des Habitans, la Géographie & l'Hiſtoire naturelle du Pays. La ſeule différence qu'on y remarque, roule ſur les noms des Villes, mais comme la langue Coréenne eſt différente de la Chinoiſe, & que les Chinois ſont de tout temps en poſſeſſion d'altérer, ou de changer les noms propres des lieux circonvoiſins, on peut préſumer, que l'Auteur de la relation Hollandoiſe a conſervé les noms des Villes tels qu'on les prononçoit dans la Corée même, & que le P. Régis a rapporté ceux qui étoient en uſage parmi les Chinois.

Les Chinois donnent à la Corée le nom de *Kau-li*, & quelquefois ils la nomment *Chau-tſyen* dans leurs livres. Les Tartares *Mancheous* l'appellent *Solho*. Elle eſt bordée à l'Oueſt par la Province

Chinoiſe, nommée *Lyan-tong* ou *Quan-tong*, & elle eſt ſéparée de la Tartarie Orientale par une paliſſade que les Chinois appellent *Mu-teou-ching*, c'eſt-à-dire, muraille de bois, que les Coréens avoient anciennement bâtie pour mettre leur Pays à couvert des incurſions des Tartares. Cette paliſſade ayant paru trop foible pour arrêter les courſes de l'ennemi, les Coréens firent encore une convention dans un traité de paix avec les Mancheous, qu'il reſteroit entre les deux Etats un eſpace inhabité, qui eſt marqué dans les Cartes par des lignes & par des points. A l'Eſt & au Sud la Corée eſt environnée de la mer. Elle s'étend depuis le trente-quatriéme juſqu'au quarante-troiſiéme degré de latitude, & ſa plus grande largeur de l'Eſt à l'Oueſt eſt de ſix degrés.

Cette penninſule eſt diviſée en huit Provinces, qui contiennent trente-trois *Fus* ou Villes du premier rang, cinquante-huit Cheus



ou Villes du ſecond rang, & ſoixante-dix *Hyens* ou Villes du troiſiéme rang. La Capitale du Royaume porte dans les Cartes le nom de *Corein* ou de *King-ky-tau.* Mais les Chinois la nomment *Kong-ky-tau*, parce qu'ils attachent trop de dignité au mot *King* pour l'appliquer à d'autres Cours, qu'à celle de leur Empire. Les maiſons de la Corée n'ont qu'un étage & ſont mal bâties. Elles ſont de terre à la Campagne, & la plûpart de briques dans les Villes.

Les Coréens ſont généralement bienfaits & d'un naturel fort doux. Ils ont du goût pour les ſciences. Ils ſont paſſionnés pour la danſe, & la Muſique. Leurs Provinces du Nord produiſent des hommes vigoureux & très-propres à la guerre. Mais les Coréens Méridionaux ſont ſi effeminés & ſi deſtitués de courage, que loin d'avoir honte de leur lâcheté, ils déplorent la condition de ceux qui ſont obligés de combattre. On les a vûs ſouvent

prendre

prendre la fuite devant une poignée d'Européens, lorſqu'ils vouloient piller un vaiſſeau, que la tempête avoit jetté ſur leur côte. Des perſonnes dignes de foi qui avoient été témoins des derniéres révolutions de la Corée racontérent aux priſonniers Hollandois qu'il en étoit mort beaucoup plus dans les bois, que par les armes de l'ennemi. Un ancien Roy du Pays nommé Ki-tſe avoit établi de ſi bonnes loix, que l'adultére & le vol furent longtemps inconnus parmi les Coréens. Quoique les révolutions du Gouvernement leur ayent fait perdre quelque choſe de cette ancienne innocence, on peut encore les propoſer pour modéle aux autres Nations. Le P. Regis dit que les portes de leurs maiſons ne ſe ferment pas pendant la nuit; mais que leur Pays eſt rempli de femmes de débauche & que les jeunes gens des deux ſexes ſont extrémement livrés au libertinage.

L'Auteur de la relation Hollan-

doiſe n'eſt pas d'accord avec le P. Régis, ſur cette prétendue ſureté publique. Il aſſure au contraire, que les Coréens ont tant de penchant pour le larcin, & tant de diſpoſition naturelle à tromper, qu'on ne peut prendre aucune confiance en leur caractére. Ils regardent ſi peu la fraude comme une infamie, qu'ils ſe font une gloire d'avoir dupé quelqu'un. Cependant la loi, ajoute-t'il, ordonne des réparations pour ceux qui ont été trompés dans un marché. Le même Auteur remarque qu'avant que les Tartares euſſent ſubjugué la Corée on y voyoit régner l'incontinence & la débauche. L'unique occupation des habitans étoit de boire, de manger & de ſe livrer à toutes ſortes d'excès avec les femmes. Mais comme ils ſont aujourd'hui tyranniſés par les Tartares & les Japonois, le tribut qu'ils payent aux premiers leur rend la vie aſſez difficile. Les hommes peuvent avoir hors de leur maiſon au-

tant de femmes qu'ils sont capables d'en nourrir & les voir librement ; mais ils ne peuvent recevoir chez eux que leur véritable femme. Ce que nous avons remarqué de plus singulier dans les usages & coutumes de cette Nation, c'est ce qui regarde le deuil & les cérémonies de la sépulture.

A la mort d'un homme libre, ses enfans prennent le deuil pour trois ans, pendant lesquels ils ne vivent pas moins austérement que leurs Prêtres. Ils ne peuvent exercer aucun emploi dans cet intervalle, & s'ils occupoient quelque poste, ils sont obligés de le quitter. La loi ne leur permet pas même de coucher avec leurs femmes. Les enfans qui leur naitroient pendant le cours de ces trois ans ne seroient pas au rang des légitimes. La colére, les querelles, l'ivrognerie passent alors pour des crimes. Leurs habits de deuil sont une longue robe de chanvre, & dessous ils portent une espéce de cilice com-

poſé de fils tors preſqu'auſſi gros que les cordons d'un cable. Sur leurs chapeaux, qui ſont de roſeaux verds entrelaſſés, ils portent une corde de chanvre au lieu de crêpe. Ils ne paroiſſent point en public ſans une grande Canne, ou un long bâton, qui ſervent à faire diſtinguer de qui ils portent le deuil. La canne marque la mort d'un pere, & le bâton celle d'une mere. Ils ne ſe lavent point pendant la durée du deuil; auſſi les prendroit-on pour des Mulâtres.

Lorſqu'il eſt mort quelqu'un dans une famille Coréenne les Parens courent dans les rues en pouſſant des cris affreux, & en s'arrachant les cheveux. La coutume eſt de n'enterrer les morts que dans le cours du Printemps ou de l'Automne. Ceux qui meurent pendant l'Eté, ſont placés ſous une hute de Chaume élevée ſur quatre piliers pour attendre que le temps de la moiſſon ſoit paſſé. Alors on rapporte le mort à la maiſon & on enferme

dans son cercueil ses habits & quelques joyaux. On place à côté du tombeau les chariots, les chevaux, & les armes de celui à qui on donne les honneurs de la sépulture, & chacun de ceux qui composent le cortége, conduit ou porte quelque partie de ces lugubres ornemens.

La Noblesse Coréenne & tous ceux qui sont nés libres apportent beaucoup de soin à l'éducation de leurs enfans. Ils leur inspirent une haute idée du mérite & du sçavoir de leurs Ancêtres. Ces grandes images excitent en eux l'émulation & le goût de l'étude, qui est l'unique voye de s'élever à la fortune, aux dignités, & aux charges de l'Etat. Toute la doctrine des Coréens est contenue dans l'exposition de quelques traités qu'on leur donne à lire. Cependant outre cette étude particuliére, on assemble la jeunesse de chaque Ville dans un édifice public pour lui lire l'histoire du Pays & les procès des person-

nages fameux qui ont été punis de mort pour leurs crimes.

Dans chaque Province il y a toujours deux ou trois Villes où l'on tient des assemblées annuelles. Les Ecoliers s'y rendent pour obtenir quelqu'emploi civil ou militaire. Chaque Gouverneur nomme des députés qui sont chargés de l'examen. Sur leur témoignage on écrit au Roy, qui distribue les emplois à ceux dont on lui fait connoître le mérite. Quoique la langue des Coréens soit différente de la Chinoise, ils se servent dans leur écriture & dans l'impression de leurs livres des caractéres Chinois. Peu versés dans l'Astronomie & incapables de dresser un almanach, ils adoptent celui de la Chine & ils l'envoyent chercher tous les ans.

On ne peut pas bien juger de la religion des Coréens, sur l'exposé du voyageur Hollandois. » On voit » faire, dit-il, au peuple des Gri- » maces ridicules devant les Ido- » les; & les Grands leur rendent

» encore moins d'honneur, parce
» qu'ils ont plus d'estime pour eux-
» mêmes que pour les Idoles. « Il y a quelque apparence que l'Auteur Hollandois n'avoit pas lui-même assez de lumiéres pour démêler quels étoient les vrais sentimens des Coréens sur la religion. La maniére dont il en parle peut faire croire que les Grands & les Lettrés de la Corée, Sectateurs de la doctrine de Confucius, ne donnoient point dans l'idolatrie à l'exemple des Lettrés de la Chine, & que le peuple avoit adopté le culte de *Fo*. Quoiqu'il en soit, la Corée est remplie de Temples, de Pagodes, & de Monastéres, dont la plûpart sont situés sur des montagnes. Quelques-uns contiennent jusqu'à cinq ou six cens Religieux; & le nombre des Prêtres est si grand, qu'on en voit jusqu'à trois ou quatre mille dans le district d'une seule Ville. Ils sont divisés comme en *escouades* de dix, de vingt, & quelquefois de trente. C'est le

plus vieux, qui gouverne & qui a le droit de faire punir les négligences par vingt ou trente coups ſur les feſſes.

Le grand nombre de Prêtres & de Religieux eſt cauſe que la plûpart ne ſont pas beaucoup plus reſpectés que des Eſclaves. Le Gouvernement les accable de taxes, & les aſſujettit à divers travaux. Leurs ſupérieurs cependant ne laiſſent pas de jouir d'une grande conſidération, ſurtout lorſqu'ils ont quelque ſçavoir. Ils vont de pair avec les Grands du Royaume. On les nomme les Religieux du Roy. Ils portent ſur leurs habits la marque de leur Ordre. Ils ſe raſent la tête & la barbe. Ils ne peuvent rien manger qui ait eu vie, ni entretenir de commerce avec les femmes. Ceux qui violent ces régles ſont condamnés à recevoir ſoixante & dix ou quatre-vingt coups ſur les feſſes, & ils ſont bannis de leurs Monaſtéres. Lorſqu'un Religieux fait profeſſion, il reçoit ſur le bras l'im-

pression d'une marque qui ne s'efface jamais. Il travaille, ou il exerce quelque profession pour gagner sa vie ; & quelques-uns prennent le parti de mandier.

Quant au Gouvernement de la Corée, nos Auteurs disent que le Roy, quoique Tributaire de l'Empereur de la Chine, n'en a pas moins un pouvoir absolu sur ses propres sujets. Aucun d'eux, sans en excepter les Grands, n'a la propriété de ses terres. Ils en tirent le revenu sous le bon plaisir du Roy & pour le temps qu'il lui plaît. Nous ne pouvons pas suivre l'Auteur Hollandois dans tous les détails qui concernent le Gouvernement & l'administration de la Justice. Il nous suffira de dire en un mot, que le bon ordre régne dans toutes les parties du Royaume, & que les Gouverneurs & les Magistrats sont d'autant plus attentifs à rendre une justice exacte, & à faire observer les loix, qu'ils sont environnés d'espions qui instruisent

la Cour de leur conduite, & que ſur le rapport de la moindre vexation ils perdent leur emploi, & tombent dans la diſgrace du Prince.

Non contens de nous avoir fait connoître l'état préſent de la Corée, les Auteurs de ce recueil, ont rapporté d'après le P. Régis une Hiſtoire abregée des principales révolutions de ce Royaume; cette Hiſtoire remonte aux temps les plus reculés; elle nous apprend que la Corée, après avoir été longtemps dans l'indépendance, a été ſucceſſivement la proie des Puiſſances voiſines; qu'elle fut d'abord ſubjuguée par les Chinois, enſuite par les Japonnois, qu'enfin elle eſt tombée ſous la domination de la race des Princes Tartares, qui a fait en dernier lieu la conquête de l'Empire de la Chine. Nous regrettons de ne pas pouvoir nous étendre ſur cet article qui n'eſt pas le moins intéreſſant du Livre; mais la briéveté qui nous eſt preſcrite nous oblige de paſſer à la deſcrip-

tion que nos Auteurs nous ont donnée de la Tartarie ſujette à la Chine.

On avoit eu ci-devant quelque connoiſſance de la Tartarie Occidentale, habitée par les Mogols. Les marchands Européens y avoient fait pluſieurs voyages. Outre *Marco Polo* qui y fut conduit par des vûes de commerce. Le Pape avoit envoyé par zéle pour la propagation de la foi, aux ſucceſſeurs de Jenghiz-kan, pluſieurs Prêtres Européens, tels que Rubruquis, Carpin, & divers autres. Les Journaux de ces Miſſionnaires ont été publiés. Ils contiennent des relations aſſez inſtructives ſur le Pays & ſes Habitans dans le même ſiécle. Mais on n'avoit pas les mêmes lumiéres ſur la partie Orientale du vaſte continent qu'occupent les Mancheous. Le P. Verbieſt eſt le premier Européen de notre connoiſſance qui y ſoit entré, lorſqu'il accompagna en 1688, l'Empereur Kang-hi dans ſon voyage. Depuis

ce temps là, les Ruſſiens en allant de Nipocheu à la Chine, ont traverſé quelques cantons de la Tartarie, ſur leſquels ils nous ont donné un peu plus d'éclairciſſemens. Mais les plus amples inſtructions nous viennent des Miſſionnaires Géographes : ſçavoir des Peres *Gerbillon*, *Thomas*, *Régis*, *Jartoux*, *Fridelli*, & *Bonjour*, qui ayant traverſé tout le pays, nous ont tranſmis avec leur Carte les mémoires de leurs obſervations.

Le P. du Halde a compilé tous ces mémoires, & a donné la relation de la Tartarie Orientale, ſous le titre d'*Obſervations Géographiques tirées des mémoires des Miſſionnaires, qui ont composé la Carte de la Tartarie.* Mais comme il n'a pas diſtingué les remarques particuliéres de chaque Auteur, & qu'il ſeroit embaraſſant de placer tous leurs noms à la tête de chaque page, nos Auteurs n'ont marqué que le nom du P. Regis, comme étant celui de tous les Miſſionnaires qui a eu le plus de

part aux meſures Géographiques.

La Tartarie Orientale eſt diviſée en trois grands Gouvernemens : le premier eſt appellé *Chin-yang* ou *Mugden*. Il confine au Sud à la grande muraille de la Chine. A l'Eſt, au Nord & à l'Oueſt il n'eſt fermé que par une paliſſade haute de ſept ou huit pieds & plus propre à marquer ſes limites ou à contenir les Brigands ordinaires, qu'à défendre le paſſage contre une armée. Il contenoit autrefois pluſieurs places fortifiées, mais étant devenues inutiles ſous les Empereurs Mancheous, elles ſont tombées preſqu'en ruines. La Capitale du Pays ſe nomme *Mugden*. Les Mancheous la regardent comme la Capitale particuliére de leur Nation. Depuis qu'ils ſont maîtres de la Chine, non ſeulement ils l'ont ornée de pluſieurs édifices publics & remplie de magazins, mais ils y ont établi les mêmes Tribunaux ſouverains qu'à Peking.

Le ſecond des grands Gouvernemens eſt celui de Kirin-ula, & le

troisiéme celui de Tsitsikar. Ces deux Provinces sont très vastes mais mal peuplées. A l'exception de quelques villes aux environs desquelles la terre est cultivée, le reste du Pays est couvert de forêts & rempli de bêtes féroces. La longueur de cet extrait nous oblige de renvoyer le Lecteur au Livre même. Il y trouvera des remarques très-curieuses sur les mœurs, la langue & l'écriture des Tartares aussi bien que sur les productions naturelles du Pays.

L'ANTI-LUCRECE, POEME sur la Religion Naturelle, composé par M. le Cardinal DE POLIGNAC, *traduit par M.* DE BOUGAINVILLE, *de l'Académie Royale des Belles-Lettres, deux tomes in-8°. le premier pp.* 338. *dont* 85 *pour le discours préliminaire,* 19 *pour la vie de M. le Cardinal* DE POLIGNAC, *& le reste pour la traduction; tome second, pages* 338, *y compris la table des matiéres.* A Paris, chez

Hyppolite Louis Guérin, & Jacques Guérin, rue S. Jacques, 1749.

NOus sommes redevables de cette traduction à l'amour que feu M. l'Abbé de Rothelin avoit pour les Lettres, & au zéle aussi vif que tendre, dont il bruloit pour M. le Cardinal de Polignac. Non content d'avoir procuré avec des soins infatigables l'édition Latine de l'Anti-Lucréce, le désir de contribuer de plus en plus à l'utilité du Public, & à l'immortalité de l'Eminentissime Auteur, le détermina à faire choix de M. de Bougainville pour mettre ce Poéme en François.

Le compte que nous allons rendre de cette traduction, & en particulier du discours préliminaire qui la précéde, montrera toute la difficulté d'une pareille entreprise, & ce que le Public doit se promettre d'un jeune Auteur qui s'annonce dans le monde d'une maniére

ſi ſage & en même temps ſi brillante.

Ce diſcours mériteroit d'être lû indépendemment du Poéme auquel il ſert d'introduction. On peut même le regarder comme un ouvrage dans les formes, encore plus par l'importance des matiéres que M. de Bougainville y traite, que par la juſte étendue qu'il leur a donnée ; il ne pouvoit ſelon nous mieux prouver que pour faire valoir ſon eſprit, il n'avoit pas beſoin de celui des autres. Etant ſi riche de ſon fonds, comme il l'avoit déja fait voir par la ſçavante diſſertation que l'Académie des Belles-Lettres a couronnée, & par celles qu'il y a lues depuis que cette illuſtre Compagnie le compte parmi ſes membres, on doit lui ſçavoir gré d'avoir bien voulu travailler ſur le fonds d'un autre.

Ce diſcours eſt compoſé de deux parties ; dans la premiére qui eſt beaucoup plus longue que la ſeconde, M. de Bougainville donne l'a-

bregé de la doctrine d'Epicure ; il la compare à celle des autres Matérialistes, & oppose à leurs opinions le systême de l'Anti-Lucréce ; ce paralléle aussi curieux qu'important par lui-même, montre combien la réputation de Lucréce & la corruption des temps avoient rendu nécessaire une réfutation complette de son Poeme.

M. de Bougainville s'attache surtout à faire voir que tous les Matérialistes malgré la différence apparente de leurs systêmes, sont unis de principes & d'intérêts & qu'ils soutiennent les mêmes erreurs & nient les mêmes vérités ; il ne faut donc pas s'y tromper, dit-il, si dans tout son Poëme M. le Cardinal de Polignac paroit n'avoir d'autre ennemi que Lucréce, c'est qu'il le regarde comme le champion de l'Athéisme, & qu'après avoir approfondi tous les systêmes soit anciens, soit modernes qui le favorisent, il s'étoit convaincu comme on le verra dans ce discours,

qu'ils se réduisoient tous à celui d'Epicure.

Rien n'étoit donc plus digne d'un Poéte Philosophe qu'une réfutation méthodique de Lucréce. Il falloit, dit M. de Bougainville, » venger la Poësie de l'outrage que » lui avoit fait Lucréce, en la pro» stituant à l'athéisme. Pour dissi» per les nuages dont un Poéte sé» ducteur avoit obscurci la vérité, » il falloit un Poéte qui put entrer » en lice avec lui & se servir des » mêmes armes. Comme le cœur » décide presque toujours, même » dans ce qui est du ressort de l'es» prit, envain prétend-t'on nous » persuader, si l'on ne sçait nous » plaire. Malgré la beauté du vrai, » malgré l'intérêt que nous avons » à le connoître, il n'est que trop » souvent forcé de se parer à nos » yeux d'ornemens étrangers. Ces » ornemens lui devenoient encore » plus nécessaires depuis que l'er» reur qui n'en a pas le même be» soin, puisqu'elle flatte nos pas-

» ſions, s'offroit armée par Lucré-
» ce de toutes les graces de la Poé-
» ſie, de tous les artifices du ſtyle,
» de toutes les ſubtilités du raiſon-
» nement. On ne pouvoit réduire
» au ſilence cette voix enchante-
» reſſe, qu'en oppoſant à ſes ſons
» mélodieux des ſons qui ne le fuſ-
» ſent pas moins.

Pour nous faire ſentir tout le prix de l'Anti-Lucréce, & pour mettre le public plus à portée d'en profiter, ſans trop s'arrêter à réfuter les éloges que les partiſans anciens & modernes de la doctrine d'Epicure, ont prodigué à la pureté de ſa morale, éloges qui avec raiſon lui paroiſſent très-ſuſpects, M. de Bougainville montre combien les principes de ce Philoſophe ſont dangereux, & qu'en ſappant les fondemens de la Religion, il ſappoit en même temps les fondemens de la ſociété.

Il commence d'abord par nous donner un précis exact de la doctrine d'Epicure; il avertit qu'il le

ſait d'après l'idée générale que lui en ont donné trois lettres de ce Philoſophe, le Poëme de Lucréce & les œuvres philoſophiques de Cicéron; il ajoute que ces ouvrages auroient pu lui fournir les matériaux d'un expoſé beaucoup plus étendu, mais que le plan qu'il s'eſt formé n'éxigeoit, qu'il parlât de la Phyſique d'Epicure que parce qu'elle eſt la baſe de ſa morale; il en fait ſentir l'impiété & l'abſurdité avec autant de force que d'éloquence, abſurdité d'autant plus palpable, que quoi qu'en ayent dit ſes défenſeurs, & Bayle en particulier, les loix ſur leſquelles ſe fondent le bonheur de la Société, ne tirent leur force que de la religion naturelle, comme M. le Cardinal de Polignac le prouve dans le premier livre de ſon Poëme.

M. de Bougainville fait voir enſuite, comment tous les ſyſtêmes des Matérialiſtes, quelque variés qu'ils ſoient, peuvent tous ſe réduire à celui d'Epicure, & par conſé-

quent que détruire ſon ſyſtême, c'eſt détruire du même coup toutes les opinions monſtrueuſes qu'ils ont enfantées. Pour en convaincre le Lecteur, il établit quatre principes, qui lui ſervent de régle dans la ſuite pour rappeller les différentes hypothéſes des Matérialiſtes à la Phyſique d'Epicure, conformément au précis qu'il en a donné.

Premier principe; l'idée de Dieu préſente celle d'un Etre intelligent, éternel, unique, infini, doué de toutes les perfections, diſtingué de la matiére, Auteur & Conſervateur de l'Univers.

2°. On doit diſtinguer deux claſſes d'Athées, l'une de ceux qui diſent ſans équivoque & ſans détour, *il n'y a point de Dieu*, l'autre de ceux qui ſans le prononcer en termes formels, admetrent comme Epicure, des principes dont cette erreur eſt une conſéquence néceſſaire & directe.

3°. Tous les Athées ſont ou partiſans du haſard ou fataliſtes; mais

le hasard ou la fatalité ne différent presque que de nom. C'est en effet le même principe.

4°. C'est tomber dans une espéce d'Athéisme, que d'admettre une Divinité sans reconnoître une Providence.

C'est par ces principes qu'il raméne au systême d'Epicure les différentes opinions des plus célébres Philosophes de l'antiquité. Il nous en donne une idée nette & précise, mais par cette raison-là même, peu susceptible d'extrait.

Nous nous contenterons seulement de remarquer, qu'il y justifie d'Athéisme, la plûpart des anciens Philosophes, que Gassendi n'avoit pas fait difficulté d'en accuser; il montre que de ce qu'ils s'accordoient presque tous à soutenir l'Eternité de la matiére, il n'en faut pas conclure comme l'a cru ce Philosophe, qu'ils admettoient dans la matiére une existence indépendante de Dieu; cependant après avoir exposé les différens systêmes qu'ils

ont imaginés ſur l'eſſence de la Divinité, l'origine de l'Univers & la nature de notre ame, il croit pouvoir aſſurer qu'il n'eſt aucun de ces Philoſophes, dont la doctrine ſur ces importantes queſtions ſoit à couvert de tout reproche. Mais, ajoute-t'il, „ les abſurdités du Pa„ ganiſme, les fictions des Poétes, „ les traditions populaires confon„ dues enſemble, formoient un „ cahos où ſe perdoient les génies „ les plus éclairés. A peine pou„ voient-ils à la faveur de quelques „ traits de lumiére diſperſés dans „ cet abîme, découvrir un petit „ nombre de vérités, dont ils n'ap„ percevoient pas méme l'accord; „ la révélation ſeule a pu diſſiper „ ces nuages; il falloit qu'un rayon „ émané du ſein de la lumiére mê„ me, portât le jour dans cette „ nuit profonde.

De toutes les preuves dont le concours démontre le plus la certitude de la Religion, une des plus frappantes, des plus à notre portée,

c'eſt, dit-il, l'abſurdité des hypothéſes imaginées pour la combattre. Ces hypothéſes toutes abſurdes qu'elles ſont, méritoient donc comme il le remarque judicieuſement, l'examen ſérieux qu'il en a fait, puiſqu'il s'agit de déſabuſer les hommes. Les libertins de nos jours prétendent ſans doute que leurs idées ſont plus raiſonnables: » mais qu'ils eſſayent de réunir » ces idées confuſes, dont l'aveu- » gle impreſſion les a ſi long-temps » déterminés; que leur eſprit arti- » cule enfin ces ſons vagues qui s'é- » lévent du fonds de leur cœur; » quel ſera le fruit de cette opéra- » tion? Juges de leur propre ou- » vrage, qu'ils le comparent à ce- » lui de leurs Maîtres, ils en re- » connoitront la conformité. Leur » ſyſtême quel qu'il ſoit, ſe réduira » néceſſairement à quelques-uns de » ceux dont je viens de donner » l'abregé, ou ſera peut-être un » mélange de pluſieurs de ces opi- » nions mal aſſorties. « C'eſt ce qu'il

qu'il prouve par un détail auſſi curieux qu'utile ; il y paſſe en revue les hypothéſes des défenſeurs modernes de l'Athéiſme, tels que Coward, Hobbes, Spinoſa, Robert Flud & pluſieurs autres.

Il montre en général que quelque parti que prennent les Athées, ils s'accordent tous à nier l'exiſtence ou la Providence de Dieu, la création de la matiére, la ſpiritualité de l'ame & ſon immortalité. C'eſt donc les combattre tous à la fois, que de prouver contre Epicure, que Dieu exiſte, qu'il a créé la matiére, qu'Auteur du monde il le gouverne, que notre ame incorporelle par eſſence doit vivre à jamais. Or par le précis qu'il fait de l'Anti-Lucréce, il montre que M. le Cardinal de Polignac y établit par tout cette doctrine. C'eſt-à-dire, le ſyſtême de la Religion naturelle, ſyſtême qui à la vérité ne ſuffit pas ſans le Chriſtianiſme ; mais dont les vérités ſont ſi intimement liées avec celles que Dieu nous a révé-

lées, qu'elles en font pour ainſi dire la baſe & le fondement.

M. de Bougainville avertit que dans le précis, qu'il a fait de la doctrine de l'Anti-Lucréce, il n'a rien dit du ſyſtême de Phyſique embraſſé par l'Auteur. C'eſt, dit-il, que je regarde plus ce Poëme comme un ouvrage composé ſur la religion naturelle, que comme un morceau de Phyſique : il inſiſte d'autant plus ſur cette remarque, que quelques Cenſeurs injuſtes, confondant l'acceſſoire de l'Anti-Lucréce avec l'eſſentiel, imputent à l'Auteur de combattre le ſyſtéme ancien par le ſyſtême de Deſcartes, qu'ils ſuppoſent n'avoir plus aujourd'hui de partiſans.

Ce que M. de Bougainville dit tant en général de ce ſyſtéme, qu'en particulier ſur la maniére dont le Cardinal de Polignac l'a ſuivi, & le jugement qu'il porte du grand Philoſophe qui en eſt l'Auteur, n'eſt pas un des morceaux les moins brillans de ce diſcours, & mérite

d'autant plus d'être lû, qu'il fait voir que de quelque maniére qu'on pense sur le *systéme des tourbillons*, la méthode de Descartes, & surtout sa Métaphysique, restent toujours inébranlables. Il nous a appris, dit-il, à nous connoître nous mêmes; » il a établi d'une maniére » incontestable la spiritualité de » notre ame, cet attribut glorieux, » le titre de notre grandeur, le » fondement de nos devoirs & de » nos espérances, dès-lors il doit » être mis au nombre des bien- » faicteurs des hommes.

L'importance du sujet & la solidité, jointe à l'élégance avec laquelle M. de Bougainville l'a traité, doivent le rassurer sur la crainte qu'il témoigne, de s'être trop étendu dans cette premiére partie. La seconde est plus courte, elle est divisée en trois articles, qui renferment tout ce qui regarde la forme du Poëme, son style, son Histoire depuis la mort de l'Auteur & la traduction qu'il en donne

au public; le premier article roule ſur la forme & le ſtyle de l'Anti-Lucréce.

Après nous avoir tracé une idée auſſi exacte que lumineuſe, des qualités néceſſaires à la perfection du ſtyle, qualités qui rendent les bons Juges en cette partie auſſi rares que les bons ouvrages; notre judicieux Auteur continue ainſi. » Il n'eſt perſonne qui ne ſe croye » en état de prononcer ſur ce point, » mais parmi ce grand nombre de » Juges, combien peu de connoiſ- » ſeurs véritables? Un trait hardi, » une penſée brillante, une ſaillie » légére, un paradoxe ingénieux » enlévent toujours les ſuffrages. » La plûpart des hommes ſont faits » pour admirer ce qui les étonne. » Il en eſt peu qui ſentent le prix » d'un ouvrage régulier, pur, har- » monieux, dont le ſtyle ſoutenu » ſans être monotone, ne paroit » pas le fruit du travail. Cette ſim- » plicité, cette aiſance qui régne » dans le tour d'un Ecrivain, lui

» fait perdre bien des admirateurs. » On croit que pour écrire de cet- » te maniére, il ſuffit de prendre » la plume ; on jouit de ſes efforts » ſans imaginer qu'il ait eu des » efforts à faire ; on marche dans » un terrein uni, ſans penſer à ce » qu'il en a couté pour l'applanir. » Au reſte cette idée, continue- » t'il, qu'on ſe forme d'un ouvra- » ge, eſt la meilleure preuve de » ſa bonté. Comme l'art doit être » l'imitateur de la nature, il ne » réuſſit jamais mieux, que lorſqu'il » ſçait en imiter tous les traits au » point d'en être méconnu lui- » même.

Ce morceau ſuffiroit preſque ſeul pour montrer que M. de Bougainville, quoi qu'en diſe ſa modeſtie, ne court aucun riſque en éclairant ſes Lecteurs ſur les qualités que doivent avoir & les bons Ecrivains & les bons connoiſſeurs.

C'eſt d'après ces régles qu'il examine le *Poëme* de l'Anti-Lucréce,

& qu'il montre qu'à quelques légers défauts près, auxquels tout ce qui sort de la main des hommes est sujet, ce Poëme a du côté du style toute la perfection dont un pareil ouvrage est susceptible. Perfection à laquelle il étoit d'autant plus difficile d'atteindre, que l'Auteur souvent Poéte & Philosophe en même temps, se trouve quelquefois obligé de n'être que Philosophe.

S'il avoit eu le loisir d'y mettre la derniére main, » il auroit sans » doute, dit M. de Bougainville, » fait disparoître une partie des » défauts qu'on y remarque ; le » principal est une abondance qu'il » n'a pas toujours renfermée dans » de justes bornes ; il ne laisse pres-» que rien à suppléer au Lecteur ; » il tombe dans des répétitions. Il » développe des raisonnemens dont » il n'auroit pu présenter que le » principe ; ajoutons en général, » poursuit-il, que ses tons ne sont » pas assez variés ; que son style avec

„ beaucoup de graces, n'a peut-„ être pas assez de force ; qu'il pro-„ digue trop les comparaisons. Au „ reste comme chaque Peintre à sa „ maniére, chaque Ecrivain à son „ style. Ce qui me paroit distin-„ guer celui de notre Poéte, c'est „ la fécondité, la noblesse, la clar-„ té, l'élégance & l'harmonie : avec „ plus de nerf & de feu, ce seroit „ un modéle achevé.

Le second article contient l'histoire de l'Anti Lucréce, depuis la mort de l'Auteur ; ce morceau est d'autant plus intéressant, qu'on y peint avec les couleurs les plus vives & en même temps les plus tendres, tout ce que l'amitié inspira à M. l'Abbé de Rothelin, pour rendre au public le précieux dépôt que M. le Cardinal de Polignac lui avoit confié peu de jours avant sa mort. Ce Poëme, comme on le sçait, n'étoit pour lors qu'un assemblage de piéces de rapport, dont la liaison, quoique réelle, ne se montroit pas au premier

coup d'œil ; M. l'Abbé de Rothelin ne pouvoit donc le mettre en état de voir le jour ſans ſe livrer à „ un travail ingrat, obſcur,
„ & dont un Auteur voudroit à
„ peine ſe charger pour lui-même.
„ Mais eſt-il des obſtacles dont
„ l'amitié ne triomphe, dit M. de
„ Bougainville ? Elle inſpire à ceux
„ qu'elle anime ce courage qui
„ rend capable d'un dévouement.
„ Elle a ſes Héros. Fait pour en
„ être un, ſenſible à ſes douceurs
„ & digne de les gouter, M. l'Abbé
„ de Rothelin ſçavoit qu'en faiſant
„ le bonheur de ceux qu'elle unit,
„ elle leur impoſe des devoirs ; &
„ tout ce qu'il regardoit comme
„ devoir, fut toujours ſacré pour
„ lui ; d'ailleurs il étoit ſoute-
„ nu par l'importance de l'objet ;
„ contribuer à la perfection d'un
„ ouvrage, où l'Athéiſme eſt
„ combattu, c'étoit ſervir la Re-
„ ligion & par conſéquent l'hu-
„ manité.

Enfin dans le troiſiéme article

de ce diſcours, le jeune & ſçavant Académicien expoſe en peu de mots les motifs qui l'ont déterminé à ſe charger de donner l'Anti-Lucréce en François. Il ne le fait, dit-il, que pour éviter les reproches de témérité que lui attireroit une pareille entrepriſe, ſi les motifs n'en étoient pas connus; ces motifs ne peuvent être plus louables; on en jugera par ce ſeul mot. Ils furent préciſément les mêmes que ceux qui avoient engagé M. l'Abbé de Rothelin à publier l'Anti-Lucréce.

Nous remarquerons ſeulement ici que ſans chercher à exagérer les dégoûts & les difficultés inſéparables d'une pareille traduction, M. de Bougainville prouve ſolidement qu'il eſt ſouvent plus facile de compoſer que de traduire, & que les grands Ecrivains ſont les ſeuls qui puiſſent être de bons Traducteurs. Je dis plus, ajoute-t'il, „ ils ſont par une autre raiſon les „ ſeuls qui devroient entreprendre

» de traduire. En formant un tel » projet, on se constitue par son » propre choix l'interpréte d'un » Auteur, & par conséquent on » devient responsable envers lui de » la maniére dont on le fait parler. » Les anciens dont les ouvrages » sont pour ainsi dire consacrés par » l'admiration de plusieurs sié- » cles, sont moins compromis en- » tre les mains d'un Traducteur » médiocre. Quoique sous la for- » me qu'il leur a donnée, ils parois- » sent au-dessous de l'idée qu'on » en avoit, leur gloire est en sure- » té. Le Lecteur jugeant d'eux par » l'opinion générale, impute à leur » interpréte la plûpart des défauts » qu'il y remarque. Mais quel ris- » que ne court pas un moderne en » pareil cas ? Le dégoût qu'inspire » son Traducteur retombe presque » toujours sur lui. D'après une co- » pie informe & qui le défigure, » ses Contemporains le jugent avec » rigueur & sans appel.

Pour éviter un semblable repro-

che & dans la crainte de compromettre ſon illuſtre Auteur, M. de Bougainville a toujours eu en vue, dit-il, deux principes qui lui ont ſervi de régle. Nous les expoſerons ici parce que nous ne pouvons mieux faire connoître ſa traduction qu'en diſant, qu'il les a fidélement ſuivis.

Le premier eſt que M. le Cardinal de Polignac ayant preſque toujours dû penſer en François, M. de Bougainville s'eſt bien moins appliqué à tracer une copie, qu'à faire revivre un original; » ainſi il » n'a rien oublié pour ſe remplir » des idées de ſon Auteur, en dé- » mêler la forme naturelle à travers » les dehors étrangers dont il les » avoit revêtues, épier pour ainſi » dire, l'inſtant de leur naiſſance, » pour obſerver ce qu'elles étoient » alors, & chercher enſuite à les » exprimer d'une maniére que pût » avouer un Ecrivain qui parloit » bien ſa langue.

La ſeconde régle qu'il a toujours

eûe devant les yeux, eſt qu'il faut conformer ſon ſtyle au ſujet que l'on traite. Comme de tous les endroits qui font admirer l'Anti-Lucréce, la flexibilité avec laquelle M. le Cardinal de Polignac a ſçu plier ſon ſtyle à la variété & à l'étendue des matiéres qu'il y a fait entrer, eſt ce qui en fait le principal mérite, on peut dire la même choſe de la traduction de M. de Bougainville. Le Poéte fleuri, le Philoſophe profond, le Dialecticien preſſant, l'Orateur pathétique & véhément s'y montrent tour à tour, ſuivant les différentes formes que l'Auteur a été obligé de prendre ſelon l'exigence des matiéres. On peut donc dire de la copie, ce que M. de Bougainville a dit de l'original, qu'elle peut fournir des modéles de tous les genres de ſtyle.

Ce qu'il s'eſt principalement propoſé, comme il nous l'aſſure, c'eſt de rendre ſa traduction fidelle ſans la rendre littérale, &

de faire oublier au Lecteur qu'on ne lui présente qu'une copie. Il ne s'est permis, dit-il, qu'un seul écart, c'est dans le sixiéme livre, où l'Auteur en parlant de la propagation des deux espéces, entre dans des détails Physiques qui lui ont paru insoutenables en François ; mais comme ils offrent une preuve éclatante de la toute Puissance de Dieu, il a rejetté sur les végétaux, tout ce qui regardoit les animaux ; & à la faveur de ce changement, il a trouvé le moyen de ménager la juste délicatesse des Lecteurs, sans rompre la suite du raisonnement du Poéte, & sans affoiblir la force de ses preuves.

Comme notre judicieux Traducteur étoit encore trop jeune pour avoir pu connoître M. le Cardinal de Polignac, il avertit ici qu'il n'entreprend point de le représenter tel qu'il étoit ; mais il ajoute en même temps avec sa modestie ordinaire, qu'il s'en

croit d'autant plus diſpenſé, que ſon éloge a été fait par toutes nos Académies, dont il faiſoit un des principaux ornemens, & que M. de Boſe a bien voulu lui permettre de placer à la tête de ſa traduction, celui qu'il a lu dans l'Académie des Belles-Lettres. Cet éloge, dit notre Traducteur, qui préſente un fidéle abregé de la vie de M. le Cardinal de Polignac, autoriſe mon ſilence ſur une ſi belle Hiſtoire.

Mais que lui reſtoit-il à faire pour la gloire de ce grand Homme, après lui avoir procuré autant d'admirateurs qu'il y aura de connoiſſeurs, qui liront cette traduction? D'ailleurs le diſcours dont nous venons de parler, auroit ſeul preſque ſuffi pour immortaliſer M. le Cardinal de Polignac; par tout il y eſt repréſenté comme un de ces Héros faits pour régner également ſur les eſprits & ſur les cœurs. Il n'y rend pas moins de juſtice à M.

l'Abbé de Rothelin, qu'il appelle „ un ſage aimable & modeſte, né „ pour être l'exemple & les délices „ de la Société.

Les bornes qui nous ſont preſcrites, & que la beauté du ſujet nous a déja fait paſſer, ne nous permettent point de nous arrêter ſur la traduction même de l'Anti-Lucréce, & encore moins d'en donner quelques échantillons; on en trouvera un grand nombre de morceaux dans nos Journaux des mois de Novembre 1747, de Janvier & Avril 1748, l'Auteur ayant bien voulu nous communiquer d'avance ſa traduction. Ceux qui voudroient être inſtruits de pluſieurs faits importans que M. de Bougainville rappelle dans ſon diſcours, peuvent encore y conſulter l'extrait où nous avons rendu compte de l'édition Latine de l'Anti-Lucréce.

Nous renvoyons auſſi pour ce qui concerne le détail des matiéres, qui ſont le ſujet de chaque

livre, à la traduction même de M. de Bougainville. Il y a placé des sommaires qui contiennent l'abregé de ce Livre & qui montrent la liaison qu'il a avec les précédens, celles qu'ont entr'eux les articles qu'il a cru devoir y distinguer, l'ordre que le Poéte a suivi dans ses idées, l'enchainement des matiéres qu'il traite & celui des preuves sur lesquelles il fonde ses sentimens; tous ces précis lus de suite forment une analise exacte de l'Anti-Lucréce.

Nous ne craignons donc point de dire en finissant, que comme jamais personne n'avoit peut-être apporté ni de plus heureuses dispositions, ni plus de soins à une traduction que M. de Bougainville en a apporté à celle qui vient de faire l'objet de cet extrait, nous ne doutons pas que le Public qui a déja prévenu notre suffrage, ne continue de faire l'accueil le plus favorable à la traduction de l'Anti-Lucréce, „ Ce-

» pendant, dit M. de Bougain-
» ville, quelqu'en ſoit le ſuc-
» cès, je me trouverai heureux
» en rempliſſant un devoir que
» m'impoſoit la reconnoiſſance &
» l'amitié, d'avoir pû conſacrer
» à la Religion les prémices de
» ma plume; c'eſt, ajoute-t'il, un
» engagement dont je ſens avec
» plaiſir la force & l'étendue.



ERASMI FROELICH ANNALES Compendiarii Regum & Rerum Syriæ, Nummis veteribus illuſtrati, deducti ab obitu Alexandri Magni ad Cn. Pompei in Syriam adventum, cum amplis Prolegomenis, &c. (C'EST-A-DIRE) *Annales abregées des Rois de Syrie, & de ce qui s'y eſt paſſé depuis la mort d'Alexandre le Grand juſqu'à l'arrivée de Pompée; avec les médailles qui éclairciſſent ces Annales, & d'amples Prolégoménes, &c.* A Vienne en Autriche 1744. *in-fol.* pag. 136. ſans compter l'Epitre Dédicatoire & les tables qui en tiennent 18.

PENDANT que la guerre ſuſpendoit tout commerce avec les pays Etrangers, nous nous contentions le plus ſouvent, d'annoncer les livres qui s'y imprimoient, & nous nous flattions que la paix nous les procurant un jour, nous four-

niroit le moyen de les faire mieux connoître : nos espérances étoient fondées ; l'ouvrage dont nous allons rendre compte, publié à Vienne en 1744, annoncé ensuite dans les nouvelles Littéraires du mois de Mars 1746, doit être regardé comme les prémices de l'abondante moisson que les Muses de tout Pays vont bientôt partager entr'elles.

L'Auteur déja connu par divers autres ouvrages sur les médailles, les a employées encore heureusement dans celui-ci, pour achever d'éclaircir une matiére que M. Vaillant avoit aussi traitée avec succès il y a près de soixante & dix ans. Mais si ce grand Antiquaire est infiniment louable d'avoir le premier appliqué la connoissance des médailles à l'éclaircissement de l'Histoire des Séleucides ; si, à l'aide de ce flambeau, il a fait des découvertes échapées à tous les Chronologistes qui l'avoient précédé, & dissipé les ténébres que la con-

formité des noms de différens Princes, & quelquefois le synchronisme de leurs régnes, répandoient dans la lecture des anciens Auteurs; on doit sçavoir gré au P. Froelich d'être entré après lui dans la carriére, & de n'avoir été découragé ni par les difficultés qui avoient arrêté son Précurseur, ni par les éloges qu'on avoit donnés à son rival. Ajoutons qu'il y a d'ailleurs une différence remarquable entre ces deux ouvrages.

Celui de M. Vaillant est à peu de chose près, une Histoire complette des Rois de Syrie, une suite de faits, qui quoi qu'assujettis à l'ordre Chronologique, sont intimement liés entr'eux par des transitions naturelles, presque toujours formées par le texte même des Auteurs originaux. Le Livre du P. Froelich, au contraire, est disposé en forme d'Annales, où il s'agit moins d'étendre le récit des événemens, que d'en fixer exactement les dates; & ces Annales suc-

tinctes en apparence, parce qu'elles n'offrent que le réſultat des pénibles recherches de l'Auteur, ſont néceſſairement précédées par d'amples Prolégoménes qui étant comme la baſe de l'ouvrage, demandent auſſi que ce ſoit par eux que nous en commencions l'analyſe.

Ces Prolégoménes ſont diviſés en cinq parties, & chaque partie en pluſieurs chapitres. Dans la premiére, l'Auteur rend compte des ſecours qu'il a eus, & des ſources où il a puiſé.

Il s'eſt, dit-il, ſcrupuleuſement attaché aux Livres des Macchabées, comme à des guides fidéles qu'il ne devoit jamais perdre de vûe, non ſeulement parce qu'ils ſont dans le Canon des Ecritures, mais encore parce qu'examinés ſuivant les régles de la critique, ils méritent une entiére confiance, leurs Auteurs étant les plus anciens de tous ceux qui ont traité des guerres de Syrie, ſi on en excepte

Polybe, avec qui ils s'accordent aſſez ordinairement. Mais comme ils ne contiennent qu'une petite partie de l'hiſtoire de Syrie, le P. Froelich en a recueilli avec ſoin tous les morceaux épars dans les Ecrivains Profânes, & il y a joint l'autorité des médailles : outre celles qui ſont dans les recueils des Antiquaires, il en a trouvé grand nombre qui n'avoient pas encore été publiées, dans le Cabinet de la Reine de Hongrie à qui le Livre eſt dédié ; dans celui de M. Fawkner, ci-devant Ambaſſadeur à la Porte Ottomane, & chez pluſieurs Curieux d'Allemagne ; de maniére que ſon ouvrage ſe trouve enrichi de plus de quatre cens médailles des ſeuls Rois de Syrie, & de quantité d'autres, de Rois de Macédoine, d'Egypte, d'Arabie & de Judée, & de diférentes Villes.

Non content d'avoir donné la deſcription de ces médailles dans le corps des Annales, il en a fait graver environ 350 en 18 plan-

ches qu'on trouvera à la fin du Livre, où il a encore placé des inſcriptions Grecques dans leſquelles il eſt fait mention de quelques Rois de Syrie ; il les a tirées de Spon, de Prideaux, de Reinéſius & de Muratori, mais il y joint une verſion interlinéaire & des notes qui en facilitent l'intelligence.

Enfin, pour ne rien négliger de ce qui pouvoit donner à ſa Chronologie la certitude dont elle étoit ſuſceptible, il a recueilli dans les ouvrages des PP. Riccioli & Petau, toutes les éclipſes de Soleil & de Lune arrivées depuis la mort d'Alexandre le Grand, juſqu'à la fin de l'Empire des Séleucides: il les range ſuivant l'ordre des temps où elles ont été remarquées, & il s'en ſert pour conſtater dans ſes Annales la date des événemens qui y ſont relatifs.

En parlant des monumens anciens rapportés dans le Livre du P. Froelich, nous n'avons rien dit d'une pierre gravée dont il fait

mention dans cette partie de ses Prolégoménes, & dont il donne ailleurs le dessein avec une explication assez étendue. Il la croit antique, nous en laissons le jugement aux Connoisseurs, & nous nous bornons à en faire la description. C'est une Agate Onix de forme Octogone, qui a quinze à seize lignes de hauteur, sur douze à treize de largeur. On voit au milieu un Buste de Pallas, dont le Casque couvre en partie la plus belle chévelure du monde, & ce Buste est renfermé dans une espéce de bordure à pans divisée en huit parties: dans les quatre plus petites qui sont celles des angles, se trouvent les portraits de quatre célébres Généraux d'Alexandre, avec leurs noms, Séléucus, Antigone, Ptolémée & Cassander. Les quatre autres qui sont beaucoup plus grandes, forment quatre tableaux différens, deux représentent les batailles d'Issus & d'Arbeles, un troisiéme la famille de Darius aux pieds du vainqueur.

vainqueur, & le quatriéme ſon entrée dans une des Villes qu'il avoit conquiſes, & que le P. Froelich penſe être plutôt Ecbatane, Suze ou Memphis que Babylone. Au reſte, de peur qu'on ne croye que c'eſt-là un ouvrage moderne fait d'après les fameux tableaux de le Brun, le P. Froelich perſuadé que ce monument lui a ſervi de modéle, fait obſerver que le Peintre François dans ſon tableau de la famille de Darius, a eu grand ſoin de corriger la poſition du pied d'Alexandre, qu'il avoue être abſolument défectueuſe ſur la pierre gravée: c'eſt ainſi que les Sçavans tirent quelquefois d'un même principe des conſéquences très-oppoſées.

Dans la ſeconde partie des Prolégoménes, le P. Froelich traite des difficultés que l'on peut former contre les livres des Macchabées, & avant que de répondre à celles qui regardent la Chronologie, il examine la forme de l'année Syro-Macédonienne, & celle de l'année

des Juifs. Il en dresse une table où l'on voit la correspondance que les mois de l'une & de l'autre année avoient non seulement entr'eux, mais encore avec ceux de l'année Julienne anticipée, & il résulte de la comparaison qu'il en fait, que le commencement de l'année Macédonienne répondoit aux derniers jours du mois Thisri des Hébreux, & à la fin de notre mois d'Octobre.

Après ces réflexions générales, l'Auteur examine la différente maniére dont les deux Livres des Macchabées datent le même événement. Ils semblent d'abord suivre deux Eres différentes, dont l'une seroit antérieure à l'autre d'une année; mais il croit avec la plûpart des Chronologistes que cette différence n'est que de six mois, & qu'elle n'est fondée que sur ce que l'Auteur du premier Livre comptoit par l'année sacrée des Juifs qui commençoit au mois Nisan, & au Printemps, au lieu que l'Au-

teur du ſecond Livre comptoit par l'année civile qui commençoit au mois Thiſri & en Automne ; de ſorte que ſi la mort d'Anthiochus IV. ſe rapporte à l'année 149, ſuivant le premier Livre, & à l'année 148, ſuivant le ſecond, c'eſt dit le P. Froelich, que cette mort arriva au commencement du mois Niſan premier de l'année Sacrée 149 & ſeptiéme de l'année civile 148.

Ce dénoument, quoique ſimple, fait naitre une nouvelle difficulté qui a embarraſſé les Chronologiſtes, & à laquelle le P. Froelich tâche de ſatisfaire.

Il paroit par les deux livres des Macchabées, qu'immédiatement après la mort d'Antiochus Epiphanes ; Lyſias Gouverneur de Syrie pendant la minorité du nouveau Roi, envoya une armée conſidérable en Judée pour arrêter les progrès de Judas Macchabée, que les Villes de Bethſura & de Jéruſalem furent ſucceſſivement aſſié-

gées, & firent l'une & l'autre une longue défense, que Lysias forcé de tourner ses armes d'un autre côté, conclut un traité avec les Juifs, & qu'à ce sujet furent écrites quelques Lettres qui nous ont été conservées dans le second Livre des Macchabées. Deux de ces Lettres sont adressées aux Juifs, l'une par le Roi même, l'autre par Lysias. Elles sont toutes deux de l'année 148, mais la premiére est datée du 15. du mois Macédonien Xanthicus, & l'autre du 24 du mois Dioscorus dont le nom ne paroit dans aucun ménologe ancien. Or, en soutenant avec le P. Froelich, qu'Antiochus Epiphanes est mort dans cette année 148, au commencement du mois Nisan, qui répond presque jour pour jour au mois Xanthicus, il ne se sera écoulé que 15 ou 20 jours entre la mort de ce Prince, & la Lettre qu'Antiochus Eupator son successeur écrivit aux Juifs pour leur offrir la paix. Comment

placer, dira-t-on, dans un espace de temps aussi court, que celui-là, ces marches d'armées, ces siéges, & tous ces événemens dont nous venons de parler, & à quelle époque rapportera-t-on la Lettre de Lysias, qui certainement n'a pas été écrite dans le même mois que celle du Prince.

Pour répondre à cette difficulté, le P. Froelich observe d'abord, que les Historiens Sacrés ont quelquefois rapproché des événemens arrivés en des temps differens; il tâche ensuite de prouver que le mois Dioscorus étoit un mois Embolimique ou intercalaire, qu'on plaçoit dans l'année Macédonienne après le dernier mois, c'est-à-dire, après le mois Hyperberetæus, d'où il conclut que la Lettre du Roi du 15 Xanthicus, & celle de Lysias du 24. Dioscorus ont été écrites à plus de 7 mois d'intervalle l'une de l'autre, & qu'elles sont relatives à deux traités de paix qu'il faut bien distinguer: & voici

comment il présente le tableau de ces événemens. Antiochus Epiphanes meurt au commencement du mois Xanthicus de l'an 148, & laisse son Royaume engagé dans une guerre contre les Juifs ; Antiochus Eupator son successeur, n'est pas plutôt monté sur le Trône qu'il fait la paix avec eux, & leur écrit le 15 du même mois. Cette paix n'est pas de longue durée ; il s'éleve une nouvelle guerre de cinq à six mois pendant laquelle les Syriens prennent Bethsura & assiégent Jérusalem ; enfin la paix est de nouveau conclue dans le mois Dioscorus qui étoit le dernier de l'année courante, & c'est à cette occasion que Lysias écrit aux Juifs.

Si on objectoit au P. Froelich que sa supposition de deux traités de paix avec les Juifs en l'année 148, fait également violence au texte des Livres des Macchabées, & aux Lettres qui y sont rapportées, que Joseph ne parle aussi

que d'un ſeul traité, & que quand on lui accorderoit qu'il y en a réellement eu deux, & que le premier a été conclu le 15 du mois Xanthicus, on ne ſçauroit placer la mort d'Antiochus Epiphanes au commencement de ce même mois, puiſqu'il a fallu du temps pour porter en Syrie la nouvelle de cette mort arrivée en Perſe, beaucoup plus encore pour mettre le nouveau Roi en poſſeſſion du Trône, pour concilier les eſprits, & rédiger les articles du traité; il conviendroit peut-être qu'il manque encore quelque choſe à la ſolution du Problême, & qu'on lui fait grace du mois Dioſcorus que peu de Chronologiſtes reconnoiſſent pour un mois intercalaire de l'année Macédonienne.

Nous ne dirons rien ici de quelques autres points de Chronologie, d'Hiſtoire & de Géographie qu'il diſcute dans cette ſeconde partie de ſes Prolégoménes, & nous paſſerons à la troiſiéme où il traite

des médailles dont il a fait uſage.

Il a recueilli celles qui nous reſtent de tous les Princes qui ont régné en Syrie, ſoit qu'ils ayent poſſédé ce Royaume en entier, ſoit qu'ils n'en ayent eu qu'une partie. Tels ſont, outre les Séleucides, Philippe Aridée ſucceſſeur d'Alexandre le Grand, Antigone Roi d'Aſie, quelques Rois d'Egypte, Arétas Roi d'Arabie, & Tigrane Roi d'Arménie. Il a cru devoir en rapporter auſſi quelques-unes d'Alexandre même, parce que c'eſt à la mort de ce Prince que commencent ſes Annales; à l'égard des médailles de Philippe Aridée, il remarque qu'il eſt très-difficile de les diſtinguer de celles de Philippe Pere d'Alexandre, il croit qu'on pourroit attribuer au premier les médailles ſur leſquelles on lit le mot de ΒΑΣΙΛΕΩΣ, & qui d'ailleurs reſſemblent pour le deſſein & le goût de la gravûre, à celles d'Alexandre & de Séleucus Nicator premier Roi de Syrie. Mais il ſe

défie avec raiſon de ce principe, & il ne le donne que comme une conjecture.

Il range ici dans une table particuliére, toutes les époques qu'on trouve ſur les médailles des Rois de Syrie, & en y joignant les dates que les Livres des Macchabées donnent de leurs régnes, il fait ſentir le rapport qu'il y a entre les unes & les autres. On y voit auſſi que les époques ne paroiſſent ſur les médailles des Rois de Syrie, que pendant l'eſpace d'un ſiécle, c'eſt-à-dire, depuis l'année 112 de l'Ere des Séleucides qui eſt marquée ſur une médaille d'Antiochus III. ſurnommé le Grand, juſqu'à l'année 212, qui paroit ſur une médaille d'Antiochus VIII. ſurnommé *Grypus*, ſingularité que l'Auteur explique en obſervant que la plûpart des médailles chargées d'époques, ont été frappées dans des Villes, qui avant le régne d'Antiochus III. avoient preſque toujours été de la dépendance des Rois d'E-

gypte, & qui ayant commencé à ſecouer le joug des Rois de Syrie ſous Antiochus VIII, ceſſérent alors de repréſenter les têtes de ces Princes ſur leurs monnoyes, quoi qu'elles continuaſſent d'y employer l'Ere des Séléucides.

Nous venons de voir que les premiers Rois de Syrie ne mettoient point d'époques ſur leurs médailles ; ils s'y paroient auſſi bien rarement de ces titres que la flatterie ou la reconnoiſſance des Peuples leur accordoit, & qui devinrent ſi communs ſur les monnoyes de leurs ſucceſſeurs. Auſſi eſt-il difficile de diſtinguer les médailles de ces Princes quand ils ont porté le même nom. Le P. Froelich fait ſur cela quelques remarques dont les Antiquaires pourront profiter ; mais il y en a une qui nous paroit importante. Elle eſt fondée ſur la découverte de deux médailles du cabinet de M. Fawkner, & qui avec cette légende ΣΩΤΗΡΟΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ, repréſentent la même tête que

celle des médailles qu'on avoit attribuées jusqu'ici à Antiochus II. d'où il suit que toutes ces médailles appartiennent à Antiochus I. à qui on avoit effectivement donné le titre de ΣΩΤΗΡ, ou *Sauveur*.

L'Auteur, après avoir expliqué quelques médailles d'Antiochus-Evergétes, dont les époques semblent ne pas s'accorder avec les Livres des Macchabées, passe à d'autres remarques sur les médailles de Démétrius II. d'Antiochus VI. & d'Antiochus Epiphanes Nicéphore qu'il croit être le douziéme du nom. Il termine cette troisiéme partie des Prolégoménes par deux Canons Chronologiques dont le premier qui est tiré de Riccioli, renferme tous les Rois de Syrie de la famille des Séléucides, & le second qu'il a dressé lui-même, comprend tous les Princes qui ont possédé quelque portion de la Syrie.

La quatriéme partie est employée à réfuter le systême du P. Hardouin sur la Généalogie des

Rois de Syrie, & celui d'un Auteur plus récent ſur la durée du régne de Séléucus I. A diſcuter le ſentiment de M. Vaillant & de M. Bayer ſur le temps de la captivité de Séléucus II. & à examiner la durée & la fin de l'Empire de Syrie. Nous nous attacherons à ce dernier article qui nous paroit le plus ſuſceptible d'extrait.

Quoi qu'Appien donne 270 ans de durée à l'Empire de Syrie, le P. Froelich croit avec M. Vaillant, qu'il n'a ſubſiſté qu'environ 250 ans, à compter depuis l'année 312 avant l'Ere vulgaire, juſqu'à l'année 64 avant la même Ere, temps auquel Pompée en fit une Province de l'Empire. Il faut donc, ou convenir qu'Appien s'eſt trompé, ou ſuppoſer qu'il a compris dans ſon calcul les années d'Antiochus I. Roi de Commagéne, qui, ſuivant le Pere Froelich, eſt le même qu'Antiochus l'Aſiatique dernier Roi de Syrie. Il eſt vrai que quelques Critiques ne ſont pas

de ce ſentiment, mais l'Auteur l'appuye ſur de très fortes preuves dont voici les principales.

Le Royaume de Commagéne ne paroit dans l'Hiſtoire que lorſque celui de Syrie finit, c'eſt-à-dire, qu'au temps d'Antiochus XIII. ſurnommé l'Aſiatique. C'eſt déjà un préjugé favorable à l'opinion de l'Auteur, mais ce préjugé tire une nouvelle force des réflexions ſuivantes.

Dion Caſſius rapporte qu'après la priſe de Tigranocerte, Lucullus accorda la paix à Antiochus de Commagéne, & à quelques autres Princes qui l'avoient demandée par des Ambaſſadeurs. Dans ce paſſage il n'eſt fait aucune mention du Roi de Syrie, parce que c'étoit Tigrane qui y régnoit alors. Juſtin remarque auſſi qu'après la défaite de Tigrane, Lucullus donna le Royaume de Syrie à un Antiochus. N'en doit-on pas conclurre que ce Prince eſt le même que celui dont Dion Caſſius a parlé,

& qui s'étant réfugié dans la Commagéne pendant que Tigrane régnoit en Syrie, rentra dans ce Royaume après la victoire de Lucullus.

D'ailleurs, les Rois de Syrie prenoient quelquefois les noms des Pays où ils avoient été élevés, & des Villes où ils avoient fait quelque séjour. Ainsi Antiochus VII. se nommoit *Sidetes* pour avoir demeuré quelque temps à Sida en Pamphilie; Antiochus IX. fut appellé *Cyzicenus* de la ville de Cyzique où il s'étoit retiré, & Antiochus XIII. fut surnommé l'Asiatique, pour avoir passé ses premiéres années dans l'Asie. Or, le P. Froelich fait voir que ce même Antiochus avoit demeuré caché dans la Commagéne pendant que Tigrane étoit maître de la Syrie, & que c'est de cet asyle que lui étoit venu le nom de *Commagenus*, que plusieurs Historiens lui ont donné.

Si on ajoute à ces preuves, que

bien que Pompée eût eu en ſa puiſſance & la Perſonne & les Etats d'Antiochus XIII. Roi de Syrie, cependant il n'avoit fait mettre que le nom d'Antiochus de Commagéne dans la liſte des Rois vaincus ; ſi on obſerve encore que l'Anchre ſymbole des Séléucides, paroit ſur une médaille d'Antiochus Roi de Commagéne, on ſe convaincra avec le P. Froelich, que ce dernier Royaume s'eſt formé des débris de celui de Syrie, & que ſon fondateur eſt ſans doute le même Antiochus qu'on appelloit auparavant Antiochus l'Aſiatique.

Les médailles qu'on appelle communément Samaritaines, ayant preſque toutes été frappées du temps de Simon Macchabée, en mémoire de la liberté que les Rois de Syrie accordérent aux Juifs, le P. Froelich a cru devoir en faire uſage dans ſes Annales, & en traiter en particulier dans la cinquiéme & derniére partie de ſes Prolégoménes.

Il ſoutient contre le ſentiment le

plus ordinaire des Critiques, que les Lettres Hébraïques dont on se sert aujourd'hui, sont les mêmes que celles dont Moïse se servit pour écrire les Tables de la Loi ; & malgré les solides objections de Louis Cappel, il y renouvelle le systême de Buxtorf sur la distinction des caractéres Sacrés & Profânes qu'on suppose avoir été autrefois en usage parmi les Juifs. Il examine de plus, le temps où les médailles Samaritaines ont été frappées, de même que la matiére, la forme, le poids, la valeur, & les noms des différentes monnoyes qui avoient cours dans la Judée. Enfin, il donne une description de toutes celles qui sont parvenues jusqu'à nous, & y joint celles qui avec des caractéres Hébraïques ou Assyriens, portent le nom de Jesus Christ, ou de quelque personnage illustre de l'Ancien-Testament, non qu'il les regarde comme antiques, mais pour empêcher des curieux peu instruits de s'y laisser tromper. Comme ces ar-

ticles ont déjà été traités par différens Auteurs, & que le P. Froelich en convient lui-même, nous passerons à ses Annales, après avoir observé qu'il régne beaucoup d'ordre dans ses Prolégoménes, que l'Auteur y propose & y discute ses sentimens avec une netteté qui caractérise le bon esprit, & toute la modestie inséparable du vrai sçavoir.

Les Annales commencent à la mort d'Alexandre, c'est-à-dire, à l'an 224 avant l'Ere vulgaire, & finissent à l'année 63 avant la même Ere, temps auquel Pompée ayant réuni la Syrie à l'Empire Romain, acheva de régler les affaires de cette Province. Les principaux événemens arrivés en Syrie dans cet intervalle d'environ 260 ans, sont racontés ici en abrégé & avec exactitude. Les années y sont marquées de quatre maniéres différentes, par le temps qui a précédé la naissance de Jesus Christ, par la période Julienne, par l'Ere des Séléucides, & par les Olympiades dont l'Au-

teur, en ſuivant le P. Petau, met le commencement au ſolſtice d'été de l'année Julienne 776 avant l'Ere vulgaire. Au bas de chaque page ſont les citations des anciens Auteurs avec des notes pour les concilier lorſqu'ils différent entr'eux ſur des points de Chronologie. Il nous paroit en général que celle du P. Froelich eſt aſſez conforme à celle d'Uſſérius.

Les médailles n'interrompent point l'ordre des Annales. L'Auteur les a placées dans la page correſpondante à celle où ſont marqués les événemens auxquels elles ont rapport, de maniére qu'en ouvrant le livre, on voit d'un côté le récit des faits tels qu'ils ſont établis par l'Hiſtoire, & de l'autre les médailles qui les confirment ou les éclairciſſent. Le P. Froelich a ſurabondamment accompagné leur deſcription de notes qui ſervent à les expliquer, & dans leſquelles il rend compte des raiſons qu'il a eues d'attribuer une médaille à un Prince plutôt qu'à un autre.

Nous réduirons à une ſeule obſervation toutes celles que nous pourrions faire ſur cet article, afin de ne le pas porter au-delà des bornes que nous nous ſommes preſcrites.

A la page 21 des Annales, & ſous le N°. 30, le P. Froelich a rapporté, décrit & enſuite fait graver d'après le *Teſoro Britannico*, de Nicolas Haym, une médaille qu'il attribue comme lui à Séléucus Nicator premier Roi de Syrie; en voici la deſcription. D'un côté la tête de Jupiter couronnée de Laurier avec ce mot au-deſſous ΣΕΛΕΥΚΟΥ, & au revers un Aigle poſé ſur un foudre. Haym & le P. Froelich, malgré l'intervalle & la tranſpoſition des Lettres, ont lû ſur ce revers le mot ΓΕΡΜΗΝΩΝ, & ils en ont conclu qu'après la mort de Lyſimaque, Séléucus paſſant à Germe Ville de l'Helleſpont, cette médaille y fut frappée en ſon honneur. Mais en confrontant le deſſein avec la médaille originale qui eſt au Cabinet

du Roi, & d'une belle conservation, nous y avons lû très distinctement ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ, & nous pouvons assurer que c'est à Pergame dans l'Asie mineure, & non à Germe Ville de l'Hellespont qu'elle a été frappée : ajoutons qu'en parcourant plus exactement que n'a fait le P. Froelich, le *Tesoro Britannico* de Nicolas Haym, nous avons trouvé que celui-ci dans la Préface de son second volume, avertit de la faute qui lui étoit échapée dans le premier, en lisant ΓΕΡΜΗΝΩΝ au lieu de ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ, sur la médaille dont il s'agit, & que s'il ne dit rien de l'explication qu'il lui avoit donnée en conséquence, c'est que cette explication tombe d'elle-même. Mais ce qui nous paroit encore plus important à remarquer, c'est que le nom de Séléucus qu'on lit au-dessous de la tête de Jupiter, Dieu tutélaire de Pergame, n'a aucun rapport à Séléucus Nicator premier Roi de Syrie, que c'est le nom

du Magiſtrat qui exerçoit la Préture à Pergame dans le temps que cette monnoye y fut frappée, que l'on trouve de même, tant ſur les médailles de Pergame que ſur celles de pluſieurs autres Villes Grecques, des Archelaus, des Alexandres, des Antipaters, des Antiochus, des Démétrius, des Attales, des Nicomédes, & quantité d'autres noms qui ont été communs à des particuliers & à des Souverains.

Mais quels ſont les ouvrages où l'on ne trouve abſolument rien à déſirer ou à réformer, pour une plus grande perfection ? Celui du P. Froelich n'en eſt pas moins eſtimable, les Sçavans y trouveront une érudition digne de leurs éloges, & les Antiquaires reconnoiſſans applaudiront à la plûpart des découvertes de l'Auteur.

ELEMENS DE L'ART MILITAIRE, *par M.* D'HERICOURT, *Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine & premier Aide-Major du Régiment du Roy; deux volumes in-12. nouvelle édition.* A Paris, 1748, chez Giffey, rue de la Vielle-Bouclerie, David le Jeune, rue du Hurepoix.

CEs élémens paroiffent pour la feconde fois; l'utilité que l'on en a retiré a engagé les Libraires à les réimprimer. Nous rapporterons en abregé ce qui eft contenu dans les deux volumes, parce que la maniére dont l'ouvrage eft compofé eft peu fufceptible d'extrait, & il faut convenir que le titre peut donner une autre idée que celle que l'Auteur s'eft propofée. On pourroit entendre par les élémens de l'art militaire ce qui regarde la tactique, la fcience d'attaquer & de défendre les places, la mé-

thode de former des ordres de batailles, & des projets de Campagne, enfin ce qui comprend la ſcience du Général. M. le Chevalier d'Héricourt n'a point touché ces différentes parties; il s'eſt contenté de traiter ce qui appartient à l'Officier de ſçavoir, lorſqu'il veut être inſtruit du rang qu'ont tous les Régimens entr'eux, ſoit Infanterie, ſoit Cavalerie : il rapporte quelles ſont les ordonnances qui détermine les différens poſtes d'honneur que certaines troupes doivent occuper. Cet ouvrage eſt donc un traité du ſervice militaire rélatif aux ordonnances; & l'on n'y trouve rien qui ait rapport à la ſcience, ſoit du Général, ſoit de l'Officier, qui eſt deſtiné ou par ſa naiſſance ou par ſon mérite à monter à ce grade ſi honorable. L'Auteur a travaillé ſous un autre point de vûe qui a ſon utilité : on va en juger.

Les ſept ou huit premiers chapitres traitent du rang de chaque troupe avec les principales fon-

ctions des Officiers qui composent le corps militaire. On rapporte quel est le commandement des Officiers sur les troupes, & les uns à l'égard des autres, avec le rang qui les distingue ou le dégré de leur supériorité : il n'y a aucun corps de troupes dont on ne sçache le grade de l'Officier qui les commande. On voit quelles sont leurs fonctions & par conséquent les choses auxquelles ils sont obligés, ce qui leur donne le moyen de s'en bien acquitter s'ils en ont la volonté. S'il arrive, comme cela ne peut manquer, qu'il s'éléve quelques différens entre les Officiers, soit du même corps, soit de différens corps, ils n'ont qu'à consulter les articles de cet ouvrage dans lesquels toutes ces diverses questions sont traitées fort au long. Les bas Officiers y trouveront aussi les choses dont ils sont chargés.

M. d'Héricourt ne s'est pas contenté de rapporter fort au long tout ce qui regarde le commandement,

&

& les fonctions de chaque Officier & le rang de tous les corps, ſoit François, ſoit Etrangers, ſoit Cavalerie, ſoit Infanterie, ſoit Artillerie, ſoit le génie. Il a parlé des honneurs militaires, ainſi on peut être inſtruit lorſqu'on le deſire, ou que l'on en a beſoin de la garde des Officiers Généraux; des priviléges des Princes du Sang lorſqu'ils ſont à l'armée, & des Maréchaux de France & des autres Officiers Généraux. Ces honneurs rendus aux Officiers Généraux ſont différens ſelon le grade qu'ils ont & ſelon les poſtes qu'ils occupent & auxquels ils commandent. Tous ces détails ſont immenſes & demandent des articles à part, c'eſt à quoi l'Auteur a penſé, & il nous a paru qu'il n'a rien oublié de ce qui a quelque néceſſité.

L'Auteur a cru devoir entrer dans le détail des ſubſiſtances, c'eſt-à-dire, qu'il inſtruit de la quantité de rations qu'on doit donner à chaque Cavalier & à chaque ſoldat. Il

parle auſſi de la paye ou du prêt des troupes comme de la maniére dont il ſe fait. On ſçait encore que l'on diſtribue du fourage à la Cavalerie, & que les Officiers ont une certaine quantité de fourages qui doit leur être remiſe, mais on ignore ſouvent dans quels cas on doit diminuer le fourage & comment on doit le faire; M. le Chevalier d'Héricourt rapporte les régles qu'il faut obſerver ſur tous ces articles, afin que l'on ne tombe pas, en cas d'ignorance, dans une déſobéiſſance qui peut devenir préjudiciable à ceux qui ſont le mieux intentionnés.

Les habillemens des troupes tiennent dans ce premier volume une partie aſſez conſidérable; l'on ne s'eſt pas moins étendu ſur l'armement & l'équipement, car l'on n'a oublié aucunes des précautions qu'il faut avoir pour que les fuſils, bayonnettes, mouſquetons, ſabres, épées, ſoient telles que l'Ordonnance le demande.

On finit ce premier volume par enſeigner le maniement des armes, c'eſt ce qu'on appelle ordinairement l'exercice de guerre que l'on fait faire aux ſoldats pour les rendre plus agiles & plus adroits à ſe ſervir de leurs armes. Ce ſont les Officiers Majors qui ſont chargés de ce détail; ils pourront s'en inſtruire ici, & apprendre ce qui eſt néceſſaire pour mettre une troupe en bataille.

Le ſecond volume commence par expliquer les ordres qu'il faut donner, & par rapporter les différens réglemens qu'il faut obſerver lorſque les troupes ſont en routes, ou qu'elles ſe préparent à marcher pour occuper quelques logemens. La plûpart des articles qui y ſont contenus, ſont renfermés dans le Code Militaire. Tout ce qu'on doit donner au Cavalier, au Dragon, & au Fantaſſin y eſt marqué exactement. On trouve dans le même chapitre des modéles de certificats que les Officiers Majors n'auront

qu'à ſuivre pour s'acquitter de leurs fonctions.

Le chapitre ou le titre ſuivant qui eſt le dixiéme, contient ce qu'un Officier doit ſçavoir du ſervice de Campagne. M. d'Héricourt donne le détail des différentes gardes qu'il faut monter, avec la maniére de les placer; l'Auteur enſeigne encore la méthode qu'il faut ſuivre pour camper; on a marqué auſſi les diſtances que l'on doit obſerver pour l'emplacement de chaque tente. Enfin on indique tous les ordres qu'on doit obſerver dans le camp, & lorſqu'on fait l'inveſtiſſement d'une Ville qu'on veut aſſiéger.

Le chapitre 11e. contient le ſervice des places ou celui d'une troupe qui eſt miſe en garniſon. On a rapporté les Ordonnances que l'on a faites à ce ſujet & qu'il faut obſerver lorſqu'il y a pluſieurs régimens, ſoit de Cavalerie, ſoit de Dragons, ſoit d'Infanterie qui ſont réunis dans une même garniſon. On lit tout ce

qui eſt néceſſaire pour faire les rondes, & pour mettre le bon ordre dans la place. Ainſi un Gouverneur, un Lieutenant de Roy, un Major de place voit dans un chapitre tout ce qu'il doit faire, pour donner des ordres ſuivant les différentes occaſions qui peuvent ſe préſenter.

On trouve un article à part qui regarde les revûes. Les Inſpecteurs & les Commiſſaires des guerres y liront tout ce qu'il leur eſt néceſſaire; on leur montre la maniére dont ils doivent s'y prendre & ſe conduire à l'égard des Officiers & des Soldats; l'Auteur y a mis un court extrait des Ordonnances qui regardent cette matiére.

Le titre treiziéme regarde les Hôpitaux; il comprend les fonctions des Contrôleurs des Hôpitaux, des Directeurs, & la maniére dont ils doivent agir vis-à-vis des Soldats & des Officiers ſuivant l'exigence des cas & des maladies qu'ils peuvent avoir. M. d'Héricourt a joint à

la ſuite de cet article tout ce qu'il faut faire pour conſerver les effets des Officiers qui meurent, ou la maniére de dreſſer un inventaire exact; l'Auteur n'a pas oublié de rapporter dans le même endroit, ce qu'il faut obſerver pour rendre les honneurs funébres aux Officiers, ſoit Officiers Généraux, ſoit Subalternes. M. d'Héricourt a rangé dans différentes claſſes les divers emplois militaires qui deviennent vacans par la mort, & il en a mis le prix qui eſt taxé par l'Ordonnance.

Comme Sa Majeſté a fait différens réglemens au ſujet des crimes ou délits commis par les Soldats, l'Auteur a inſéré une partie de ces réglemens; il inſtruit en même temps chaque Officier & les Soldats de tout ce que l'on doit faire pour prévenir le crime, & pour le punir. Les Juges ordinaires connoiſſent des crimes & délits auxquels les habitans du lieu où les troupes qui ſont en garniſon ont quelque intérêt; mais ils doivent appeller le

Prévôt, le Major, le Commandant des troupes dont est l'accusé ; ils sont dispensés de cette formalité lorsqu'on appelle du jugement ; M. d'Héricourt traite fort au long tout ce qui regarde les Juges, & la maniére dont on doit s'y prendre pour observer une exacte procédure, tant pour les vols que pour les désertions. On termine ce second volume par les régles qu'on doit observer dans les mariages faits entre les Soldats & Cavaliers, avec un modéle qu'il faut suivre lorsqu'on donne le congé à un Soldat, ou qu'on l'envoye aux Invalides.



DELLE MEMORIE SACRE
è Prophane Dell' Anfiteatro Fl
vio di Roma, volgarmente det
il Colosseo, Dissertazione de
cata all' illustrissimo Signor Ma
chese Alessandro Gregorio Ca
poni Foriere Maggiore del S
cro Palazzo Apostolico, &c. d
Canonico Giovanni Marango
Vicentino. *In Roma*, 1746, *nel*
Stamperia di Niccolò, è Mar
Pagliarini Mercanti di Libr
è Stampatori, à Pasquino. C'ES
A-DIRE: *Dissertation Historiqu*
Sacrée & Profane, sur l'Amph
théâtre Flavien de Rome, appe
vulgairement le Collisée, par
Chanoine JEAN MARANGON
de Vicenze, dédiée à M. le Ma
quis ALEXANDRE GREGOI
CAPPONI, *Grand Fourier du S*
cré Palais Apostolique. A Ro
M. DCC. XLVI, chez les Pagl
rini, Libraires-Imprimeurs, v
in-4°. pag. 88. sans y compre
dre l'Epitre Dédicatoire &

table des matiéres. Le frontiſpice du Livre eſt orné du type de deux médailles qui repréſente le Colliſée.

DE tous les monumens de la magnificence Romaine, il n'en ſubſiſte aucun à Rome, qui ſoit comparable au fameux Amphithéâtre Flavien, qui a été de ſiécle en ſiécle célébré par les Ecrivains, & dont les vaſtes ruines inſpirent encore de l'admiration, & excitent des ſentimens de vénération pour un lieu qui a été conſacré par le ſang & par le triomphe d'un grand nombre de ſaints Martyrs. Tous les Auteurs qui ont écrit des Antiquités de la Ville de Rome, ont parlé de la fondation, de l'Architecture & de la majeſtueuſe grandeur de cet admirable édifice, & des ſpectacles qui y étoient donnés au Peuple; mais aucun de ces Ecrivains n'a touché la partie Hiſtorique, qui peut intéreſſer la Religion Chrétienne.

M. Marangoni étoit déja connu par un ouvrage publié en 1744. sous le titre, *Delle Cose Gentilesche, è Profane, trasportate ad uso, ed ornamento delle Chiese*, dont nous avons donné l'extrait dans nos Journaux des mois de Mars & Décembre 1746. Ce Sçavant, après un travail de plusieurs années a rassemblé tout ce qu'il a pu découvrir de mémoires, d'instructions & de monumens sur les antiquités Sacrées & Profanes du Collisée, & en a composé une Histoire suivie depuis la fondation de cet Amphithéâtre célébre jusqu'à present. Le simple exposé fait connoître de quelle importance est un pareil ouvrage; nous pouvons assurer que l'exécution répond parfaitement à la grandeur du sujet. L'Auteur divise sa Dissertation en LXX. articles ou paragraphes, que nous allons parcourir, autant que les bornes d'un extrait peuvent le permettre.

Le Gouvernement Romain chercha dans tous les temps à amuser le

Peuple par des jeux & par des ſpe-ctacles, il y mêla ſouvent des exercices propres à former la jeuneſſe aux travaux militaires. On éleva dans Rome pour ces ſpectacles trois ſortes d'édifices, des *Cirques*, des *Théâtres*, & des *Amphithéâtres*. Les Cirques étoient deſtinés à la courſe des chevaux, & des chars; au milieu s'élevoit une pyramide; aux extrémités étoient placées des eſpéces de bornes, autour deſquelles les chevaux & les chars étoient obligés de tourner. Le Cirque de Rome le plus magnifique, par ſa grandeur & par ſes ornemens, étoit le grand Cirque, *Circus Maximus*, bâti par Tarquin l'Ancien, & augmenté par Jule Céſar & par Auguſte; il pouvoit contenir ſoixante-dix mille perſonnes aſſiſes. Les Théâtres étoient conſtruits en demi cercle; on y repréſentoit des Comédies & d'autres Piéces de Poëſie; Pompée fit conſtruire en marbre un Théâtre qui contenoit

quatre mille siéges. On bâtit enfin les Amphithéâtres de forme circulaire; c'étoient de vastes édifices, dont l'intérieur garni de siéges qui s'élevoient par dégrés, laissoit le milieu libre pour les combats des Gladiateurs, des bêtes & pour les Naumachies; ce milieu étoit couvert de sable; c'est pourquoi on le nommoit *l'Arène*. Les anciens font mention de trois ou de quatre Amphithéâtres à Rome; mais le plus célébre de tous étoit l'Amphithéâtre Flavien, commencé par Vespasien, & achevé par Tite son fils.

Ce superbe édifice fut construit au milieu de l'ancienne Rome dans un Vallon entre les Monts Esquilin, Palatin & Célius, dans l'emplacement même qu'Auguste avoit destiné à un pareil ouvrage, & dans lequel Néron fit faire un grand réservoir ou étang près de son Palais, que les Historiens ont appellé la *Maison d'Or*. Vespasien, aussitôt après son avénement à l'Empire, forma le projet de construire un

Amphithéâtre d'une grandeur & d'une magnificence extraordinaires, & n'épargna aucune dépenſe pour en faire une des Merveilles du monde ; nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs d'en donner une deſcription abregée d'après M. Marangoni ; elle ſe trouve dans pluſieurs ouvrages imprimés, qui ne ſont pas trop connus du Public.

L'Amphithéâtre Flavien, ainſi appellé, du nom de l'Empereur *Flavius* Veſpaſien qui le fit conſtruire, renfermoit dans ſon intérieur un terre-plain qu'on nommoit l'*Arène*, qui étoit environné de petites arcades, par leſquelles les bêtes deſtinées aux combats ſortoient des caveaux où elles étoient renfermées. Au-deſſus de ces arcades, un mur orné de colonnes & garni d'une grille de fer, pour mettre à couvert les Spectateurs de l'attaque des bêtes, ſoutenoit une première galerie, nommée *Podium*, dans laquelle étoit la Loge de l'Empereur & de la Maiſon Impériale ;

le reste du *Podium* étoit occupé par les Siéges des Préteurs & des autres Magistrats, qui étoient honorés de la Chaire Curule, & par les siéges des Vierges Vestales. Au-dessus du *Podium* s'élevoit un grand nombre de dégrés ou gradins de marbre ; les quatorze premiers étoient destinés pour les Sénateurs, & les Chevaliers Romains ; les gradins supérieurs étoient assignés au Peuple ; & pour éviter la confusion, les Colléges, les Corps, & les autres Ordres de la République, les jeunes gens, les femmes, les soldats, &c. avoient des places distinctes & séparées ; ces gradins pouvoient contenir quatre-vingt-sept mille personnes ; au-dessus régnoit un portique avec quatre-vingt fenêtres qui avoient vûe sur l'Arène ; ce portique pouvoit contenir dix mille personnes ; & au-dessus s'étendoit encore une galerie, dans laquelle étoient assises douze mille personnes, outre les Officiers & les Valets qui avoient

ſoin des tentes & des pavillons qu'on tendoit au-deſſus de l'Amphithéâtre; en ſorte que ce vaſte & magnifique édifice renfermoit dans ſon intérieur près de 110 mille ſiéges.

L'extérieur du bâtiment n'étoit pas moins admirable, par le travail & par l'excellence de l'Architecture. Toute l'élévation étoit diſtinguée par les quatre ordres; 1°. le *Dorique*, composé de pilaſtres, de colonnes à demi relief, formoit 80 Arcades; 2°. l'*Ionique*, de pilaſtres ſans colonnes, embraſſoit un ſecond rang d'Arcades; 3°. le *Corinthien*, avec ſes pilaſtres formoit auſſi des arcades; 4°. au-deſſus, le bâtiment s'élevoit ſans arcades jusqu'à la corniche ſupérieure, mais il étoit percé de grandes fenêtres, ſéparées par des pilaſtres d'ordre *Compoſite* : ainſi quatre vaſtes portiques ou galleries poſées l'une ſur l'autre, faiſoient le tour de l'édifice; les trois inférieures conduiſoient par différentes entrées

aux gradins de l'Amphithéâtre. La quatriéme Galerie étoit éclairée par 80 fenêtres extérieures, qui répondoient à un pareil nombre de fenêtres dans l'intérieur de l'édifice.

Deux grandes portes, ſuivant M. Marangoni, conduiſoient à l'Arène, mais les Spectateurs entroient par les 80 Arcades du rez-de-chauſſée extérieur, qui répondoient à des eſcaliers par où l'on montoit aux *Vomitoria*, c'eſt-à-dire, aux grandes entrées des gradins de l'Amphithéâtre; & pour prévenir la confuſion, les arcades & les *Vomitoria* étoient numérotés; il ſubſiſte encore quelques-uns de ces *Numéros*.

Cette courte deſcription fait aſſez connoître la magnificence & la vaſte étendue de ce ſuperbe Amphithéâtre; le Chevalier Charles Fontana qui en a donné avec ſoin les détails & le deſſein, nous apprend qu'il avoit de tour en dehors 2350 palmes Romains (1614 pieds de Paris): de longueur, y compris l'é-

paiſſeur des murs, dans le grand diamétre de l'ovale 845 palmes (653 pieds): de largeur dans le petit diametre 700 palmes (541 pieds): & de hauteur, depuis le rez-de-chauſſée, juſqu'à la corniche ſupérieure 222 palmes (172 pieds $\frac{1}{2}$).

Hors de l'Amphithéâtre étoit placée une eſpéce d'aiguille ou de Pyramide, du ſommet de laquelle ſortoit une fontaine dont les eaux étoient reçues dans un baſſin de marbre pour les beſoins de l'Amphithéâtre & des Spectateurs; cette pyramide ſubſiſte encore, elle eſt nommée à cauſe de la forme & de ſon uſage, *Meta Sudante*. M. Ficoroni, dans ſon Livre *delle Veſtigia è rarità di Roma Antica*, imprimé en 1744, a découvert que ces eaux étoient tirées des thermes de Tite ſur le mont Eſquilin; on pouvoit tirer des mêmes réſervoirs les eaux qui étoient conduites dans l'Amphithéâtre pour les *Naumachies*.

Veſpaſien pour augmenter la magnificence de ce grand édifice, fit enlever du veſtibule du Palais de Néron, & placer dans la rue Sacrée, *Via Sacra*, vis-à-vis de l'Amphithéâtre, la ſtatue Coloſſale, haute de 120 pieds, ſuivant d'autres Ecrivains de 160, que ce Prince y avoit fait placer, & au lieu de la tête de Néron, il y fit mettre celle du Soleil. Suivant quelques Auteurs, ce Coloſſe a donné le nom à l'Amphithéâtre, *Coloſſeum*, *Colloſeo*, *Colliſée*. M. Maffei prétend qu'il a été ainſi appellé à cauſe de ſa grandeur extraordinaire; parce qu'il s'élevoit au-deſſus des autres bâtimens de Rome. Au reſte, ce nom étoit inconnu aux anciens Ecrivains; Anaſtaſe le Bibliothécaire eſt le premier, ſuivant M. Marangoni, qui l'ait ainſi nommé dans la vie du Pape Eſtienne IV.

Un édifice de cette grandeur & d'une telle magnificence dut couter des ſommes immenſes, *divitia-*

rum profuso flumine, ſuivant l'expreſſion de Caſſiodore (lib. V. Variar. Epiſt. 45.) M. Marangoni conjecture que Gaudentius, qui fut compté au nombre des Martyrs, en avoit été l'Architecte. Veſpaſien étant mort le 24 de Juin de l'an 79 de Jeſus-Chriſt, dans la dixiéme année de ſon régne, ne vit point la perfection de cet ouvrage; Tite ſon fils l'acheva; pour en faire la dédicace, il donna des ſpectacles très-magnifiques qui durérent cent jours. On y vit des combats & des chaſſes d'animaux, des combats de Gladiateurs, & des batailles de terre & de mer. L'Empereur jetta au Peuple une grande quantité de petites balles, qui contenoient des lots de vaſes d'or & d'argent, d'habits, d'eſclaves, de chevaux, &c. Le Sénat pour perpétuer la mémoire de cette ſolennité fit frapper des médailles de bronze, ſur leſquelles l'Amphithéâtre eſt repréſenté, avec la date du VIIIe. Conſulat de Tite, & du

VIIe. Consulat de Domitien son frere. Ces deux Princes furent Consuls & Collégues l'an 80 de J. C. Dion nous apprend que les jeux faits pour l'amphithéâtre furent célébrés l'année qui précéda la mort de Tite, qui mourut le 13 Septembre de l'an 81. Ainsi l'Historien se trouve d'accord avec les Monumens.

Nous ne suivrons pas M. Marangoni dans la description des spectacles de l'Amphithéâtre qui furent donnés par les Empereurs Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin Pie, Commode, Caracalle, & Elagabale; Alexandre Sévére en donna de magnifiques; l'Empereur Probus fit paroître à la fois cent Léopards de Lybie, & cent de Syrie, cent Lionnes, trois cens Ours, & trois cens paires de Gladiateurs. Constantin le Grand & Constance son fils, défendirent expressément les combats des Gladiateurs; cependant ils furent encore tolérés sous Valentinien, & sous Théodo-

ſe le Grand ; mais ce ſpectacle contraire à l'humanité & au Chriſtianiſme, fut entiérement aboli par Arcadius & Honorius.

Les combats des animaux, & ceux des hommes contre les bêtes continuérent ſous les régnes ſuivans, & du temps même de Théodoric Roy d'Italie. Mais Rome ayant été aſſiégée & priſe par Vitigès Roy des Gots, & Beliſaire étant venu au ſecours de cette Capitale, les Romains furent accablés de miſéres. Ils ne penſérent plus aux jeux & aux ſpectacles de l'Amphithéâtre ; leurs malheurs augmentérent encore depuis l'invaſion des Lombards, juſqu'au régne de Charlemagne. Ainſi l'Amphithéâtre ne fut plus d'aucun uſage & fut abandonné vers le milieu du ſeptiéme ſiécle.

L'Hiſtoire Eccléſiaſtique nous apprend que ſous les Empereurs Payens, un grand nombre de Chrétiens furent expoſés aux bêtes pendant les ſpectacles. M. Marangoni

a recherché avec ſoin les noms des Saints qui acquirent la couronne du Martyre dans l'Amphithéâtre Flavien. Comme Domitien donna un grand nombre de combats de bêtes & qu'il perſécuta les Chrétiens, M. Marangoni eſt perſuadé que pluſieurs Chrétiens furent expoſés aux bêtes dans l'Amphithéâtre, par les ordres de ce Prince cruel.

Il fait enſuite l'énumération des Martyrs dont il a pu recouvrer l'Hiſtoire. Le plus célébre de tous a été S. Ignace, Evêque d'Antioche, qui fut condamné par l'Empereur Trajan à être conduit à Rome, pour être donné en ſpectacle au Peuple & à être dévoré par les bêtes, *cibum beſtiarum, in ſpectaculum plebis futurum.* Ignace étant arrivé à Smirne écrivit aux fidéles de Rome une belle Lettre que nous avons encore, dans laquelle il témoigne ſa crainte que les bêtes ne l'épargnaſſent, comme il étoit arrivé à quelques Martyrs : *ne ſicut aliorum*

Martyrum, non audeant corpus attingere, il arriva à Rome lorſque les jeux alloient finir. Auſſitôt après ſon arrivée on le conduiſit à l'Amphithéâtre, où le Peuple étoit venu en foule pour jouir de ce ſpectacle. Quand le Martyr entendit les rugiſſemens des Lions affamés, il prononça à haute voix ces paroles, qu'il avoit déjà écrites aux Romains; *je ſuis le froment de Jeſus-Chriſt, il faut que je ſois moulu par les dents des bêtes, afin que je devienne un pain tout pur.* Il fut dévoré en un moment ſuivant ſon deſir; & il ne reſta que les plus gros & les plus durs de ſes os, qui furent recueillis & tranſportés à Antioche par ſes Diſciples, qui l'avoient ſuivi à Rome. Cette mort arriva le 20 de Décembre de l'an 107 de l'Ere Chrétienne.

M. Marangoni parcourt l'hiſtoire des Martyrs, qui ſouffrirent ſous les Empereurs Hadrien, Antonin, Marc-Aurele, Commode, Alexandre Sévere, Déce, Valérien &

Gallien, Claude le Gothique, Carin & Dioclétien. S. Almaque ou Télémaque fut ſuivant M. Marangoni, le dernier Martyr qui conſacra par ſon ſang l'Amphithéâtre de Rome. Contre la défenſe des Empereurs Conſtantin & Conſtance, les combats des Gladiateurs continuoient encore; Almaque, Moine, partit de l'Orient & ſe rendit à Rome, pour s'élever contre ces ſpectacles inhumains; le premier de Janvier, lorſque l'Amphithéâtre étoit rempli de peuple, il parut au milieu des Gladiateurs; tranſporté de zèle, il parla hautement contre cette cruauté Payenne & barbare: à l'inſtant le Préfet Alipius, qui étoit préſent, le fit tuer. Ce triſte événement détermina l'Empereur Honorius à défendre ſous les peines les plus graves les ſpectacles des Gladiateurs. M. Marangoni ne voudroit pas ſans doute être le garant de tous les actes qu'il cite; il y en a pluſieurs dont la fauſſeté eſt reconnue; il ne

paroit

paroit pas qu'il ait consulté les meilleurs Chronologistes sur plusieurs époques des régnes des Empereurs; cependant l'ouvrage dont nous rendons compte, est recommandable par le grand nombre de recherches dont il est rempli.

L'Amphithéâtre ayant été abandonné vers le milieu du septiéme siécle, est tombé en ruine par la suite des temps; des 80 arcades extérieures, qui formoient le tour de l'édifice, il n'en subsiste plus que 35 ou 36 du côté du Septentrion; la partie du Midi qui regardoit le mont Célius, est totalement ruinée; plusieurs Auteurs modernes ont attribué cette destruction aux Goths & aux Vandales; mais on voit par les Lettres de Cassiodore que l'édifice étoit encore entier sous le régne de Théodoric, & qu'on y donnoit des spectacles. Le sçavant Pierre Ange Bargée a prouvé que les Barbares pillérent & enlevérent les richesses de Rome, mais qu'ils ne touchérent point aux

édifices publics de la Ville. M. Marangoni, d'après Léon d'Ostie, fixe la destruction du Collisée à l'an 1084, sous le Pontificat de *S. Grégoire VII.* qui fut poursuivi & assiégé dans le Château S. Ange, par l'Empereur Henry III. Robert Guiscard, Prince de Palerme, vola au secours du Pape, & prit poste dans le Palais de Latran; mais voyant que la plûpart des Romains suivoient le parti de l'Empereur, par le conseil de Cencius, Consul de Rome, il fit mettre le feu au quartier de la Ville qui s'étend depuis le Palais de Latran jusqu'au Capitole, & ruina le quartier qui est entre le mont Célius & le Capitole; comme le Collisée est situé dans ce quartier, & que les Romains partisans de l'Empereur pouvoient s'y retirer & s'y défendre, M. Marangoni pense que Robert détruisit une partie des arcades de ce respectable édifice; il réfute l'opinion de Martinelli & de Pancirole, qui attri-

buënt cette destruction aux Papes Paul II. & Paul III. qui, suivant ces Auteurs, avoient fait abattre ces arcades pour construire, l'un le Palais de S. Marc, & l'autre le Palais Farnése : il est plus probable que ces Pontifes employérent à la construction de ces Palais, les matériaux qui se trouvérent dans les ruines du Collisée.

M. Marangoni continuë ensuite l'histoire du Collisée ; il a tiré beaucoup de lumiéres d'un manuscrit du célébre Onuphre Panvin. La famille des Frangipani, l'une des plus anciennes & des plus illustres de Rome, possédoit à la fin du onziéme siécle le Collisée & le *Septizonium* de Septime-Sévére, qui n'en étoit pas éloigné. L'an 1244. l'Empereur Fréderic II. obligea les Frangipanes de le céder aux Annibaldi à titre d'échange, mais le Pape Innocent IV. cassa le Contrat. On trouve qu'en l'an 1332, le Collisée étoit retourné en la possession du Sénat & du Peuple Ro-

main, & qu'on y représenta des chasses de Taureaux; le Sénat en céda le tiers en 1381 à la Confrairie de S. Sauveur *ad Sancta Sanctorum*. On voit encore sur une partie des arcades extérieures les armes du Sénat & de cette Confrairie, qui en jouissoient en l'année 1531.

Comme le Collisée avoit été consacré par le sang d'un grand nombre de Martyrs, on avoit bâti anciennement sur les gradins de l'Amphithéâtre une Chapelle sous le titre de Notre-Dame *de Pietate*; l'Archi-Confrairie du Gonfalon la fit réparer en 1622. Au-dessus de cette Chapelle on voit encore une espéce de Tribune de forme circulaire, sur laquelle on représentoit le Vendredi Saint de chaque année, les Mystéres de la Passion de Notre-Seigneur. Ces Tragédies étoient fort grossiéres, & d'un style bas & vulgaire. M. le Marquis Capponi a rassemblé deux volumes de ces piéces, qui ont pour titre *Rappresentazione della Passione del*

Nostro Signor Jesu-Christo, la quale si rappresenta il Venerdi Sancto nel Coliseo di Roma, nuovamente colle figure ristampata. M. Marangoni pense que cette nouvelle édition est d'environ l'année 1500, & que ces représentations durérent au Collisée jusqu'au Pontificat de Paul III.

Le Pape Sixte V. dont les vûes se portoient à l'embellissement & à l'utilité de la Ville de Rome, avoit formé le projet d'établir une manufacture d'étoffes de laine dans cet Amphithéâtre, pour y occuper, nourrir & entretenir les Pauvres de la Ville; le Chevalier Dominique *Fontana* lui avoit donné le dessein des boutiques, des logemens, de la conduite des eaux qui devoient servir à la manufacture; le Pape y avoit déja employé des sommes considérables; mais sa mort empêcha l'exécution d'un établissement véritablement utile, qui auroit prévenu la destruction totale de ce monument, qui chaque jour

tombe en ruine. Cependant ce lieu est toujours en grande vénération; des Particuliers ayant obtenu du Sénat en 1671, la permission d'y donner des spectacles, des chasses & des combats de Taureaux pendant six années; le privilége fut cassé par le Pape Clément X. & pour empêcher toute profanation, les arcades furent fermées de murailles; le Pape Clément XI. fit réparer ces murs de clôture, & le Pape Benoît XIV. qui remplit glorieusement la Chaire de S. Pierre, fit publier en l'année 1744 une Ordonnance du Gouverneur de Rome, pour fermer encore plus exactement le Collisée, & empêcher qu'il ne se commette aucune sorte d'abus ou de profanation dans un lieu si respectable.

Cet Extrait fait assez connoître l'utilité de l'ouvrage de M. Marangoni; il a été obligé de lire avec attention les Ecrivains du haut & du bas Empire, & ceux du moyen âge; il a fait plus, il a consulté

les Ecrivains modernes, les archives & les Bibliothéques de la Ville de Rome.

Nous croyons faire plaisir aux Amateurs de l'antiquité de donner, d'après M. Marangoni, une liste des Auteurs modernes, qui ont écrit sur l'Amphithéâtre Flavien. Bernard Gamucci, Liv. premier des antiquités de Rome, à Venise 1565. Vincent Scamozzi, dans ses antiquités de Rome, Venise 1580. Sébastien Serlio, dans son Livre de l'*Architecture*, Venise 1566. Juste Lipse, dans son Livre *de Amphitheatro*, Anvers 1596. M. le Marquis Scipion Maffei, dans son ouvrage, sur l'Amphithéâtre de Verone, à Verone 1728. Alexis Mazzochio, dans l'ouvrage qu'il a composé sur l'Amphithéâtre de Capouë; *in mutilum Campani Amphitheatri Titulum*, &c. Naples 1727. Enfin le célébre Chevalier Charles *Fontana* ayant décrit & dessiné avec beaucoup de soin toutes les parties de l'Amphithéâtre

en 24 Planches ; l'ouvrage accompagné de sçavantes explications, & très-bien exécuté, fut publié à la Haye, chez Isaac Vaillant en 1725.

M. Marangoni attentif à conserver les monumens de l'antiquité donne à la fin de sa Dissertation le Recueil de 30 inscriptions antiques, nouvellement découvertes dans Rome ou aux environs de la Ville, & qui n'ont pas été publiées. Nous ne pouvons les examiner ici en détail ; nous remarquerons seulement qu'il y en a une du temps de la République Romaine, deux Grecques, plusieurs avec des dates de Consulats, une qui fait mention du *Taurobole & du Criobole*, sacrifices offerts en l'honneur de Cybéle & d'Attis.



LETTRE DE M. HALLER, *Conseiller Aulique, Medecin du corps de* SA MAJESTÉ BRITANNIQUE, *& Professeur ordinaire de l'Université de Gottingen, Membre du Conseil Souverain de la Republique de Berne, à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans.*

MESSIEURS,

Il m'est revenu par des gens de merite que des personnes éclairées avoient marqué leur etonnement de ma correspondance avec M. de la Mettrie, Auteur pretendu de l'*Homme machine*, qui s'y est donné pour mon disciple, mon ami, & mon compatriote, & qui m'a fait l'honneur peu desirable de me dedier ce Livre impie.

Quoique tout le monde sache en Allemagne que je n'ai jamais eu de liaison avec M. de la Mettrie,

cela eſt peut-être moins connu en France, où la traduction que M. de la Mettrie a faite de mes commentaires ſur Boerhaave pourroit ajouter à la probabilité de notre correſpondance réciproque.

Je me ſuis hâté de détruire une idée qui me paroit ſi déſavantageuſe, & j'ai envoyé à l'Editeur de la Bibliothéque Raiſonnée un déſaveu formel de l'amitié & des principes de M. de la Mettrie. Ce Libraire n'a pas trouvé à propos d'imprimer ce deſaveu; il m'a obligé par là d'avoir recours à vous, Meſſieurs, & je prends la liberté de vous prier d'inſérer dans votre Journal la declaration ſuivante ſignée de mon nom.

» L'Auteur anonyme de l'*Homme machine*, m'ayant dedié cet » ouvrage egalement dangereux, » & peu fondé, je crois devoir à » Dieu, à la Religion, & à moi-» même, la préſente déclaration, » que je prie MM. les Auteurs du » Journal des Sçavans d'inſerer

» dans leur ouvrage. Je deſavoue » ce Livre comme entiérement » oppoſé à mes ſentimens. Je re» garde ſa dedicace comme un » affront plus cruel que tous ceux » que l'Auteur anonyme a faits à » tant d'honnêtes gens, & je prie » le public d'être aſſuré que je n'ai » jamais eu de liaiſon, de connoiſ» ſance, de correſpondance, ni » d'amitié, avec l'Auteur de l'*Hom» me machine*, & que je regarde» rois comme le plus grand des » malheurs toute conformité d'o» pinions avec lui «. Je ſuis, &c.

Signé, HALLER.

A Gottingen le 12 de Mars 1749.



DISSERTATION HISTORIQUE sur l'espéce de mal de gorge gangreneux qui a regné parmi les enfans l'année derniére. A Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, & du Clergé de France; & Pierre-Guillaume Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper, & aux trois Vertus, 1749. brochure *in*-12. de 135 pp.

CE n'est pas sans raison que les maladies nouvelles inspirent plus de terreur que celles qui sont plus communes; car avant que les Medecins en ayent connu le caractere, ils sont obligés d'aller en tatonnant, &, si la maladie est fort aiguë, comme il arrive quelquefois dans le genre des épidemiques, les premiers qui en sont attaqués sont communement les victimes de la prudence aussi bien que de la temerité. C'est donc rendre service

à la Societé que de faire voir, comme on fait dans cet ouvrage, qu'une maladie a deja exiſté. Un autre avantage non moins conſiderable, c'eſt que ceux qui ſe trouvent appellés auprès des malades qui en ſont attaqués, ſçavent où puiſer les lumieres qui doivent les guider. Il faut pourtant convenir qu'on ne ſe tromperoit pas ſi ſouvent dans le jugement qu'on porte d'une maladie epidemique, ſi l'on ne negligeoit l'etude des anciens Medecins, qui, comme le remarque M. Chomel, Medecin de la Faculté de Paris, & ordinaire du Roy, Auteur de l'ouvrage dont nous entreprenons de donner une idée, *ont decrit preſque toutes les maladies avec autant d'exactitude que de bonne foi*; car *en publiant leurs ſuccès, ils n'ont point diſſimulé leur malheur, & ils en ont eté plus utiles; ſemblables à ces Voyageurs, qui, heureuſement echappés de pluſieurs naufrages, obſervent les bancs de ſable, les ecueils, les courans, les rochers qu'on rencontre ſur une mer*

orageuse, avec la même attention qu'ils avertissent des routes les plus faciles, des ports les plus abordables. Il est vrai que la mauvaise Physique inonde les ouvrages des anciens observateurs, mais ce desagrément est compensé par l'abondante moisson des connoissances pratiques qu'on en retire.

Ce qu'il y a de fâcheux dans le mal de gorge dont nous devons parler, c'est que le derangement des fonctions est si peu considerable dans les premiers jours, qu'à peine les malades soupçonnent-ils qu'ils le sont; ce qui fait qu'on donne souvent à la maladie le temps de faire de si grands progrès qu'elle devient moralement incurable. Le premier jour en effet il n'y a qu'un simple allongement de la luette, avec une legere chaleur à la gorge, & un peu de gonflement à la langue; mais en même temps il eclot sur l'une ou l'autre amygdale une tache blanche, ou cendrée, laquelle prend le caractere d'aphthe, c'est-

à-dire, d'un ulcere, qui ne tarde pas à s'etendre en tout ſens, gagne la luette, la membrane pituitaire, le pharynx, le canal de l'eſophage, quelquefois l'eſtomac & les inteſtins, & ne reſpecte point le larynx, la trachée artere, & les poumons. Dans ces circonſtances les malades ſont deſeſpérés; auſſi toute l'attention du Medecin doit-elle être d'empêcher l'ennemi de faire ces ravages. Et même il n'en faut pas à beaucoup près tant pour que les malades périſſent. Mais reprenons l'hiſtoire de la maladie au temps où l'aphthe n'a point encore eu le temps de s'etendre.

Juſqu'àlors à peine la fievre a telle eté ſenſible, ſuppoſé même qu'elle l'ait eté. Vers le trois elle ſe developpe; l'aphthe repand une odeur fade & deſagreable, & ſe couvre d'une eſcarre blanchatre, qui s'epaiſſit, devient croute, & ne tombe, ce qui n'arrive pas toujours, que pour laiſſer paroître une croute que cachoit la premiere.

Alors la fievre augmente, mais ſans donner au pouls de la dureté ; il arrive des ſeignemens de nez par l'eroſion de la membrane pituitaire gagnée par l'ulcere gangreneux ; la voix devient rauque, il ſort du nez des malades une ſeroſité claire, acre, & lympide, nommée par les anciens *ichor*, laquelle eſt quelquefois mêlée de filets de ſang Ces accidens ſont ſuivis de ceux dont nous avons fait plus haut l'enumeration, & terminés par la mort ; quelquefois le 5, mais plus communement le 7 ou le 9.

C'eſt auſſi le 7 qu'on commence à voir des prognoſtics de gueriſon. Il ne ſe forme point de nouvelles eſcarres ſous celles qui ſont tombées, ou s'il s'en forme, elles ſont plus ſuperficielles, moins larges, moins epaiſſes ; la mauvaiſe odeur de la bouche diminue, la fievre s'amortit, quoiqu'elle redouble tous les ſoirs ; il ſort du nez, quand l'ulcere s'y eſt etendu ; une mucoſité mêlée de pus & de

ſang. Quelquefois ces accidens ne diſparoiſſent en entier qu'au bout de quarante-cinq jours.

Il n'y en a preſque point d'autres que ceux que nous venons de rapporter, &, ce qu'il y a de ſingulier, l'appétit ſubſiſte ſi bien que les malades mangent quaſi juſqu'à la mort. L'exiſtance de tous ces ſymptômes ſe trouve confirmée par huit hiſtoires de malades, que M. Chomel rapporte en detail au commencement de ſon ouvrage.

A l'hiſtorique de la maladie il fait ſucceder l'examen de la queſtion ſi c'eſt une maladie nouvelle, & il prouve demonſtrativement la negative par l'extrait de la deſcription qu'en donnent Areteus, & Aëtius parmi les anciens; mais il ne paroit pas qu'aucun Auteur l'ait obſervé depuis ce dernier, qui vivoit à la fin du cinquieme ſiecle, juſqu'à la fin du ſeizieme & au commencement du dix-ſeptieme, qu'elle devint epidemique en Eſpagne, en Italie, & en Sicile. Depuis

ce temps il en eſt parlé dans pluſieurs Auteurs contemporains, & d'autres plus modernes, tels que Boerhaave, & les commentaires qu'a donnés ſur ſes aphoriſmes le ſçavant Van-Switein, & enfin Wedelius, Profeſſeur en Medecine dans l'Univerſité d'Iene. Dans le traité des maladies des enfans qu'il fit imprimer en 1718, il dit que, bien que cette maladie ſoit plus rare dans les pays Septentrionaux qu'en Italie, un homme qui demeuroit à Iene eut le malheur de perdre cinq enfans de cette maladie, & probablement auroit perdu le ſixieme, s'il ne l'avoit eloigné promptement, ſuivant le conſeil qu'on lui en avoit donné. Il réſulte de toutes ces obſervations que l'ulcere dont nous parlons eſt epidemique & contagieux.

Il fit il y a quelques années de grands ravages parmi les Demoiſelles de la maiſon Royale de S. Cyr, & même au College de Louis le Grand. L'année derniere il re-

gnoit à Rouen, & dans plusieurs autres Provinces du Royaume; enfin cette année il a eté epidemique à Paris, mais ajoute l'Auteur, il n'a vu que des enfans attaqués de cette maladie. Il est à propos de remarquer que depuis que son ouvrage est composé plusieurs adultes en sont morts, quelques-uns même d'un âge assez avancé. Heureusement ce fleau est actuellement suspendu, mais les causes qui l'ont produit pouvant renaître, nous ne pouvons trop exhorter les Medecins à se disposer à le combattre s'il vient à reparoître. Eh pourquoi ne le craindroit-on pas? Nous apprenons de Sydenham, & de plusieurs autres observateurs du même genre, que des constitutions epidémiques ont duré plusieurs années. La même disposition de l'air subsistant, les mêmes effets doivent s'ensuivre. M. Chomel attribue le vice gangreneux des liqueurs à la disposition chaude & humide de l'air, & aux variations conside-

rables & subites qu'il a eprouvées pendant l'eté & l'automne; il veut aussi que ce soit la disposition chaude & humide des enfans qui les ait rendus plus susceptibles de l'alteration de l'air.

Ce systême est un peu derangé par l'observation des adultes morts de cette maladie ; d'ailleurs il n'est pas aisé de concevoir comment une si petite quantité d'enfans a eté susceptible des impressions d'un air contagieux pour toute cette classe, & même pour tout le monde. Mais les Medecins comme les Physiciens entrent dans une nuit epaisse lorsqu'ils veulent remonter aux causes premieres. Il vaut mieux reconnoître dans les maladies epidemiques le *divinum quid* d'Hippocrate, que de se perdre dans des conjectures qui ne sont d'aucune utilité pour parvenir au but qu'on se propose. En effet nous ne voyons pas que cette theorie des causes eloignées ait applani les difficultés de la pratique, ni même y soit entrée pour *la moindre* chose.

M. Chomel se propose trois indications principales, d'arrêter le progrès de la pourriture, de detruire celle qui est etablie, & de soutenir les forces de la nature, pour qu'elle soit en etat de resister & de se deffendre.

Pour remplir la premiere indication, il n'y a pas de moyen plus efficace, selon lui, que la saignée & l'emetique; & même ce dernier remede demande souvent la preference d'abord, la maladie n'etant que rarement accompagnée des symptomes de l'inflammation. Ce remede ayant bien evacué les premieres voies, on passe à la saignée, & on agit alternativement par l'un & par l'autre, suivant l'exigence des cas. Il est en effet de ces remedes comme de tous ceux qu'on peut employer dans le cours de la maladie; leur nature, leur dose, le moment de les placer, le choix entre ceux dont l'operation sensible est la même, doivent être determinés par les circonstances particulieres de la maladie.

La ſaignée & l'emetique ne pourront au plus qu'arrêter les progrès de l'incendie, mais ils ne detruiront pas le mal exiſtant ; pour y parvenir, M. Chomel dès le troiſiéme jour conſeille les veſicatoires, qui ne peuvent faire qu'un bon effet en detournant vers l'habitude du corps une partie de la matiere morbifique qui ſe ſeroit depoſée dans l'interieur. Telle etoit la pratique d'Aretée, d'Archigene, & d'Aëtius, qui employerent auſſi avec ſuccès les ſetons & les ventouſes ; il s'eſt même trouvé des Medecins, qui ſur le même fondement, ont conſeillé l'application du cautere.

Severinus ayant obſervé que cette maladie etoit plus redoutable par la corruption des humeurs que par leur plenitude, conſeille les ſudorifiques puiſſans, d'accord en cela avec les Medecins des pays meridionaux ; mais M. Chomel obſerve très-bien que l'uſage des ſudorifiques eſt trop hazardeux

dans le pays que nous habitons, pour les oppoſer à la cauſe qu'on a intention de detruire.

Il leur ſubſtitue un remede très-volatil, que pluſieurs obſervations lui font regarder en quelque ſorte comme ſpecifique dans cette maladie, c'eſt le camphre diſſous dans l'huile; non le camphre donné à petite doſe, ſuivant la pratique ancienne, mais à celle de vingt-cinq grains pris en vingt-quatre heures. Cette quantité, à ce qu'il nous a dit de vive voix, non ſeulement ſe diſſout très-bien dans trois onces d'huile, que l'on fait prendre par cuillerées, mais fait paſſer l'huile dans le ſang, ce qui ne lui arrive pas ordinairement. Ce remede, tout volatil qu'il eſt, porte ſi peu de feu, que pluſieurs Auteurs le regardent comme rafraichiſſant; & il y a longtemps que M. Hoffmann a obſervé qu'il etoit un excellent antiputride, dont il s'eſt ſervi utilement dans les fiévres malignes ou gangreneu-

ſes. Nous ſçavons auſſi que M. Silva en faiſoit beaucoup de cas dans les mêmes circonſtances. Des obſervations poſterieures à celles que renferme l'ouvrage dont nous donnons l'analyſe, le font tant eſtimer; M. Chomel, qui reduiroit volontiers la cure de l'aphthe gangreneux à ſon uſage, à l'emetique donné dans les premiers commencemens, lorſque l'eſtomac ne paroit pas intereſſé, & à la boiſſon de l'eau de groſeilles, dont l'acidité cordiale anime les forces en même temps qu'elle s'oppoſe à la diſſolution putride du ſang, & par conſéquent aux progrès de la gangrene.

Il faut conſulter l'ouvrage ſur l'uſage des gargariſmes, & des cataplaſmes, mais nous nous arrêterons un moment à ce qu'on y lit ſur les ſcarifications de l'eſcarre gangreneuſe. Quelques Praticiens les recommandent, mais les plus habiles s'y oppoſent, & confirment par leur ſuffrage la doctrine

d'Aëtius

d'Aëtius, qui dit que cette methode *rendra l'ulcere profond, augmentera les douleurs, & rendra le mal chancreux.* D'ailleurs, il eſt certain en pratique que l'on ne doit attaquer avec le fer que les gangrenes bornées ; or quand celle qui fait le ſujet de l'ouvrage l'eſt une fois, ſes ſuites ne ſont plus redoutables. S'il reſtoit quelque doute ſur cette doctrine il ſeroit levé par le mauvais ſuccès qu'ont eu les ſcarifications à S. Cyr, où elles n'ont pas mieux reuſſi ſur les fauſſes parotides qui paroiſſent quelquefois dans cette maladie, & dont l'inciſion n'a fait ſortir que du ſang, ſans procurer le moindre ſoulagement aux malades, ſi l'on en croit une lettre qui nous a eté communiquée au ſujet de ces operations.

Il paroit donc que l'Auteur conclud avec raiſon pour le ſentiment de M. Van-Switein, qu'il faut laiſſer à la nature le ſoin de ſeparer l'eſcarre, & ſe contenter de lui donner les forces neceſſai-

res pour faire heureusement cette operation.

On trouve à la fin de l'ouvrage une Lettre de M. Astruc, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, sur la même maladie. Elle contient trois observations faites sur un pareil nombre de pensionnaires du College de Louis le Grand. Il paroit que la maladie dont ils etoient attaqués, bien qu'au fond la même que celle dont traite M. Chomel, en différoit en une circonstance essentielle, c'est qu'elle etoit accompagnée d'un caractére d'inflammation qui ne s'observe dans aucune des histoires que M. Chomel nous communique. Il n'est point etonnant en consequence que la methode curative de M. Astruc soit differente en plusieurs points de celle de M. Chomel. Car ce dernier ne croit pas que la saignée reussisse passé les trois premiers jours, encore veut-il qu'on n'en use que très-sobrement, & le pre-

mier l'employe beaucoup au-delà.

Nous avons eté ſurpris de voir que M. Chomel ne parle pas d'un traité composé en 1715, par M. Ketelaer, Medecin à Ziriczée en Zelande, ſur une maladie qui a beaucoup d'analogie avec celle dont il traite; car elle n'eſt abſolument la même, ſi l'Auteur a donné exactement ſon hiſtoire. Elle y eſt ſi commune que ſur dix malades il y en a au moins un attaqué de cet accident. La principale différence que nous ayons remarquée entre les deux eſpéces d'aphthes, c'eſt que celles dont parle M. Ketelaer ſont ordinairement la ſuite des fievres continues, au lieu que celles dont parle M. Chomel n'ont preſque point de fievre dans leur commencement. Cependant le Docteur Zelandois dit formellement qu'il a vu beaucoup de malades attaqués d'aphthes ſans qu'aucune fievre ait precedé, ce qui n'empêche pas, ſelon lui, que leur eruption ne ſoit critique.

Le ſentiment de M. Ketelaer eſt donc que ſes aphthes ſont une criſe imparfaite : en conſéquence de quoi, loin de s'oppoſer à l'operation de la nature, laquelle fait effort pour depoſer le virus qui derange ſes fonctions ſur les parties de la bouche où les aphthes paroiſſent, il veut qu'on l'aide à le ſeparer par le moyen des remedes convenables, & en rejettant tous ceux qui pourroient deranger cette operation. En conſequence il donne formellement l'excluſion à la ſaignée & aux purgatifs; mais il n'employe pas plus les ſudorifiques que notre Auteur. Nous avons cru faire plaiſir aux Lecteurs en leur indiquant ce traité, qu'il n'eſt pas hors de propos de conſulter, ainſi que celui de M. Chomel.



LES VIES DE SOLON & de Publicola, extraites de Plutarque & retouchées sur tous les anciens Ecrivains de la Gréce & de Rome, avec une comparaison nouvelle & des remarques critiques sur plusieurs points d'Histoire. A Paris, par la Compagnie des Libraires, 1748. *in-12.* pp. 198. sans la Préface.

L'AUTEUR ne présente ces deux Vies, que comme un échantillon d'un Ouvrage plus considérable. Il a retouché de la même maniére toutes les Vies des Hommes Illustres de Plutarque; mais il n'a pas jugé à propos de les mettre au jour, qu'il n'eût auparavant pressenti le goût du Public, & qu'il ne se fût en quelque sorte assuré de leur succès, par l'accueil qu'on feroit à cette petite partie de son travail. S'il a choisi les Vies de Solon & de Publicola préférablement à celles de Thésée & de Romulus,

& à celles de Lycurgue & de Numa, qui ſont les premiéres ſuivant l'ordre, dans lequel Plutarque les a rangées, ce n'eſt pas qu'il les ait travaillées avec plus de ſoin que toutes les autres, ni qu'il les croye plus capables de faire les honneurs de ſon Livre, mais c'eſt qu'étant plus longues, elles pouvoient ſeules former un volume, faire un tout d'une juſte grandeur, & ſe ſoutenir par elles-mêmes, ſuppoſé qu'elles ne duſſent pas être ſuivies de la publication de tout l'Ouvrage.

Avant que de rendre compte de ces deux Vies, il eſt à propos de faire connoître le deſſein & le plan de tout l'Ouvrage & d'expliquer les raiſons qui ont engagé l'Auteur à l'entreprendre. Il nous les dit lui-même dans la Préface qu'il a miſe à la tête de ce petit Volume. Son deſſein eſt de rendre la lecture des Vies des Hommes Illuſtres, & plus agréable & plus utile. Les traductions que nous avons de Plutarque, lui ont paru avoir des défauts

eſſentiels & capables de dégoûter le commun des Lecteurs. Celle d'Amiot, dit-il, eſt remplie à la vérité de graces inimitables, elle plaît par la naïveté & la beauté de ſon ſtyle, mais elle n'a pas le mérite de l'exactitude & de la correction; on peut dire au contraire qu'elle fourmille de fautes; Meziriac en avoit compté juſqu'à deux mille. D'ailleurs le vieux françois d'Amiot, devenu obſcur par le tems, n'eſt plus entendu de la plûpart des Gens du monde. Il dégoûte ſur tout la jeuneſſe toujours portée à fuir des inſtructions qui ne ſe préſentent que ſous une forme déſagréable. Par-là cette Traduction a contracté un défaut, qu'on peut dire être le plus grand de tous, puiſqu'il eſt le plus contraire à l'uſage, & aux fruits, que la lecture de ce Livre pourroit produire.

La Traduction de M. Dacier eſt plus correcte que celle d'Amiot, mais elle n'en a pas les agrémens, & on ne voit pas qu'elle ſe faſſe

plus lire. Notre Auteur en attribue la cause au ſtyle froid & languiſſant de ce Traducteur, qui de tous les ſtyles, dit-il, nous eſt le plus inſupportable. M. Dacier, eſtimable d'ailleurs par ſon érudition, par ſa critique judicieuſe, par ſes travaux, & par un goût de vertu répandu dans tous ſes Livres, n'avoit point reçu de la Nature le feu & la légéreté néceſſaire pour écrire agréablement. » Ses Verſions, dit notre Auteur, » ſemblent comme durcir les Gra- » ces des originaux. Il avoit plus de » goût pour appercevoir les beau- » tés, que de génie pour les repro- » duire. Son érudition s'appeſantit » trop ſur les Sujets qu'il traite ; ſes » Remarques, qui interrompent » ſouvent la narration, inſtruiſent » à la vérité, mais elles deviennent » auſſi un embarras qui fatigue, & » qui diſtrait : ce qui fait que ſa tra- » duction eſt plus d'uſage pour les » gens de Lettres, que pour cer- » *tains* Lecteurs qui ſont moins ſen-

„ ſibles au plaiſir des recherches &
„ des découvertes, qu'à l'agrément
„ du ſtyle & aux béautés qui réſul-
„ tent d'une érudition bien choiſie
„ & bien ordonnée. Enfin, il y a
„ encore bien des Lecteurs qui pré-
férent la traduction d'Amiot toute remplie qu'elle eſt de fautes & de négligences, à celle de M. Dacier, quoiqu'infiniment plus exacte & plus correcte.

Ce n'eſt pas ſeulement aux défauts des traductions, que notre Auteur impute le peu de goût qu'on a aujourd'hui pour la lecture des Vies de Plutarque, mais à l'original même. Le texte de Plutarque lui paroît chargé de moralités trop diffuſes, & coupé par des digreſſions trop fréquentes. Il y régne, ſelon lui, une confuſion preſque continuelle, les faits n'y étant pas rangés dans leur ordre naturel & placés dans le jour, qui leur ſeroit le plus favorable. Il a trouvé d'ailleurs dans Plutarque pluſieurs faits contraires à la vérité de l'hiſtoire; com-

me ce Biographe ne ſçavoit que médiocrement la langue latine, il n'eſt pas étonnant qu'il ſoit tombé dans un grand nombre de mépriſes ſur l'Hiſtoire Romaine.

De plus, il lui paroît que Plutarque a omis pluſieurs traits propres à faire connoître le caractére de ſes Héros, ou du moins capables d'en embellir la vie ; ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ces traits oubliés dans les Vies, ſe retrouvent quelquefois dans les Œuvres de Morale, & même en d'autres Vies où ils ſont déplacés. Enfin notre Auteur trouve que la ſuperſtition & l'amour du merveilleux ont engagé Plutarque a raconter des puérilités qui ne ſont plus ſupportables depuis que la Religion, qui les avoit établies, a ceſſé de les ſoutenir.

Un autre défaut encore qu'il reproche à Plutarque, c'eſt de n'avoir point aſſez travaillé ſes comparaiſons ; » elles ne roulent, dit il, pour » l'ordinaire que ſur des événemens » *&* des traits principaux, ſans en-

» trer dans le fond des caractéres ;
» ſouvent même elles portent à faux
» & elles péchent contre la juſteſſe. Après avoir relevé tous ces défauts, l'Auteur conclud, qu'il eſt donc poſſible de faire *des Vies des Hommes Illuſtres* un Ouvrage plus exact & plus abondant, quant aux recherches ; plus régulier, quant à la diſpoſition, & qu'on peut accompagner ces belles Vies de comparaiſons plus méditées & plus ſuivies, que ne le ſont celles de Plutarque.

Tel eſt l'Ouvrage qu'il ſe propoſe de donner au Public, & dont les Vies de Solon & de Publicola, que nous annonçons, ſont partie. Ce ſont les Vies des Hommes Illuſtres de Plutarque, écrites non-ſeulement d'après ce Biographe, mais d'après tous les Ecrivains de la Gréce & de Rome, qui ſont venus juſqu'à nous. Le ſtyle en ſera nouveau, les moralités y ſeront ménagées, les digreſſions retranchées, excepté celles qui entreront natu-

rellement dans le plan de l'Ouvrage. Tous les faits seront disposés dans un meilleur ordre. On accompagnera ces Vies de comparaisons nouvelles, & aussi différentes de celles de Plutarque, que conformes à la doctrine & à l'esprit de cet Auteur. On y trouvera des Remarques Critiques pour rendre compte des différentes maniéres dont les Anciens ont quelquefois rapporté les mêmes points d'Histoire. Mais il n'y en aura que sur les faits importans, & qui touchent de près les Hommes Illustres.

En se proposant de rectifier l'ouvrage de Plutarque, & de l'accommoder à notre goût, l'Auteur ne laisse pas ignorer les secours qu'il en a tirés. Il reconnoît Plutarque pour son Maître. Il ne dissimule pas que les Ecrits de cet Auteur sont la source & le modéle de ce qu'il y a de bon dans son Livre. Il avoue même que le sentiment des beautés qui brillent dans Plutarque l'a animé, & lui a tenu lieu de génie.

Enfin il sçait rendre justice aux anciens Auteurs en général. » Ils » tiendront toujours, dit-il, la pla- » ce, que l'estime de tous les sié- » cles leur a donnée. On peu tra- » vailler sur eux, leur ôter ce qui » paroît inutile, les rectifier les uns » par les autres, donner à ce qu'ils » ont dit, un ordre plus régulier, » peut-être ajouter des beautés, » qu'on doit au feu, dont leurs » Ecrits nous animent. Voilà ce que » nous pouvons sur les Anciens. » Mais leur génie, la force de leur » pinceau, la noblesse de leur ca- » ractére, ces traits de lumiéres, qui » sont pénétrans, enfin ce *grand* que » nos petits soins, & nos traits plus » finis ne sont point capables de » représenter, c'est ce qui leur reste » en propre, & ce qui les tient tou- » jours au-dessus de leurs imita- » teurs les plus heureux. « Il finit sa Préface par dire, qu'il ne prétend pas élever une nouvelle Iliade contre Homére; mais il avoue cependant, que s'il avoit à choisir des

Lecteurs, il préféreroit ceux qui sçavent mieux leur Plutarque, ou qui voudroient accompagner la lecture de son Livre de celle de cet Historien. Il est persuadé qu'ils verroient son travail avec plus de satisfaction pour eux, & peut-être avec plus d'indulgence pour lui.

Après avoir donné une idée générale de l'Ouvrage, il nous reste à rendre compte des Vies de Solon & de Publicola, que l'Auteur a présentées comme un échantillon de son travail. Nous n'entrerons point dans le détail des circonstances & des événemens; ces Vies sont suffisamment connues du Public; nous nous contenterons d'indiquer les changemens que l'Auteur y a faits. Il paroît avoir évité les défauts qu'il a reproché à Plutarque, & avoir suivi très-exactement le plan qu'il s'est tracé. Les faits y sont rangés dans un bel ordre; ils sont liés par des transitions fort naturelles; la narration n'en est interrompue par aucune digression. La seule chose

qu'on puiſſe reprocher à l'Auteur, c'eſt que ſon ſtyle n'eſt pas toujours correct. Il y a de temps en temps des négligences, qu'avec un peu d'attention il lui ſera aiſé de corriger. On trouve dans la Vie de Solon pluſieurs traits curieux qui étoient omis dans l'Original, & que l'Auteur a recueillis dans Hérodote, dans Platon, dans Diogéne Laërce, dans d'autres Ecrivains de l'antiquité & dans les Ouvrages de Plutarque même. La Vie de ce Sage eſt terminée par un petit Recueil de ſes Sentences, qu'on a remis à rapporter en ce lieu pour ne pas interrompre la ſuite de ſes loix & de ſes actions. Viennent enſuite les Remarques, où l'Auteur diſcute les diverſes maniéres dont les Anciens ont raconté un même fait concernant cette Vie. Il y examine entr'autres choſes ſi la fameuſe entrevue de Craſſus & de Solon a eu lieu, & il rapporte tous les expédiens, que les Sçavans ont imaginés pour la concilier avec la *Chronologie.*

La Vie de Valerius Publicola est de même enrichie de tous les faits que Plutarque avoit oublié, & que notre Auteur a recueillis dans Denys d'Halicarnasse, dans Tite-Live & dans Polybe. Elle est accompagnée de Remarques, & de la discussion de deux faits célébres, qui n'appartenant pas à ce grand homme, ne pouvoient être par conséquent insérés dans sa Vie, ni même entrer dans le plan des Remarques. Mais l'Auteur a cru qu'en faveur de leur singularité on lui permettroit de les discuter par maniére de digression. Il s'agit du jugement de Brutus contre ses enfans, & de la mort de Lucréce. Ces actions sont si éloignées de nos principes & de nos mœurs, qu'elles ont toujours paru fort étranges à ceux, qui raménent tout à leur pays & à leur temps. L'Auteur montre que dans les circonstances où se trouvoit Brutus, ce Consul ne pouvoit point écouter les sentimens de la Nature & sauver ses perfides enfans, sans

ſacrifier l'Etat, & ſans s'expoſer lui même aux fureurs de Tarquin; il fait voir qu'il étoit de la derniére conſéquence, de convaincre le peuple par un exemple éclatant, que les crimes contre la Patrie ne pouvoient échaper aux châtimens, & qu'on ne devoit avoir aucun égard à la condition des coupables, quand il s'agiſſoit du ſalut public. » Le ſang de deux fils ſi
» abominables répandu par l'ordre
» d'un Pere avec le ſaiſiſſement de
» tout un Peuple, faiſoit ſentir quel
» malheur c'étoit que la tyrannie,
» puiſqu'il falloit acheter la liberté
» à un ſi haut prix, & lui ſacrifier
» la nature à proportion que la ty-
» rannie étoit capable de la cor-
» rompre. En effet, ajoute l'Au-
» teur d'après M. Rollin, cette
» exécution, & la fin tragique de
» Lucréce gravérent avec des traits
» de ſang la haine de la Royauté,
» & apprirent aux Romains à tout
» entreprendre pour repouſſer un
» mal qui ſe préſentoit à eux ſous
» une forme ſi terrible.

Cette digreſſion eſt ſuivie de la comparaiſon de Solon & de Publicola, qui eſt la piéce de tout le Livre la plus travaillée, & où l'Auteur enchérit beaucoup ſur ſon modéle. Plutarque s'eſt borné à comparer quelques circonſtances de la vie de ces grands hommes, & à faire obſerver quelques différences dans le gouvernement & dans les loix que l'un & l'autre ont établies. Son parallele ne contient que quatre pages ; notre Auteur au contraire, eſt entré dans le fond du caractére de ces Héros, il peint leurs inclinations, leurs vertus & leurs défauts, il dévelope les ſentimens de leurs cœurs, leurs vûes & leurs maximes politiques, il les ſuit dans toutes les circonſtances de leur vie. Sa comparaiſon qui eſt de cinquante-quatre pages, eſt remplie de réflexions morales & politiques, qui montrent beaucoup de bon ſens dans l'Auteur, & font honneur à ſon eſprit & à ſon jugement. Les mo-

ralités, qu'il s'étoit interdites dans le récit des vies, retrouvent ici leur place. Elles font d'autant plus de plaisir qu'elles semblent sortir de la nature du sujet. Au reste nous laissons au Lecteur à décider, si cette méthode est préférable à celle de Plutarque. C'est un affaire de goût. Il se trouvera peut-être des personnes, à qui le mélange de la morale avec l'histoire plaira davantage. Nous rapporterons ici quelques traits de ce paralléle, afin que le Lecteur puisse juger par là, & du style de l'Auteur, & du mérite de l'ouvrage.

Il commence par l'examen du Ministére & des loix de Solon & de Publicola ; ce qui forme un article trop long pour pouvoir trouver place dans cet extrait; il rapporte ensuite les actions publiques & particuliéres de ces deux grands hommes ; „ Solon passa, dit-il, tout „ le temps de sa jeunesse dans les „ voyages, & dans les affaires par- „ ticuliéres ; s'occupant du soin

„ d'amaſſer des richeſſes, & ſe li-
„ vrant au plaiſir de les dépenſer.
„ Il cultiva la poëſie en homme
„ voluptueux, il forma ſon élo-
„ quence, & il apprit la politique
„ par ambition.

„ Dans la jeuneſſe de Publicola
„ on ne voit d'autres paſſions,
„ d'autres études & d'autres plai-
„ ſirs, que l'amour du bien public.
„ Il n'étoit occupé de richeſſes que
„ par des ſentimens de généroſité;
„ & par ſon éloquence il défen-
„ doit la juſtice avec une nobleſſe,
„ qui annonçoit aux Romains un
„ des premiers Auteurs de leur li-
„ berté.

„ La ſuite de leur vie fut con-
„ forme à ces commencemens. Cel-
„ le de Valerius ne repréſente qu'un
„ homme vertueux conſacré au ſer-
„ vice de ſa Patrie, dont on peut
„ dire qu'il a été le pere, même
„ dans une condition privée. Celle
„ de Solon conſerva ſes premiéres
„ inégalités, auxquelles il joignit
„ les travaux du gouvernement. Il

» est vrai qu'il eut sur les richesses » des idées saines, ne les estimant » qu'autant qu'elles peuvent con- » tribuer à une vie douce. Mais » sur les voluptés il ne garda pas » la même sagesse; & s'il fit voir » par ses actions & par ses loix, » qu'il vouloit y mettre de la mo- » dération, il lui est toujours » honteux d'en avoir été trop » occupé; ce qui marque une » petitesse & une mollesse de ca- » ractére, qui n'est point d'un » grand homme. La corruption » de ses mœurs altéra même la » pureté de ses lumiéres, & jetta » un opprobre dans ses loix. Les » effets de l'amour lui paroissant » trop vulgaires, il voulut y trou- » ver des délicatesses qui fussent » inconnues aux gens du com- » mun. La nature les lui présen- » toit, ces délicatesses, dans les » sentimens tendres & fidéles d'une » belle ame; mais les chercher, » comme il fit dans l'usage d'une » passion monstrueuse, ou dans

„ de pures bizarreries ; & pour
„ cela interdire aux Esclaves, &
„ approprier aux gens libres ces
„ excès ; c'est en vérité succomber
„ au vice par l'esprit comme par
„ le cœur.

Voilà quelques traits concernant la jeunesse & l'âge mur de Solon & de Valerius. L'Auteur compare dans le même goût leurs talens, leur caractére, & la conduite du reste de leur vie ; parlant de leur vieillesse, il dit, que le Romain devenu vieux ignora cette honteuse fatigue, ce relâchement de ces nobles habitudes que Solon éprouva. „ Cet âge, ajoute-t'il,
„ qui apporte aux jours de l'hom-
„ me une fin si triste, fut à Publi-
„ cola un état de perfection, & le
„ temps de son triomphe. Il y gou-
„ ta les fruits de ses travaux. Il
„ vieillit & mourut dans le subli-
„ me plaisir d'avoir relevé & affer-
„ mi sa Patrie, de la voir pour
„ une longue suite de siécles célé-
„ brer ses vertus, en jouir & lui

» devoir ſon bonheur. Les raviſſe-
» mens d'une gloire ſi douce, ſi
» pure, l'élevoient au-deſſus de la
» nature humaine, dont il étoit un
» protecteur. Que la vie de Solon
» fut différente! Elle échoua bor-
» née à des plaiſirs communs, &
» à des foibleſſes, où il ne put
» que mettre du goût & de l'eſ-
» prit. Il vit ſa gloire flétrie, ſon
» ouvrage détruit, & ſa legiſlation
» réduite à la condition d'un Ju-
» riſconſulte, dont on veut bien
» ſuivre les réglemens. Une vie ſu-
» jette à des foibleſſes, quoiqu'il-
» luſtre, ſuccombe à cet âge &
» retombe dans la médiocrité.
» Mais une vertu conſtante y trou-
» ve l'héroiſme; par elle la nature
» ſe ſoutient, ſe ranime, s'éleve
» même dans ſon dépériſſement, &
» elle ſemble ainſi que le vice preſ-
» ſentir l'état où la mort la con-
» duit.

ŒUVRES DE MONSIEUR AUTREAU, à Paris; chez *Briasson*, rue S. Jacques, à la Science, 1749, 4. vol. *in-12*, le premier de 356 pp. sans la Préface de l'Editeur & la table des pieces contenues dans tout l'ouvrage, qui en font 28, & sans la musique gravée, qui monte à 8 pp. Tom. II. de 448 pp. & 8 de musique gravée. Tom. III. de 332 pp. Tom. IV. de 210 pp. & 32. de musique gravée.

LE recueil dont nous allons rendre compte est composé de sept Comedies jouées ou destinées à l'être par les Comediens Italiens, de trois destinées au Theâtre François, de cinq Pieces faites pour l'Opera, & de quelques Poësies diverses.

Des sept pieces Italiennes, *le Port à l'Anglois* ou *les Nouvelles débarquées*; *l'Amante Romanesque*, ou

ou *la Capricieuſe*; *les Amans Ignorans*; *la Fille Inquiete*, ou *le Beſoin d'aimer*; *Democrite pretendu fou*; *Panurge à marier*, ou *la Coquetterie univerſelle*, ont été jouées, quelques-unes même avec beaucoup de ſuccès. Quant à cette derniere, qui eſt tirée de Rabelais, le jargon Gaulois deplut aſſez dans le Prologue pour prevenir le Parterre contre la piece; dans laquelle pour trouver un parti convenable à Panurge, on le tranſporte ſucceſſivement dans l'*iſle moyenne*, dans *l'iſle haute*, & dans *l'iſle baſſe*, c'eſt-à-dire à la *Ville*, à la *Cour*, & à la *Campagne*. *Panurge marié dans les eſpaces imaginaires* n'a jamais eté repreſenté. Cette piece, qui contient d'aſſez bonnes plaiſanteries contre le theâtre de l'Opera, plaiſanteries occaſionnées par quelques mecontentemens perſonnels de l'Auteur, fait l'eloge de ſon caractere, qui en a banni les perſonnalités, & dont la critique n'a jamais degeneré en ſatyre; deffaut

qu'on peut reprocher à des Auteurs qui devoient trouver un preservatif contre lui, & contre la basse jalousie, dans un caractere plus liant que celui de notre Auteur, dont la misanthropie naturelle sembloit être autorisée, ou du moins justifiée, par les desagremens dont sa vie avoit été traversée, & qui n'ont cessé qu'avec elle. Comme l'Editeur ne nous fait pas connoître M. Autreau plus particulierement que M. Autreau ne le fait lui-même dans une piece de Vers qui se trouve dans ses Poësies diverses, & qui est intitulée *Prose rimée à M. le Cardinal de Fleury, en lui presentant un tableau de Diogene la lanterne à la main*, nous y renvoyons les Lecteurs.

Des trois pieces destinées au theâtre François, *le Chevalier Bayard* n'y a point eu beaucoup de succès, mais *la Magie de l'Amour* y a très-bien reussi, & se soutient encore avec distinction. *Les Faux Amis demasqués* n'ont point

eté representés; mais le fond de cet ouvrage fait honneur au caractere de l'Auteur, & contient de très-utiles leçons, dont il est à souhaiter que les Lecteurs profitent.

Entre les cinq destinées au theâtre lyrique, il n'y a eu que *Platée*, ou *la naissance de la Comedie* qui ait eté representée ; mais ce fut sans succès, malgré le mérite d'un Musicien celebre à juste titre, en un mot de M. Rameau. *Rodope*, ou *l'Opera perdu*, n'a jamais eté mis en musique ; quant aux fêtes de Corinthe, au *Galant Corsaire*, à *Mercure & Dryope*, ils paroîtront incessamment, mis en musique par M. Jaulage.

Ces cinq derniers morceaux, qui composent le quatrieme volume, y sont suivis des Poësies diverses, dont cinq ont quelque etendue, & le reste est un petit recueil de chansons avec leurs airs notés. Le tour aisé qui regne dans ces Poësies fera sans doute regretter aux Lecteurs que M. Autreau ait

eté si négligent à conserver les Pieces de ce genre qu'il avoit composées, & dont le nombre doit être considérable, puisque l'Auteur est mort à quatre-vingt huit ans, & que ses Vers à M. le Cardinal de Fleury n'ayent eté faits qu'à quatre-vingt, sont des temoins parlans que l'âge n'avoit point encore glacé sa veine.

Nous avons fort peu de choses à remarquer d'après l'Editeur sur la personne de M. Autreau. Il etoit né avec des talens pour la peinture & la poësie. Le recueil que nous annonçons, & plusieurs morceaux estimés des connoisseurs, au nombre desquels est Diogene tenant une lanterne d'une main, & de l'autre le portrait en ovale de M. le Cardinal de Fleuri, deposent en faveur des uns & des autres. Cet éloge ingénieux lui valut cent ecus de pension.

„ M. Autreau étoit né avec de „ l'esprit, de la finesse, de la deli- „ catesse même, que son exterieur

» n'auroit pas fait ſoupçonner. Il » avoit ſurtout beaucoup de natu- » rel; &, ce qui n'eſt pas fort ordinai- » re avec beaucoup d'eſprit, l'art ne » l'a jamais corrompu. Son dialo- » gue eſt coulant & dans le ton de » la nature; il a de la juſteſſe ſans » affectation, & de la facilité ſans » negligence.... Il entendoit ſur- » tout parfaitement ce que beau- » coup d'Auteurs ont cru mal-à- » propos entendre auſſibien que » lui, la *verſification libre*, qui ne » permet pas autant de liberté que » ſon titre paroît d'abord l'annon- » cer «.

L'Editeur continue ſur ce qui concerne l'Auteur comme tel, en remarquant que dans ſes Comedies l'intrigue n'eſt pas la partie de la compoſition à laquelle il ſe ſoit le plus attaché; qu'elle eſt ordinairement fort ſimple & fort claire, & qu'en conſéquence ſes dénouemens cauſent rarement cette ſurpriſe agréable qui réſulte d'une intrigue heureuſement developpée.

Il ne nous eſt pas poſſible de juſtifier par des exemples tous les points de critique que nous venons de rapporter ; la lecture du recueil en fera connoître la juſteſſe.

Pour donner une idée du talent de l'Auteur pour la verſification, nous rapporterons les derniers vers de ſa piece à M. le Cardinal de Fleury.

Depuis longtemps la ſcene fait partie
Des revenus de l'Hôpital ;
Depuis longtemps auſſi j'ecris la Comedie ;
Le Theâtre a cauſé mon deſaſtre fatal ;
Il faut qu'à ce malheur l'Hôpital remedie ;
C'eſt ce qu'ici ma Muſe vous mandie ;
De ces malheureux vers c'eſt l'objet principal.
Trop heureux ſi dans cet aſyle
Trouvant mes plus preſſans beſoins
Je pouvois d'un eſprit tranquille,
A m'en tirer bientôt appliquer tous mes ſoins :

Mais plus heureux encore ſi, touché de
ma plainte,
Vous m'accordiez quelque retraite
ſainte,
Où je pûſſe, à l'abri des rigueurs de mon
ſort,
Me preparer en paix à ma prochaine
mort.
Là, defrayé par mon ouvrage,
Je benirois l'heureux naufrage
Qui m'auroit conduit dans le port.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

DE LUBEC.

M. C. *Henrici Langii Gymnas. Lubec. Confr. Societ. Institutiones Stili Romani secundum disciplinam veterum, præceptis & exemplis adornatæ.* Accedunt indices necessarii. Editio auctior & emendatior. Lubecæ sumptibus Jenæ Schimidii, 1747. *in*-8°. On a traduit en Latin dans cette nouvelle édition les passages que l'Auteur avoit empruntés d'Aristote, de Démétrius, de Theon, de Longin, d'Aphtone, pour le soulagement de ceux qui étudient le Latin sans Maître. On a mis des argumens au commencement des chapitres. Cette édition est estimée.

DE LEIPSICK.

*R*erum Mecleburgicarum Libri

VIII.... tam ex hiſtoria antiqua quam ex recentiori ... à Matthia Joanne Beehr equite Mecleburgico ex Mſſ. edidit ... Joannes Erhardus Kappius, eloquentiæ in Academia Lipſienſi profeſſor. Lipſiæ ſumptibus Joannis Chriſtiani Martini, 1741. *in-fol.*

De Presbourg.

Caroli Dufreſne, Domini du Cange Illyricum vetus & novum, &c. Poſonii, 1747. *in-fol.* On connoit l'ouvrage que M. du Cange a donné ſous le titre, de *Familiæ Dalmaticæ, Sclavonicæ, Turcicæ, ſeu ſeries genealogicæ ac hiſtoricæ Regum & Toparcharum Dalmatiæ, & Sultanorum Turcarum ſub Imperatoribus Conſtantinopolitanis.* C'eſt ſur cet ouvrage que l'Auteur dont nous venons d'annoncer le Livre a travaillé. Nous en parlerons plus au long dans notre Journal.

SUISSE.

De Basle.

Magni Hyppocratis Coi opuscula aphoristica semico-therapeutica VIII. una cum jure jurando, græcè & latinè, ex interpretatione Anutii Foësii, aliorumque, in usum sacræ gentis Asclepiadeæ enarrata. Basileæ sumptibus Joannis Jacobi Episcopii Bibliopolæ, 1747. *in*-8°.

De Geneve.

Discours en vers, & autres poësies, avec cet Epigraphe, *sermone opus est modo tristi, sæpe jocoso.* Hor. A Genêve, chez Bousquet, 1749. C'est une brochure de 52 pp. contenant quatre discours, des poësies diverses, composées de trois Odes & de quelques autres petites piéces, & de quelques Lettres en prose que l'Auteur donne comme étant les seuls ouvrages qu'il ait faits jusqu'en la presente année. Ils nous ont paru mériter d'être

estimés des personnes de bon goût.

Nous apprenons aussi de la même Ville qu'on y a imprimé un ouvrage que le célébre M. Haller, dont nous avons inséré une Lettre ci-devant, a composé sur la Physiologie.

ANGLETERRE.

De Londres.

A New method for the improvement of the manufacture of Drughs, &c. c'est-à-dire, nouvelle methode pour perfectionner la manipulation des drogues, où l'on prend pour exemple l'élixir de propriété. A Londres, chez C. Davis, près de la porte de *Grui's inn*, Imprimeur de la Société Royale en 1747 *in*-8°.

Physical experiment, apon brutis, &c. expériences de Médecine sur les animaux, faites pour découvrir une méthode sure & facile pour dissoudre la pierre de la vessie par injections, ausquelles on a ajouté

un cours d'expériences ſur le Laurier ceriſe, pour connoître ſes effets ſur les animaux lorſqu'on le leur fait prendre en trop petite quantité pour leur cauſer la mort ; & un nombre d'obſervations & d'expériences ſur les vapeurs du ſouffre, où on voit de quelle maniére elles nuiſent au corps humain ; qui ont été lues à la Société Royale par M. Browne Langrish, du Collége des Médecins de Londres, & Membre de la Société Royale. A Londres chez C. Hit'eh, au Lion rouge dans *Pater-noſter-Row*, 1746. *in*-8°.

A Compendium of the pratice of phyſick, &c. C'eſt-à-dire, abregé de la pratique de la Médecine, ou plan d'un ſyſtême de Médecine pratique en vingt-quatre leçons, &c. par M. Theophile Lobb, du Collége des Médecins de Londres, & de la Société Royale. A Londres, chez James Buckland, Libraire dans *Pater-noſter-Row*. 1747. *in*-8°.

Remarcks on the plan of a New London Pharmacopæia, &c. C'eſt-à-dire, remarques ſur le plan de la nouvelle pharmacopée de Londres, propoſée par le Collége de Médecine, & publiée par le committé formé à cet effet en 1745; à Londres, chez R. Willook, à l'enſeigne de la tête de M. Newton dans *Cornhill*, 1745. *in*-8°.

Medecine made to agree With the inſtitutions of natura, &c. C'eſt-à-dire, ſyſtême de Médecine conforme aux loix de la nature, ou nouvelle pratique méchanique de Médecine, contenant des principes & une méthode nouvelle pour conſerver la ſanté & guérir les maladies, fondée ſur les Loix de la nature, du mouvement, & de l'œconomie animale, où l'on réſout le problême de l'application des propriétés & qualités méchaniques des trois agens univerſels, l'air, l'eau, & le mouvement par des machines qu'on peut appliquer à tout le corps humain, ou à quel-

qu'une de ſes parties en particulier, par David Stephenſon, Maître-ès-Arts. A Londres, Imprimé chez J. Han, pour le compte de l'Auteur 1745, vol. *in-fol.* avec figures. L'idée de M. Stephenſon eſt d'augmenter ou de diminuer les oſcillations des parties par le moyen de la preſſion de l'atmoſphére augmentée ou diminuée avec les machines de ſon invention. Il ſe ſert auſſi du bain, où il augmente le poids de l'eau en faiſant entrer avec plus ou moins grande quantité d'air dans ſa partie ſupérieure, ce qui, ſelon lui, fait pénétrer l'eau dans les parties les plus intimes du corps. De cette preſſion réſulte le mouvement plus ou moins grand des liqueurs. L'Auteur adreſſe ſon ouvrage à tous les Médecins de l'Europe, & notamment à ceux de la Grande Bretagne, comme ne pouvant manquer d'être fort utile. Mais comme il n'appuye ſon ſyſtême ſur aucunes obſervations,

nous remettrons à en dire notre ſentiment au temps où elles auront confirmé ſa doctrine.

An explication of the firſt cauſes of action in matter, &c. c'eſt-à-dire, explication des premiéres cauſes d'action dans la matiére, & de la cauſe de la gravitation, par Cudwallader Polden, imprimé en premier lieu dans la nouvelle Yorck en 1745, & réimprimé à Londres, chez J. Brindley, Libraire de ſon Alteſſe Royale le Prince de Galles, à l'enſeigne des Plumes, dans le nouveau *Bond-Street*, 1746. *in*-8°.

A voyage round the wored in the year, 1740. &c. c'eſt-à-dire, voyage autour du monde dans les années 1740, 1, 2, 3, & 4, par Georges Anſon, Commandant en chef une eſcadre de Sa Majeſté Britannique, envoyée pour une expédition ſecrette dans les mers du Sud, *in*-4°. A Londres, chez Jean & Paul Knapton, 1748 avec figures.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Elementa Physiologiæ juxta solertiora, novissimaque physicorum experimenta, & accuratiores Anatomicorum observationes concinnata, Autore Josepho Lieutaud, Regis Consiliario, Anatomes Professore regio in Universitate Aquisextiensi, & Societatis Regiæ Londinensis. Amstelodami, sumptibus Fratrum de Toumes, 1749. *in*-8°.

La Callipédie, traduite du Poëme latin de Claude Quillet, avec le latin à côté, imprimée à Amsterdam, & se vend à Paris, chez Durand, rue S. Jacques, au Griffon, & Pissot, Quay des Augustins, à la Sagesse, 1749, *in*-8°.

FRANCE.

DE BESANÇON.

Dissertation sur les Eaux de Bourbonne; par M. Charles, Pro-

reſſeur en l'Univerſité de Beſançon, ci-devant Intendant de ces Eaux; à Beſançon, chez Claude-Joſeph Daclin, Imprimeur ordinaire du Roy, &c. 1749. *in*-12.

DE PARIS.

Mémoire ſur l'achevement du Louvre, *Avril* 1749. On propoſe dans cet écrit, qui contient trois pages in-fol. d'impreſſion, deux projets pour achever ce bâtiment. Le premier, qu'on nomme *le grand projet*, eſt de continuer tout autour de l'intérieur de la cour du Louvre le 3e. ordre qui eſt élevé derriére la troiſiéme colonnade du Louvre, & qui régne tout le long de la façade oppoſée à la porte qui donne du côté de la rue Fromanteau, & en partie le long de celle qui eſt paralléle à la rue S. Honoré. Dans ce projet il faut démolir le petit Attique qui régne dans le reſte du bâtiment.

Le petit projet eſt de démolir ce qui exiſte du troiſiéme ordre dont nous venons de parler, & de faire

régner tout autour de la cour du Louvre un petit Attique pareil à l'ancien.

L'Auteur penche pour le grand projet par les raiſons qu'il explique, & expoſe ſes idées ſur la réforme néceſſaire aux huit pavillons qui ſe trouvent tant aux encoignures qu'aux milieux des quatre parties qui forment la cour.

Le ſieur Julien, demeurant à Paris rue de Braque, proche l'Hôtel de Soubiſe, nous prie d'avertir les Géographes & Libraires de France, que les Héritiers Homann, Géographes de S. M. Impériale à Nuremberg, travaillent depuis pluſieurs années à raſſembler toutes les Cartes géographiques, les plans de Ville, les Livres de Géographie, & les voyages qui ont paru dans toute l'Europe depuis 1740. Leur deſſein eſt de donner au Public un ouvrage qui aura pour titre *Ephémérides Géographiques*, lequel fera connoître les différentes piéces qui ont paru tant en Géo-

graphie qu'en Voyages, depuis 1740. juſqu'au temps préſent, & celles qui paroîtront à l'avenir. Comme le nombre de morceaux de cette eſpéce qui ſe trouve en France eſt trop conſidérable, & que l'acquiſition ſeroit d'une trop grande dépenſe, attendu que dans ce Royaume la Géographie a été pouſſée beaucoup plus loin qu'en aucun autre pays de l'Europe; MM. Homann prient les Géographes & les Libraires de remettre les titres de ces morceaux, ou des mémoires à leur ſujet, le plutôt qu'il ſera poſſible au Sieur Julien, leur correſpondant.

Les Ephémérides dont on vient de parler ſeront imprimées en Allemand & en François, ſéparément, & les Sieurs Homann ſe propoſent de les faire débiter dans les principales Villes de l'Europe; ce qui ne peut qu'augmenter la vente des morceaux qui y ſeront annoncés, en les faiſant connoître des amateurs de la Géographie.

Le Sieur Julien donne auſſi avis au Public, qu'il a acheté le fonds d'un ouvrage que M. Lemau de la Jaiſſe a compoſé & imprimé avec privilége du Roy, ſous le titre d'*Athlas topographique à l'uſage de la jeune Nobleſſe Françoiſe qui ſe deſtine au ſervice du Roy, ſoit dans la profeſſion des armes, ſoit dans le génie*, ou *plans & deſcriptions particuliéres de cent-dix Places ou Villes fortifiées, ſituées vers les frontiéres du Royaume de France*. Ces plans ont été gravés par le célébre Coquart. On trouve à la tête cet Atlas, qui comprend dix neuf feuilles, une Carte de la France diviſée en dix-huit Gouvernemens des Frontiéres. Chaque Carte eſt diviſée en huit parties. Celle du milieu eſt une hiſtoire abregée des 110. Places. Au-deſſous on voit en quoi conſiſte ſon Etat-Major. Une autre partie contient Médaillons où ſont repréſentées les fortifications de la Place, & dans la troiſiéme partie à l'oppoſite de cha-

que médaillon, en eſt un autre qui repréſente les Armes de la Ville.

On trouve auſſi chez le S^r^. Julien l'Atlas du Sieur Nolin, Géographe ordinaire du Roy, dont il a très-peu d'Exemplaires, qui méritent d'autant mieux d'être recherchés, qu'ils ſont tirés ſur de très-beau papier, & qu'on ne trouvera en aucun autre endroit de pareilles épreuves. Il y a pluſieurs de ces Cartes qui ſe vendent ſéparément 20 ſols la piéce, mais il ne nous eſt pas poſſible de les indiquer en détail.

On trouve chez le même toutes les Cartes de la Société géographique établie depuis quelques années chez les Héritiers d'Homann, avec un aſſortiment des meilleures Cartes, tant Françoiſes qu'Etrangéres. Cette collection pourra être de 12 à 1500 Cartes au commencement de 1750, & il aura ſoin de ſe pourvoir exactement à l'avenir des meilleures qui paroîtront dans toute l'Europe.

De pace Oratio gratulatoria habita à Ludovico Petit, humanitatis Professore, in Collegio Mazarinæo, die Sabbati 22 mensis Martii, anno Domini 1749, in Aula Mazarinæa. Parisiis, apud Thibouſt, Regis, necnon Academiæ Pariensis Typographum, in Platea Cameracensi, 1749. *in*-4°.

Elémens de l'Opération de la Phlebotomie, vulgairement dite la ſaignée, par M. Taillard fils, à Paris, chez d'Houry Pere, Imprimeur-Libraire de M. le Duc d'Orléans, rue de la Vieille-Bouclerie, 1749, *in*-12.

Traité de la ſtructure du cœur, de ſon action, & de ſes maladies, par M. Senac, Médecin conſultant du Roy, avec cet Epigraphe; *multùm agerunt qui antè nos fuerunt, multùm etiam adhuc reſtat operis, multumque reſtabit; nec ulli nato poſt mille ſæcula precludetur occaſio aliquid adjiciendi.* Ann. Seneca, à Paris, chez Jacques Vincent, rue & vis à-vis l'Egliſe de S. Séverin,

à l'Ange, 1749. deux vol. *in*-4°. avec figures. Nous rendrons un compte détaillé de cet ouvrage qui mérite l'eſtime des connoiſſeurs, quoique l'Auteur annonce ſur le frontiſpice qu'il ſe croit fort éloigné d'avoir épuiſé la matiére.

Sermons de M. Gaſpar Terraſſon, ci-devant Prêtre de l'Oratoire, 4. volumes *in*-12. à Paris, chez Didot, Quay des Auguſtins, à la Bible d'or.



TABLE
DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de May 1749.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNÉE M. DCC. XLIX.

JUIN.



A PARIS,
Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLIX.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN M. DCC. XLIX.

RERUM MECLEBURGICARUM Libri octo, &c. tàm ex historiâ antiquâ quàm ex recentiori, &c. à Matthia Joanne Beehr Equite Mecleburgico. Ex Manuscripto edidit &c. Joannes Erhardus Kappius Eloquentiæ in Academiâ Lipsiensi Professor. Lipsiæ, impensis Joannis-Christiani Martini M. DCC. XLI. C'EST-A-DIRE, *Histoire ancienne & moderne de Meckelbourg en*

huit Livres, par MATHIAS JEAN BEEHR, *Chevalier, de Meckelbourg; imprimée ſur le Manuſcrit de l'Auteur, par les ſoins de* JEAN ERHARD KAPPIUS, *Profeſſeur d'Eloquence dans l'Univerſité de Leipſig.* A Leipſig, aux dépens de Jean Chriſtian Martini, M. DCC. XLI. Vol. *in-fol.* pp. 1872. ſans y comprendre une Diſſertation préliminaire de 56. pages, la Table des matiéres, une Carte Géographique, & trois Tables Généalogiques.

L'ALLEMAGNE eſt la partie de l'Europe qui renferme un plus grand nombre d'Etats Souverains; outre l'Empereur, qui eſt le Chef, le Corps Germanique eſt compoſé de trois Colléges, des Electeurs, des Princes & des Villes, qui forment près de deux cens quarante Souverainetés. L'Hiſtoire générale d'un tout compoſé de tant de parties différentes & diſparates, eſt un ouvrage extrêmement difficile; il

faut avouer cependant que l'Allemagne fournit une infinité de secours pour l'Histoire ; il n'y a presque point d'Etat qui n'ait son Histoire particuliére. Le Meckelbourg, qui fait une portion considérable du Cercle de la Basse Saxe, est avantageusement situé sur la mer Baltique ; la commodité de ses Ports, la fertilité de ses Terres, l'industrie des Habitans contribuent également à la richesse & à l'abondance du Pays, qui renferme un grand nombre de Villes & de Bourgades ; l'illustre Maison de ses Princes, dont l'origine va se perdre dans l'antiquité, & qui a la gloire de descendre d'une longue suite de Rois, occupe plusieurs places dans le Collége des Princes de l'Empire. Le Meckelbourg méritoit d'avoir son Histoire. M. Beehr, d'une famille noble du Pays, entreprit l'ouvrage, trouva tous les secours qu'il pouvoit désirer, & n'épargna ni travail ni dépense pour le conduire à sa perfe-

ction; il le finit en l'année 1728; & étoit sur le point de le faire imprimer à Hanover, lorsque la mort l'enleva au mois de Mars de l'an 1729 à Vienne en Autriche, où il étoit Résident depuis plusieurs années de la part d'Adolphe-Frideric III. Duc de Meckelbourg Strelitz. L'Auteur avoit remis son Manuscrit à M. de Berckentin, Ambassadeur Extraordinaire de Dannemarck à la Cour de Vienne. Ce Ministre tenta plusieurs moyens de faire imprimer l'ouvrage; enfin il fit remettre le manuscrit à M. Kappius, célébre Professeur de Leipsig, qui se chargea de l'édition; elle parut en 1741.

Avant que de rendre compte de l'ouvrage, nous croyons devoir donner l'extrait d'une belle Dissertation que l'Editeur a mise à la tête; sur la maniére de perfectionner l'histoire d'Allemagne, *de Ratione qua Germani merita sua in studium Historicum in posterum amplificare possunt*. Le plan qu'il pro-

pose peut avoir son application à tous les Etats Chrétiens de l'Europe.

M. Kappius observe que les Allemands ont réussi dans les Arts & dans les Sciences ; & qu'ils ont excellé en tout genre d'Histoire, Civile, Ecclésiastique & Littéraire, principalement depuis le commencement du seiziéme siécle. Il nomme pour les temps antérieurs, Eginhard qu'il regarde comme le plus ancien des Ecrivains Allemands, Dithmar de Mersbourg, Lambert de Schafnebourg, Conrad d'Ursperg, Adam de Breme, &c. mais ces Ecrivains méritent à peine le nom d'Historiens, leurs ouvrages ne sont pour la plupart, que des Chroniques le plus souvent très-abregées, défectueuses en plusieurs endroits, écrites d'un style sec & barbare, & dont les Auteurs n'ont fait souvent que se copier successivement les uns les autres. Cependant nous ne trouvons que dans ces Ecrivains plusieurs

faits hiſtoriques très-importans. Dans le ſeiziéme ſiécle, continue M. Kappius, l'Hiſtoire prit une forme nouvelle; Melanchton, Sleïdan, les Centuriateurs de Magdebourg, David Chytréus, avec le ſecours d'une ſaine critique, compoſérent des ouvrages immortels. Le ſiécle ſuivant vit paroître en Allemagne d'illuſtres Ecrivains qui perfectionnérent l'Hiſtoire, & la maniére dont elle doit être écrite; le célébre Samuel Puffendorf eſt un modéle qui a été ſuivi par les Hiſtoriens Allemands de ces derniers temps. M. Kappius propoſe enſuite les différens moyens qu'il juge propres à perfectionner l'hiſtoire d'Allemagne.

I. Sur le modéle de la Bibliothéque hiſtorique de la France, qu'a publié le P. le Long de l'Oratoire, on pourroit donner une *Bibliothéque Hiſtorique* d'Allemagne, c'eſt-à-dire, une notice de tous les ouvrages, tant imprimés que manuſcrits, qui peuvent ſer-

vir à l'hiſtoire d'Allemagne. Plu-ſieurs Sçavans, Fabricius, Ludewig, Gottlieb Buderus, ont deſiré un pareil ouvrage; d'autres en ont formé le plan avec promeſſe d'y travailler, comme Eckard, Heubelius, & Struvius; Michel Hertzius publia à Erfort en 1679. la Bibliothéque Germanique, qui n'eſt qu'un eſſai d'un plus grand ouvrage. Il eſt facile, dit M. Kappius, de compoſer la *Bibliothéque Hiſtorique générale*; on trouvera des ſecours, dans les *Bibliothéques* ou Catalogues des Ecrivains des Provinces; Eberhard Baringius a donné Brunswick & Lunebourg; Kreyſigius, la Saxe; Gothelf Struvius publia en 17,6 un excellent ouvrage ſous le titre de *Biblioth ca Saxonica.* M. Küſter a travaillé à la notice des Ecrivains de Brandebourg; le même ouvrage peut-être exécuté dans les autres Provinces & diſtricts de l'Empire; mais il faudroit néceſſairement y joindre les Catalogues des manuſcrits

hiſtoriques qui ſe conſervent dans les Bibliothéques des Princes & des particuliers, dans les Egliſes, dans les Monaſtéres, dans les archives des Villes, &c.

Les vœux de M. Kappius ſont déja accomplis pour pluſieurs Provinces d'Allemagne; on vient de donner la collection des Ecrivains d'Autriche, & de Sileſie; Bellius a publié en pluſieurs volumes la collection des Hiſtoriens de Hongrie, qui étant un Etat héréditaire dans l'Auguſte Maiſon d'Autriche, peut être conſidérée comme une dépendance de l'Allemagne. M. Colbert Protecteur des Lettres, & après lui M. le Tellier Archevêque de Rheims avoient tenté de perfectionner l'ouvrage d'André Duchêne, ou plutôt de donner une Collection complete des Hiſtoriens de la France; mais la gloire de cet important ouvrage étoit réſervée, dit M. Kappius, à l'illuſtre Chancelier de France; M. DAGUESSEAU, *qui a aſſemblé pluſieurs Sçavans, a*

présidé à leurs conférences, & a décidé le plan sur lequel cette immense collection devoit être exécutée. Nous ajouterons que les RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, se sont chargés de l'ouvrage; le P. Dom Bouquet en a donné cinq volumes, dont le dernier finit au régne de Charlemagne inclusivement.

II. Après la notice des Historiens d'Allemagne, M. Kappius désireroit qu'on donnât au public les *Actes Publics*, traités de Paix, d'Alliance & autres Actes émanés de l'autorité Souveraine, qui n'ont point encore été publiés. Goldast, Léibnitz, Ludewig, Eckard, Schannat, Gudenus, le sçavant Godefroy Besselius Abbé de Gottwick, & plusieurs autres Sçavans en ont déja publié un grand nombre. La collection des *Actes Publics* d'Angleterre, par Thomas Rymer, a fait beaucoup d'honneur au régne de la Reine Anne, qui avoit accordé sa protection à l'Auteur & à

l'ouvrage. Jean-Pierre de Ludewig a fait voir que des ſeules archives des Etats poſſédés par la Maiſon de Brandebourg on pourroit former une collection auſſi ample que celle de Rymer. Quelle immenſe collection ne pourroit-on pas tirer des archives des autres Electeurs & Princes de l'Empire, ſi ces Princes accordoient & faveur & protection aux Sçavans Allemands qui déſirent la perfection de l'Hiſtoire de leur Patrie.

Avec le ſecours de ces *Actes Publics*, des Diplômes, &c. on pourroit donner la *Diplomatique* d'Allemagne qui ne céderoit peut-être pas à l'ouvrage immortel du P. Mabillon; les Allemands ont déja travaillé ſur cette matiére; Rabe a donné, *Calendarium*, *in uſum Rei Diplomaticæ adornatum*; Baringius, *Clavis Diplomatica*; Georgiſch, *Regeſta Diplomatica*. Mais ces ouvrages, quoiqu'ils ſoient eſtimables, ne ſont pas au point de perfection que l'on peut eſpérer,

III. M Kappius remonte aux temps antérieurs aux Hiſtoriens & aux actes Publics ; il voudroit qu'on donnât un *Tréſor des antiquités de la Germanie*, qui ſe trouvent répanduës dans une infinité de petits Livres, pour la plupart fort rares & inconnus aux Etrangers. Notre ſçavant Editeur penſe que ſi l'ouvrage étoit accompagné de ſçavantes Préfaces, de bonnes Tables, & de Planches bien gravées, il ne céderoit point aux ouvrages de Gronovius & de Grævius ſur les antiquités Grecques & Romaines. Thomas Fritſch, Libraire, avoit deſſein de faire imprimer ce tréſor des antiquités Germaniques, & avoit raſſemblé un grand nombre de Diſſertations, d'opuſcules, & de manuſcrits pour cet objet; mais ſa mort en a empêché l'exécution; ſes recueils ſont conſervés dans la Bibliothéque de M. Henry de Bunau ; ſi on les fait imprimer, il ſeroit néceſſaire avant tout, de les remettre à une

société de gens de Lettres, qui pourroient y faire des additions, vérifier toutes les citations, & traduire en Latin les ouvrages qui sont en François, ou en Allemand.

IV. Outre le Trésor des antiquités Germaniques, on pourroit aussi publier la *Collection des Conciles de la Germanie*. Le P. Sirmond a donné les Conciles de la Gaule, le Cardinal d'Aguire ceux d'Espagne; David Wilkinson, ceux de la Grande-Bretagne & d'Irlande; on a publié les Conciles d'Italie. La collection des Conciles d'Allemagne seroit très-utile pour l'Histoire. M. Pfaffius, Chancelier de l'Université de Tubingen, a travaillé plusieurs années à cet ouvrage, dont il donna le *Prospectus* en l'année 1720. M Kappius se plaint (en 1741), de ce qu'aucun Libraire ne s'est présenté pour en donner l'édition.

V. Toute l'Europe Chrétienne a reconnu l'utilité du travail de

MM. de Sainte Marthe, qui ont donné la grande Collection historique des Archevêchés & des Evêchés de la France, sous le titre de *Gallia Christiana*, (ouvrage qui a été de beaucoup augmenté & perfectionné dans la nouvelle édition des RR. PP. Bénédictins); l'*Italia Sacra* de Ferdinand Ughelli a été réimprimée à Venise en dix volumes. M. Kappius desire que sur le plan de ces deux grands ouvrages on donne la *Germania Sacra*; la différence des trois Religions, qui sont autorisées par les Constitutions de l'Empire, ne l'embarasse point; il est persuadé que les Ecrivains de ces trois Communions, s'ils sont conduits par l'amour de la vérité & de la paix, feront un ouvrage utile à leur Patrie, & qui sera bien reçu de tous les Etrangers. Les PP. Gabriel Bucelin, Bénédictin, & Michel Hansizius Jésuite, ont donné des essais de ce grand ouvrage.

VI. C'est dans le même esprit de

paix & de concorde, qu'on pourroit composer une ample *Histoire Ecclésiastique* d'Allemagne, depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à présent. Les Ecrivains doivent donner le véritable récit des faits, leur ordre, la liaison des événemens avec les causes qui les ont produits; ce respect invariable pour la vérité doit régner dans toute l'histoire Ecclésiastique: mais principalement, dit M. Kappius, dans l'histoire des trois derniers siécles; la différence de Religion, avoit répandu dans toute l'Allemagne, un esprit de parti, de division, & de haine, qui a souvent altéré & obscurci les faits les plus constans. Un Ecrivain sage doit tirer la vérité des ténébres, & la préférer à toute autre considération. Les Allemands, continuë M. Kappius, sont d'autant plus obligés, à donner l'histoire Ecclésiastique de leur Pays, qu'ils sont les premiers qui depuis le renouvellement des Lettres, ont utilement travaillé à l'é-

claircissement & à la perfection de l'histoire Ecclésiastique en général.

VII. M. Kappius voudroit encore que l'on donnât l'*histoire Littéraire* d'Allemagne, dans laquelle, suivant le plan de l'illustre Chancelier d'Angleterre François Bacon, on traitât de l'origine, du progrès, de la décadence, & du rétablissement des sciences chez les Germains & les Allemands; de leur maniére d'enseigner, de leurs Ecoles, de leurs Universités, Colléges, Académies, Sociétés Littéraires; des Bibliothéques célébres, des Ecrivains illustres, & de leurs meilleurs ouvrages, du goût & du génie de chaque Pays ou Peuple, pour les différentes espéces de sciences; & de tout ce qui a rapport à la Littérature. Pierre Lambeccius & Jacques Frideric Reimannus ont tenté de remplir les vœux de Bacon; le premier dans son ouvrage imprimé à Hambourg en 1669, & réimprimé en 1710, sous le titre de *Prodromus* Histo-

ria Litteraria; le second a publié en Allemand l'histoire Littéraire d'Allemagne; mais on peut beaucoup augmenter cet ouvrage; il faudroit le composer en Latin, ou même en Latin & en Allemand, afin qu'il pût être utile aux Allemands & aux Etrangers. On ne peut choisir, dit M. Kappius, un meilleur modéle que l'*histoire Littéraire de la France*, qui a été entreprise par les PP. Benedictins de la Congrégation de S. Maur, & dont il avoit paru quatre volumes en l'année 1740. Nous ajoûterons qu'au commencement de la presente année 1749, il en avoit paru neuf volumes, dont le dernier finit par l'histoire du onziéme siécle inclusivement, & qu'on imprime les deux volumes suivans; la France, ou plutôt toute l'Europe sçavante, vient de perdre dans les premiers jours du mois de Février, Dom Rivet, qui présidoit à cet excellent travail.

VIII. Comme les faits Histori-

ques sont attachés à des circonstances locales ; pour perfectionner l'histoire d'Allemagne, il seroit nécessaire d'avoir une Description exacte des Pays & Etats qui sont compris dans l'Allemagne; on y verroit le détail des riviéres, des montagnes, des grandes forêts, les productions naturelles, les Villes, les Bourgades, le nombre, les richesses des Habitans de chaque pays; on traiteroit en particulier des lieux qui auroient été le théâtre de quelque événement remarquable, d'une Bataille, d'un Concile, d'une Diéte ou Assemblée générale de la Nation, &c. Pour l'intelligence des Historiens, il faudroit donner non seulement la Géographie ancienne, mais encore la Géographie du moyen âge, dans laquelle on trouveroit les noms des lieux, l'étendue, les limites, les divisions des différens cantons & districts; circonstances, qui ont souvent éprouvé du changement. Ces ouvrages Géographiques ont

déja été donnés en plusieurs Provinces d'Allemagne ; nous pouvons ajouter qu'il n'y a aucune partie de l'Europe, sur laquelle on trouve un aussi grand nombre de Cartes Géographiques ; & que nous avons dans le plus grand détail, des Cartes de l'Archi-Duché d'Autriche, de la Bohéme, de la Silésie, de la Souabe, & de plusieurs autres Pays.

IX. après avoir traité des préparatifs pour l'Histoire & des matériaux qui doivent entrer dans sa composition, M. Kappius parle fort au long de la maniére d'écrire l'Histoire, *de Arte Historica* ; il rapporte les plus beaux passages de Lucien & des Auteurs modernes qui ont écrit sur cette matiére ; nous ne pouvons le suivre dans tous ces détails. Pour abreger, nous remarquerons seulement que notre judicieux Professeur préfére l'imitation à tous les préceptes de l'art ; il faut, dit-il, que ceux qui veulent écrire l'Histoire, se pro-

posent pour modéles les Historiens Grecs & Latins, & même ceux qui ont excellé parmi les modernes; ils doivent les avoir continuellement devant les yeux & tâcher de les imiter. Il exhorte les Sçavans d'Allemagne à traduire en leur Langue, à l'exemple des François & des Italiens, les meilleurs Ecrivains de l'antiquité, Grecs & Latins, & principalement les Historiens; ce sera le moyen de perfectionner la Langue Allemande, & de l'enrichir de toutes les graces & des beautés des Langues anciennes; ce fut en traduisant en Latin les Ecrivains Grecs que Cicéron fit passer dans la Langue des Romains toutes les richesses de la Gréce. Nos Allemands, continuë M. Kappius, sont autant capables de perfectionner les Arts & les Sciences qu'aucune autre Nation de l'Europe, quoiqu'en puissent dire quelques Etrangers injustes & jaloux; on ne peut contester aux Allemands l'invention de plusieurs Arts utiles, & d'avoir

des Ecrivains excellens en tout genre de Science & de Littérature ; s'ils s'appliquent encore davantage à l'étude des anciens Ecrivains, formés dans le goût noble & ſimple de la belle antiquité, ils ſeront en état d'écrire l'hiſtoire de l'Empire d'Allemagne & de ſes Provinces, & d'égaler *au moins* le mérite des Etrangers dans le genre Hiſtorique.

M. Kappius remarque que tous les efforts des Sçavans ne ſeront utiles qu'autant qu'ils ſeront protégés par les Souverains. Les recherches hiſtoriques demandent des travaux, des dépenſes, & une ſorte de crédit, qui ſont au-deſſus de l'état des particuliers ; la compoſition & l'édition des ouvrages demandent auſſi des ſecours ; un Prince qui aime la véritable & ſolide gloire, accordera ſa protection à des Sçavans capables d'écrire l'Hiſtoire, ſoit du Gouvernement préſent, ſoit des temps antérieurs. L'Hiſtoire eſt l'*école des Prin-*

ces, & ſouvent la ſeule voye qu'ils ayent de s'inſtruire & de connoître la vérité. M. Kappius célébre la munificence de pluſieurs Princes d'Allemagne, qui dans différens temps ont protégé les Arts & les Sciences; il paſſe aux Princes Etrangers qui ont de nos jours accordé une protection ſpéciale à l'étude de l'Hiſtoire. Le Pape Benoît XIV. a établi à Rome trois Académies d'Hiſtoire, l'une pour l'hiſtoire Eccléſiaſtique, l'autre pour l'hiſtoire Civile, & la troiſiéme pour l'hiſtoire des Conciles & du Droit Canon. Jean V. Roy de Portugal a formé à Liſbonne une Académie d'Hiſtoire, qui a publié pluſieurs bons ouvrages. Mais on ne peut aſſez louer les immenſes bienfaits de Louis XV. Roy de France, envers les Lettres en général, & en particulier pour le progrès & la perfection de l'Hiſtoire. Outre les établiſſemens formés ſous le glorieux régne de Louis le Grand, entretenus & même augmentés

ſous le préſent Régne, le Sçavant Profeſſeur Allemand rappelle l'établiſſement de l'inſtruction gratuite dans l'Univerſité de Paris, l'augmentation & la décoration de la Bibliothéque Royale, qui par les ſoins particuliers du Roy, a été enrichie d'un nombre prodigieux de volumes imprimés & de manuſcrits; le Roy pour communiquer à toute l'Europe les tréſors immenſes que renferme ſa Bibliothéque, a ordonné que le Catalogue des Livres imprimés & des manuſcrits ſeroit imprimé à ſon Imprimerie Royale. Ces ordres, ajoutons-nous, s'exécutent avec toute l'exactitude & la diligence poſſibles; on a déja imprimé cinq volumes *in-fol.* du Catalogue des Livres imprimés, & quatre volumes de la notice des Manuſcrits. Les Sçavans, François & Etrangers trouveront dans ce Catalogue l'indication préciſe des ſources où ils puiſeront des ſecours infinis pour l'hiſtoire de France, & même pour hiſtoire

l'hiſtoire des pays Etrangers.

Nous ne pouvons nous empêcher, pour l'honneur du Gouvernement & du miniſtére préſens, de faire remarquer que nous avons pour l'hiſtoire de France preſque tous les ouvrages *préliminaires* ou *préparatoires*, que M. Kappius demande pour l'hiſtoire d'Allemagne.

Le ſçavant Editeur finit ſa Diſſertation par l'éloge des Hiſtoriens de Meckelbourg, dont le plus illuſtre a été Nicolas Thurius; il donne trois Catalogues des Ecrivains de ce pays, qui ont été dreſſés par Jacques Jérôme Lochner, par Jean Hubner, & par le ſçavant Buder; il célébre ſurtout le mérite & les talens de M. Beehr pour écrire l'Hiſtoire; nous donnerons dans la ſuite le plan & des morceaux choiſis de ſon hiſtoire de Meckelbourg.

ELEMENS DE CHIMIE Theorique, par M. MACQUER, *Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, & de l'Academie Royale des Sciences.* A Paris, chez Jean-Thomas Heriſſant, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, 1749. Vol. *in*-12. de 336 pages, ſans la preface & la table des chapitres qui en contiennent 24, & la table des matieres & les approbations de la Faculté de Medecine & de l'Academie Royale des Sciences, qui en font 16. Planches detachées IV.

IL ſuffit à un ouvrage tel que celui-ci pour qu'il faſſe honneur à ſon Auteur qu'il ſoit ecrit avec ordre, clarté, & méthode, mais ce n'eſt pas aſſez pour qu'on en faſſe un extrait qui plaiſe au Lecteur, & qui l'inſtruiſe. Un ouvrage elementaire ne renferme preſque que des principes, &

quand le fond eſt un champ auſſi vaſte que celui de la Chimie, il ne peut gueres s'etendre au-delà dans un auſſi petit nombre de pages. Nous nous bornerons donc à donner le plan de celui de M. Macquer, & nous ferons voir par quelques exemples comment il eſt rempli.

Il eſt diviſé en dix-neuf chapitres qui traitent des principes, de l'idée generale des rapports des differentes ſubſtances, des ſubſtances ſalines en general, des differentes eſpeces de ſubſtances ſalines, de la chaux, des ſubſtances metalliques en general, des metaux, du vif argent, des demi-metaux, de l'huile en general, des differentes eſpeces d'huiles, de la fermentation en general, des fermentations ſpiritueuſes, acides & putrides, de l'analyſe chimique, de la table des affinités dreſſée par M. Geoffroi, des vaiſſeaux & des fournaux chimiques. Nous obſerverons que, pour ne point cauſer

de confusion, l'Auteur a disposé la matiere de sorte qu'il conduit pas à pas son eleve du connu à l'inconnu. Il pouvoit par exemple parler de la fermentation à l'article des acides, ou des alcalis, mais il en fait un chapitre à part, après avoir donné des notions suffisantes de la nature de ces deux sels qui en sont les instrumens sensibles.

Le chapitre qui traite de la chaux etant un de ceux qui fournit le plus à un extrait, nous lui donnerons la preference.

On donne assez generalement le nom de chaux à toutes les substances qui ont eprouvé l'action du feu sans entrer en fusion. C'est ce qui arrive surtout aux substances pierreuses & metalliques. L'Auteur, toujours fidele à l'ordre qu'il a embrassé, renvoie à l'article des metaux ce qui concerne les chaux metalliques, & ne parle ici que du produit de la calcination des pierres.

Les pierres calcinables sont les

differentes eſpeces de marbres, les pierres crétacées, celles qu'on nomme communement pierres de taille, dont quelques-unes portent par excellence le nom de pierres à chaux, parce que la chaux qu'on en tire eſt la meilleure de toutes. Les coquilles de poiſſons de mer, & les pierres qui renferment beaucoup de coquillages foſſiles peuvent auſſi ſe convertir en chaux.

L'effet de la calcination, ou expoſition des pierres à l'action du feu continuée pendant un temps ſuffiſant, eſt de les rendre plus legeres, friables, & plus blanches. Dans cet etat elles portent le nom de chaux vive. Cette chaux boit l'eau avec une extréme avidité, bruit, bouillonnement, & chaleur ſi conſiderable, que quand le melange s'en fait en proportions convenables, il peut enflammer des matieres combuſtibles. La chaux penetrée d'eau ſe partage en molécules très-deliées, & forme une pâte blanche qu'on nomme chaux

eteinte. L'eau qui ſurnage quand on l'a mêlée en trop grande quantité pour être entierement abſorbée, eſt blanchâtre, & porte le nom de lait de chaux. Ce lait s'eclaircit avec le temps par le depôt de la chaux qu'il tenoit ſuſpendue, & il ſe forme ſur la ſurface une pellicule terne & opaque qui ſe nomme crême de chaux, & qui ſe renouvelle à meſure qu'on l'enleve.

La chaux eteinte forme une matiere ſolide qui ſe gerſe en ſe deſſechant. De ſon melange avec le ſable reſulte le mortier, qui eſt d'un ſi grand uſage dans les bâtimens pour lier les pierres les unes avec les autres. Il y a encore une autre eſpéce de chaux eteinte, c'eſt celle qui ſe reduit en pouſſiere après avoir abſorbé une ſuffiſante quantité de l'humidité de l'air. Ces deux eſpéces de chaux, quelque ſeches qu'elles paroiſſent, contiennent beaucoup de particules aqueuſes qu'elles perdent par une nouvelle calcination, laquelle leur rend leur premier etat de chaux vive.

Des proprietés communes à la chaux & aux ſels ayant fait ſoupçonner à pluſieurs Chimiſtes qu'elle contenoit un veritable ſel, M. du Fay de l'Academie Royale des Sciences entreprit d'eclaircir cette matiere. Il fit evaporer une leſſive de chaux, & en tira réellement un ſel, mais en petite quantité, & qui n'etoit pas de nature alcaline, comme les proprietés de la chaux le faiſoient ſoupçonner.

M. Malouin, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, habile Chimiſte, & de l'Academie Royale des Sciences, reprit les experiences que M. du Fay avoit diſcontinuées, & a decouvert que ce ſel de chaux, qui eſt la même choſe que ſa crême, eſt un vrai acide vitriolique. Car ſon mélange avec un ſel alcali fixe lui a donné un tartre vitriolé, avec une baſe de la nature de celle du ſel marin, un ſel de Glauber, & un vrai ſouffre en le combinant avec le phlogiſtique. Il a fait plus: cette combinaiſon de

l'acide vitriolique avec le phlogistique, ayant laissé la base du sel de chaux à elle même, M. Malouin a trouvé que cette base etoit une vraie selenite, & par conséquent que le sel de la chaux étoit un vrai sel selenitique.

Notre Auteur voulant decouvrir d'où venoit le sel de la chaux & l'activité de ce mixte, fit plusieurs tentatives, comme d'impregner diverses sortes de pierres de differentes sortes de sels, & d'exposer ces pierres à différens degrés de calcination; mais loin que l'addition des sels ait augmenté la bonté de la chaux produite par les pierres qui la donnent ordinairement foible, celles qui furent le plus poussées au feu, & qui en même temps etoient chargées d'une plus grande quantité de sel etranger, loin de faire de la chaux, produisirent des vitrifications. Ce qui confirme la doctrine de Stahl que le sel n'est qu'une terre combinée d'une certaine maniere avec

l'eau. Mais qui peut esperer de decouvrir comment se fait cette combinaison ?

La combinaison des différens acides avec la chaux produit differens phenomenes. L'acide vitriolique y cause un bouillonnement & une chaleur considérables, & il en resulte un sel neutre qui se crystallise, & est analogue au sel seleniti-que que M. Malouin en a retiré. L'acide nitreux cause aussi une effervescence violente, & il en resulte un sel qui ne se crystallise point, mais qui est très-volatil ; phenomene singulier, puisque la chaux est une des substances des plus fixes qu'on connoisse en Chimie. Enfin l'acide du sel marin forme une troisieme espece de sel très-avide de l'humidité de l'air. On a obligation de ces experiences, qui sont toutes nouvelles, au travail de M. Duhamel, de l'Academie Royale des Sciences.

La chaux mariée avec les alcalis fixes augmente beaucoup leur

activité. D'une lessive alcaline où l'on a fait bouillir de la chaux, il resulte après l'evaporation jusqu'à siccité une matiere très-caustique qui se nomme pierre à cautere de l'usage qu'en font les Chirurgiens pour produire les ulceres artificiels de même nom. Telle est l'idée que nous pouvons donner du chapitre de la chaux. Afin qu'on en prenne une plus exacte de l'ouvrage, nous allons donner le precis des chapitres II. & XVII. qui traitent des affinités, ou rapports des substances les unes avec les autres.

1°. Toutes les experiences de Chimie prouvent qu'il y a entre differentes substances une convenance, affinité, ou un rapport, qui fait qu'elles s'unissent les unes aux autres; 2°. que cette affinité est plus grande entre certaines substances qu'entre les autres, de maniere que celle qui a le plus d'affinité chasse celle qui en a le moins, & forme avec l'autre une nouvelle combinaison; 3°. que lorsqu'un corps a un

rapport egal avec ceux qui forment le premier composé, il ne les desunit pas, mais il se joint avec eux; 4°. qu'un corps qui a moins d'affinité avec les substances qui forment un composé qu'elles n'en ont entr'elles, peut les desunir en s'unissant à l'une d'entr'elles, s'il est lui-même composé de deux substances dont une ait une affinité plus etroite que n'en ont les deux qu'on veut desunir ; 5°. que les composés qui resultent de la nouvelle union n'ont plus les mêmes proprietés que les composés qui ont eté desunis; 6°. que toutes les substances semblables ont de l'affinité entr'elles, comme l'eau avec l'eau, &c. 7°. que plus les substances sont simples plus leurs affinités ont de force, & par conséquent plus il est difficile de separer ces substances.

Ces principes servent non seulement à expliquer l'effet des operations de Chimie, mais à guider l'artiste dans ses manipulations. En

effet, s'il veut decompoſer un corps, il apprend qu'il ne le peut faire qu'au moyen d'un intermede qui ait plus d'affinité avec la ſubſtance dont l'acquiſition ne fait pas ſon objet, que celle qu'il veut avoir n'en a avec cette même ſubſtance. C'eſt donc un ſervice eſſentiel que feu M. Geoffroy, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, & de l'Academie Royale des Sciences, a rendu au public quand il a dreſſé une table detaillée des affinités des differens corps ſuivant leurs différens degrés de forces. Cependant malgré le ſoin que l'Auteur a apporté pour que cette table ne contînt rien que de certain, des experiences poſterieures aux ſiennes ont fait connoître qu'il y avoit des exceptions, & même en grand nombre. On y pourroit même ajouter des affinités nouvellement decouvertes. M. Macquer, en donnant l'explication de cette table, en indique les plus intereſſantes; les bornes dans leſquelles il

ſe renferme ne lui permettant pas d'entrer dans tout le detail qui ſeroit neceſſaire pour epuiſer cette matiere. Les mêmes raiſons nous empêchent de ſuivre l'Auteur pas à pas, mais nous en dirons aſſez pour qu'on ſoit en etat de juger de ſon travail.

La premiere ligne des affinités contient les caracteres chimiques qui deſignent les ſubſtances ſur leſquelles la Chimie opere communement. Chacun de ces caracteres occupe une caſe qui eſt le ſommet d'une colomne partagée en d'autres caſes, dont chacune eſt remplie par le caractere chimique d'une ſubſtance placée ſuivant le degré d'affinité qu'elle a avec celle qui eſt au ſommet. A la tête de la premiere colomne ſe trouve le caractere de l'acide en general; immediatement au deſſous on voit celui de l'alcali fixe, puis dans la troiſieme caſe l'alcali volatil, dans la quatrieme les terres abſorbentes, & dans la cinquieme les ſubſtances metal-

liques. On voit en conſequence d'un coup d'œil que l'acide en general a la plus etroite affinité avec l'alcali fixe, qu'elle eſt moindre avec l'alcali volatil, moindre encore avec les terres abſorbentes, & que la moindre de toutes eſt avec les ſubſtances metalliques. D'où il ſuit que ſi un acide quelconque ſe trouve combiné avec une ſubſtance metallique, on peut l'en ſeparer au moyen de trois intermedes, c'eſt-à-dire, d'un alcali fixe, d'un alcali volatil, & d'une terre abſorbente.

Mais comme, ſuivant la table, l'alcali fixe a l'affinité la plus etroite avec l'acide en general, il paroitroit qu'on eſt en droit d'en conclurre que l'alcali fixe uni avec l'acide ne peut point s'en ſéparer; c'eſt cependant ce dont M. Geoffroy lui-même a reconnu la fauſſeté; car il a remarqué dans ſes leçons de Chimie que le phlogiſtique avoit plus d'affinité avec l'acide en general qu'avec l'alcali fixe. *En* effet on decompoſe le tartre vi-

triolé par l'intermede du phlogiſtique ; & M. Geoffroy a placé le ſigne du phlogiſtique dans la quatrieme colonne, dont le ſommet eſt occupé par le caractere de l'acide vitriolique, immediatement audeſſous de celui de cet acide. Voila la premiere remarque que notre Auteur fait ſur la table de M. Geoffroy. Il auroit pu y ajouter qu'il y a un procedé pour deſunir l'acide vitriolique de l'alcali fixe du tartre par la ſimple diſtillation ; ce qui ne paroit pas avoir eté connu de M. Geoffroy.

M. Macquer remarque en ſecond lieu qu'il eſt très probable que l'acide du nitre a auſſi plus d'affinité avec le phlogiſtique qu'avec la baſe même du nitre, puiſque ce ſel ſe decompoſe par le contact de quelque matiere inflammable que ce ſoit. Il en conclud autant de l'operation par laquelle on fait le phoſphore, qui n'eſt qu'une decompoſition du ſel marin, dont l'acide quitte ſa baſe alcaline pour ſe join-

dre au phlogiſtique. Il apporte enfin en preuve les acides vegetaux, qu'il regarde comme des acides mineraux affoiblis. D'où il conclud qu'il ſeroit mieux de mettre dans la table le caractere du phlogiſtique immediatement au-deſſous de celui de l'acide.

Il obſerve en troiſieme lieu que dans la même colomne les alcalis volatils placés au-deſſus des terres abſorbentes annoncent une plus grande affinité de ces alcalis avec l'acide en general, qu'il n'en a avec ces terres. Cependant ces terres ſervent d'intermede pour decompoſer les ſels ammoniacaux, leſquels reſultent de l'union de l'acide du ſel marin avec des alcalis volatils. Dans ce procedé l'alcali volatil ſe ſepare de l'acide qui ſe joint aux terres abſorbentes.

Quatriemement M. Geoffroy, frere de celui dont nous analyſons la table, & qui eſt auſſi membre de l'Academie Royale des Sciences a fait voir dans un memoire lû

la Compagnie en 1744 que l'alun peut être converti en vitriol de mars, en le faisant bouillir dans des vaisseaux de fer. Dans cette operation la terre de l'alun se precipite, & l'acide qu'elle contenoit forme avec le fer auquel elle s'unit un vitriol de mars. D'où il resulte que l'acide vitriolique a plus d'affinité avec le fer qu'avec la terre absorbente de l'alun, & par consequent qu'il n'est pas generalement vrai de dire que l'acide en general a plus d'affinité avec les terres absorbentes qu'avec les substances metalliques.

En voila suffisamment pour mettre le Lecteur en etat de juger de l'utilité de l'ouvrage de M. Macquer. Nous remarquerons en finissant qu'il en compose actuellement un second où il ne sera uniquement question que des operations. Il fera deux volumes *in*-12. &, pour employer les propres termes de l'Auteur, *il sera comme la suite de celui-ci; en supposera la lecture, & sera*

un livre d'elemens de Chimie pratique.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE, ou Histoire de la Littérature Françoise, dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des Livres publiés en François, depuis l'origine de l'Imprimerie, pour la connoissance des Belles-Lettres, de l'Histoire, des Sciences, & des Arts; & où l'on rapporte les jugemens des Critiques sur les principaux ouvrages en chaque genre, écrits dans la même Langue, par M. l'Abbé GOUJET, *Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, Tome XII. pages* 478 A Paris, rue S. Jacques, chez Pierre J. Mariette, & Hyppolite-Louis Guérin, 1748.

LES anciens Poétes François, dont M. l'Abbé Goujet continue à nous rendre compte dans ce douziéme tome, sont au nombre de quarante-neuf. Après avoir

fait ſentir en général dans l'extrait du onziéme que nous avons donné dans notre Journal du mois de Septembre dernier, combien, malgré le mauvais goût qui régne dans la plûpart de leurs ouvrages, il étoit néceſſaire de les faire connoître, & en particulier les divers avantages qui en reviennent à l'hiſtoire Littéraire, nous croyons déſormais inutile d'inſiſter ſur ce point, il nous ſuffira donc ſuivant la méthode que nous avons ſuivie juſqu'ici, de faire connoître ce volume, en rapportant ce que M. l'Abbé Goujet nous apprend de la vie de quelques-uns des Poétes qu'il y paſſe en revue, & ſurtout les jugemens qu'il porte de leur caractére, & de celui de leurs ouvrages.

Hugues Salel eſt ici le premier de ces Poétes, il étoit Eccléſiaſtique. François I. qui l'honora de ſon eſtime lui donna pluſieurs riches Abbayes; & entr'autres celle de S. Chéron dans le Fauxbourg de Chartres, dont il fut même le

premier Abbé Commendataire: outre cette derniére qualité, il prend encore à la tête de ses œuvres, celle de Valet de Chambre ordinaire du Roy; mais dans sa traduction des douze premiers Livres de l'Iliade en Vers, il se donne le titre d'un des Grands Maîtres d'Hôtel du Roy.

Les Poësies de Salel sont en petit nombre, & selon M. l'Abbé Goujet, » ne répondent point aux » éloges que les Poétes de son » temps lui ont prodigués; la plûpart d'ailleurs sont indignes de » l'état qu'il avoit embrassé; pres- » que toutes roulent sur l'amour, » & sont souvent remplies d'expres- » sions qui blessent la pudeur.

Olivier de Magny, dont M. l'Abbé Goujet parle ensuite, & qui appelloit Salel son Maître & son Seigneur, jouit aussi d'une grande réputation pendant sa vie, mais si on en croit notre Auteur, aussi peu méritée. Il étoit d'une fécondité inépuisable, malgré les occu-

pations que lui donnoit une charge de Secretaire d'Etat dont Henry II. l'honora, & qui ne l'enrichit pas, puiſqu'il diſoit de lui-même,

> J'ai diſette de biens, & de Vers
> abondance ;

& que ſe plaignant d'être accablé d'affaires qui ne lui donnoient pas le temps de reſpirer, il dit encore

> *Que* bref ſervant en tout, il ne profite en rien.

Il publia un Livre ſous le titre de ſes *Amours*, un autre ſous celui de ſes *gayetés*, que tout Lecteur ſage, dit notre judicieux Bibliothécaire, nommera à plus juſte titre, ſes obſcénités ; mais heureuſement ces gayetés ſont, ajoute-t'il, oubliées depuis long-temps, auſſi bien qu'un grand nombre de Sonnets & d'Odes qu'il fit imprimer en cinq Livres, & qui ſont la partie la plus conſidérable de ſes œuvres poëtiques. Il y a ſelon M. l'Abbé

Goujet, du feu & d'aſſez beaux endroits dans pluſieurs de ces Odes; mais ſouvent auſſi, continue-t'il, » Olivier de Magny gate » les plus belles penſées par les ex» preſſions baſſes & triviales qu'il » employe, par des comparaiſons » peu juſtes, par ſon amour pour » les diminutifs, qui le porte con» tinuellement à eſtropier les ter» mes de notre Langue, ſoit pour » les ajuſter à la meſure de ſes Vers, » ſoit pour trouver des rimes, & » plus ſouvent encore, parce que » ſuivant le mauvais goût de ſon » ſiécle, il s'étoit imaginé qu'il y » avoit du goût & de la délicateſſe » dans cette façon de s'exprimer.

On le voit dans quelques-unes de ſes Odes porter l'adulation juſqu'à l'excès, & dans d'autres déclamer avec force contre les Poétes qui proſtituent ainſi leurs louanges; ſe déclarer ici l'ennemi du vice, & le reprendre même avec force; & là, plus licencieux que *tous* les Poétes qu'il cenſure, don-

ner des leçons de libertinage : mais la morale des Poétes, comme le remarque M. l'Abbé Goujet, n'eſt pas plus conſtante que leur conduite.

On peut dire d'Olivier de Magny, comme de pluſieurs autres dont M. l'Abbé Goujet parle dans ce volume, & qui flattés des louanges qu'on leur donnoit ſe promettoient l'immortalité : » qu'ils au-
» roient pu l'obtenir, ſi le régne
» de la Poëſie avoit été borné à
» leur temps, mais depuis que cet
» Art a été manié par tant de beaux
» eſprits ſi ſupérieurs, & que ſes
» progrès ont ſuivi ceux de notre
» Langue, on ne peut plus louer
» que les efforts de ces anciens Ri-
» meurs.

Il falloit que le goût de la Poëſie fût fort commun avant le milieu du ſeiziéme ſiécle, puiſque la Ville de Lyon vit dans ce temps deux de ſes Citoyennes ſe diſtinguer par ce talent. L'une s'appelloit Pernette du Guillet, dite *Couſine*, & l'autre

Louiſe Labé. La premiére étoit mariée, & mourut jeune en l'année 1545. Elle parloit & écrivoit en Italien & en Eſpagnol, étoit fort avancée dans la Langue Latine, & ſe préparoit même à acquérir la connoiſſance de la Langue Grecque, lorſqu'une prompte mort l'enleva; l'Editeur de ſes Poëſies, qui ont été imprimées à Lyon en 1545, c'eſt-à-dire, quelques mois après la mort de Marie Guillet, loue ſa vertu & ſa bonne conduite, & aſſure que malgré ſon bel eſprit elle fut extrêmement regrettée de ſon mari. Ses Poëſies ont de la naïveté & de la douceur, & ſont un amas de penſées Philoſophiques qui roulent en particulier ſur l'amour & l'amitié, & ſur la différence de l'un & de l'autre.

Pour ce qui eſt de Louiſe Labé, nommée *la belle Cordière*, non parce qu'elle étoit mariée à un Cordier, comme le dit du Verdier, mais à un Marchand qui faiſoit commerce de cables & de cordes; ſes

ſes Poëſies avec plus d'agrémens n'ont pas, au jugement de M. l'Abbé Goujet, tant de ſageſſe. Son eſprit & ſa beauté lui firent donner les louanges les plus outrées par ſes Contemporains. Elle poſſédoit en effet la Langue Latine, l'Italienne & l'Eſpagnole. Elle écrivoit bien pour ſon ſiécle en Proſe & en Vers, & joignoit à ces talens ceux du chant, l'art de jouer du Luth & celui de manier bien un cheval. Elle ſe trouva même en 1542, n'étant pour lors âgée que d'environ dix-ſept ans, au ſiége de Perpignan en habit d'homme, y parut aux aſſauts qui furent donnés à cette place, & ſi l'on en croit un Anonyme de ſon temps, dans cette expédition,

Là ſa force elle déploye,
Là de ſa lance elle ploye
Le plus hardi aſſaillant;
Et brave deſſus la ſelle,
Ne démontroit rien en elle
Que d'un Chevalier vaillant.

Mais comme elle le dit elle-même dans ſes Poëſies, l'amour s'étant fait ſentir à ſon cœur, lui fit abandonner Mars lorſqu'elle n'avoit pas encore vu ſeize hyvers. Avec un libertinage plus rafiné que celui des Lays & des Phrynés, mais non moins condamnable... » Louiſe Labé recevoit gracieuſement » en ſa maiſon, Seigneurs, Gentilshommes & autres perſonnes » de mérite avec entretien de devis & diſcours, muſique tant à » la voix qu'aux inſtrumens où elle » étoit fort duite, lecture de bons » Livres Latins & vulgaires, Italiens & Eſpagnols dont ſon Cabinet étoit copieuſement garni, » collation d'exquiſes confitures.... » & pour tout dire en un mot..... » continue du Verdier, elle aima » indifféremment les ſçavans Hommes ſurtout, les favoriſant de » telle ſorte, que ceux de ſa connoiſſance avoient la meilleure » part en ſa bonne grace, & » les eut préféré à quelconque

» Grand Seigneur, & fait courtoi-
» ſie à l'un plutôt qu'à l'autre pour
» grand nombre d'écus, qui eſt con-
» tre la coutume de celles de ſon
» métier & qualité. C'étoit la *Leon-*
» *tium* de ſon temps.

Ses œuvres conſiſtent en trois Elégies, & en vingt-quatre Sonnets, où elle ſe plaint ſouvent de l'Empire que l'amour avoit pris ſur ſes ſens ; mais elle aimoit, comme dit notre Auteur, le mal dont elle paroiſſoit ſe plaindre ; ainſi qu'on le voit par ces Vers.

Permets, m'amour penſer quelque fo-
lie :
Toujours ſuis mal, vivant diſcretement ;
Et ne me puis donner contentement,
Si hors de moi ne fais quelque ſaillie.

Au reſte Louiſe Labé & Pernette du Guillet, ſont les ſeules femmes dont il ſoit parlé parmi les Poétes dont M. l'Abbé Goujet nous entretient dans ce volume. Entre un grand nombre ſur leſquels nous

n'avons pas le temps de nous arrêter : Bonaventure des Periers s'eſt en un ſens rendu plus célébre par le *Cimbalum mundi*, qu'il publia ſans y mettre ſon nom, que par les autres Poëſies qu'on lui attribue, & dont quelques-unes ne peuvent-être certainement de lui ; puiſque ſelon la remarque de notre ſçavant Bibliothécaire, on y trouve pluſieurs faits qui ſont poſtérieurs à l'année 1544, qui fut celle de ſa mort. Quoique l'Auteur du *Cimbalum mundi* le donne comme la traduction d'un Livre Latin, qu'il avoit trouvé dans un Monaſtére, il eſt originairement François ; & porte pour titre *quatre Dialogues Poëtiques fort antiques, joyeux & facetieux.*

Henry Etienne traite ſans équivoque ce Livre de déteſtable, & il fut en effet condamné par Arrêt du Parlement, comme rempli d'allégories inventées à deſſein d'établir la prétendue réformation. Des *Périers* étoit d'autant plus ſuſpect

en matiére de foi, qu'en qualité de Valet de Chambre de Marguerite de Navarre, il étoit attaché à une Cour dévouée aux Sectaires de ces temps-là. On se crut donc obligé de sévir contre cet ouvrage, continue M. l'Abbé Goujet, non pas parce qu'on le regardoit comme impie & déteſtable, ainſi que l'ont prétendu une infinité d'Ecrivains qui en ont parlé ſans l'avoir vû, mais parce qu'il ſembloit favoriſer les héréſies qui s'introduiſoient dans ces temps-là .... Aujourd'hui, dit M. le Duchat, ce petit Livre eſt ſi peu intelligible, qu'on ne peut ſans témérité en faire un procès à l'Auteur Pour moi, ajoute M. l'Abbé Goujet, j'avoue que c'eſt la ſeule idée qui m'en ſoit demeurée après l'avoir lû. Il m'a ennuyé, & je n'y ai preſque rien compris; mais ſelon lui, ſes autres Poëſies qui ſont dédiées à Marguerite de Navarre, ſont à la vérité plus intelligibles, mais elles n'en ſont pas moins ennuyeuſes. La deviſe de ce

Poéte, car c'étoit l'uſage que tous ſes confréres en priſſent, étoit *loiſir & liberté*.

On nous repréſente ici Joachim du Bellay comme un des hommes les plus diſtingués de ſon temps & dans la Poëſie Latine, & dans la Poëſie Françoiſe, quoiqu'au fonds il ait mieux réuſſi dans la premiére que dans la ſeconde. M. l'Abbé Goujet nous apprend certaines particularités de ſa vie, qui, juſqu'ici avoient été ignorées, & reléve entr'autres pluſieurs fautes dans leſquelles M. Baillet eſt tombé en parlant de ce Poéte. La douceur, l'abondance & la facilité qu'on trouve dans ſes Vers, le firent ſurnommer par quelques-uns *l'Ovide François*.

Quoique Chanoine de l'Egliſe de Paris, & par conſéquent Eccléſiaſtique, M. l'Abbé Goujet lui reproche de n'avoir pas eu plus d'égard à la décence & aux convenances de ſon état, que les autres de la même profeſſion qui vivoient

de ſon temps; ce ne fut que ſur la fin de ſa vie qu'il renonça aux Poëſies amoureuſes, & qu'il prit des occupations plus dignes d'un homme d'Egliſe.

Guillaume Colletet, dont le jugement, ſelon M. l'Abbé Goujet, n'eſt pas à mépriſer en cette matiére, dit » que de ce grand nombre » de Sonnets qui parurent dans le » ſeiziéme ſiécle, il n'y a guéres » que ceux de Joachim du Bellay » qui ayent forcé le temps. Il re- » marque que ceux qu'il a faits ſur » les antiquités de Rome, & ceux » qu'il a appellés *ſes regrets*, ont » été eſtimés des perſonnes les plus » intelligentes, & reçus du Public » avec des applaudiſſemens qui » ſemblent durer encore à cauſe » de quelques beautés naturelles, » qui n'ont pas vieilli, comme a » fait le langage.

Parmi les Poëtes François qui travaillérent pour le Théâtre, & dont M. l'Abbé Goujet fait mention dans ce volume, Jacques Grévin,

Calviniſte, Médecin & Conſeiller de Marguerite de Navarre, femme d'Emmanuel Philibert Duc de Savoye, eſt un des plus célébres. On a de lui une Tragédie & deux Comédies, qui effacérent en ce genre tous ceux qui l'avoient précédé. Huit ou dix Poétes comme lui, dit-on, dans l'hiſtoire du Théâtre François, l'auroient mis ſur un pied aſſez paſſable. Sa verſification eſt coulante ſurtout dans ſes Comédies, & ſes plans ſont aſſez bien faits.

Au reſte, ajoute M. l'Abbé Goujet, ſi » les deux Comédies qui » nous reſtent de ce Poéte peuvent » mériter quelque attention de la » part des Amateurs de ces ſortes » de Poëmes, ce ne peut-être qu'à » cauſe de leur naïveté, & de quel- » ques intrigues qui y ſont aſſez » bien démêlées : car pour les ſen- » timens, ils ne ſont ni fort nobles, » ni fort relévés, & l'on a aujour- » d'hui trop de goût & trop de lu- » miéres pour ſouffrir, que des pié-

„ ces de ce caractére, quand elles „ feroient revétues de toute la pu- „ deur & de toute la délicateffe „ que notre Langue a acquifes, „ fuffent comme celles-là l'ont été, „ repréfentées dans nos Colléges, „ & en préfence de la jeuneffe.

Une partie des Poëfies de Grévin a été traduite, les unes en vers Grecs, les autres en vers Latins par Jean Dorat, Florent Chétien, & peut-être par quelques autres beaux efprits de fon fiécle. Il ne faut pas oublier qu'on a de lui plufieurs ouvrages de Médecine, ou qui ont rapport à cette fcience à laquelle il s'appliqua toujours, malgré le goût & le talent qu'il avoit pour la Poëfie. Il mourut à Turin en 1570, n'ayant pas encore 30 ans accomplis, & fut extrêmement regretté de Marguerite de Navarre, qui fe plaignoit d'avoir perdu en même temps dans fa perfonne, fon Médecin pour les maladies du corps, & fon *Confolateur pour les inquiétudes de l'efprit.*

Etienne Jodelle à qui Ronſard donnoit la ſupériorité ſur Jacques Grévin, ſe rendit très-célébre dans ce ſiécle par ſon talent pour les piéces de Théâtre; il fut le premier qui entreprit d'en donner à ſa Nation dans le goût des Tragiques Grecs & Latins, & qui eut le courage de s'élever contre les piéces de ſon temps quoiqu'accréditées par une dévotion mal entendue & par une longue habitude. Il joua lui-même & avec ſes amis ſa premiére Tragédie, dont le ſujet étoit *Cléopatre captive*, à l'Hôtel de Reims en préſence de Henry II. & des perſonnes les plus diſtinguées de la Cour. Mais cette piéce & deux autres qu'il compoſa depuis, quoique généralement applaudies pour lors, auſſi bien que ſes autres Poéſies ne peuvent, ſelon M. l'Abbé Goujet, inſpirer que de l'ennui & du dégoût, & avec d'autant plus de raiſon, qu'il fut un des Poétes qui avoient comme Ronſard & du Bartas, entrepris de faire changer de

forme à notre Langue en la rendant à demi Grecque ; en sorte que ce n'est pas sans fondement qu'un Auteur a dit, que leur siécle qu'ils regardoient comme l'âge d'or des Poétes François, ne passe plus à present parmi nous, que pour un temps de barbarie & de ténébres.

Il étoit de la fameuse pléyade formée par Pierre Ronsard à l'imitation des Grecs. Ce Poéte sur lequel M. l'Abbé Goujet s'étend beaucoup, s'y adjugea sans façon le premier rang. Ceux qui la composérent avec lui, furent Jodelle, Joachim du Bellay, Jean-Antoine Baïf, Pontus de Thyard, Remi Belleau, & Jean Dorat.

M. de Thou dit que Ronsard avoit été Curé d'un lieu qu'il nomme *Evailles*. Je suis tenté de croire, dit notre illustre Bibliothécaire, qu'il s'est trompé en lui donnant ce bénéfice, puisque Ronsard assure en plusieurs endroits de ses Poësies, qu'il n'a jamais été honoré du Sacerdoce, quoiqu'il fût Ecclésiasti-

lui, & qui eût voulu étendre sa gloire jusqu'aux extrémités de la terre, se rendit fameux non seulement par le culte qu'il rendit pour ainsi dire à Ronsard, qui le fit dépositaire de tous ses ouvrages, mais encore par ses propres Poësies. M. l'Abbé Goujet déclare cependant qu'il n'y a rien trouvé qui puisse piquer la curiosité du Lecteur.

Comme les Poétes s'amusent de tout & qu'ils se font même quelquefois honneur de s'exercer sur les sujets les plus frivoles ; » Etienne Paquier étant allé faire visite » aux Dames des Roches durant » les grands jours de Poitiers en » 1579, & ayant aperçu une puce » sur le sein de Catherine des Ro- » ches, femme d'un Gentilhomme » du même nom, tout le Parnasse » Latin & François voulut prendre » part à cette rare découverte. Cet- » te puce occupa alors les plus » grands esprits de ce temps-là. » *Achille* de Harlay, depuis pre-

» mier Président; Barnabé Brisson,
» depuis Président au Parlement
» de Paris; René Chopin; Jean
» Binet; Antoine Loisel; Pierre
» Pithou; Scévole de Sainte Mar-
» the, Jean Mangot, Avocat Gé-
» néral au Parlement de Paris, &
» plusieurs autres. Claude Binet
» augmenta le nombre de ces
» beaux esprits oisifs, & fit sur le
» même sujet cinq ou six piéces
» tant en vers Latins, qu'en vers
» François.

La longueur de cet extrait que nous finissons pourtant à regret, nous oblige de passer sous silence plusieurs Poétes, qui ont eu de la réputation dans leur temps, & surtout de rapporter certains traits choisis de leurs ouvrages, dont M. l'Abbé Goujet a orné le sien. Nous croyons qu'on le lira avec d'autant plus de plaisir, qu'il nous a paru, ainsi qu'il le dit lui-même, qu'en rendant compte de tant de Poétes, qui pour la plûpart méritent si peu d'être lus, il a pris pour

lui les épines, & qu'il a tâché de ne présenter aux autres que des fleurs. Comme il n'y a guéres de Poétes, où il n'en ait rencontré quelques-unes, il s'est attaché à les cueillir. „ C'est, dit-il, le premier dédommagement que j'ai „ trouvé dans ce nombre prodigieux de Volumes qu'il m'a fallu „ dévorer. « J'en ai saisi un second, ce sont les Anecdotes concernant l'histoire Civile & Littéraire qui y sont éparses, & que j'ai réunies dans chaque article. Ces Anecdotes sont en grand nombre & font autant d'honneur aux recherches qu'à la critique de l'Auteur. Il termine ce volume en donnant selon sa coutume un ample Catalogue des ouvrages des Poétes dont il a parlé dans ses deux derniers tomes. Il a cru aussi devoir insérer dans ce Catalogue quelques écrits concernant les mêmes matiéres dont il ne dit rien dans l'ouvrage; mais ces derniers sont en petit nombre.

HISTOIRE DE L'EMPEREUR JOVIEN; & traduction de quelques ouvrages de l'Empereur Julien, par M. l'Abbé de la BLETTERIE, *Professeur d'Eloquence au Collége Royal, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Tome second in-12. pp.* 435. A Paris, chez Prault fils, Quay de Conty, 1748.

APRES avoir rendu compte dans notre Journal du mois de Décembre, de la vie de Jovien & de la traduction des Césars de Julien qui composent le premier tome, il nous reste à parler de la traduction d'une partie des autres ouvrages de cet Empereur, que M. l'Abbé de la Bletterie nous donne dans le second tome.

Il déclare d'abord dans sa préface qu'il a trouvé le métier de Traducteur si pénible, qu'il n'a eu le courage que de mettre en Fran-

çois la moindre partie de Julien; mais une raiſon encore plus forte l'a prudemment déterminé à prendre ce parti; „ c'eſt que quoi qu'il „ n'y ait, ſelon lui, aucun des écrits „ de cet Empereur, où l'on ne puiſ- „ ſe appercevoir de l'eſprit, du gé- „ nie, de l'éloquence, de l'érudi- „ tion, des faits importans & quel- „ quefois uniques pour la con- „ noiſſance de la Philoſophie, de „ l'Hiſtoire, & même de la Reli- „ gion, il eſt perſuadé & avec rai- „ ſon que pluſieurs ne ſeroient pas „ goutés, quand même ils ſeroient „ rendus avec les graces & la pu- „ reté du ſtyle qu'on admire dans „ l'original. Julien n'a pas aſſez „ évité les défauts de ſon ſiécle, „ c'eſt-à-dire, un certain goût de „ déclamation, & la maladie de „ citer ſans ceſſe les anciens, ſur- „ tout le divin Homére, ſoit à ti- „ tre d'ornement, ſoit même à ti- „ tre de preuve.

Mais ſi M. l'Abbé de la Bletterie n'a pas cru devoir prendre la peine

de traduire tous ces ouvrages, il a cru du moins devoir en donner une idée. Ces ouvrages ſont.

1°. Les deux Panégyriques de Conſtance : indépendamment des défauts dont on vient de parler, le judicieux Traducteur doute que ces diſcours fiſſent beaucoup de plaiſir aux Lecteurs ; ils ne pardonneroient pas, ſelon lui, à un traducteur de fatiguer la poſtérité par une ennuyeuſe répétition de louanges, que la peur & la néceſſité rendoient excuſables dans la bouche de l'Orateur, qui étoit obligé ſous peine de la vie de les prononcer.

2°. *Le Panégyrique de l'Impératrice Euſebie, femme de Conſtance.* Cette piéce au jugement de M. l'Abbé de la Bletterie, paroitroit comme elle l'eſt en effet, froide, didactique, monotone, & en même temps trop ſçavante.

3°. Le long diſcours à l'honneur du Soleil Roy, *in ſolem regem.* C'eſt l'éloge du *Logos* de Platon ; quoi que ſelon M. l'Abbé de

la Bletterie, cet ouvrage ſoit utile aux Curieux, pour connoître à fonds le Paganiſme Philoſophique de ce temps là, » il préſente » néanmoins un mêlange ſi confus » de Métaphyſique & de Phyſique; » on y trouve tant de verbiage, ſi » peu de juſteſſe & de préciſion » qu'il ne peut faire honneur qu'à » la fécondité de Julien qui le com- » poſa dans l'eſpace de trois nuits.

4°. Il porte preſque le même jugement de l'*éloge de la mere des Dieux*. On y trouve, dit-il, une explication allégorique de la Fable de Cybéle & d'Atys; c'eſt un Roman de Phyſique très-obſcur, & où régne un ton d'enthouſiaſme.

5°. Le diſcours intitulé contre les Cyniques ignorans *contra imperitos canes*, & dont le titre annonce aſſez le ſujet. C'eſt un impromptu que Julien fit en deux jours à ſes heures perdues; malgré cela notre ſçavant Académicien penſe que cette piéce, quoi qu'inférieure à celles qu'il a traduites, ne déplairoit point en François.

6°. Il ne dit pas la même chose du discours que Julien adresse à un autre Cynique, nommé Herculius ; il n'y voit presque rien digne d'attention, qu'une Fable de la façon de Julien. On en trouvera la traduction à la fin de ce volume.

7°. Dans la piéce qui a pour titre *discours de consolation sur le départ de Salluste Préfet des Gaules*. Le traducteur y trouve du sentiment & des principes ; mais ils lui paroissent un peu noyés dans les citations & dans les exemples de l'antiquité ; „ on sent, dit-il, que „ Julien y voudroit dire à Salluste „ tout autre chose que ce qu'il lui „ dit ; la servitude & la contrainte „ comme il l'observe très-judicieu„ sement, réduisent à la pédanterie „ ceux qui ne peuvent être igno„ rans, témoins la plupart des „ Grecs qui ont écrit sous l'Empi„ re Romain. Julien particulier, „ ou César, vécut dans la gêne la „ plus affreuse ; c'est peut-être une „ des causes de cette érudition mal

» placée qui dépare plusieurs de ses
» ouvrages.

Il sçavoit cependant se passer d'érudition quand il vouloit, comme on peut s'en convaincre en lisant le *Manifeste* contre l'Empereur Constance; cet écrit donne lieu à M. l'Abbé de la Bletterie de présumer qu'on ne trouveroit pas dans les autres ouvrages de Julien, les défauts qu'on y reprend avec justice, s'il n'avoit exercé sa plume que sur des sujets heureux. Mais comme notre Auteur a fondu presque en entier ce manifeste dans la vie de Julien, la crainte que l'on ne l'accusât d'en avoir fait un double emploi, l'a empêché d'en donner ici la traduction.

C'est par un scrupule tout différent, qu'il a pris le même parti par rapport au long fragment de l'instruction que Julien adressoit en qualité de Souverain Pontife, à un Pontife Payen; M. l'Abbé de la Bletterie fait voir par différens morceaux qu'il en rapporte, qu'au fond

ce fragment eſt très-honorable, & très-précieux à notre Religion; cependant, dit-il, quelqu'utile qu'il puiſſe être, ſoit parce que „ Julien „ y avoue qu'il avoit voulu rebâ„ tir Jéruſalem, ſoit par ce qu'il y „ dit au ſujet des ſpectacles, des „ Livres obſcénes & des Romans, „ de cette Philoſophie inſenſée qui „ nie ou revoque en doute l'exi„ ſtence de Dieu, ſa Providence & „ l'immortalité de l'ame, ma main „ n'a pu ſe réſoudre à copier les „ blaſphêmes que Julien y vomit „ contre nos Auteurs inſpirés.

Enfin pour ce qui concerne les Livres de Julien contre la Religion Chrétienne, & que S. Cyrille en les réfutant a conſervés preſque entiers, comme ce S. Docteur s'eſt plus attaché à faire ſentir la foibleſſe ou le néant du Paganiſme, ce qui ſuffiſoit pour lors, qu'à répondre aux objections de Julien, M. l'Abbé de la Bletterie n'en donne pas non plus la traduction, par la raiſon que, ſelon lui, il faudroit l'ac-

compagner d'une réfutation directe; mais il croit que ce seroit un travail vraiment digne d'un Théologien.

Après avoir exposé en peu de mots ce que M. l'Abbé de la Bletterie pense, ou plutôt ce qu'on doit penser des ouvrages de Julien qu'il n'a pas jugé à propos de traduire, il est temps de rendre compte de ceux qu'il a renfermés dans ce second tome, & dont il a cru que la traduction seroit utile & agréable au Public.

De ce nombre est le *Mysopogon*, c'est selon le Traducteur, une satyre moins variée, mais plus singuliére que les *Césars*, dont nous avons parlé dans l'extrait du premier tome.

Ce mot de *Misopogon*, est purement Grec, & signifie *l'ennemi de la Barbe*, comme Julien en portoit une très-longue & même négligée jusqu'à la malpropreté, que dans tout son extérieur il avoit plutôt l'air d'un Philosophe Cynique, que d'un

d'un Empereur ; qu'il ne montroit aucun goût pour les plaisirs & surtout pour les spectacles ; qu'il ne vivoit que de légumes, & qu'en général le genre de vie qu'il menoit, étoit diamétralement opposé à celui du peuple d'Antioche dont le plus grand nombre étoit fort attaché au Christianisme, Julien infatué des superstitions du Paganisme, jusqu'à paroître ridicule aux Payens même, & qui selon l'expression de notre Auteur, avoit pour les sacrifices sanglans un goût plus digne d'un Boucher que d'un Empereur, devint bientôt aussi méprisable qu'odieux aux habitans d'Antioche, naturellement railleurs ; ils le prirent pour l'objet de leurs railleries, de leurs bons mots, & l'accablérent de vers satyriques contre sa personne & son gouvernement.

Julien au lieu de s'en venger ou de leur pardonner en Prince, entreprend dans cet ouvrage de s'en venger en Auteur.... Il fait semblant de tourner sa mauvaise hu-

„ me procure le ſpectacle, eſt ce-
„ lui de le quitter.

„ Les nuits, que je paſſe ſur un
„ lit fort dur, partagées entre des
„ occupations ſérieuſes, & un ſom-
„ meil leger & interrompu, un or-
„ dinaire ſi frugal qu'il paroit te-
„ nir du régime, me rendent l'hu-
„ meur aigre, & me communiquent
„ je ne ſçai quoi d'incompatible
„ avec la politeſſe d'une Ville plon-
„ gée dans les délices..... J'ai pour
„ principe de faire la guerre à mes
„ ſens, & de les contenir dans les
„ bornes de la tempérance les plus
„ étroites.

„ Cette conduite trouvoit de
„ l'indulgence chez une Nation
„ groſſiére, chez les Gaulois: mais
„ quelle injuſtice de vouloir qu'elle
„ ne révolte pas une Ville floriſſante
„ comme la vôtre, une Ville ſi peu-
„ plée, le centre de la richeſſe &
„ de l'oiſiveté, le rendez-vous des
„ Baladins & des Joueurs de flûte,
„ une Ville où l'on compte plus
„ de Farceurs que de Citoyens?

Cet ouvrage auſſi bien que tous les autres, dont M. l'Abbé de la Bletterie nous donne la traduction, eſt accompagné de Notes. Quoique le public ſoit prévenu contre les notes, & les regarde comme des ſuperfluités qui ne ſervent qu'à groſſir les volumes, notre Auteur oſe cependant & avec raiſon, le ſupplier de jetter les yeux ſur les ſiennes; elles ſont extrêmement travaillées, & nous pouvons aſſurer après lui, qu'on n'y verra rien d'inutile ni de trivial; „ il n'eſt en„ tré dans les diſcuſſions Gramma„ ticales que lorſqu'il a cru qu'el„ les étoient importantes, & pour „ faire voir, dit-il, qu'il pouvoit „ auſſi bien qu'un autre, ennuyer „ le Lecteur par cette ſorte d'éru„ dition.

Voici pour donner en paſſant un exemple de ces notes, la ſubſtance de celle qu'il fait ſur cet endroit du Miſopogon, où Julien *ſe reproche qu'il ne peut ſouffrir qu'on l'appelle Seigneur*; le mot *Dominus*

que nous rendons en François par celui de *Monsieur*, marquoit, dit M. l'Abbé de la Bletterie, proprement le pouvoir des Maîtres sur les Esclaves. Sous Auguste, les enfans donnoient déja ce nom à leurs peres, quelquefois les freres le donnoient à leurs freres, & les femmes à leurs maris qui leur rendoient celui de *Domina*, *Dame*. Auguste ne le recevoit que de ses Esclaves; & quelqu'un ayant appellé Tibére *Seigneur*, il dit d'un air fâché *qu'il n'aimoit point qu'on lui dît des injures.* Caligula prit le nom de *Seigneur* & même celui de Dieu. Mais aucun des Empereurs qui lui succédérent, pas même Néron, ne suivirent son exemple, jusqu'à Domitien, qui commanda expressément qu'on l'appellât *Seigneur* & Dieu, soit qu'on lui écrivît, soit qu'on lui parlât. » On voit » par les Lettres de Pline le jeune » que Trajan, tout éloigné qu'il » étoit de ce faste impie, souffroit » pourtant qu'on l'appellât *Sei-*

» *gneur*, mais il ne faut point s'en
» étonner ; plus la ſervitude aug-
» mentoit, plus la Nation deve-
» noit complimenteuſe ; dès le
» temps de Séneque on ſe donnoit
» les uns aux autres le titre de *Do-*
» *minus*, à peu près comme nous
» donnons le nom de *Monſieur* qui
» eſt bien moins ſignificatif. Les
» hommes donnoient aux femmes
» celui de *Domina* dès qu'elles
» avoient quatorze ans.... On aſſû-
» re que le titre de *Dominus* ne ſe
» trouve dans aucunes médailles
» juſqu'à celles d'Aurélien, où mê-
» me il eſt rare ; il eſt plus com-
» mun dans celles de Carus : fré-
» quent dans celles de Dioclétien,
» de ſes Collégues & de ſes Suc-
» ceſſeurs ; Julien n'eut pas le temps
» de l'abolir ; on le lit dans un
» grand nombre des ſiennes.

Sur un autre endroit de ce même ouvrage, où M. l'Abbé de la Bletterie avertit dans une note, qu'il n'y a dans l'original aucun ſens raiſonnable, il nous dit, que

les trois manuſcrits de la Biblio-théque du Roy ne lui ayant point donné de lumiéres, il a deviné ; „ je pourrois, ajoute-t'il, propoſer „ des reſtitutions de texte : mais „ comme elles ſeroient incertaines, „ je crois que le Lecteur me diſ- „ penſe de faire une longue note „ hériſſée de Grec qu'il ne liroit „ pas, & qui ne lui apprendroit „ rien, s'il ſe donnoit la peine de „ la lire.

Après la traduction du Miſopogon, vient celle des Lettres de Julien, dont M. l'Abbé de la Bletterie nous donne ici le plus grand nombre ; ſon deſſein a été de choiſir celles qui nous font mieux connoître l'eſprit & le génie de ce Prince, ſes idées ſur le Gouvernement & ſur la Religion, ou qui peuvent ſervir à l'hiſtoire, ſoit Eccléſiaſtique ou Profane ; mais il n'a pas eû, dit-il, la patience de traduire les Lettres où Julien „ ſe jette aux „ pieds de certains Sçavans, leur „ prodigue l'encens le plus groſ-

„ ſier, & leur témoigne un empreſ-
„ ſement qui ſeroit puéril même
„ de la part d'un Ecolier ordinaire,
„ ni d'autres qui roulent ſur des
„ bagatelles, ou qui ſemblent n'ê-
„ tre qu'une pure débauche d'eſ-
„ prit ou d'érudition; le temps eſt
„ trop précieux pour l'employer à
„ traduire de pareilles niaiſeries.

Il ne veut pas cependant qu'on croye, que toutes celles à qui il ne fait point cet honneur, en ſoient indignes; mais il a jugé qu'il valoit mieux s'expoſer au reproche de n'avoir pas traduit ce qui pouvoit l'être, qu'à celui d'avoir traduit ce qui ne le méritoit pas. „ J'avouerai
„ même ſi l'on veut, ajoute-t'il,
„ que la peine de traduire eſt ve-
„ nue au ſecours de cette réflexion;
„ on ne plaint pas aſſez, dit-il ail-
„ leurs, les Traducteurs; ce que
„ je traduis des ouvrages de Julien,
„ m'a plus couté de temps que n'en
„ a duré ſon régne.

Dans les éditions de ſes ouvrages, les Lettres de ce Prince ſont

rangées à l'aventure ; mais autant qu'il l'a pu, M l'Abbé de la Bletterie a rangé celles qu'il donne ici ſelon l'ordre Chronologique.

Sur un endroit de la Lettre, où Julien *dit qu'il eſt convaincu qu'il faut obſerver les anciennes loix*, M. l'Abbé de la Bletterie fait cette note, dont nous laiſſerons l'examen aux Critiques. » Le Paganiſ- » me en général n'avoit point de » code Religieux, ſi ce n'étoit » quelques oracles prétendus, ap- » paremment aſſez modernes, ſur » les cérémonies que l'on devoit » obſerver dans les ſacrifices & ſur » les victimes qui convenoient à » chaque eſpéce de Dieux..... Ju- » lien profond dans l'antiquité » Payenne veut remettre les choſes » ſur l'ancien pied. Quant à la ſa- » geſſe toute divine qu'il admet » dans ces rites, elle eſt l'ouvrage » de ſon imagination. Il les regarde » comme ſimboliques. Allégoriſte, » ingénieux & fécond, à force d'ex- » plications abſtraites, il décou-

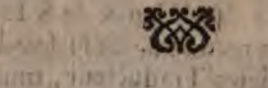
» vroit des choſes merveilleuſes dans
» le culte auſſi bien que dans l'hi-
» ſtoire de ſes Dieux. Pour ſe con-
» vaincre qu'il trouvoit par-tout
» tout ce qu'il vouloit, c'eſt aſſez
» de parcourir ſon diſcours ſur la
» mere des Dieux.

Nous voudrions que les bornes d'un extrait, nous permiſſent de nous étendre davantage ſur les autres notes, dont M. l'Abbé de la Bletterie a enrichi ſes traductions, & principalement ſur celles où il repouſſe les outrages, & où il réfute les calomnies que le zéle fanatique de Julien pour le Paganiſme, lui fait de temps en temps vomir contre la Religion Chrétienne. On pourra juger de ces notes par la ſuivante.

Elle roule ſur un endroit de la Lettre XX. où Julien parle avec mépris de S. Matthieu & de S Luc.
» Que l'on recueille, dit le ſçavant
» & religieux Traducteur, toutes
» les vérités de morale que l'on
» trouve, ou que l'on croit trouver

» éparſes çà & là dans les Auteurs
» Payens : que l'on mette à contri-
» bution, ſi j'oſe m'exprimer ainſi,
» toute l'antiquité profane, le ſy-
» ſtême qui peut en réſulter, ne
» vaudra pas ce que nous appren-
» nent en peu de mots les Auteurs
» dont Julien affecte de parler avec
» mépris, & ne ſera raiſonnable
» qu'autant qu'il approchera de
» leur Doctrine.

Outre l'érudition qui eſt ſagement & ſobrement répandue dans ces notes, elles ſont remplies de traits fins & judicieux, qui feront ſentir l'obligation qu'on lui a d'avoir bien voulu s'aſſujettir à rendre en notre Langue les penſées & les écrits de Julien, tandis qu'il ſçait ſi bien décrire & penſer de lui-même.



INTRODUCTION AUX droits Seigneuriaux contenant les définitions des termes, & un recueil de décisions choisies fondées sur la Jurisprudence des Arrêts & les observations & sentimens des meilleurs Feudistes. Ouvrage très-utile & très-commode à tous Seigneurs, Juges & Avocats, par M. A. LA PLACE, *Avocat au Présidial de Périgueux.* A Paris, au Palais, chez de Nully, Libraire, Grand'Salle du côté de la Cour des Aydes, à l'Ecu de France, & à la Palme, 1749. Vol. *in*-12 de 523 pages, non compris un avertissement assez court.

QUOIQUE l'impression multiplie tous les jours de plus en plus le nombre des Livres sur presque toutes sortes de matiéres; il est cependant certain qu'il reste encore une infinité de sujets particuliers sur lesquels les Auteurs peu-

vent s'exercer avec utilité, & même qu'il n'y en a aucun ſur lequel nous ne puiſſions voir encore avec avantage quelque choſe de nouveau dans la forme ou dans le fonds. Les Livres élémentaires ſont peut-être même, du moins pour pluſieurs eſpéces de ſciences, les plus utiles, lorſqu'ils ſont bien faits; étant les plus propres à ſe répandre par la modicité ordinaire de leur prix, à trouver des Lecteurs par leur peu d'étendue, & à porter ainſi un fruit auſſi abondant que néceſſaire, dans un ſiécle, où la plûpart des Lecteurs ont beſoin de l'attrait de la nouveauté pour être excités. L'introduction dont il s'agit ſemble aſſez réunir ces divers avantages pour en faire eſpérer l'utilité que l'Auteur s'eſt promiſe.

Il s'uffit d'obſerver que ce petit ouvrage eſt rédigé par ordre alphabétique & ne conſiſte que dans un volume *in-*12. pour faire voir qu'il eſt très-différent de trois autres nouveaux traités ſur la même ma-

tiére, annoncés dans nos Journaux de Juin 1747, Novembre 1748, & Avril 1749, dont aucun n'a la forme alphabétique & dont les deux premiers doivent former plusieurs volumes *in*-4°. mais cette obſervation générale ne peut donner une idée ſuffiſante du petit Dictionnaire que nous annonçons. Il nous faut donc entrer dans le détail qu'il nous a paru mériter.

On voit d'abord par le titre même de cet opuſcule & ſurtout par l'avertiſſement qui le précéde, que l'Auteur s'y eſt propoſé ſur la matiére des droits Seigneuriaux trois principaux objets : le premier d'en définir les différens termes : le deuxiéme d'en obſerver les principales maximes : & le troiſiéme d'y éclaircir, tant par ſes propres réflexions que par celles des Auteurs les plus eſtimés, & ſurtout par celles des Auteurs qui ſe ſont attachés plus particuliérement aux droits Seigneuriaux, & par l'autorité de diverſes Loix & Arrêts, les

points particuliers qui lui ont paru le mériter davantage : ce qui donne lieu à l'Auteur après avoir observé ſur chaque point les maximes les plus eſſentielles, de renvoyer enſuite aux ſources pour les détails.

L'utilité de ces trois objets eſt aſſez ſenſible dans preſque toutes les ſciences. Car en entendre bien les termes eſſentiels, en connoître les maximes principales, & ſçavoir en chercher les détails dans le beſoin, eſt preſque tout ce qu'il faut du moins au plus grand nombre. L'intelligence des termes ſemble même encore plus particuliérement néceſſaire par rapport aux droits Seigneuriaux, qui intéreſſent ſi univerſellement tous les Etats, & ceux même qui ont d'ailleurs le moins de relation avec les autres objets de la Juriſprudence ; ces termes y étant, du moins en grande partie, ainſi que l'obſerve l'Auteur, *plus bizarres & moins étymologiques*, que ceux des autres ſciences. C'eſt auſſi par cette rai-

ſon que l'Auteur a cru devoir préférer ſur cette matiére l'ordre alphabétique comme le plus commode au Lecteur, quoique le plus pénible pour tout Auteur, qui comme M. de la Place s'eſt ſurtout propoſé autant d'ordre & de netteté que d'exactitude & de préciſion, pour obſerver en peu de mots tout l'eſſentiel.

Pour caractériſer encore davantage cet ouvrage, nous ajouterons que l'Auteur quoiqu'attaché particuliérement au Préſidial de Périgueux, qui eſt du reſſort du Parlement de Bordeaux, nous a paru avoir en quelque ſorte preſque toujours oublié ces rapports particuliers, pour traiter ſon objet de la maniére la plus utile pour toute la France, & que s'il s'eſt ſouvenu ſur différens points de ces rapports, ç'a été principalement pour joindre aux notions générales néceſſaires par tout, celles qui appartiennent ſpécialement à la Province & au Parlement qu'il a pu mieux connoître.

En général cette eſpéce de Dictionnaire nous a paru fait avec ſoin & avec intelligence. L'Auteur remonte même ſur quelques points particuliers, & ſuccinctement, juſqu'à des origines utiles à connoître, & qui font voir en lui une érudition que le titre de ſon ouvrage n'auroit pas annoncé. Mais vu les bornes qu'il s'eſt preſcrites, on ne doit point être étonné de ne pas trouver dans un ſi petit Livre pluſieurs termes particuliers à quelques Provinces, ou à quelques eſpéces de droits extraordinaires, tels que ceux de *Moiſſon*, *Civerage*, & *Avenage*, qui ſont des eſpéces de droits de Blairie. Il y a même quelques droits très-ordinaires dont l'Auteur ne dit rien, mais ſur leſquels il ſe contente de renvoyer aux Auteurs les meilleurs & les plus faciles à conſulter. Tels ſont les droits honorifiques des Seigneurs ſur leſquels il renvoye au traité de Maréchal. Il y en a d'autres dont il ne fait aucune mention

particuliére, du moins ſous la lettre de leur dénomination, mais qui peuvent être regardés comme faiſant partie de ceux ſur leſquelles il a quelques obſervations générales, tel eſt le droit de Patronage. Enfin il y en a d'autres ſur leſquelles il ne dit rien en général & dont il ſe contente de détailler quelques eſpéces, & telle eſt la matiére des Servitudes Seigneuriales dont il traite les principales parties ſous les mots *Bau*, *Corvées Guet & Garde*, &c.

On ne doit point encore être ſurpris que parmi le grand nombre de déciſions & de citations contenues dans ce volume, il s'en trouve quelques-unes qui par faute d'impreſſion, ou par inadvertance ne ſoient point aſſez exactes. Ainſi par exemple page 92, les citations de Papon & de Chopin nous ont parues fautives, & aux pages 513 & ſuiv. nous n'avons pas compris comment l'Auteur ſembloit avancer que le retrait cenſuel étoit ainſi

que le droit Féodal de droit commun reçu par toute la France, selon Maynard, Liv. 4 chap. 34 & Guy Pape & Ferrier, quest. 508. En effet, le premier de ces Auteurs dit plutôt le contraire; les deux derniers ne traitent point ce sujet directement en cet endroit & la maxime contraire reçue en général dans tout le Pays Coutumier, est aussi admise du moins dans une grande partie du Pays de droit écrit. Ce qui pourroit avoir induit à ce sujet l'Auteur en erreur, est que véritablement, selon la Peyrere, lettre R. n. 119. le retrait censuel paroit de droit commun dans le ressort du Parlement de Bordeaux, & que la Peyrere cite à cet égard, Gui Pape, Ferrier & M. Maynard de même que notre Auteur. Mais il ne paroit pas moins certain que ce même retrait n'est point de régle générale, ni dans le Lyonnois, ni dans les Parlemens de Dauphiné & de Provence; & c'est ce qu'on peut voir singuliére-

ment dans Henrys & dans Bretonnier tome 2 de l'édition de 1708 liv. 3 queſt. 22.

Au ſurplus l'Auteur nous a paru avoir aſſez bien rempli ce qu'il s'étoit propoſé. L'ordre & la netteté, une étendue & une préciſion proportionnées aux ſujets & une connoiſſance approfondie des matiéres dont il traite, ſemblent ſurtout le caractériſer & rendre ſon ouvrage véritablement utile. Cette utilité peut s'étendre juſque ſur ceux même qui ſeroient déja inſtruits & qui y trouveront un manuel portatif, également propre à leur retracer promptement ce qu'ils ſçauroient déja, & à leur indiquer des détails dont ils ne connoitroient qu'une partie & qu'ils ne ſçauroient peut-être même plus où retrouver. Les quatre premiéres Lettres de l'alphabeth occupent environ la moitié de l'ouvrage & cela eſt aſſez naturel, vû les renvois que l'Auteur a été obligé de faire ſous les autres Lettres à ces premiéres pour

ce qui y étoit déja exposé. Car l'Auteur semble s'être encore attaché à ne point répéter les mêmes choses deux fois, & nous n'avons observé que l'article des lods & ventes, pag. 448, où il répéte quelque détail déja placé, pag. 415. au mot Licitation & où il ne le répéte même qu'avec quelque différence.

Il semble qu'on pourroit désirer encore dans cet ouvrage un peu plus de justesse, du moins dans quelques citations qui nous ont paru trop vagues, plus d'exactitude dans d'autres qu'on ne trouve point, ou qu'on ne peut trouver que difficilement, faute de sçavoir le nombre du sommaire dans les titres, chapitres, ou gloses un peu étendues telles que celles de Dumoulin. Ceux qui regardent une belle méthode comme un des principaux mérites pour les Livres de sciences & surtout pour les ouvrages élémentaires, souhaiteroient peut-être encore dans ce petit traité un

peu plus de cet ordre, qui fait réduire l'essentiel de la matiére à un petit nombre de principes dont on présente les premiéres conséquences, laissant au Lecteur à trouver de lui-même ou à chercher les autres & à un certain nombre de régles générales, auxquelles on se contente d'ajouter leur fondement, leur esprit, & leurs exceptions. D'autres y voudroient peut-être un peu plus de Jurisprudence nouvelle d'Arrêts, la plûpart de ceux que l'Auteur cite d'après ses Livres étant fort anciens. Il paroit encore qu'une table alphabétique, & dans laquelle on ajouteroit à tous les termes placés dans leur ordre alphabétique, tous les autres plus particuliers expliqués dans le corps du Livre, le rendroit d'un usage plus commode. Mais tout ce que nous venons d'observer de perfection qu'on pourroit ajouter à cette production, n'empêche pas qu'elle ne puisse être regardée dès à present comme bonne & utile.

Pour achever de faire connoître cet opuscule, & pour donner du moins quelqu'idée du style de l'Auteur, il ne nous reste plus qu'à en exposer quelques articles particuliers, dont nous rapporterons une partie dans les termes de l'Auteur.

» *Albergement* est un terme qui
» n'est guéres connu qu'en Dauphi-
» né, où il y est employé pour si-
» gnifier un bail à emphithéose. Sal-
» vaing de l'usage des fiefs, chap.
» 25 & 62. Vide Brillon, verbo
» *Albergement*.

L'article des bannalités occupe seul environ 30 pages. L'Auteur après avoir expliqué en particulier ce qui concerne les bans de vendanges & les bans à vin, expose avec plus de détail ce qui regarde en général les bannalités & singuliérement celles de moulin, de four, & de pressoirs. Au sujet de la bannalité de four, l'Auteur observe que nonobstant divers Arrêts qui ont proscrit dans les lieux sujets à cette bannalité, les petits fours particuliers

particuliers destinés à cuire des pâtisseries, plusieurs ont soutenu que cette proscription comme trop dure, au sujet d'une servitude d'autant plus odieuse qu'elle est comme personnelle, devoit être restreinte aux fours qui excéderoient deux pieds & demi de diamétre, ou dans lesquels on cuiroit des pâtes levées. Mais l'Auteur pense au contraire que la prohibition portée par ces Arrêts, doit être générale & sans exception par deux raisons: 1°. parce qu'en admettant des exceptions, le Seigneur seroit aisément frustré de son droit de banalité: 2°. » parce que la possession de ces fours cachés n'est » point publique; d'où il suit que » le Seigneur ne la souffrant que » parce qu'elle lui est inconnue, » il ne peut ni l'empêcher ni l'interrompre; *at contra agere non* » *valentem non currit prescriptio.*

L'Auteur ajoute à cette résolution un Arrêt remarquable du Parlement de Toulouse du 23 Août

1723, comme rapporté par M. Berthon de Fromental dans ſes déciſions pag. 30, & ſur lequel on auroit pu déſirer quelques éclairciſſemens dans un ouvrage plus étendu. Cet Arrêt a jugé (dit notre Auteur) que » ſi un Seigneur » Bannier a en même temps la » bannalité d'un four & d'un mou- » lin, il ne peut renoncer à l'un de » ces droits & conſerver l'autre.

Sous la lettre *C.* l'Auteur après avoir expliqué au mot *Commiſe* en quoi conſiſte cette peine, en quel cas & comment elle a lieu, obſerve à ce ſujet diverſes queſtions particuliéres, ſur leſquelles il renvoye aux différens Auteurs qui les ont traitées. Nous citerons en finiſſant, l'article ſuivant comme un exemple pris au hazard, & ſur lequel on pourra juger des autres ainſi que du ſtyle de l'Auteur.

» C'eſt une queſtion problema- » tique parmi les Feudiſtes (dit » l'Auteur pag. 190.) de ſçavoir ſi » le déſaveu ou la félonie du mari

» emporte la commise de tous les
» conquêts de la communauté, ou
» seulement de sa moitié ; quelques-uns, comme Dumoulin,
» sur la Coutume de Paris, art.
» 43 glose 1. sont d'avis que le
» délit féodal du mari fait tomber
» le tout en commise, par la raison que le mari est le maître de
» la communauté ; d'autres au contraire, comme MM. Louet &
» Brodeau, lettre *C.* sommaires
» 35 & 52, & lettre *D.* sommaire 31, tiennent que le mari ne
» confisque par son délit que la
» moitié des conquêts : *nulla enim*
» *societas delictorum ; ideoque alieni criminis infortunio adstringi*
» *uxor non debet L. si quis 9. Cod.*
» *de bonor. proscript. L. 12, de*
» *fideicomm. Libert. argum L. ob*
» *maritorum. Cod. ne uxor pro*
» *marito*, voyez Alexandre en son
» Conf. 70 nombre 1. Chenu en
» ses questions. Centurie 1, quest.
» 50 & 60 ; Baquet en son traité
» des droits de Justice, chapitre

» 15, nombres 61 & 84. Loyſel
» en ſes inſtitutions coutumiéres,
» liv. 6, tit. 2, art. 6 (ou plutôt
» 26.) La Coutume d'Anjou, art.
» 218, & Chopin lib. 2 de morib.
» Pariſ. tit. 2. n. 18.

HISTOIRE GE'N'ERALE d'Allemage, par le Pere BARRE, *Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, & Chancelier de l'Univerſité de Paris, Tome VII. qui comprend les régnes depuis l'an* 1378 *juſqu'en* 1493. *in*-4°. A Paris, chez Charles-Jean-Baptiſte de l'Epine, & Jean Thomas Hériſſant, rue S. Jacques, 1748.

CE ſeptiéme tome commence au régne de l'Empereur Wenceſlas, Prince cruel, ſans mœurs, ſans religion, abandonné à toutes ſortes de débauches, & qu'on ne peut comparer qu'aux Sardanapales, aux Nérons, & autres monſtres qui ont deshonoré

l'humanité. Il n'avoit que 17 ans lorſqu'il parvint à l'Empire ; il eut encore cela de commun avec Néron, que les commencemens de ſon régne furent très-beaux ; mais la foibleſſe de ſon caractére lui ayant bientôt inſpiré autant d'éloignement pour les affaires que de fureur pour les plaiſirs, il s'y livra tout entier, donna dans un luxe exceſſif, prodigua ſes tréſors plutôt qu'il ne les donna, & par une ſuite du dérangement, ſe mit dans la néceſſité d'accabler ſes peuples d'impôts.

Egalement avide de leurs biens & de leur ſang, ce Prince cruel & barbare, dit notre Hiſtorien, „ ne „ marchoit point ſans être accom„ pagné du Bourreau, qu'il appel„ loit ſon compere ; il l'étoit en effet, „ puiſque l'Empereur avoit tenu „ un de ſes enfans ſur les fonts de „ Batême ; ſouvent ce Prince lui „ ordonnoit ſans autre forme de „ procès, de pendre quelqu'un de „ ceux qu'il rencontroit ; & il pa-

» roiſſoit prendre plaiſir à une ſcéne
» ſi affreuſe ; des actions ſi barba-
» res plus dignes d'un monſtre que
» d'un homme, révoltérent juſqu'à
» ſes Courtiſans. Sa Cour devint
» déſerte ; aucun Seigneur ne ſe
» trouvoit au Sénat, & il n'avoit
» d'autres Courtiſans, que celui
» qu'il appelloit ſon compere.

Une telle conduite inſpira bientôt pour lui autant de mépris que de haine ; les Princes d'Allemagne ne s'adreſſérent plus à lui, lorſqu'il fut queſtion de traiter avec les autres Puiſſances, & il ne prit que très-peu de part aux grandes affaires qui pendant ſon régne, agitérent le Dannemarck, la Suéde, la Hongrie, la Suiſſe, le Royaume de Naples, & entr'autres au long ſchiſme, qui déſoloit l'Egliſe Romaine depuis quelques années, & qui en dura encore plus de quarante.

Le P. Barre raconte tous ces événemens, & les développe avec plus ou moins d'étendue, ſelon le

rapport qu'ils ont avec ſon principal ſujet ; mais il s'étend ſurtout ſur les malheurs que la vie molle & infame que menoit Wenceſlas lui attira.

Deux fois on le voit, après avoir été arrêté & enfermé par les Bohémiens, ſur leſquels il régnoit par le droit de ſa naiſſance, rompre ſes fers & enſuite remonter ſur le Trône, avec un courage & une adreſſe qu'on n'auroit pas dû, ce ſemble, attendre d'un Prince d'ailleurs ſi mépriſable, mais ſans que le ſouvenir de ſes malheurs fût capable de l'encourager à changer de conduite.

On en trouve un exemple dans ce qu'il lui arriva à Reims, où contre toutes les régles de la politique, il ſe rendit pour aſſiſter à une aſſemblée que Charles V. y avoit convoquée, pour délibérer ſur les moyens d'éteindre le Schiſme.

Ce Prince reſpectant en Wenceſlas la dignité Impériale, lui fit une magnifique réception & dès

le lendemain de ſon arrivée voulut lui donner à dîner; mais lorſque les Ducs de Berry & de Bourbon allérent le prendre pour le conduire chez le Roy, ils le trouvérent ſur ſon lit accablé des vapeurs du vin, & dormant d'un profond ſommeil. Les François parurent étonnés de voir un Empereur dans cet état; mais ſes Officiers leur dirent en riant, que c'étoit ſa coutume.

L'adverſité n'ayant pas rendu Wenceſlas, ni plus retenu dans ſes plaiſirs, ni plus modéré dans ſes profuſions, & ſes revenus ne pouvant ſuffire aux frais prodigieux de ſa maiſon, il fut obligé de recourir aux expédiens & de vendre pour ainſi dire l'Empire en détail; mais ce qui révolta le plus tous les Seigneurs Allemands, c'eſt qu'après avoir aliéné pluſieurs fiefs rélevant de l'Empire, il céda à Viſcomti Galeas pour la ſomme de 150 mille écus d'or, le Duché de Milan, lui accorda l'entiére Souveraineté de la Lombardie, & remit

à ce Prince tous les droits que le Corps Germanique & ſon Chef, pouvoient avoir ſur cette Province.

Ce dernier trait indigna ſi fort les Seigneurs de l'Empire, qu'après avoir délibéré entr'eux, s'ils procéderoient à la dépoſition de Wenceſlas, & s'ils l'obligeroient à ſe choiſir un Adminiſtrateur, ils prirent ce dernier parti, dans l'eſpérance qu'il nommeroit ſon frere Sigiſmond Roy de Hongrie pour Vicaire de l'Empire; mais ſur le refus qu'il en fit, les Electeurs à l'inſtigation, dit-on, de Boniface IX. tinrent une diette à Landſtein, où ils ſommérent Wenceſlas de comparoître, & après l'y avoir attendu dix jours entiers, ils inſtruiſirent ſon procès dans les formes, & portérent contre lui une Sentence de dépoſition. Il faut la voir dans l'Auteur même auſſi bien que les événemens qui en furent la ſuite.

Ils ne furent pas auſſi avantageux pour l'Empire qu'on s'en étoit flaté; la diviſion ſe mit parmi les

Electeurs. Le plus grand nombre ſe réunit cependant en faveur de Frédéric, Duc de Brunſwic, mais ce Prince ayant été aſſaſſiné peu après ſon élection, les mêmes Electeurs qui avoient nommé Frédéric, déférérent la Couronne Impériale à Robert, Comte Palatin du Rhin. Les autres ſe joignirent à Sigiſmond, frere de Wenceſlas, qui prit hautement ſon parti. Sigiſmond écrivit au Pape Benoît & aux Cardinaux d'Avignon, une Lettre dans laquelle il leur repréſentoit, que l'Empereur ſon frere avoit à la vérité commis quelques excès; mais que s'ils devoient être regardés comme un juſte ſujet de dépoſition, on ne verroit dans le monde que Souverains traités de Tyrans, & dépoſés par leurs ſujets.

Cette Lettre fit une impreſſion ſi favorable ſur l'eſprit de Benoît, qu'il enjoignit aux Souverains de ſon obédience, de ne point reconnoître d'autre Empereur que Wenceſlas,

La France demeura cependant neutre entre ce Prince & Robert. Ce dernier en exécution du ferment qu'il avoit fait de retirer le Duché de Milan des mains de Galeas Viſcomti, paſſa en Italie à la tête d'une armée conſidérable; la réſiſtance qu'il y trouva & la lenteur des Princes Allemands à lui envoyer les troupes qu'ils lui avoient promiſes, lui firent prendre le parti de repaſſer les Monts. Par ſa retraite, l'Italie fut de nouveau en proye à l'ambition du Duc de Milan, mais la mort arrêta ce Prince au milieu de ſes conquêtes. Il avoit, dit notre Auteur, » porté » les vertus des Héros à un excès, » où elles deviennent criminelles, » & où elles ſont auſſi dangereuſes » que les vices oppoſés. Le bon » ordre qu'il établit dans ſes Etats, » lui donna les moyens & la har- » dieſſe d'accabler d'impôts tous » ſes ſujets. On vole avec impuni- » té, diſoit-il ſouvent, dans tous » les Royaumes de l'Europe, il n'y

» a qu'en Lombardie, où une fille
» peut porter ſon argent à la main
» ſans rien craindre. Je ſuis le ſeul
» voleur de mon Pays...... Mal-
» gré ſon bonheur apparent, pour-
» ſuit notre Auteur, il vécut tou-
» jours malheureux, par la crainte
» continuelle qu'il avoit d'être em-
» poiſonné; il ne mangeoit jamais
» en public, & il faiſoit faire de-
» vant lui l'eſſai de toutes ſes vian-
» des, longtemps avant que de ſe
» mettre à table.

L'Empereur Robert ne put profiter de la mort de Galéas Viſcomti, pour faire valoir les droits de l'Empire ſur la Lombardie; il étoit trop occupé à ſoutenir les ſiens contre Wenceſlas, qui ne laiſſoit pas d'avoir toujours un certain nombre de partiſans, & qui loin d'avoir renoncé lâchement à ſon droit, comme pluſieurs Auteurs l'ont écrit, neuf ans encore après ſa dépoſition, prenoit toujours le titre d'Empereur. C'eſt ce qui paroit clairement par un Acte que ce Prin-

ce rendit en 1409. Cet Acte qui accordoit aux Bohémiens trois voix contre une aux Allemands, dans l'Université de Prague, fit prendre à ces derniers le parti d'aller faire leurs études à Léipsick dans la nouvelle Université, que Guillaume Frédéric, Duc de Saxe, venoit d'y fonder; les Bohémiens devenus par la retraite des Allemands les maîtres dans Prague, élûrent Jean Hus pour Recteur; il ne fut pas plutôt élevé à cette dignité, qu'il commença à dogmatiser ouvertement contre le Clergé, à traiter Wiclef de saint Personnage, digne de la vénération des Peuples, & à se faire respecter lui-même comme le Restaurateur de la Doctrine Chrétienne.

La protection que le Tyran Wenceslas & la Reine sa femme accordérent à cet Héréfiarque, contre le Pape Jean XXIII. & le Clergé qui voulurent s'opposer à ces nouveautés, fit qu'elles s'accrurent en peu de temps, & qu'elles

remplirent l'Eglise & l'Empire de troubles, & donnérent lieu aux plus cruelles guerres, dans lesquelles on voit presque toujours les Hussites répandre le sang des Catholiques, avec une fureur & un succès également étonnans.

Mais nous renvoyons le Lecteur à l'ouvrage même, tant sur ce point que sur tout ce qui regarde les Conciles de Pise, de Constance, & de Bâle, auxquels l'Empire prit tant de part, & qui influérent également sur le gouvernement Ecclésiatique & Politique de l'Allemagne, non seulement sous le régne de l'Empereur Robert, mais sous les deux suivans.

Ce Prince mourut regretté de toute la Nation, après avoir éteint par sa prudence & sa modération toutes les factions, & réduit Wenceslas à ne plus faire valoir ses droits, quoiqu'il n'y eut pas absolument renoncé.

Le P. Barre remarque comme *une* chose, presque sans exemple,

que la mort de Robert, ne causa point de troubles en Allemagne; on y jouissoit pour lors d'une profonde paix; le nombre & le droit des Electeurs étoit réglé, ainsi ils s'accordérent sans peine pour élire Josse, Marquis de Brandebourg. Notre Historien avertit cependant, que quelques-uns veulent que cet Empereur ait été immédiatement élû après la déposition de Wenceslas; pour lui il a cru devoir adopter le sentiment de ceux qui placent l'élection de Josse en 1410. comme le prétend Thyerri de Niem, Auteur Contemporain, qui a été suivi du plus grand nombre des Ecrivains Allemands; du reste il n'est pas surprenant que ce fait ne soit pas éclairci, ce Prince étant mort environ trois mois après son élection, & sans avoir été couronné; à peine est-il compté parmi les Empereurs.

Il eut pour successeur Sigismond, Roy de Hongrie, & frere de l'Empereur Wenceslas. » L'Histoire, dit

» le P. Barre, nous repréſente peu
» de Souverains qui ayent eu plus
» de belles qualités que ce Prince....
» Il n'étoit pas cependant ſans dé-
» fauts, mais il ſçavoit les cacher
» avec adreſſe pour ne laiſſer paroî-
» tre que ſes vertus; il montroit
» ſurtout beaucoup de bravoure
» & de courage, principalement
» dans les occaſions d'éclat, où il
» y avoit de la gloire à acquérir;
» d'ailleurs ce Prince étoit égale-
» ment avare & prodigue; il ai-
» moit tout ce qui paroiſſoit dans
» la dépenſe & regrétoit tout ce
» qui ſe conſommoit pour paroître.
» Il étoit facile & glorieux; inté-
» reſſé, mais toujours fidéle, qua-
» lités qui ſe trouvoient bizarre-
» ment aſſorties dans un même
» Prince; une de ſes plus grandes
» peines étoit de tromper ſes Sujets
» & ſes Alliés. Quand l'intérêt,
» maître ordinaire de ſes mouve-
» mens, lui faiſoit manquer de pa-
» role, il paroiſſoit en avoir honte,
» & être très-mécontent de lui;

» mais cela n'alloit pas juſqu'à ré-
» parer ſa faute. A l'égard de ſon
» amitié on ne pouvoit pas y faire
» beaucoup de fond ; Sigiſmond
» ne ſe piquoit pas de conſtance.
» Il n'étoit pas cependant pour les
» ruptures d'éclat, mais il abandon-
» noit aiſément les vieux engage-
» mens ſans les rompre. Et cette in-
» différence trop marquée fut cau-
» ſe de ſes malheurs dans les guer-
» res qu'il eut à ſoutenir ; ce Prince
» aimoit le plaiſir, mais il n'en
» étoit pas ſi poſſédé qu'il devînt
» incapable des affaires, & l'amour
» du repos ne le rendoit point en-
» nemi des occupations.

Sigiſmond à ſon avénement à la Couronne & pendant tout le temps qu'il la porta, ne manqua pas d'occaſions de ſignaler ſes belles qualités, & n'en rencontra que trop pour laiſſer appercevoir celles qui lui manquoient. Il trouva la Bohême diviſée à l'occaſion de la doctrine de Jean Hus, l'Egliſe déchirée par le Schiſme, malgré tous les

efforts qu'on avoit faits au Concile de Pise pour l'éteindre, & l'Italie en proye aux fureurs de la guerre, sans parler de plusieurs autres Etats dépendans de l'Empire, où elle se faisoit sentir.

Le P. Barre entre dans le détail de tous ces événemens. Un des plus intéressans, est celui du Concile de Constance, qui fut assemblé principalement pour éteindre le Schisme, qui partageoit l'Eglise en trois obédiences, & pour arrêter les progrès que faisoit la doctrine de Jean Hus; au reste il n'a pas cru devoir entrer dans de grandes discussions, ni au sujet du sauf conduit que l'Empereur avoit donné à Jean Hus, qui n'empêcha pas que le Concile ne se crut en droit de procéder contre cet Hérétique, ni au sujet du fameux article de la cinquiéme session du Concile de Constance, qui établissoit la supériorité du Concile au-dessus du Pape; ainsi ceux qui voudront de plus grands éclaircissemens sur ces

deux points doivent les chercher ailleurs.

L'Empereur paroit dans cette Hiſtoire avec beaucoup plus de talens pour les affaires Civiles & même Eccléſiaſtiques, que pour la guerre & l'art de gouverner les hommes; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de voir dans toute la conduite qu'il tint pendant les guerres civiles qui furent une ſuite du ſupplice de Jean Hus & de celui de Jerôme de Prague, tous deux brulés pendant la tenue du Concile de Conſtance. Leurs Sectateurs ſous la conduite du redoutable Ziſka, le plus grand & le plus heureux Capitaine de ſon temps, ſe diviſérent en deux ſectes, dont les premiers, nommés Calixtins, ne différoient guéres de l'Egliſe Catholique, qu'en ce qu'ils accordoient l'uſage du Calice, c'eſt-à-dire, la Communion ſous les deux eſpéces aux Laïques; & les autres Taborites, qui en adoptant cette erreur, rejettoient outre cela la tranſubſtantiation & la préſence

réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, sans parler de plusieurs autres dogmes de foi & de discipline qu'ils attaquoient.

On voit Sigismond depuis, que par la mort de Wenceslas, il fut parvenu au Royaume de Bohéme, toujours vaincu par Ziska. Ce dernier ayant perdu dans une rencontre particuliére l'œil qui lui restoit, tout aveugle qu'il étoit, continua toujours de se rendre redoutable, & immola, comme parle l'Auteur, plus de dix mille Moines ou Prêtres aux manes de Jean Hus, & de Jérôme de Prague. On conserve même encore aujourd'hui, ajoute-t'il, le souvenir de ce Capitaine, comme on se souvient des inondations, des incendies, des pestes, & des autres fleaux consacrés à la destruction de l'humanité.

L'Auteur montre qu'il fut redevable de ses succès à l'esprit de Fanatisme qu'il sçut inspirer à ses Soldats, & à la foiblesse du caractére de Sigismond, qui avec toute la va-

leur des Héros, manquoit de ce courage d'eſprit, d'où dépend le ſuccès des grandes entrepriſes. Après avoir perdu toutes les batailles qu'il livra aux Huſſites, il vint cependant à bout de recouvrer la Bohême, & de finir par ſes négociations une révolte que la force n'avoit pu réprimer; il mourut âgé d'environ 70 ans.

Albert Duc d'Autriche ſon Gendre, ſurnommé la merveille du monde, lui ſuccéda, mais après un interrégne de quatre mois. Ce fut ſous cet Empereur, comme le remarque notre Auteur, que dans la Diéte tenue à Nuremberg en 1438, l'Allemagne fut diviſée en quatre cercles, & non ſous le régne de Maximilien, comme on l'a cru ſur l'autorité des Hiſtoriens modernes. Albert penſa qu'en ſéparant ainſi l'Allemagne en quatre parties, il ſeroit plus en état d'y établir la paix & la ſureté. Pour mieux faire ſentir l'avantage de cet établiſſement, le P. Barre remonte

aux réglemens & aux Tribunaux que les Empereurs précédens avoient formés pour maintenir l'observation des loix dans les diverses parties de l'Allemagne.

Quoique dans cette même Diéte de Nuremberg on changeât la procédure criminelle, il ne paroit pas, dit-il, qu'on y ait pensé à supprimer celle qu'on a toujours observé à Clagenfurt, Capitale de la Carinthie. Quand un homme, dit-il, est accusé ou même soupçonné de vol, il est pendu sur le champ; & le lendemain on informe contre lui; on instruit son Procès & on le juge; si par les charges il est convaincu du vol, on laisse son corps à la potence jusqu'à ce qu'il tombe en piéce. Si son innocence est reconnue, on enterre son corps honorablement, & ses funérailles se font aux dépens du Public. Une procédure si extraordinaire méritoit peut-être que l'Auteur en dît quelque chose de plus, car on ne trouve ici sur cette loi précisément,

que ce que nous venons d'en rapporter.

Les bornes dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer, ne nous permettent pas de parler de la suite du régne de l'Empereur Albert II. il ne jouit de ce titre que pendant deux ans, & mourut à l'âge de 45 ans, après avoir donné des preuves d'une capacité qui le firent également regretter de ceux qui s'intéressoient à l'honneur de l'Eglise & de l'Empire.

Nous ne dirons non plus qu'un mot de Frédéric IV. qui lui succéda; il étoit de la branche Autrichienne, des Ducs de Stirie, & porta le nom de Pacifique, parce qu'il aimoit le repos & la paix; c'est lui qui prit la fameuse devise *a*, *e*, *i*, *o*, *u*; cette Inscription ambitieuse n'avoit, dit l'Auteur, pour appui que l'Astrologie judiciaire, dans laquelle cet Empereur étoit versé; car sa maison n'étoit pas alors en état d'aspirer à la Monarchie universelle. Ce ne fut que de-

puis le mariage de Maximilien son fils & son successeur, avec l'héritiére de la Maison de Bourgogne, que la Maison d'Autriche parvint à un point de grandeur, qui la rendit dans la suite redoutable à toute l'Europe ; mais il n'en fut pas de même de Frédéric; son amour pour la paix qui n'étoit dans le fond qu'irrésolution & qu'indolence, lui fit perdre la Basse-Autriche, dont il avoit hérité depuis qu'il étoit Empereur, & le réduisit à aller chercher une retraite dans les Pays-Bas, auprès de l'Archiduc Maximilien qui en avoit la Souveraineté du chef de sa femme. Frédéric souffrit sa mauvaise fortune avec autant d'indifférence qu'il se l'étoit attirée, se consolant par cette maxime qu'il avoit souvent dans la bouche, & qu'il écrivoit sur toutes les murailles des lieux où il passoit, *rerum irrecuperandarum summa felicitas oblivio* ; notre Auteur la traduit ainsi; » l'oubli est le seul re» méde des choses perdues quand

la

» la disgrace est irréparable.

C'étoit un Prince qui s'accommodoit du présent sans en profiter pour l'avenir. Il étoit si insensible aux outrages, que les Italiens disoient, qu'il enfermoit une ame morte dans un corps vivant; aussi l'inclination qu'il avoit pour la paix étant beaucoup plus l'effet de sa foiblesse que de sa raison, jamais l'Allemagne n'eut plus à souffrir des guerres civiles & étrangéres que sous son régne. Il fut long, & on remarque que depuis Auguste, il est le seul Empereur qui ait possédé ce titre plus de 50 ans.

On s'appercevra aisément en lisant ce volume, que le P. Barre sans s'arrêter au nom & à la réputation des Historiens modernes, qui ont été le plus estimés, comme le P. Daniel, Dom Calmet, M. Duclos, & plusieurs autres, a pris un grand soin d'examiner les choses par lui-même & dans les sources; on en trouvera entr'autres des exemples dans ce qui regarde le mariage

de Charles VIII. avec Anne de Bretagne, que ce Prince enleva à l'Archiduc Maximilien qui l'avoit épousée par Procureur.

SERMONS DE M. GASPARD Terrasson, ci-devant Prêtre de l'Oratoire, 4 *vol. in*-12. A Paris, chez Didot, Libraire, Quay des Augustins, à la Bible d'Or. 1749. Avec approbation & Privilége du Roy.

IL y a eu dans ces derniers temps deux illustres Prédicateurs de ce nom. Il étoient freres & tous deux Prêtres de l'Oratoire. Le premier est *André Terrasson*, qui après avoir prêché avec un grand succès devant le Roy, à la Cour de Lorraine, & deux Carêmes dans la Cathédrale de Paris, nous a laissé quatre volumes de Sermons, qui ont été imprimés en 1725. & ensuite réimprimés en 1736.

Le second s'appelloit *Gaspard Terrasson*, c'est l'Auteur des Ser-

mons que nous annonçons aujourd'hui au Public. Il ne paroissoit pas d'abord avoir eu dessein de se destiner à la Prédication. Cependant s'étant trouvé à Troyes en l'année 1711, lorsque M. le Dauphin fils unique du Roy Louis XIV. mourut, les Peres Cordeliers de cette Ville l'engagérent à prononcer dans leur Eglise, l'Oraison Funébre de ce Prince. Ce fut par ce Discours qu'il essaya ses dispositions pour la Chaire, dispositions, qu'il négligea ensuite de cultiver pendant l'espace de quatorze ans & qu'il sacrifia à la réputation naissante de son frere. Il se borna à faire des conférences dans les maisons de l'Oratoire ; & lorsqu'après la mort d'André Terrasson, on le détermina à prêcher pour remplir les engagemens que le défunt avoit pris dans plusieurs Paroisses de Paris, ces mêmes Conférences furent la source, où il puisa ses Sermons pour fournir aux stations dont il fut chargé. Il ne commença à prê-

cher qu'en l'année 1726 & à la fin de l'année 1729, il quitta en même-temps la Congrégation de l'Oratoire & le miniſtére de la Prédication pour ſe retirer à la Campagne & ſe livrer tout entier à la compoſition de différens ouvrages, qu'il avoit depuis longtemps médités. Mais étant revenu à Paris en 1744, & feu M. de Vintimille, qui en étoit alors Archevêque, l'ayant engagé à remonter en chaire, il quitta ſes autres occupations, & demanda ſeulement une année à ce Prélat pour retoucher ſes Sermons avant que de les prononcer. Il travailla effectivement à les revoir, juſqu'à ce que trois attaques de paralyſie qui lui ſurvinrent dans le cours des années 1745 & 1746, le mirent hors d'état, non ſeulement de reprendre la Prédication, mais encore de s'appliquer à aucun travail.

On conçoit aiſément, que n'ayant pas eu le temps de mettre la derniére main à ſes Sermons, il n'étoit

guéres empressé à leur faire voir le jour. Mais dans le temps qu'il pensoit à les supprimer, il fut informé qu'il en paroissoit un volume, qu'on disoit avoir été imprimé en Hollande, & que ce volume annonçoit une suite. M. Terrasson apprit en même temps, que des personnes qui avoient eu communication de ses papiers, étoient dans l'intention de donner après son décès, une édition plus ample de ses Sermons & de plusieurs de ses autres ouvrages.

Dès lors il connut la nécessité de consentir, qu'on en donnât une édition plus exacte & plus correcte. Il s'affermit même encore plus dans ce dessein, lorsque la lecture du volume dont nous parlons, lui fit connoître que ceux qui en étoient les Editeurs, ne s'étoient servi de ses Sermons, que comme d'un Canevas, qu'ils avoient accommodé à leur génie & à leur style. Il s'apperçut que de onze Sermons, qui sont dans ce volume, il n'y en a presqu'aucun que les Editeurs

n'ayent recomposé; & où ils n'ayent fait, tantôt des augmentations, tantôt des retranchemens considérables.

C'est ce qui acheva de déterminer M. Terrasson à remettre à l'Editeur de ses ouvrages les minutes qui lui étoient restées; il y en avoit plusieurs qu'il n'a jamais pu recouvrer. Enfin on a formé les quatre volumes que nous annonçons, de celles qui étoient restées entre les mains de l'Auteur. Les trois premiers tomes contiennent un grand Carême, composé de vingt-neuf Sermons. Le quatriéme contient des piéces détachées, des Panégyriques, & des Sermons de Profession Religieuse. On trouve dans le même volume les trois principaux Sermons de l'Avent, sçavoir ceux des Fêtes de *Tous les Saints*, de *Noel*, & de l'*Epiphanie*. Et afin que les Lecteurs eussent en quelque sorte un Avent complet, l'Editeur y a joint les Exordes que M. Terrasson avoit com-

posés ou accommodés pour faire servir pendant l'Avent plusieurs Sermons de son Carême.

On a mis à la fin du quatriéme volume l'Oraison Funébre de M. le Dauphin, fils unique du Roy Louis XIV. L'Auteur ne portoit pas lui-même un jugement bien favorable sur cette piéce ; il ne s'étoit pas donné la peine de la retoucher. Il ne comptoit pas qu'elle dût voir le jour. Mais l'Editeur ne se fiant pas à ses propres lumiéres, a consulté des personnes éclairées, qui l'ont rassuré sur le mérite de cette piéce. Il a cru devoir plutôt déférer à leur jugement, qu'à celui de l'Auteur.

Si on avoit suivi en tout la volonté de M. Terrasson, on auroit encore retranché d'autres Sermons, en qui il ne voyoit pas le dégré de perfection, qu'il auroit pu leur donner sans les infirmités qui lui sont survenues. Mais nous sommes persuadés que tels qu'ils sont, ils ne feront pas tort à la réputation de

ce grand Homme. Le Lecteur y retrouvera cette éloquence pleine de dignité & de force, qu'il a si souvent admiré en l'entendant prêcher. Quoique le Public soit déja bien partagé de ces sortes d'ouvrages, & que les Sermons du P. Bourdaloue & de M. Massillon, ne laissent, ce semble, rien à désirer en ce qui regarde l'éloquence propre à la Chaire, l'instruction & l'édification des Fidéles : ceux-ci peuvent néanmoins tenir un rang distingué parmi les ouvrages des plus grands Prédicateurs. Ils sont également recommandables, & par la pureté de la Doctrine qui y est annoncée, & par la noble simplicité de l'éloquence avec laquelle les vérités les plus sublimes & les plus frappantes y sont exprimées & développées. Pour mettre le Lecteur à portée de juger de ce qui caractérise ces Sermons, autant qu'il est possible de le faire dans un extrait, nous allons lui donner une idée d'une de ces piéces, avec quelques morceaux

détachés qui en feront connoître le ſtyle.

Nous prenons à l'ouverture du Livre le premier Sermon qui ſe préſente. C'eſt celui du premier Dimanche de Carême, qui a pour texte ces paroles de l'Evangile du jour : *l'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de Dieu.* L'Orateur Chrétien commence par montrer, que ce que le Tentateur diſoit autrefois à Jeſus-Chriſt dans le déſert, il le dit encore aujourd'hui dans le monde, mais plus efficacement aux Chrétiens de nos jours : „ commandez, leur dit le „ Tentateur, que ces Pierres deviennent des pains ; faites que „ cette terre ſur laquelle vous marchez, rempliſſe vos deſirs ; nourriſſez vous des biens qu'elle vous „ préſente ; raſſaſſiez votre faim des „ plaiſirs qu'elle vous fournit ; „ cherchez votre bonheur en elle, „ & mettez toute votre induſtrie à „ tirer de cette pouſſiére le ſuc &

„ l'aliment que votre cœur insatia-
„ ble & inquiet ne cesse de lui de-
„ mander.

Le Prédicateur oppose à cette tentation la réponse même de Jesus-Christ. Il entreprend de montrer, que la félicité de l'homme ne dépend pas de ces vains objets ; & qu'il n'y a que la parole de Dieu, l'Evangile de Jesus-Christ qui puisse fixer les désirs de l'ame & en remplir la vaste étendue. La division de son Sermon est qu'il n'y a de véritable grandeur, & de véritable sureté que dans l'Evangile.

Il fait voir au commencement du premier point, que dans l'abîme de bassesse & de misére où l'homme est tombé par le péché, il n'a point perdu l'idée de son premier état, qu'il fait de continuels efforts pour y revenir, & qu'il n'a de sentimens & de désirs que pour reprendre la place d'honneur dont il est déchû. Mais où trouvera-t'il la vérité, qui lui rende son premier état ? Sera-ce dans le langage & les maximes

du monde ? L'Orateur montre de la maniére la plus éloquente que le monde & ses maximes ne peuvent rendre les hommes qu'infiniment petits & infiniment malheureux. Sera-ce dans la Philosophie humaine ? » Mais il n'y en eut jamais, replique-t'il, qui puisse rendre l'homme tel que je le demande, & qu'il peut être. Elle sçaura bien vous peindre la vertu sous de belles couleurs, vous dire qu'il n'y a d'utile, que ce qui est honnête, qu'il faut fuir les plaisirs & les richesses, mépriser la douleur & la mort, chercher sa félicité dans l'ordre & dans la justice. Elle vous donnera des loix assez sages en apparence pour vous conduire, elle décidera assez heureusement plusieurs questions de Morale. Mais vous rendra-t'elle raison de la corruption de votre cœur ? Vous montrera-t'elle le reméde aux désordres des passions ? Vous indiquera-t'elle le Médecin, qui peut les guérir ?

» Elle vous parle de la vertu? Mais
» que vous ſert-il de la connoître,
» ſi vous ne pouvez pas la prati-
» quer? Elle vous dit qu'il faut
» fuir les plaiſirs & les richeſſes:
» mais qu'elle vous délivre donc
» de la triſte néceſſité de les aimer.
» Elle veut que vous mépriſiez la
» douleur & la mort, mais la
» douleur ſe fait ſentir & la mort
» eſt inévitable: l'une & l'autre ſont
» des maux préſens, où ſont la
» conſolation & la récompenſe?
» Ah! loin de moi une Philoſo-
» phie qui ne me fournit un plaiſir
» & un repos qu'en idée, qui me
» retranche tous les objets de mes
» deſirs, ſans y rien ſubſtituer de
» ſolide & de réel; qui m'invite à
» mépriſer les maux, ſans me pro-
» poſer un reméde, qui les adou-
» ciſſe; qui en me laiſſant toute ma
» foibleſſe & toute ma corruption,
» me dit de chercher mon bonheur
» en moi-même; & qui me repré-
» ſentant la vertu comme la ſource
» de ma félicité, ne m'indique point

» la ſource où je puis la trouver.

» O vous, qui avez ſubſtitué à
» la vraye vertu le point d'honneur,
» la ſeule force naturelle, une Phi-
» loſophie toute humaine, dont
» vous vous parez, & dans laquelle
» vous faites conſiſter la véritable
» grandeur ; Vous, qui quoique
» ſans Foi & ſans Religion, avez
» réuſſi à modérer à l'extérieur tous
» vos mouvemens ; on diroit à vous
» voir, que vous êtes ſans paſſions,
» préparés à tous les événemens,
» inſenſibles à toutes les diſgraces,
» amateurs nés de la juſtice, peu
» touchés de tous les avantages hu-
» mains, mais je ne m'y trompe pas ;
» Vous n'êtes que des hommes de
» Théâtre, victimes malheureuſes
» de l'orgueil & de la gloire mon-
» daine, dévorés au-dedans de
» toute la fureur des paſſions, que
» vous n'oſez ſatisfaire, livrés à de
» cuiſantes amertumes : au travers
» de ces beaux dehors que vous
» m'oppoſez, je découvre toute
» l'inquiétude & tout le déſeſpoir
» de votre ame, &c.

Après avoir montré l'insuffisance de la Philosophie humaine, pour rendre l'homme grand, parfait & heureux, il prouve que ce n'est que dans l'Evangile que nous pouvons trouver les secours nécessaires pour parvenir à la grandeur & à la perfection proportionnée à l'étendue de nos desirs. Il donne d'abord une idée de la véritable grandeur, ensuite il détaille les effets admirables que produit la parole de Jesus-Christ en ceux, chez qui elle a trouvé une entrée. „ Elle commen„ce, dit-il, par répandre sur tous „ les objets sensibles une difformi„ té, qui les rend insupportables, „ elle les montre tels qu'ils sont. „ Elle les fait même disparoître, „ parce qu'ils ne sont qu'une om„ bre & qu'une fumée; elle déga„ ge l'ame de cet amas de boue „ qui l'environne...... elle lui fait „ voir dans l'éternité & au-dessus „ de ce monde visible, un bonheur „ dont elle est capable; elle lui „ *présente* le Dieu, dont elle a

» déja l'idée, comme le centre de
» son repos ; elle ne lui propose
» rien moins que de partager avec
» lui sa félicité & sa gloire ; elle
» lui parle de paix, de gloire, de
» richesses, de Royaumes, d'ordre,
» de justice, de liberté, de sainte-
» té, d'éternité, qui sont vraiment
» les objets après lesquels elle sou-
» pire ; elle lui en donne le goût
» & l'espérance.

L'Orateur parcourt ensuite les choses que l'ame découvre de ce point d'élévation. Il représente l'impression de haine que l'Evangile lui donne pour son propre corps, sa sobriété dans l'usage des biens extérieurs, son horreur pour les attraits des objets sensibles, & pour les égaremens où elle étoit tombée, ses espérances renaissantes & fondées sur la miséricorde d'un Dieu Réparateur, les trésors de lumiére & de grace qu'elle trouve dans l'union intime qu'elle reprend avec son Dieu, & qui cependant ne la rendent point in-

ſenſible aux intérêts des hommes parmi leſquels elle vit.

Cette peinture détaillée des ſentimens intérieurs de l'ame éclairée, & pénétrée de la lumiére de l'Evangile, eſt ſuivie d'une autre eſpéce de tableaux, qui repréſentent l'homme Evangelique au milieu du monde, où il jouit de la tranquillité de ſon ame, de la paix de ſa conſcience, & de la poſſeſſion de ſon bonheur. » La pauvreté, dit-il, » eſt pour lui un tréſor ; les injures, » un profit certain ; les ſouffrances, » une gloire ; les contradictions, » un préjugé de ſa félicité ; la mort » même, le plus grand objet de » ſes deſirs. « Il peint enſuite l'homme Evangélique, s'acquittant des devoirs de la ſociété. Il montre que tous les principes de juſtice & toutes les vertus ſe trouvent réunies dans le cœur de l'homme Evangélique, & que ce ne ſera point pour le ſpectacle, qu'il ſera vertueux, mais que ce ſera pour la vertu même, & pour celui qui en eſt l'Au-

teur. » Son cœur, dit-il, ſera tou-
» jours plus étendu que ſes œuvres ;
» ſes vûes plus relevées que ſes ver-
» tus. Il eſt plus grand, qu'il ne le
» paroit, & ces légéres apparen-
» ces le défigurent encore, &c.

Mais afin qu'on ne croye pas que l'idée qu'il vient de donner d'un cœur formé par la parole de Jeſus-Chriſt, n'eſt qu'un jeu d'imagination, il dit qu'il ne lui ſeroit pas difficile de prouver que c'eſt un portrait fidéle. L'hiſtoire en fournit un grand nombre d'exemples, & ſi on ne reconnoit plus perſonne aux marques qu'il vient de donner, c'eſt parce que l'Evangile n'a plus qu'un petit nombre de Sectateurs ; il ne ſe conſerve preſque plus, que par écrit ; nous l'avons pour ainſi dire reſſerré dans le petit volume, qui le contient. Nos mœurs en ont comme interrompu la tradition, &c.

La ſeconde partie qui [illegible] la ſureté qu'on trouve [illegible] vangile, n'eſt pas moin[illegible]

tée ni moins intéreſſante que la premiére. Mais nous croyons devoir nous diſpenſer d'en parler, par la raiſon, que ces ſortes d'ouvrages dont le principal mérite conſiſte dans l'élocution, perdent infiniment dans les abrégés qu'on en donne, & que ce que nous avons dit de la premiére partie peut ſuffire pour exciter le Lecteur à recourir au livre même.

EXPERIENCES SUR L'ELECTRICITE', avec quelques conjectures ſur la cauſe de ſes effets ; par M. JALLABERT, *Profeſſeur en Philoſophie expérimentale, & en Mathématique, des Sociétés Royales de Londres, & de Montpellier, & de l'Académie de l'inſtitut de Bologne, vol. in-8°, pag.* 304. A Genêve, chez Barillot & fils, 1748.

SECOND EXTRAIT.

MONSIEUR Jallabert tâche d'expliquer dans la ſeconde

partie de ſon ouvrage, la cauſe des phénoménes de l'électricité, & dont nous avons rapporté les principaux effets dans notre premier extrait. L'Auteur ne ſe flatte pas d'avoir trouvé le méchaniſme de l'électricité, il ſe propoſe d'aider les Phyſiciens qui voudront perfectionner cette théorie : la nature, & les cauſes de l'électricité ſont ſi cachées, ſes effets ſont ſi nombreux & ſi variés qu'il n'eſt pas ſurprenant que les hypothéſes les plus probables ſoient encore éloignées d'expliquer exactement tous les phénoménes. Ce qui rend cette explication plus difficile, ce ſont les découvertes que l'on ajoute tous les jours, & qu'on ajoutera peut-être pendant longtemps à celles que l'on a déja faites. M. Jallabert préſente ſes conjectures avec beaucoup de retenue & de ſagacité : venons au ſyſtême.

L'Auteur commence par ſuppoſer un fluide très-délié, très-élaſtique tendant toujours à l'équilibre,

rempliſſant tout l'univers, & les pores des corps les plus denſes : il faut ſuppoſer que la denſité de ce fluide n'eſt pas la même dans tous les corps, qu'il eſt plus rare dans les corps denſes, & plus comprimé dans les corps rares. On verra dans la ſuite l'uſage que l'on fera de cette ſuppoſition. Ce fluide doit n'agir qu'après avoir été excité & mis en mouvement par quelque opération, telle qu'eſt celle du frottement. Cette hypothéſe admiſe, il faut concevoir que ſi l'on frotte un tube, ou un globe de verre, les particules électriques qui occupent les pores de la ſurface de ce corps ſont ébranlées, & les fibres du corps frotté qui le ſont auſſi, acquérent en vertu de leur élaſticité un mouvement de vibration pareil à celui d'une corde qui a été pincée.

Il faut commencer par expliquer comment il arrive que le tube électriſé attire certains corps légers & en repouſſe d'autres ; ce

ſont deux effets auſſi curieux que difficiles, & dont il faut rendre raiſon. La cauſe que M. Jallabert rapporte de l'attraction des corps légers, eſt fondée ſur ce que les fibres élaſtiques du verre étant agitées, la matiére de l'électricité eſt alors chaſſée & lancée avec une certaine force hors du globe; par cet effet le fluide électrique qui eſt répandu dans l'air eſt pouſſé & comprimé: mais ce fluide apporte de la réſiſtance à ſa condenſation, la matiére électrique en s'éloignant par ondulation du globe devient plus denſe & plus élaſtique; il ſe forme autour du corps frotté une atmoſphére plus ou moins étendue, dont les couches les plus denſes ſont vers la circonférence, & diminuent en denſité juſqu'au corps électriſé. Il ſuit de cette ſuppoſition qu'un corps léger qui ſe trouvera au-dedans de la couche la plus élaſtique, ſera pouſſé de celle-là vers une couche voiſine qui ſera plus foible, ainſi de cou-

rempliſſant tout l'univers, & les pores des corps les plus denſes: il faut ſuppoſer que la denſité de ce fluide n'eſt pas la même dans tous les corps, qu'il eſt plus rare dans les corps denſes, & plus comprimé dans les corps rares. On verra dans la ſuite l'uſage que l'on fera de cette ſuppoſition. Ce fluide doit n'agir qu'après avoir été excité & mis en mouvement par quelque opération, telle qu'eſt celle du frottement. Cette hypothéſe admiſe, il faut concevoir que ſi l'on frotte un tube, ou un globe de verre, les particules électriques qui occupent les pores de la ſurface de ce corps ſont ébranlées, & les fibres du corps frotté qui le ſont auſſi, acquérent en vertu de leur élaſticité un mouvement de vibration pareil à celui d'une corde qui a été pincée.

Il faut commencer par expliquer comment il arrive que le tube électriſé attire certains corps légers & en repouſſe d'autres: ce

ſont deux effets auſſi curieux que difficiles, & dont il faut rendre raiſon. La cauſe que M. Jallabert rapporte de l'attraction des corps légers, eſt fondée ſur ce que les fibres élaſtiques du verre étant agitées, la matiére de l'électricité eſt alors chaſſée & lancée avec une certaine force hors du globe; par cet effet le fluide électrique qui eſt répandu dans l'air eſt pouſſé & comprimé: mais ce fluide apporte de la réſiſtance à ſa condenſation, la matiére électrique en s'éloignant par ondulation du globe devient plus denſe & plus élaſtique; il ſe forme autour du corps frotté une atmoſphére plus ou moins étendue, dont les couches les plus denſes ſont vers la circonférence, & diminuent en denſité juſqu'au corps électriſé. Il ſuit de cette ſuppoſition qu'un corps léger qui ſe trouvera au-dedans de la couche la plus élaſtique, ſera pouſſé de celle-là vers une couche voiſine qui ſera plus foible, ainſi de cou-

che en couche; & comme l'élasticité va toujours en diminuant vers le corps électrisé, il suit, dis-je, que le corps léger ira vers le globe ou le tube que l'on a frotté; voilà la cause de l'attraction.

Il faut maintenant assigner celle de la répulsion; elle vient (selon M. Jallabert) de ce que la force qui chasse la matiére électrique hors du corps frotté, est bientôt consumée ou épuisée par la résistance du fluide des environs; or ce même fluide condensé au-delà de son état naturel, doit en se rétablissant pousser à son tour la matiére électrique sortie du globe, & l'obliger à rebrousser vers ce même corps: mais cette matiére en retournant vers le globe ne s'y met pas d'abord en équilibre; plus elle en approche, plus elle se condense tout autour, de sorte que le corps léger est repoussé d'une couche dans une autre moins élastique que celle qui la précéde. Le fluide électrique, qui est autour du corps

électrisé, est dans de perpétuelles oscillations de dilatation & de contraction à cause de l'action du fluide qui s'échape du corps électrisé, & de la réaction du fluide dont l'air abonde. C'est donc par des allées & par des retours consécutifs de la matiére électrique qui s'échape du corps, & qui est repoussée par celle qui est dans les environs, que M. Jallabert tâche d'expliquer la répulsion des corps légers par le globe électrisé.

C'est la chaleur & le frottement qui mettent en mouvement le fluide électrique qui est répandu dans tous les corps : il arrive cependant que cette même chaleur qui occasionne l'électricité dans certains corps, peut la diminuer, la rendre moins active dans d'autres parce qu'elle amollit les fibres élastiques en les dilatant : c'est par le différent tissu des corps, & par les divers dégrés de densité du fluide électrique qui réside dans les pores des corps, qu'il faut expliquer

pourquoi une médiocre chaleur, ou une légere friction rendent certains corps électriques, & pourquoi d'autres ne le deviennent qu'après avoir été fortement échauffés & frottés, & enfin pourquoi quelques-uns n'acquiérent aucune électricité, quoique chauffés & frottés avec force.

Si l'on demande pourquoi les fluides & les corps mols ne sçauroient devenir éléctriques par le frottement, on en déduira la cause de ce qu'ils cédent à la moindre impression, & qu'ils sont incapables du mouvement d'oscillation: mais, dira-t'on, les métaux sont durs & fort denses, cependant ils ne peuvent être rendus électriques par le frottement; c'est que le fluide qui y réside est fort rare, & le frottement n'exprime point de leurs pores une qualité suffisante de matiére électrique pour former autour du corps froté une atmosphére sensible.

Il n'est pas surprenant que les

corps

corps résineux, éléctriques par eux-mêmes, contiennent plus de matiére électrique que d'autres corps qui sont plus denses & plus elastiques; on doit attribuer cette vertu à la matiére du feu dont ces corps inflammables abondent. Le frottement détache une quantité considérable du fluide électrique, ou de cette matiére ignée que les corps renferment. Le fluide qui est exprimé par la main qui frotte, s'unit avec celui qui s'échappe du globe ou du tube, de sorte que la quantité en est augmentée, car qui ignore que le corps humain renferme un principe sulphureux & inflammable.

Il suit de la même hypotése que l'on a rapportée auparavant, que le verre & la porcelaine étant composés de matiéres plus élastiques que les autres corps électriques par eux-mêmes, doivent conserver après le frottement pendant un assez longtemps, le fluide électrique, car le fluide qui sort des

matiéres vitrées a des oſcillations promptes, vives & fortes, elles ont plus de tenue & réſiſtent plus longtemps. On ne doit point s'étonner qu'un corps humide, ou mouillé ne puiſſe s'électriſer parce que l'humidité affoiblit le reſſort, & diminue l'élaſticité des fibres des corps, ainſi les particules d'eau ſont un obſtacle au mouvement du fluide électrique qui eſt renfermé dans les pores des corps: par la même raiſon un temps chaud chargé de vapeurs, de brouillards, affoiblit la vertu électrique; l'expérience prouve encore que la reſpiration de pluſieurs perſonnes qui ſont aſſemblées dans une même chambre, diminue l'effet de l'électricité.

Quelques Auteurs avoient diſtingué deux ſortes d'électricités, l'une qui convenoit (diſoient-ils) aux matiéres vitrées, l'autre aux corps réſineux. Ces Phyſiciens avoient été portés à faire cette diſtinction, parce que le verre éle-

ctrisé attire à soi, les corps auxquels l'ambre & la résine ont communiqué l'électricité, & ce même verre électrisé repousse ceux que l'approche du verre a rendu électriques. De même si l'on présente à l'ambre, à la résine, au soufre des corps légers électrisés par communication, ceux qui auront reçu du verre leur électricité seront attirés par l'ambre, &c. mais ceux qui la tiennent de l'ambre, de la résine, &c. sont repoussés par l'ambre. M. Jallabert ne regarde cette contrariété que comme apparente; il attribue les différens effets de l'électricité à l'inégalité de la force entre l'atmosphére des corps vitrés & celle des corps résineux; cette inégalité varie suivant la nature des corps, & elle est grande entre le verre & l'ambre.

Dans les corps vitrés le frottement augmente l'élasticité des fibres, & dans les corps résineux la chaleur occasionnée par le frottement la diminue & la détruit:

il s'ensuit donc que le fluide électrique est lancé hors des corps vitrés avec plus de force que hors des corps résineux ; de sorte que l'atmosphére des corps résineux, est obligée de céder à celle des corps vitrés, ainsi les corps qui auront reçu la vertu électrique par la communication de l'ambre, seront emportés, ou attirés par celle qui proviendra des corps vitrés.

On vient de voir comment M. Jallabert expliquoit l'attraction & la répulsion des corps legers, occasionnées par les corps qui sont électriques par eux-mêmes ; mais le systême est encore imparfait, il faut découvrir de quelle maniére se passe l'électricité par communication & quel est le principe qui est capable de produire des effets si singuliers. Les métaux, comme nous l'avons dit, ne peuvent devenir électriques, ni par la chaleur, ni par le frottement, ils contractent cependant une électri-

cité très-forte par communication. Au contraire les corps électriques par eux-mêmes ne le deviennent que très difficilement, & encore très-foiblement lorſqu'ils ſont préſentés à un autre corps électriſé. On pourra juger de la cauſe qui eſt capable de produire ces effets par ce qui va ſuivre.

M. Jallabert attribue la cauſe en général au plus & au moins de fluide électrique, qui réſide dans les pores des différens corps. Approchez d'un corps électriſé un corps denſe, dans lequel la matiére de l'électricité ſoit peu abondante, les ondulations du fluide électrique qui ſe portent toujours du côté où elles trouvent une moindre réſiſtance, atteindront le corps denſe, elles s'y étendront librement ; l'équilibre alors eſt rompu entre la matiére électrique du corps électriſant, & celle dont il eſt environné ; ainſi ce corps deviendra comme un centre d'où partiront des ondulations

qui formeront autour de lui une atmoſphere électrique.

Si l'on préſente au corps électriſé un corps abondant en fluide électrique, alors le fluide agité autour du corps électriſé trouvera dans le corps qu'on en approche une grande quantité de fluide à mouvoir, il éprouvera par conſéquent une plus grande réſiſtance ; il ne pourra donc ébranler le fluide électrique au point de l'obliger d'en ſortir : c'eſt pourquoi la poix, la réſine, ne ſçauroient recevoir le fluide qui cherche à s'y introduire, mais ils le raſſemblent à l'entour & dans l'intérieur des corps électriſés qu'on a poſés ſur eux. On déduit delà comment il arrive que le fluide électrique a plus de peine à traverſer la poix & la réſine que les corps les plus denſes.

Cette explication fait encore concevoir pourquoi une perſonne qui communique immédiatement au plancher, anéantit ou enléve l'é-

lectricité de la barre de fer qu'elle touche, & au contraire cette personne contractera la vertu électrique si elle est posée sur de la poix. Dans le premier cas le fluide électrique qui du globe passe dans la barre, & de la barre dans la personne qui la touche, se répand sur le champ dans toute l'étendue du lieu où se fait l'expérience : au lieu que si cette personne est placée sur la poix, les ondulations électriques étant arrêtées dans leur cours, se rassemblent & forment autour de la personne & de la barre une atmosphére électrique : quoique la personne soit posée sur de la poix, si elle ne communique à la barre que par un bâton de cire, elle n'acquerra qu'une foible vertu, parce que l'électricité se propage très-difficilement à travers les corps électriques par eux-mêmes.

L'eau qui n'est point électrique par elle-même favorise, au contraire la vertu de l'électricité : ainsi les corps humides ne sont point

électriques par eux-mêmes, & les corps placés ſur des ſupports mouillés ne peuvent être rendus électriques, mais l'humidité ſervant à tranſmettre l'électricité, il n'eſt point étonnant qu'une corde mouillée ſoit préférable à une corde ſéche; par la même raiſon une plante fraichement coupée & remplie de ſéve, devient plus aiſément électrique par communication qu'une plante ſéche : on doit croire que la facilité avec laquelle les hommes & les animaux s'électriſent, vient en partie du fluide aqueux dont leur corps abonde.

Il ſuit que l'électricité doit ſe tranſmettre à des diſtances prodigieuſes à travers les corps qui ne ſont point électriques par eux-mêmes, & qui ſeront poſés ſur des ſuports qui ne s'électriſent point par communication, car les ondulations du fluide électrique trouvant beaucoup moins de réſiſtance dans ces corps que dans l'air, elles s'y étendront librement, & ébran-

leront la matiére électrique qui y réside.

Il ne faut pas s'étonner qu'une matiére aussi subtile qu'est le fluide électrique ait la force d'accélérer le mouvement des fluides grossiers, tels que l'eau : il faut faire attention que chaque partie du fluide électrique n'agit pas séparément, au contraire ce fluide agit par un courant de parties réunies, & soutenues les unes par les autres.

L'accélération du cours de l'eau qui est électrisée, & surtout au travers des tuyaux capillaires, prouve que le fluide électrique augmente le mouvement des liqueurs renfermées dans les plantes : il contribue par conséquent à pousser, & à développer les sucs nourriciers.

On explique fort aisément, comment il arrive que deux personnes entendent un bourdonnement lorsqu'elles s'approchent l'une de l'autre : ces deux personnes entrent dans la sphére d'activité l'une de

l'autre, & réagiſſent réciproquement en ébranlant les particules d'air ; le bourdonnement ceſſe lorſque les deux perſonnes ſe touchent parce qu'elles ne forment plus qu'une ſeule atmoſphére.

Il n'eſt pas moins important d'examiner comment les corps électriques rendent de la lumiére, ce qui ſe concévra aiſément, ſi l'on penſe que la matiére de la lumiére & du feu eſt répandue par tout, & que pour être miſe en action, elle n'a beſoin que de quelque cauſe qui la dégage des pores du corps où elle eſt renfermée. On convient preſque univerſellement que le fluide lumineux conſiſte en un principe ſulphureux ; il réſide par conſéquent dans les matiéres vitrées ; & dans celles qui ſont onctueuſes & réſineuſes. On a remarqué ſans doute que les diverſes opérations qui excitent la vertu électrique, produiſent encore la lumiére, la chaleur, un feu même aſſez ardent pour embraſſer les corps ex-

posés à son action. Il est donc clair qu'il y a une analogie entre la matiére électrique, & celle de la lumiére, & celle du feu. Ainsi un globe de verre vivement frotté, s'échauffe & devient lumineux : de même on voit deux cristaux frottés, l'un contre l'autre rendre une lumiére aussi vive que celle d'un charbon ardent.

Si la lumiére des corps résineux est moins vive que celle du verre, on doit en déduire la cause du peu d'élasticité des fibres des corps huileux & sulphureux qui ne peuvent lancer au loin le mouvement qui est imprimé au fluide électrique. On ne doit point s'étonner que l'approche du doigt, ou d'un métal excite des aigrettes lumineuses ; parce que le fluide électrique s'étend librement dans les corps denses, & qu'il y est plus rare suivant l'hypothése. Lorsqu'on fait attention aux étincelles petillantes qui ont la puissance d'allumer diverses matiéres inflammables, on doit

penser que la lumiére & le feu éle-ctrique sont produits par la même cause ou par le même fluide. Les étincelles que l'on tire des corps animés sont vives, fortes, & brillantes, parce que les êtres vivans abondent en parties huileuses & par conséquent inflammables. Ces étincelles doivent être, & sont plus ou moins éclatantes selon la force des personnes, selon leur âge & selon leur tempérament. Enfin les variétés que l'on appercevra auront leur source dans les différentes constitutions des sujets qu'on électrisera. On explique assez bien la douleur plus ou moins vive qu'éprouve la personne électrisée, & celle qui en approche le doigt, on imagine que le fluide éle-ctrique sort de la personne électrisée avec rapidité, & une telle abondance que les fibres nerveuses en sont ébranlées : cette matiére mise dans un mouvement violent, devra pénétrer avec force le doigt qu'on lui présentera; d'où résulte *la douleur,*

M. Jallabert recherche d'où peut provenir cette commotion ſi terrible qui eſt excitée par l'électricité. Nous avons dit, lorſqu'il s'eſt agi de cette expérience, que ſi quelqu'un tient d'une main un verre dans lequel on a verſé de l'eau, & que de l'autre main cette perſonne tire une étincelle de la barre à laquelle eſt ſuſpendue une verge de métal qui tombe dans le vaſe, cette perſonne éprouvera ſur le champ une violente ſecouſſe dans les différentes parties du corps. On a déja remarqué que les étincelles viennent de l'abondance & de l'impétuoſité avec leſquelles le fluide électrique ſe précipite dans le doigt : quant à l'effet de la commotion voici la penſée & une partie du diſcours de M. Jallabert, qui eſt précédé de quelques réfléxions néceſſaires à ſon explication.

» On commence par remarquer, » que ſi la perſonne qui ſoutient le » vaſe eſt poſée ſur un corps ré-

» sineux, elle devient électrique;
» & les émanations lumineuses
» qu'on observe quand on appro-
» che la main, indiquent qu'il
» passe du vase dans la personne
» qui le touche une certaine quan-
» tité de fluide électrique, ainsi au
» moment de l'expérience deux
» courans d'un fluide très-élasti-
» que mûs avec violence entrent &
» se précipitent dans le corps par
» deux routes opposées, ils se
» rencontrent, se heurtent, &
» leur mutuelle répulsion cause une
» condensation forcée de ce fluide
» dans les diverses parties du corps.
» La violence des secousses doit en
» partie être attribuée à la réaction
» du fluide élastique amassé &
» condensé dans l'eau du vase.

On ne doit point oublier qu'on n'éprouve la commotion qu'autant que le vase est de verre ou de porcelaine, & que la secousse est moins sensible, à mesure que le vase augmente d'épaisseur, on ne ressent même aucun coup lorsque le vase

eſt fort épais, parce que les corps électriques par eux-mêmes ſont d'autant moins pénétrables à la matiére électrique qu'ils ont plus d'épaiſſeur ; ainſi le vaſe ne peut communiquer à la main le fluide électrique qu'il contient, & le fluide qui de la barre paſſe dans le doigt n'a à combattre aucun courant de la même matiére : » au con» traire un vaſe mince tranſmettra » dans la main une certaine quan» tité de fluide électrique, & le » fluide qui reſte condenſé dans » l'eau réagit puiſſamment ſur ce» lui qui eſt réfléchi par le choc » vers le vaſe. La commotion ne » ſe fera donc ſentir qu'autant que » la matiére électrique condenſée » dans l'eau, & celle que la bar» re tranſmet immédiatement au » corps, agiront l'une ſur l'autre.

Le Phénoméne n'aura pas un effet remarquable & ſenſible ſi le fluide n'eſt point ramaſſé, & condenſé dans le vaſe, & il ne peut l'être dans un vaſe qui n'eſt pas

d'une ſubſtance électrique, ce ſeroit un autre défaut ſi le verre étoit très-mince, parce que la matiére s'échaperoit & ne ſeroit pas aſſez retenue; mais d'où viennent ces éclats de lumiére, & cette commotion ſi prodigieuſe lorſque l'expérience ſe fait avec l'eau bouillante; ce ſera probablement parce que les particules ignées & celles qui ſont électriques ſont fort élaſtiques: or l'union doit augmenter leur force lorſqu'elles ſeront raſſemblées dans l'eau, & le choc des deux courans de matiére doit opérer des effets conſidérables: on ne ſera pas embarraſſé à expliquer comment pluſieurs perſonnes reſſentent à la fois la commotion, ſi l'on penſe à la facilité que la matiére électrique a de ſe tranſmettre à travers les corps animés.

M. Jallabert examine dans le dernier chapitre de cette ſeconde partie quelques effets de l'électricité ſur les étres animés. Notre Auteur trouve des rapports conſidérables entre les

végétaux & les animaux : si l'on se rappelle, M. Jallabert prétend que l'électricité fait jaillir le sang de la veine avec vitesse, ne trouvera-t-on pas une analogie avec la vitesse augmentée d'un jet d'eau électrisée. Ce que l'on a dit dans le premier extrait de cet Ouvrage au sujet du paralytique, ne prouve-t-il pas que l'électricité excite dans les muscles & dans les parties solides des êtres animés des mouvemens vifs & prompts ; on doit donc conclurre de plusieurs expériences que la matiére électrique coule de toutes parts & avec rapidité dans les muscles, & qu'elle entraîne une assez grande quantité du fluide nerveux.

Notre Auteur ajoute, que si des secousses vives & fréquentes ont été capables d'exciter dans les muscles la circulation, elles peuvent y porter l'embonpoint : il paroît probable que la foiblesse & la maigreur des muscles malades viennent de ce que les fibres nerveuses ne facilitent point la contraction & la di-

latation capables de pousser le sang des gros vaisseaux dans les plus petits. Un muscle est desséché & privé de nourriture, parce que les vaisseaux dont dépend la réplétion des muscles ne laissent point passer les sucs dont ils doivent être fournis pour s'entretenir dans leur état naturel.

Le raisonnement de M. Jallabert ne prouve-t-il pas que l'électricité pourroit avoir son utilité dans certaines maladies où le genre nerveux auroit besoin d'être agité, & de recevoir de vives secousses & qui pourroient lui être communiquées par un fluide très-subtil, comme celui de la matiére électrique. On a vu par quelques expériences que l'électricité à guéri des engelures qui avoient attaqué les doigts d'un paralytique depuis un grand nombre d'années : ne seroit-elle pas encore propre à dissiper les humeurs produites par une tumeur épaisse qui s'arréte dans les glandes : elle pourroit peut-être dis-

ſiper les obſtacles qui embarraſſent le cours du fluide nerveux, & rendre aux nerfs la liberté de leurs mouvemens. Au reſte l'électricité ſera toujours une matiére très-féconde, & quand elle n'auroit pas des uſages favorables pour la ſanté, le Phyſicien y trouvera dequoi admirer les merveilles de la nature & celles du Créateur, qui a ſçu remplir les corps d'une infinité de propriétés.

On voit à quoi ſe réduit la théorie de M. Jallabert, l'Auteur a prévu les objections qu'on pourroit lui faire, & s'il ne répond pas à toutes, & ſi nous ne lui en avons pas fait c'eſt qu'il eſt trop Phyſicien pour ne pas ſentir qu'il eſt très-difficile d'établir un ſyſtême qui ſatisfaſſe à toutes les expériences de l'électricité, il y reſtera toujours beaucoup de conjectures & d'incertitude.

On a vu dans nos nouvelles que l'Ouvrage de M. Jallabert avoit été imprimé ici chez Durand. Il y a quelques augmentations dont le

Public a intérêt d'être inſtruit.

Le ſuccès des expériences de M. Jallabert ſur ſon paralytique a engagé M. de Sauvages, Profeſſeur en Médecine à Montpellier, & de la Société Royale des Sciences de la même Ville, à tenter par le moyen de l'électricité la cure de quelques paralytiques. Il y fut encouragé par les progrès rapides de la guériſon d'un malade de cette eſpéce, qui depuis quatre ans, à la ſuite d'une apopléxie, avoit été attaqué d'une hemiplégie qui lui rendoit le bras gauche pendant, entiérement incapable de mouvement volontaire, froid comme une glace, & le privoit tellement du ſentiment, que ſon doigt annulaire ſe brula ſans que le malade s'en apperçut en réchauffant le bras avant de l'électriſer; la langue étoit tellement embaraſſée que le malade n'articuloit pas, & la jambe tellement affectée qu'il la traînoit ſans pouvoir la lever.

A la ſeptiéme électriſation, le

bras, qui avoit déja repris son mouvement, s'étoit rempli de chairs, & l'on ne perdoit plus un mot de ce que le malade disoit; à la neuviéme le mouvement du bras étoit libre, la parole distincte, & la jambe assez ferme pour frapper fortement contre la terre.

Il est à remarquer que ces progrès ne sont point l'effet de la commotion, qu'on fut obligé de suspendre parce qu'elle nuisoit au malade. On se contenta donc de l'électriser simplement, & de lui tirer pendant trois quarts d'heure ou une heure des étincelles des parties affectées.

La phthisie qui emporta le malade empêcha de continuer une cure qui promettoit si bien de devenir parfaite.

Les succès de M. de Sauvages sur deux autres paralitiques ne sont pas moins surprenans, d'autant plus que l'un d'eux paroît l'av[illegible] été de naissance. Celui [illegible] encore plusieurs part[illegible]

fectées qu'avant les expériences, au bout de quinze électrifations a si bien repris l'ufage du bras, qu'il s'en fert pour gagner fa vie. Nous ne dirons rien de l'autre, bien qu'il foit foulagé, parce que le mauvais temps a obligé d'interrompre fa cure, ainfi que celle du précédent. Nous remettons à le faire en donnant l'extrait d'une Differtation fur l'effet de l'électricité dans la paralyfie, à laquelle M. de Sauvages travaille actuellement.

Les Sçavans invitent M. Jallabert à continuer fes recherches fur l'électricité, la Phyfique maniée par un fi habile homme, ne peut qu'y gagner.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Toulouse.

DISSERTATION *fur la nature & la caufe de la rage*, dans laquelle on recherche quels

en peuvent être les préſervatifs, & les remédes, piéce qui a remporté le prix de l'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres, propoſé pour l'année 1748, ſelon la fondation faite par la Ville de Toulouſe; par M. François de Sauvages, Conſeiller, Médecin du Roy, Profeſſeur en Médecine de la Société Royale de Montpellier, & des Académies d'Upſal, & de Stokolm. A Toulouſe, chez Jean-Pierre Robert, Maître-ès-Arts, Imprimeur, rue Sainte Urſule, & Jean-François Robert, Libraire, rue Popoliéres, 1749. Brochure *in*-4°.

D'ORLEANS.

Le ſieur Antoine Nicolas Caziot, de Nevers, Docteur aggrégé en l'Univerſité d'Orléans, donne avis au Public qu'il a réduit tout le texte des inſtituts de Juſtinien dans un nouvel ordre, dont voici la plus juſte idée qu'il puiſſe donner. L'ouvrage dont le plan eſt

entiérement exécuté, sera distribué sur environ soixante feuilles *in*-4°. placards. Le commencement de chaque ligne est renfermé dans un crochet, au centre duquel se trouve un ou plusieurs mots avec lesquels sont naturellement & grammaticalement construits tous les premiers mots des lignes renfermées dans ce crochet. Presque toutes les lignes se trouvent doublées : mais le commencement n'en est pas moins distingué, soit par les lettres Capitales, soit par la disposition de la partie doublée de la ligne. Chaque ligne simple ou doublée a un sens fini, elle porte la partie entiére du texte qui lui convient, & elle finit par la citation du paragraphe qui fournit ce texte.

Par le moyen des mots mis au centre de chaque crochet, la connexion de tous est telle qu'en partant du centre du premier crochet, on peut même à travers des autres crochets, descendre par une *construction* exacte & claire jusque

127. & suiv.

dans les lignes les plus éloignées, ne faiſant qu'une ſeule & même phraſe; par exemple dans le titre ci joint, de *emptione* & *venditione*, on peut & on doit lire ainſi, *emptio venditio nulla eſſe poteſt ſine pretio quod debet in pecunia numerata conſiſtere, prævalente ſententia Proculi dicentis permutationem eſſe ſpeciem contractus à venditione ſeparatam; Proculus enim & aliis verſibus homericis*, &c.

Il n'y a pas un ſeul paragraphe qui ne ſoit amené à la même méthode.

Si le Lecteur veut voir la même connexion, non ſeulement entre les paragraphes d'un même titre, mais entre pluſieurs titres, même entre différentes matiéres, il la trouvera dans les exemplaires du premier Livre entier dont l'Auteur a fait tirer un certain nombre. Chaque exemplaire eſt diſtribué ſur deux grandes feuilles *in-fol*, collées enſemble & préſentant d'un coup d'œil tout le premier

Livre des Inftituts. De Nully en débitera au Palais.

L'Auteur fe trouvant obligé de faire imprimer à fes rifques cet ouvrage dont les frais feront néceffairement beaucoup plus confidérables que ceux des impreffions ordinaires, il propofe une foufcription qui ne paroît fufceptible d'aucun inconvénient, & dont voici les conditions.

1°. Chaque Soufcripteur confignera pour les 4 Livres des Inftituts qui forment tout l'ouvrage dont il s'agit à préfent, la fomme de 4 liv. 10 f.

2°. Cette confignation, fe fera dans chaque Ville où il y a Faculté de Droit, entre les mains ou du Greffier, ou de l'Imprimeur de ladite Faculté; & de plus à Paris, au Palais, entre les mains de Nully, Libraire, le tout au choix de chaque Soufcripteur.

3°. La confignation fera reçue jufqu'au premier Avril 1750, & non plus tard.

4°. La tradition des exemplaires en feuilles dans toutes les Villes où il y a Faculté de Droit, & entre les mains de tous ceux qui auront reçu les consignations, se fera au plûtard dans le courant du mois d'Août de la même année 1750, & à défaut de cette tradition dans ce terme, il sera permis à chaque Souscripteur de retirer en vertu de sa seule souscription & sans aucune forme les 4 liv. 10 s. par lui consignées.

Lorsque le temps de la Souscription sera passé, le prix de l'ouvrage sera de 7 liv.

Si les Imprimeurs & Libraires des Universités étrangéres veulent avoir quelques exemplaires du premier Livre, ils pourront, en affranchissant les Lettres, s'adresser à l'Auteur; à l'adresse de Nully, Libraire au Palais à Paris, l'Auteur leur en fera volontiers présent de quelques-uns.

De Rouen.

Catalogue des Livres, ceux de Médecine exceptés, de la Bibliothéque de feu M. l'Archevêque, Docteur en Médecine, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Rouen, qui a été achetée de ses héritiers par M. Simon, Médecin de la Faculté de Paris, dont la vente a été ordonnée, & se fera à l'enchére le 16 Juin 1749 & jours suivans, depuis deux heures de relevée jusqu'au soir à Rouen rue Encriére, avec une table alphabétique des Auteurs. A Rouen, chez Charles Lucas sur le Port; & se trouve à Paris, chez Jacques Barrois, Quay des Augustins, & à Lyon, chez les freres Bruysset, rue Merciére, 1749. *in*-8°.

Quoique M. Simon ait retranché de ce Catalogue les Livres qui concernent la Médecine, & ses différentes branches, il est encore composé de 5009 numeros, ce qui suffit pour donner une idée du

nombre des Livres, dont la totalité de la Bibliothéque étoit composée. Mais ce n'eſt pas ſeulement par le nombre que cette collection a toujours mérité l'attention des curieux. Le choix l'en a rendu également digne, ſur quelque partie qu'on jette les yeux. Il ſuffira pour mettre cette vérité en évidence de dire qu'une perſonne de Paris, qui s'attache depuis plus de vingt ans à raſſembler tout ce qui a rapport à l'Hiſtoire de France, y a trouvé plus de cent morceaux précieux qui ne s'étoient rencontrés dans aucun Catalogue de Bibliothéque. On en peut dire autant de bien d'autres parties des Sciences. En voilà ſuffiſamment pour donner aux Amateurs l'envie de lire le Catalogue que nous annonçons.

DE PARIS.

Abregé de l'hiſtoire générale du Languedoc, par D. Vaiſſette, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. A Paris, chez

Jacques Vincent, Imprimeur des Etats du Languedoc, rue S. Séverin, à l'Ange 1749. *in*-12. 6 vol.

Cauſe & méchanique de l'Electricité. A Paris, chez Prault, Quay de Gêvres au Paradis, 1749. *in*-12.

Le Chrétien fidéle à ſa vocation, ou réflexions ſur les principaux devoirs du Chrétien, diſtribuées pour chaque jour du mois, & utiles pour les retraites, avec un tableau d'un vrai Chrétien, compoſées de paſſages choiſis des Saints Docteurs de l'Egliſe. A Paris, chez Lottin & Butard, rue S. Jacques, Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, & la Veuve Robinot, Quay des Auguſtins, 1748. *in*-12.

Hiſtoire de Louis XIV. depuis la mort du Cardinal Mazarin en 1661, juſqu'à la paix de Nimégue en 1678, par M. Peliſſon de l'Académie Françoiſe. A Paris, chez Rollin fils, Quay des Auguſtins, à S Athanaſe & au Palmier, 1749. *in*-12. trois vol.

Les amuſemens de la paix. A

Paris, chez Jacques Clousier, rue S. Jacques, à l'Ecu de France, 1749. *in*-8°. Le prix est de 24 l.

Code Voiturin, ou recueil des Edits, Déclarations, Lettres Patentes, Arrêts & Réglemens concernant les fonctions, droits, priviléges, immunités, franchises, libertés, & exemptions tant des Messagers Royaux que de ceux de l'Université de Paris, & autres Voituriers publics, depuis 1200 jusqu'en 1748. A Paris, chez Prault, Quay de Gêvres, au Paradis, *in*-4°. deux volumes.

Commentaires sur la Coutume du Baillage & Comté d'Auxerre, ancien ressort & enclaves, rédigés en présence & du consentement des trois Etats du Pays, par M. Jean-Baptiste Née de la Rochelle, Avocat au Parlement. A Paris, chez Bauche fils, Libraire, Quay des Augustins, à l'image Sainte Géneviéve, 1749. *in*-4°.

Les tomes 4, 5, & 6, de la Bible en Latin & en François avec

les notes littérales, critiques, & historiques, tirées du P. Calmet, *in*-4°. A Paris, chez Mariette, Guérin, Martin, &c. Libraires, rue S. Jacques.

Histoire des Hommes illustres de l'Ordre de S. Dominique, par le P. Touron, Religieux du même Ordre. A Paris, chez Babuty, rue S. Jacques, à S. Chrysostôme, & Quillau pere, rue Gallande, à l'Annonciation, 1749. *in*-4°. 5e. vol.

Discours qui a remporté le prix d'éloquence, par le jugement de l'Académie Françoise en l'année 1748, avec plusieurs piéces de Poësies, dédié à Madame la Dauphine, par M. Sorel, Licentié en droit. A Paris, chez Claude Hérissant, rue neuve de Notre Dame, à la Croix d'Or & aux trois Vertus, 1749. *in*-12.

Instruction pastorale de M. l'Archevêque de Tours, sur la justice Chrétienne, par rapport au Sacrement de Pénitence & d'Eucharistie. A Paris de l'Imprimerie de

Guillaume Després, Imprimeur ordinaire du Roy, & du Clergé de France, à S. Prosper & aux trois Vertus, 1749. *in*-4°.

Mémoires pour servir à commencer l'histoire des Araignées Aquatiques. A Paris, chez Pissot, Quay des Augustins, à la Sagesse, 1749. *in*-12.

Benjamin, ou reconnoissance de Joseph, Tragédie Chrétienne, en trois Actes & en Vers qui peut se représenter par tous les Colléges, Communautés, & Maisons Bourgeoises, prix 30 s. A Paris, chez Cailleau, Libraire, rue S. Jacques, au-dessus de la rue des Mathurins, à S. André, 1749. *in*-8°.

Le retour de la paix, Comédie en un Acte & en Vers par M. de Boissy, représentée pour la premiére fois par les Comédiens Italiens le 22 Février 1749. A Paris, chez le même, prix 24 s.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal Juin de 1749.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal in-12. du mois de May 1749.

PAge 947. ligne 17. *Gruis-inn;* *lisez Grays' inn,*
Ibid. lig. 19. *apon brutis,* *lisez upon bruts.*
Pag. 948. *lig.* 14. Hit'eh, *lisez*, Hitch.
Pag. 951. *lig.* 17. *wored in the year, lisez, world in the year.*

AVERTISSEMENT.

Le Public est averti que le second Journal de ce mois paroîtra le 15.

[redacted]

